



Ministère de l'Economie
et des Finances

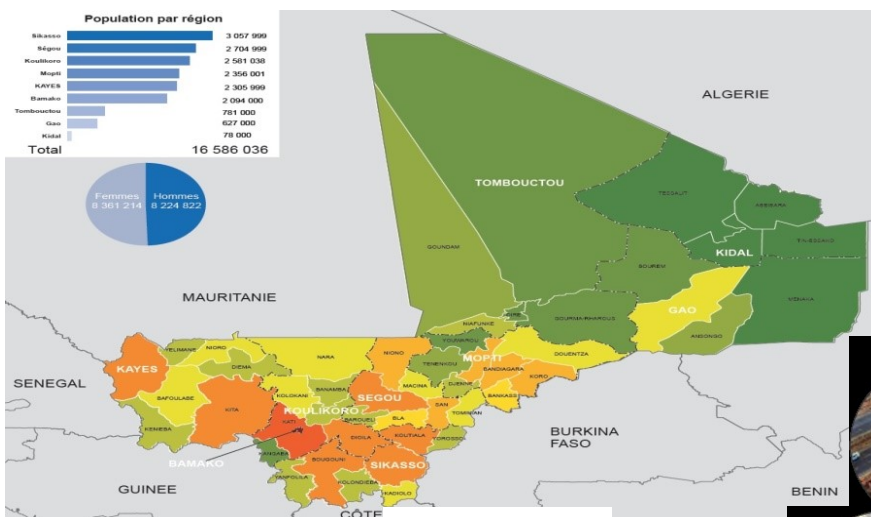


Cellule Technique CSLP



*Au service
des peuples
et des nations*

CADRE STRATÉGIQUE POUR LA RELANCE ÉCONOMIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE (CREDD 2019 – 2023)



Mai 2019

Table des matières

Liste des tableaux, graphiques et encadrés	4
Sigles et abréviations.....	5
Préface.....	8
Résumé exécutif.....	15
Introduction	23
1. Contexte de l'élaboration du CREDD 2019-2023	27
1.1. Justification de l'élaboration du CREDD 2019-2023	27
1.2. Etat de mise en œuvre du CREDD 2016-2018.....	27
2. Le diagnostic stratégique	30
2.1. Perceptions des populations sur le contexte général, les priorités et les enjeux de développement	30
2.1.1. Perceptions de la situation politique, sécuritaire et économique.....	30
2.1.2. Perceptions du développement aujourd'hui et demain	30
2.1.3. Perceptions des défis et enjeux du développement durable	30
2.2. Analyse des problèmes de développement.....	30
2.2.1. Gouvernance, paix et sécurité	30
2.2.2. Société, culture et religion	31
2.2.3. Développement économique et financier.....	32
2.2.4. Environnement et changement climatique	33
2.2.5. Population et développement du capital humain	34
2.3. Les déterminants de la dynamique du "système Mali "	41
2.3.1. Le classement des variables caractérisant le Mali.....	41
2.3.2. Principaux constats et recommandations stratégiques	42
2.3.3. Analyse de l'évolution du système de 1998 à 2018.....	43
2.4. Problématiques de développement du Mali	44
2.4.1. Déficit de gouvernance	44
2.4.2. Persistance de l'insécurité et dégradation du climat de vivre ensemble des communautés nationales	44
2.4.3. Économie essentiellement portée par les secteurs primaire et tertiaire, peu industrialisée et peu créatrice d'emplois décents	45
2.4.4. Environnement en constante dégradation et peu de résilience par rapport au changement climatique et aux catastrophes.....	45
2.4.5. Un capital humain insuffisamment valorisé.....	45
3. Les fondements de la stratégie.....	47
4. La vision	49
5. Les Axes stratégiques	50
5.1. Axe stratégique 1. Consolidation de la démocratie et amélioration de la gouvernance	50
5.1.1. Objectif global 1.1. Consolider la démocratie malienne	50
5.1.2. Objectif global 1.2. Améliorer la gouvernance administrative, économique et financière et renforcer le partenariat pour le développement durable	51
5.1.3. Objectif global 1.3. Renforcer la décentralisation	56
5.1.4. Objectif global 1.4. Promouvoir l'Etat de droit	58
5.1.5. Objectif global 1.5. Promouvoir le dialogue social	59
5.2. Axe stratégique 2 : Restauration de la paix, de la sécurité et renforcement du vivre ensemble.....	61
5.2.1. Objectif global 2.1. Restaurer la paix et assurer la sécurité des personnes et des biens	61
5.2.2. Objectif global 2.2. Lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent	62
5.3. Axe stratégique 3 : Croissance inclusive et transformation structurelle de l'économie	64
5.3.1. Objectif global 3.1. Créer un environnement favorable à la diversification de l'économie et à une croissance forte et inclusive	64
5.3.2. Objectif global 3.2. Promouvoir un secteur Agricole durable, moderne et compétitif.....	70
5.3.3. Objectif global 3.3. Développer une industrie intégrée à l'économie, compétitive et créatrice d'emplois	72

5.3.4.	Objectif global 3.4. Promouvoir les valeurs et infrastructures culturelles favorables à la création de richesse	76
5.3.5.	Objectif global 3.5. Développer et améliorer l'efficacité des secteurs d'appui à la production..	78
5.3.6.	Objectif global 3.6. Mettre en place et développer un partenariat et une stratégie de financement du développement	80
5.4.	Axe stratégique 4 : Protection de l'environnement et renforcement de la résilience au changement climatique	87
5.4.1.	Objectif global 4.1. Garantir un environnement sain	87
5.4.2.	Objectif global 4.2. Renforcer la résilience au changement climatique	89
5.5.	Axe stratégique 5 : Développement du capital humain	92
5.5.1.	Objectif global 5.1. Contribuer à l'amélioration de l'état de santé et du bien-être de la population malienne en vue d'une accélération de la transition démographique	93
5.5.2.	Objectif global 5.2. Assurer le droit des citoyens à une éducation et une formation de qualité à travers un système éducatif inclusif, mieux adapté, cohérent et fonctionnel.....	95
5.5.3.	Objectif global 5.3 : Assurer l'accès universel aux services de l'eau potable, de l'hygiène et de l'assainissement à l'horizon 2030	97
5.5.4.	Objectif global 5.4. Créer les conditions de réalisation de l'autonomisation de la Femme, de l'Enfant et de la Famille	98
5.5.5.	Objectif global 5.5. Mieux gérer la croissance démographique et la migration afin qu'elles contribuent à la réduction de la pauvreté et au développement durable du pays.	102
5.5.6.	Objectif global 5.6. Mieux encadrer l'urbanisation pour en faire un facteur moteur de la croissance économique et du développement	103
5.5.7.	Objectif global 5.7. Promouvoir la protection sociale pour prévenir la vulnérabilité et l'exclusion sociale.....	104
5.5.8.	Objectif global 5.8. Développer les activités physiques et sportives au Mali.....	105
6.	Le Cadrage macroéconomique et budgétaire de la stratégie de relance économique et de développement durable 2019-2023	108
6.1.	Cadrage macroéconomique	108
6.1.1.	Hypothèses de projection	108
6.1.2.	Principaux résultats du cadrage macroéconomique	115
6.2.	Cadrage budgétaire	122
6.2.1	Le coût global de la mise en œuvre du CREDD	122
6.2.2	La répartition des allocations par axes stratégiques.....	122
6.2.3	Les allocations budgétaires du CREDD 2019-2023 par axe et par fonction	124
7.	Mise en œuvre et suivi-évaluation de la stratégie de relance économique et de développement durable 2019-2023	134
7.1.	Les Principes directeurs du CREDD 2019-2023	134
7.2.	Le dispositif de suivi-évaluation	136
7.2.1.	Alignement et prise en compte des ODD dans le CREDD.....	136
7.2.2.	Le dispositif de pilotage et de suivi-évaluation du CREDD et des ODD	137
7.2.3.	L'organisation des revues du CREDD et des ODD	142
7.3.	Mesures d'accompagnement : Renforcement des capacités du système de planification et de gestion du développement	144
7.4.	Les risques pour la mise en œuvre du CREDD 2019-2023	145
Conclusion		147

Liste des tableaux, graphiques et encadrés

Tableau 1: Présentation du CREDD 2019-2023 – Axes, Objectifs globaux et Objectifs spécifiques.....	24
Graphique 2: Simulation Incidence de la pauvreté FGT0 de 2019 à 2023.....	68
Tableau 3 : Classement des communes par catégorie de pauvreté.....	69
Tableau 4: Liste des localités considérées comme très pauvres.....	69
Tableau 5. Comparaison des principaux résultats des scénarii du cadrage	121
Tableau 6.Scénario tendanciel - Allocations budgétaires suivant les axes du CREDD 2018-2023 (en milliards de FCFA).....	123
Tableau 7: Scénario optimiste - Allocations budgétaires suivant les axes du CREDD 2018-2023 (en milliards de FCFA).....	124
Tableau 8. Répartition des allocations du CREDD 2019-2023 par axe, par fonction et par groupe (en pourcentage des dépenses totales) du scénario tendanciel (I) et du scénario optimiste (II).....	129
Graphique 1. Le CREDD et la théorie du changement	26
Graphique 2. Structure de la production céréalière par culture en 2017	29
Graphique 3. Evolution de l'incidence de la pauvreté (en %)	33
Graphique 4. Evolution du cours de l'or et du taux de change FCFA/US\$ de 2019 à 2023.....	108
Graphique 5. Evolution des cours du coton entre 2019 et 2023.....	108
Graphique 6. Evolution des cours du pétrole entre 2019 et 2023.....	109
Graphique 7. Evolution du taux de croissance de la branche consolidée du riz.....	110
Graphique 8. Evolution du taux de croissance de l'agriculture vivrière hors riz	111
Graphique 9. Evolution de la production de coton (scénario de base et scénario optimiste)	111
Graphique 10. Evolution du taux de croissance de l'élevage (scénario de base et scénario optimiste)	112
Graphique 11. Evolution du taux de croissance de la production d'eau et électricité.....	115
Graphique 12. Evolution de la production d'or (scénario de base et scénario optimiste)	115
Graphique 13. Evolution du taux de croissance économique (scénario de base et scénario optimiste)	116
Graphique 14. Evolution du taux de croissance du secteur primaire (scénario de base et scénario optimiste)...	116
Graphique 15. Evolution du taux de croissance du secteur secondaire (scénario de base et scénario optimiste).....	117
Graphique 16. Evolution du taux de croissance du secteur tertiaire (scénario de base et scénario optimiste)	117
Graphique 17. Evolution de l'investissement public et privé entre 2019 et 2023	118
Graphique 18. Evolution de l'encours de la dette publique en pourcentage du PIB entre 2019 et 2023	119
Graphique 19. Evolution du taux de pression fiscale entre les deux scénarii.....	120
Graphique 20. Evolution du déficit extérieur courant en % du PIB entre les deux scénarii	121
Graphique 21. Evolution du financement entre les différents scénarii.....	121
Graphique 22: Part moyenne 2019-2023 des axes du CREDD dans les dépenses totales	128
Graphique 23. Dispositif institutionnel du CREDD.....	137
Encadré 1. Stratégie spécifique de développement intégré des régions du Nord du Mali (SSD/RN)	28
Encadré 2. L'étude du coût de la faim	37
Encadré 3 : Le dividende démographique, qu'est-ce-que c'est et comment l'atteindre ?	46
Encadré 4. Les 17 ODD de l'Agenda 2030 des Nations unies	47
Encadré 5. L'Agenda 2063 de l'Union africaine.....	48
Encadré 6. Opérationnalisation de l'approche "Maximiser les financements du développement ».....	54
Encadré 7. Les projets du PIP du G5-Sahel	55
Encadré 8. Compétences transférées par niveau de collectivité.....	56
Encadré 9. La Zone économique spéciale (ZES) SiKoBo	66
Encadré 10. Projection de la pauvreté au Mali de 2019 à 2023	67
Encadré 11. : Analyse spatiale de la pauvreté par commune en 2017.....	68
Encadré 12. : Les agropoles	74
Encadré 13. Le groupe de fonds d'investissement I&P	83
Encadré 14. Fonds d'Appui à l'Autonomisation de la Femme et à l'Epanouissement de l'Enfant (FAFE)	99

Sigles et abréviations

AMO	Assurance maladie obligatoire
BAD	Banque africaine de développement
BADEA	Banque arabe pour le développement économique en Afrique
BIDC	Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO
BIRD	Banque internationale pour le développement
BOAD	Banque ouest-africaine de développement
BTP	Bâtiments et travaux publics
BVG	Bureau du vérificateur général
CAFO	Coordination des associations et ONG féminines
CASCA	Cellule d'appui aux structures de contrôle de l'administration
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CLOCSAD	Comité local d'orientation, de coordination et de suivi des actions de développement
CMRIEF	Comité mixte de renseignements et d'investigations économiques et financières
CNAM	Centre national d'appui à la lutte contre la maladie
CNESS	Comité national d'éthique pour la santé et les sciences de la vie
CNJ	Conseil national de la jeunesse
CNOS	Comité national d'orientation stratégique
CNPM	Conseil national du patronat malien
CNREX-BTP	Centre national de recherche et d'expérimentation en bâtiment et travaux publics
CPS	Cellule de planification et de statistique
CREDD	Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable
CREDOS	Centre de recherche, d'études et de documentation pour la survie de l'enfant
CROCSAD	Comité régional d'orientation, de coordination et de suivi des actions de développement
CSAMAP	Centre sahélien d'analyse des menaces et d'alertes précoces
CSCOM	Centre de santé communautaire
CSCR	Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
CT	Collectivité territoriale
CT/CSLP	Cellule technique du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
DGCT	Direction générale des collectivités territoriales
DGD	Direction générale des douanes
DGI	Direction générale des impôts
DNEF	Direction nationale des eaux et forêts
DNP	Direction nationale de la planification du développement
DNPSES	Direction nationale de la protection sociale et de l'économie solidaire
DPBEP	Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle
DPPD-PAP	Document de programmation pluriannuelle des dépenses – Projet annuel de performance
DPRL	Division de la planification régionale et locale
DRPSIAP	Direction régionale de la planification, de la statistique, de l'informatique, de l'aménagement du territoire et de la population
EDM-SA	Energie du Mali – Société anonyme
EDSM	Enquête démographique et de santé au Mali
EMOP	Enquête modulaire intégrée auprès des ménages
ENP	Etude nationale prospective
ENR	Énergies nouvelles et renouvelables
EPA	Etablissement public à caractère administratif
EPST	Etablissement public à caractère scientifique et technologique
FBCF	Formation brute de capital fixe
FCFA	Franc de la Communauté financière africaine
FDD	Fonds pour le développement durable
FMI	Fonds monétaire international
GFP	Gestion des finances publiques
GREAT	Groupe de recherche en économie appliquée et théorique
HIMO	Haute intensité de main-d'œuvre
IBW	Institution de Bretton Woods
IDA	Association internationale de développement
IDE	Investissement direct étranger
IDH	Indice de développement humain

IFC	Société financière internationale
IGAEF	Inspection générale des affaires économiques et financières
INRSP	Institut national de recherche en santé publique
INSTAT	Institut national de la statistique
LOPM	Loi d'orientation et de programmation militaire
LOPSI	Loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure
MATP	Ministère de l'aménagement du territoire et de la population
MFD	Maximiser le financement pour le développement
MIGA	Agence multilatérale de garantie des investissements
MINUSMA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali
MME–DNP	Modèle macroéconomique du Mali – Direction nationale de la planification du développement
NINA	Numéro d'identification nationale
ODD	Objectif de développement durable
ODHD	Observatoire du développement humain durable
OHADA	Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
PAG	Programme d'actions du Gouvernement
PAGAM	Plan d'action gouvernemental pour l'amélioration et la modernisation de la gestion des finances publiques
PDA	Politique de développement agricole
PDDAFE	Plan décennal de développement pour l'autonomisation de la femme, de l'enfant et de la famille
PDDSS	Plan décennal de développement sanitaire et social
PDESC	Programme de développement économique, social et culturel
PDI	Programme de développement institutionnel
PIB	Produit intérieur brut
PIP	Programme d'investissements prioritaires
PME/PMI	Petite et moyenne entreprise / Petite et moyenne industrie
PNAEP	Plan national d'accès à l'eau potable
PNDF	Politique nationale domaniale et foncière
PNPE	Politique nationale de protection de l'environnement
PNPF	Politique nationale de promotion de la famille
PNPLEVT	Politique nationale de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme
PONAV	Politique nationale de la ville
PPP	Partenariat public-privé
PPT	Pays pauvre très endetté
PRED	Plan pour la relance durable du Mali
PREM	Plan de réformes de la gestion des finances publiques du Mali
PRODEJ	Programme de développement de la justice
PRODESS	Programme de développement sanitaire et social
PSPSR	Plan de sécurisation des produits de santé de la reproduction
PTF	Partenaire technique et financier
PU-RSJ-MOA	Programme d'urgence pour le renforcement du système judiciaire et de mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation
RAMED	Régime d'assistance médicale
RCI	République de Côte d'Ivoire
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitat
RNDH	Rapport national sur le développement humain
SCAP	Stratégie commune d'assistance pays
SDS	Stratégie pour le développement et la sécurité
SIGAP	Système intégré de gestion de l'aide publique
SIGTAS	Système intégré de gestion des taxes et assimilées
SNCC	Stratégie nationale sur les changements climatiques
SNDD	Stratégie nationale de développement durable
SSDRN	Stratégie spécifique de développement des régions du Nord
SWEDD	Autonomisation des femmes et dividende démographique au Sahel
SYDONIA	Système douanier automatisé
TIC	Technologie de l'information et de la communication
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UA	Union africaine

UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest africaine
UMOA	Union monétaire ouest africaine
UMOCI	Unité de mise en œuvre du Cadre intégré
VIH/SIDA	Virus de l'immunodéficience humaine / Syndrome d'immunodéficience acquise
ZES	Zone économique spéciale

Préface

Dans une lettre adressée à la jeunesse malienne du Mali et de la diaspora, le Président de la République disait:

“Si vous m’accordez votre confiance, je veux faire des cinq prochaines années, un mandat de préparation de la prochaine génération. Pour vous et avec vous, les cinq prochaines années, c’est une société radicalement différente que je veux bâtir. Une société qui promeut l’éducation, une société qui s’engage pour les entrepreneurs et start-ups, une société qui forme, une société qui donne envie de s’y établir par un environnement stable et de sécurité, une société qui libère et émancipe par l’effort, une société qui fait éclore les talents, une société qui encourage le goût du risque, une société qui investit dans l’autonomie, une société d’opportunité, de travail pour tous, de réussite partagée, une société de partage, une société qui vous donne les outils pour participer aux conversations de notre continent, aux dialogues du monde, aux révolutions vertueuses qui couvent et qui changent profondément la planète, une société qui incube les agents de notre futur, les acteurs des transformations que nous devons mener et gagner, une société de progrès, qui avance sûrement mais résolument. Une société, un Mali, un grand Mali qui avance.”

Le Président de la République a en fait décliné, en quelques lignes, le rôle premier de la ressource humaine pour ressouder le tissu social et réussir l’agenda de la transformation du tissu économique, cette ambition déclarée depuis des décennies dans les différents plans de développement mais jamais réalisée. Un message tourné vers l’avenir dans lequel le Président invite la jeunesse à forger son propre destin dans un monde rapidement changeant. Message dans lequel le Président engage l’Etat à donner à la jeunesse, via le système éducatif, les outils nécessaires en formant des esprits créatifs et entreprenants, une jeunesse dont l’esprit d’innovation est inscrit dans l’ADN, l’Etat assurant de son appui cette nouvelle classe d’entrepreneurs. Cette capacité de s’adapter et de tourner l’adversité en avantage constitue l’essence de la résilience.

Ce message d’optimisme et de solidarité a servi de guide à la préparation du Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD), pour la période 2019-2023 dont l’agenda autour duquel les projets et programmes sont articulés, est celui de la transformation du tissu économique pour sortir de la vulnérabilité inhérente à la dépendance quasi exclusive de l’exportation des matières premières non transformées, des aléas climatiques et d’une agriculture familiale enfermée dans une logique d’autosubsistance.

Message de solidarité parce que le Mali a été éprouvé par la crise sécuritaire de 2012 et est engagé dans la reconstruction du tissu social, une entreprise qui requiert que chaque citoyen fasse preuve de patriotisme en consentant des sacrifices pour contribuer à l’augmentation du budget de la défense et de la sécurité pour garantir l’intégrité du territoire national et la sécurité pour tous.

Solidarité aussi parce que la crise sécuritaire est venue rappeler que le sentiment d’appartenance au grand Mali devait être bâti sur du réel, dans le sens où les différentes composantes de la nation malienne doivent avoir accès aux services essentiels, ce qui implique d’étendre et améliorer la qualité des services de base aux populations avec un effort particulier en direction des régions défavorisées. C’est pour cette raison que le Fonds pour le développement durable (FDD) a été créé et est alimenté par les ressources nationales et des contributions des partenaires au développement du Mali.

Le CREDD 2019-2023 offre l’occasion d’engager une concertation sincère sur les défis de la nation, les choix de l’avenir et les sacrifices que chaque malien doit consentir en cette période difficile. Les conséquences de la donne sécuritaire doivent être présentées à la communauté nationale, chiffres à l’appui, et mettre en évidence l’impératif de s’engager dans une stratégie de développement qui résout de façon durable, la problématique de la pauvreté.

Le Ministère de l’Economie et des Finances préparera une projection de l’impact budgétaire des modifications institutionnelles proposées dans la cadre de l’Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d’Alger et une photographie du cadre macro-économique pour éclairer les concertations sociales programmées dans la première moitié de l’année 2019. Cette démarche participe de l’impératif du devoir de vérité.

Le financement de ce plan quinquennal requerra la participation de la communauté nationale par le biais d’une meilleure mobilisation des ressources fiscales et la rationalisation des dépenses, de l’abnégation pour surseoir aux revendications syndicales pour l’amélioration des conditions de vie et de travail jusqu’à ce que la situation sécuritaire et les dépenses qu’elle entraîne soient stabilisées, un appui conséquent des partenaires traditionnels au développement du Mali et la recherche de nouvelles sources de financement.

De la qualité des projets, leur exécution et l'application rigoureuse des politiques publiques, dépendra la capacité du Mali d'améliorer sa capacité de financement, de fournir aux citoyens les services de base et de créer les conditions d'une croissance soutenue au service des générations futures.

Le Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD) 2019-2023, allie imagination et ambition, pragmatisme et réalisme.

Imagination et ambition, car il faut enfin résoudre le lancinant problème du chômage, de la pauvreté et de la dépendance du pays vis-à-vis de l'aide extérieure que les stratégies suivies jusqu'à présent n'ont pas pu résoudre, la diversification de l'économie qui, seule, permet de créer de la richesse n'ayant pas été au rendez-vous. La solution du Président de la République à ce problème est contenue dans son message à la jeunesse : il faut entreprendre. Il incombe donc aux générations montantes de créer des entreprises qui exploitent les opportunités, le marché interne servant de plateforme de lancement pour une percée sur le marché régional, continental et international. Il faut également passer d'une agriculture de subsistance à un système d'exploitation commerciale. Il faut enfin que les différents maillons de la chaîne de valeur soient exploités par un secteur privé compétitif, seule façon de pérenniser une agriculture qui nourrit de plus en plus de bouches et se modernise.

Dans tous les pays qui ont réussi leur industrialisation et leur intégration dans une économie mondiale en mutation, la diversification a été le fait d'entrepreneurs. Mais cela ne s'est pas fait par la seule magie de la main invisible, le rôle de l'Etat a été déterminant grâce à un investissement soutenu dans le développement des ressources humaines, une politique ambitieuse de recherche et d'innovation, la construction d'infrastructures pour réduire le coût des facteurs et faciliter la circulation des biens et des personnes, et bien entendu, une politique d'incitations et d'appui au développement du secteur privé allant de pair avec l'émergence de champions nationaux qui s'imposent sur les marchés internationaux.

Poursuivie avec détermination, la mise en œuvre du Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable 2019-2023 jettera les bases d'un tissu économique permettant de créer, dans un horizon à moyen terme, des occupations et des emplois en phase avec les mutations économiques pour une population majoritairement jeune et qui, de surcroît, augmente rapidement.

La diversification permettra à notre pays de réduire progressivement sa dépendance vis-à-vis de l'aide extérieure, l'ambition du Mali étant d'augmenter rapidement son niveau de revenu pour couvrir par financement interne le budget de fonctionnement et dégager un surplus à allouer au budget d'investissement. Le recours au financement extérieur devrait aller décroissant, une fois que les gros investissements en infrastructures prévus pendant la décennie allant jusqu'en 2030, auront été réalisés.

Si la situation de dépendance vis-à-vis de l'aide extérieure a été aggravée par la crise sécuritaire que connaît le Mali depuis 2012, il n'en demeure pas moins qu'elle était déjà une constante depuis les années 80 lorsque furent mis en place les premiers programmes d'ajustement structurel, suivis peu après par les initiatives de réduction de la dette. Cette situation imputable au fait que les politiques publiques suivies dans les années qui suivirent l'accession à la souveraineté des pays africains ont mené à la faillite économique de la plupart des Etats qui ont négligé ou mal apprécié l'importance du développement de la ressource humaine et le rôle de l'entrepreneuriat. Ils se sont engagés dans des politiques d'import-substitution sans les inscrire dans des dynamiques de compétition et d'innovation. La préparation de cette stratégie avec son emphase sur la ressource humaine et l'entrepreneuriat est instruite par cette expérience.

La réussite de la transformation de l'économie requérant des ressources humaines de qualité, l'amélioration de la qualité de l'éducation pour les différents niveaux du système éducatif et de formation figure donc au sommet des priorités du plan quinquennal. Qualité de l'éducation dont le pilier est la disponibilité en nombre, d'enseignants bien formés et imprégnés de l'éthique et de la déontologie de la profession enseignante. Grâce à un comportement exemplaire et au dévouement à la tâche, les enseignants acquerront la reconnaissance sociale que la société doit à ce corps de métier sur lequel repose l'avenir du Mali.

Une préoccupation majeure concerne les enfants qui abandonnent l'école, phénomène amplifié par l'insécurité dans les régions du nord et du centre du pays où beaucoup d'écoles sont fermées. Des programmes spéciaux incluant un aménagement du calendrier scolaire et des périodes d'examen et l'aménagement des centres de regroupement sont organisés pour que les enfants déplacés puissent rattraper le retard dans les études, tandis que le volet sécuritaire en cours sera amplifié pour que les familles puissent retourner dans leurs foyers. Les infrastructures scolaires détruites, tout comme les autres infrastructures étatiques seront réhabilitées chaque fois que la situation sécuritaire le permettra.

Figure également dans les premières priorités, l'accessibilité de tous aux services de santé améliorés, un impératif dont la réalisation dépend de la disponibilité du personnel qualifié, de la qualité des infrastructures hospitalières et des compétences managériales en matière de gestion des hôpitaux et des systèmes sanitaires.

La question nutritionnelle et l'insécurité alimentaire qui affectent non seulement les personnes déplacées, mais également les personnes habitant les régions qui souffrent de famine lorsque la pluviométrie n'est pas au rendez-vous, continueront à bénéficier des programmes d'urgence pendant qu'en parallèle, des politiques d'autonomisation des personnes consistant à développer leur capacité de créer des activités génératrices de revenus seront renforcées.

Un des objectifs de la concertation nationale sur le présent plan quinquennal est d'attirer l'attention de la communauté nationale sur le risque que représente la dépendance du pays vis-à-vis de l'extérieur, une information qui ne manquera pas d'éveiller les consciences et éclairera les débats sur les plateformes revendicatives des différents corps de l'administration pour l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail. Exiger des augmentations de salaires lorsqu'un pays traverse une crise sécuritaire sérieuse et que lesdits salaires sont payés en partie grâce à l'aide étrangère, et pourraient donc ne pas être payés comme cela arrive dans certains pays, n'est compréhensible que si on attribue ce comportement au manque d'information sur la situation réelle.

Les effets de la politique de transformation du tissu économique se manifesteront à moyen terme car l'acquisition du savoir-faire industriel et organisationnel et la constitution d'écosystèmes fonctionnels et de clusters intégrés, prend du temps. Le chantier prioritaire pour ce faire consistera en la préparation, au courant de l'année 2019, d'un programme intégré alliant, branche par branche, une politique d'incitation, un plan de création et de maintenance d'infrastructures programmées pour rendre l'économie compétitive, un dispositif d'éducation/formation capable de répondre rapidement aux demandes de qualification et les susciter, et des politiques de branches incluant un secteur tertiaire moderne pour offrir des services aux secteurs productifs. Ce qui différencie cette stratégie de celles qui l'ont précédé, c'est qu'elle place l'entrepreneur au cœur du dispositif et repose sur un Etat résolument volontariste et pragmatique.

Pragmatisme car il s'agit d'abord de mener à bon port les nombreux chantiers avec des programmes et projets en cours d'exécution qu'il faut mener avec célérité à leur conclusion, en s'assurant bien entendu qu'ils ont l'impact attendu sur les populations, l'économie et les organisations et approfondir et/ou introduire de nouvelles réformes. Pragmatisme qui se manifeste aussi dans le rejet du dogmatisme (pas de solution miracle ou passe-partout) et la recherche de formules et modes d'intervention et d'organisation de l'action permettant de réaliser les objectifs poursuivis dans les délais et au moindre coût.

Réalisme car cette stratégie s'exécute dans un environnement particulier. Il faut d'une part, consolider la paix et la réconciliation nationale et garantir la sécurité des citoyens. Il faut tenir compte d'autre part, d'un cadre macroéconomique soumis aux contraintes structurelles et aux défis conjoncturels.

Contraintes structurelles en raison de la structure de notre économie qui, au-delà de sa faible adaptabilité, est vulnérable aux aléas climatiques et aux fluctuations des cours sur le marché mondial des deux principaux produits d'exportation que sont l'or et le coton. Contraintes structurelles que le Président de la République a stigmatisé récemment par le cas du coton dans un panel sur le Développement Durable à Abu Dhabi "The Future Summit" en ces termes : *"Si nous sommes premier producteur de coton au sud du Sahara, la plus-value n'en est pas évidente parce que malheureusement ce coton n'est transformé sur place qu'en raison de 2%"*.

Aucun obstacle ou combinaison d'obstacles ne peut expliquer, de façon convaincante, pourquoi le coton brut produit au Mali est transporté sur des milliers de kilomètres pour être transformé dans des usines étrangères et revenir sous forme de produit textile au Mali et concurrencer le textile produit au Mali avec du coton malien. Cette situation est expliquée par le savoir-faire technique et organisationnel supérieur des entreprises textiles étrangères par rapport à celles du Mali. C'est la recherche de ce savoir-faire qui explique pourquoi les pays mettent en place des politiques d'incitation pour attirer l'investissement direct étranger et que les entreprises naissantes confient la gestion à des sociétés du même secteur ayant le savoir-faire pour mettre en place le dispositif de gestion, former le personnel et inculquer une culture de la qualité ou s'engagent dans des contrats de joint-ventures.

La réponse à la situation de vulnérabilité structurelle qui perdure depuis l'indépendance du Mali réside dans l'émergence d'une nouvelle classe d'entrepreneurs qui détectent et exploitent les opportunités, innovent et s'inscrivent dans la logique d'une concurrence qui n'est plus seulement locale mais mondiale. L'Etat jouera son

rôle non seulement dans le cadre de programmes de promotion et d'appui à l'entrepreneuriat, mais en comblant entre autres le déficit en infrastructures qui handicape la compétitivité de l'économie. Ce défi, le Gouvernement va le relever grâce à l'ambitieux programme de construction des infrastructures de transport, de communication et d'énergie et surtout en investissant de façon soutenue dans le développement d'une ressource humaine de qualité.

L'emphasis sur l'innovation et l'ouverture à l'international des entreprises maliennes a pour but d'éviter les avatars dont l'économie malienne a fait l'expérience avec la politique d'import-substitution et la création d'entreprises publiques fonctionnant dans une logique d'autarcie que le pays a poursuivi dans les années qui suivirent l'indépendance, politique dont les séquelles sont toujours visibles, notamment à travers les difficultés auxquelles font face les entreprises publiques qui sont toujours dans le portefeuille de l'Etat et le sort des entreprises qui ont été privatisées. Un des héritages de cette période qui imprègne toujours les mentalités et affecte le développement, est la politique de subventions cachées notamment dans le domaine de l'énergie qui explique pourquoi le redressement de l'EDM SA est handicapé, le prix du kWh facturé aux ménages étant bien inférieur au coût de revient, situation qui obère la capacité d'autofinancement et d'emprunt de la compagnie pour accroître la capacité de production et étendre le réseau de transmission et de distribution pour que le plus grand nombre de maliens ait accès à l'électricité.

L'impératif d'innovation s'étend également aux schémas de pensée. Le Mali, tout comme bon nombre de pays au Sud du Sahara, souffre d'une faible capacité de production d'idées comme en témoigne la pauvreté du débat public et l'absence de différenciation entre les programmes des partis politiques. Le Gouvernement voudrait combler cette faiblesse en promouvant l'émergence de think tanks, de bureaux d'études ayant une masse critique de personnel de haut niveau et en finançant une recherche de qualité pour créer le savoir, informer les politiques publiques et les stratégies des entreprises, développer de nouveaux produits et servir d'éclaireur pour l'innovation. C'est dans ces laboratoires de recherche, think tanks et bureaux d'études de haut niveau que naissent de nouveaux savoirs qui bouleversent le monde, que germe la sève d'une pensée prospective qui est en phase avec les réalités d'un monde en mouvement, que se conçoivent de nouveaux concepts et de nouvelles méthodologies et s'élaborent de nouveaux outils de planification et de gestion.

Plus spécifiquement en ce qui concerne la conception et la gestion des politiques publiques, au lieu que chaque administration ait son propre personnel pour mener les différentes activités de planification, demande amplifiée par la politique de décentralisation, les différents démembrements de l'Etat feraient appel aux différents think tanks et bureaux d'études au même titre que traditionnellement, la dématérialisation de l'administration, la présence sur le cloud et les différents autres services tels que la gestion des hôpitaux sont sous-traités aux maisons spécialisées qui renouvellent régulièrement leurs compétences et rajeunissent leurs équipes, tandis que la conception, la construction et l'exploitation des infrastructures est concédée aux PPP. Recherche de qualité va évidemment de pair avec un enseignement supérieur de qualité, une priorité dans la présente stratégie de développement.

Défis conjoncturels en raison de la crise sécuritaire qui a résulté en une augmentation significative des dépenses militaires et de sécurité qui se sont accrues à un rythme annuel moyen de 20,08% entre 2013 et 2017, contre 3,55% entre 2009 et 2011, soit un rythme trois fois supérieur à celui des recettes de l'Etat. A celles-ci, il faut ajouter les dépenses relatives à la reconstruction des infrastructures détruites, l'aide aux populations déplacées et la réinstallation des déplacés et des réfugiés dans leurs foyers et régions d'origine. Une autre catégorie importante de dépenses concerne les coûts liés à la négociation et à la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali et de nouvelles institutions qui seront créées dans le cadre dudit Accord.

La conséquence des contraintes conjoncturelles résultant de la crise sécuritaire est une baisse du budget disponible pour les autres secteurs et en particulier, la part du budget alloué au financement des investissements publics et au développement du capital humain et une plus grande dépendance de l'aide internationale pour le financement des dépenses de santé et d'éducation sans le concours de laquelle, l'expansion de l'accès à ces services au plus grand nombre et l'amélioration de leur qualité seraient compromises.

Pour atténuer les effets de la hausse des dépenses liées à la crise sécuritaire et poursuivre l'assainissement des finances publiques, l'effort de mobilisation des ressources fiscales et non fiscales (élimination des exonérations, réduction des niches fiscales et élargissement de l'assiette fiscale grâce à une meilleure connaissance des contribuables) et de rationalisation des dépenses publiques (maîtrise de l'inflation de séminaires, ateliers et études dans les projets et réduction du train de vie de l'Etat : voyages, soins à l'étranger, parc automobile,

carburant, dotation alimentaire aux fonctionnaires, location de bureaux, divers primes, indemnités et avantages en nature, ...) et le recours à la pratique des achats groupés seront poursuivis et approfondis.

Mais il faut surtout compter sur les effets, certes mineurs, pendant la période du CREDD, de la politique de transformation structurelle de l'économie sous forme de retombées provenant du développement des secteurs primaire, secondaire et tertiaire induit par les politiques poursuivies dans le présent plan quinquennal et les plans futurs.

L'efficacité de la dépense publique dont l'introduction récente des budgets /programmes et la démarche contrats de performance sont l'incarnation, sera poursuivie à travers des audits pour juger de la qualité des services de l'administration aux citoyens. La poursuite de l'objectif d'efficacité des services de l'administration et d'un meilleur rapport avec le citoyen sera facilitée par le déploiement à grande échelle de « l'e-gouvernement », programme phare de la stratégie de développement qui ira de pair avec une simplification des procédures et surtout des délais maximum de temps de réponse aux requêtes des citoyens. L'« e-gouvernement » facilitera la poursuite de la décentralisation. Des audits de la qualité des services de l'Administration dont les résultats seront partagés avec les bénéficiaires des projets et services et accessibles au public, permettront de mesurer l'impact réel des projets et services de l'Administration sur les populations et dicteront les restructurations éventuelles si besoin est.

La stratégie de développement promouvra donc, grâce à un programme délibérément conçu à cet effet, l'entrepreneuriat national en utilisant, pour l'impulser, l'importante commande publique liée aux investissements programmés dans les infrastructures jusqu'en 2030, la dématérialisation de l'administration et les programmes de modernisation de l'Agriculture. L'articulation de la politique d'utilisation de la commande publique pour impulser l'entrepreneuriat national veillera à ne pas tomber dans le travers connu de création de structures de marchés monopolistiques, réglementées et difficiles d'entrée sans parrainage, qui tuent l'émergence d'un entrepreneuriat jeune qui s'inscrit dans une dynamique d'innovation et animé de l'esprit de conquête de marchés au-delà des frontières nationales.

Les besoins liés à l'urbanisation et aux demandes des entreprises existantes et les nouveaux chantiers miniers sont aussi des gisements à exploiter par des entreprises nationales dynamiques. Un autre gisement potentiel pour l'entrepreneuriat est celui du développement du secteur services (logistique, finances, études et ingénierie, etc) pour soutenir les secteurs productifs. Cette promotion délibérément pragmatique de l'entrepreneuriat mettra le Mali dans un cercle vertueux de développement.

Pour accélérer la préparation des projets et programmes, un fonds d'études sera mis en place. La dotation initiale sera fournie par l'Etat. Il sera réapprovisionné par le remboursement du coût des études qui feront partie du coût des projets.

Les mesures de soutien à la création d'entreprises qui vont être mises en place incluent : (i) l'utilisation de la commande publique pour stimuler l'émergence d'entreprises nationales qui innoveront, s'engageront dans une démarche qualité et d'exportation, (ii) les fonds de recherche et d'innovation, (iii) les systèmes de garantie des financements, (iv) la mise en place d'incubateurs, zones industrielles et hubs technologiques, le système d'appui/conseils aux jeunes entreprises, (v) le financement des programmes de formation pointue pour répondre aux demandes spécifiques des entreprises et la mise en place d'infrastructures de transport, communication et énergie pour rendre l'économie compétitive.

Un des grands défis est celui de la mentalité du système financier et bancaire qui n'intègre pas la dimension risque qui caractérise les entreprises innovantes. Les fonds de garantie couplés avec des fonds de capital-risque devraient provoquer l'évolution du système bancaire vers le financement de projets innovants et à risque.

La préparation du CREDD 2019-2023 a impliqué une démarche d'écoute. C'est ainsi qu'il a été procédé à un sondage auprès d'un échantillon représentatif de la population sur la perception de l'action de l'Etat, les principales préoccupations de la population et les défis de l'avenir. Les principaux messages de l'enquête auprès des populations sont ceux d'un relatif optimisme quant à l'avenir, malgré une conjoncture sécuritaire momentanément difficile, et un classement des préoccupations qui met l'alimentation et l'agriculture au premier rang. Cette préoccupation est prise en compte à travers les différents projets en cours et une allocation de 15% du budget de l'Etat au secteur agricole, allocation budgétaire dont le Président de la République a demandé un audit de son utilisation pour s'assurer de son effectivité.

La gouvernance est comme il se doit, au cœur des préoccupations exprimées par les citoyens pendant l'enquête, une préoccupation prise en compte à travers la politique de décentralisation, de déconcentration et de modernisation de l'administration y compris la généralisation du gouvernement électronique, la lutte contre la corruption et un meilleur fonctionnement de la justice. Toutes ces initiatives ont pour objectif commun de rapprocher l'Administration du citoyen. Les futures enquêtes se pencheront sur le pourquoi du scepticisme des citoyens vis-à-vis de la prolifération des institutions de gouvernance, de leur coût élevé et de leur faible effet sur le comportement de l'Administration et la qualité de ses services aux citoyens.

Le financement de cet ambitieux plan de développement dont un programme d'actions prioritaires est en cours d'élaboration requerra une stratégie active de mobilisation des ressources auprès des bailleurs de fonds traditionnels et la recherche de nouvelles sources et formes de financement, plus particulièrement pour les projets d'infrastructure. Une stratégie de mobilisation des financements qui tient compte du financement des investissements programmés et du déséquilibre lié à la dimension sécuritaire est en cours d'élaboration. Elle sera suivie par une campagne de mobilisation des financements pour les différents projets programmés.

La clef du succès de cette stratégie réside toutefois dans la capacité d'exécution des projets et d'exploitation des infrastructures qui en résultent. Cette dernière dimension est importante au regard de l'expérience des projets d'infrastructures mises en place dans les années 60-70 qui sont devenues des éléphants blancs. Par conséquent, au-delà des politiques à mettre en place pour assurer le financement de la maintenance et du renouvellement des infrastructures, la question du savoir-faire organisationnel pour exploiter efficacement le patrimoine créé est importante. Cela vaut pour tout le patrimoine de l'Etat depuis les centres de santé, en passant par les centres hospitaliers universitaires et les universités, jusqu'aux infrastructures routières et d'énergie.

Le Gouvernement a adopté une stratégie et un dispositif PPP pour ce qui concerne la construction et l'exploitation des infrastructures. Des mesures d'accompagnement pour protéger contre les risques communs aux opérations PPP seront préparées dans le courant du premier semestre 2019.

C'est dans le domaine des services de l'administration centrale, décentralisée et déconcentrée, les services d'éducation et de santé et les services d'appui aux entreprises que les innovations sur la façon dont l'exécution des services est organisée sont nécessaires pour réaliser l'ambition de faire du Mali un hub régional et un pôle d'attraction pour les entreprises et surtout, pour offrir un service de qualité aux citoyens.

Deux urgences pour faire du Mali un hub régional en plus de la création d'infrastructures et le bon climat des affaires : 1) la création d'un hôpital de classe internationale pour d'une part limiter les évacuations sanitaires et d'autre part, attirer les patients de la sous-région, et 2) attirer les universités internationales et des structures de formation de qualité à l'instar du Maroc, de l'Ile Maurice et du Rwanda qui ont fait de la qualité de la ressource humaine, leur atout compétitif. En plus des programmes de formation diplômante qui sont offerts dans le cadre de cycles longs, la capacité de répondre de façon rapide, aux demandes qui émergent ou de les susciter est aujourd'hui une des faiblesses du système d'éducation et de formation du Mali qui a un impact important sur l'environnement économique du Mali.

Cette stratégie de développement quinquennal est la première étape dans la longue marche vers la transformation structurelle de l'économie pour que celle-ci devienne résiliente en raison de l'adaptabilité et la capacité d'innovation de ses filles et fils, ces pionniers du changement qui auront fait leur, cette maxime du poète Hölderlin qui a dit « Là où croit le péril, croit aussi ce qui sauve ».

La vraie transformation commence par la prise de conscience de la situation de dépendance dans laquelle le pays a vécu et continue à vivre, de réaliser qu'une autre façon de penser et de faire est possible, que la décision de prendre une autre orientation, celle qui libère et épanouit les capacités de toutes et de tous nous appartient. En d'autres termes, l'avenir nous appartient. C'est cela le message du Président de la République à la jeunesse.

Cette stratégie n'est pas figée. Elle fera l'objet d'une évaluation continue et sera ajustée régulièrement pour tenir compte des contraintes rencontrées pendant l'exécution et les changements dans l'environnement national et international. Elle sera largement partagée avec la communauté nationale dans le cadre de multiples foras. Le feedback obtenu sera pris en compte.

La préparation de cette stratégie a impliqué de nombreux cadres de l'administration malienne et des partenaires au développement. Je voudrais ici souligner le travail remarquable fait par la Cellule Technique du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté qui a piloté ce travail. C'est l'occasion de remercier toutes celles et ceux

qui y ont contribué et d'indiquer que la production de ce document n'est que la première étape dans la vie de ce plan quinquennal.

Il faut maintenant exécuter cette stratégie, notre devise étant qu'il faut des résultats rapides, tangibles et durables pour le bien-être des maliens.

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Dr Boubou CISSE

Officier de l'Ordre National

Résumé exécutif

i. Après une crise multidimensionnelle des plus graves de son histoire moderne qui a impacté profondément son dynamisme économique et social, le Mali s'engage dans une nouvelle stratégie nationale de développement sur un horizon quinquennal, intitulée « Cadre Stratégique pour la Relance Économique et le Développement Durable (CREDD 2019-2023) ».

ii. Cette stratégie s'inscrit dans une nouvelle vision de développement, à savoir **« Un Mali bien gouverné, où le vivre ensemble harmonieux des différentes composantes de la société est restauré, la paix consolidée et la sécurité collective et individuelle assurée dans l'unité, la cohésion et la diversité, où le processus de création de richesse est inclusif et respectueux de l'environnement et où le capital humain est valorisé au bénéfice notamment des jeunes et des femmes »**.

iii. Le CREDD constitue une stratégie pertinente et réaliste qui se base sur un diagnostic approfondi du Mali. Ce diagnostic dresse un bilan sans complaisance des faiblesses structurelles qui entravent le développement du pays.

iv. Aligné sur les Objectifs de Développement Durable et les ambitions de l'« Agenda 2063 » de l'Union Africaine, le CREDD se positionne comme une stratégie ambitieuse qui vise un changement majeur dans la manière de penser le développement du Mali et de délivrer les politiques publiques en conséquence. La stratégie se fonde aussi sur le **Projet de société du Président de la République "Notre Grand Mali avance"** énoncé dans son programme 2018-2023 et la **Lettre de mission assignée au Premier ministre**, articulé autour de 5 axes, à savoir (i) la gouvernance et les réformes politiques et institutionnelles, (ii) la promotion d'une croissance inclusive, (iii) le développement du capital humain et l'inclusion sociale, (iv) l'environnement, le changement climatique et le développement durable, (v) la diplomatie, la coopération internationale et le partenariat.

Processus d'élaboration du CREDD 2019-2023

v. La mise en place d'un nouveau cycle de programmation stratégique constitue l'occasion de marquer un changement avec les pratiques du passé et d'opérer un renouveau de l'action publique. L'élaboration du diagnostic n'a pas échappé à cette ligne de conduite. Il s'est basé pour la première fois sur une enquête auprès d'un échantillon de 1 200 personnes, représentatif de la population malienne qui a été interrogé sur les priorités et les défis de développement. Il s'agissait de mettre les aspirations des maliens au cœur de la stratégie.

vi. Le diagnostic de la stratégie se base également sur des études thématiques qui ont couvert l'ensemble du périmètre de l'action publique. Ces études ont analysé les avantages, les forces, les opportunités et les menaces, débouchant sur des orientations stratégiques décisives pour le développement du Mali. Enfin, le diagnostic se base également sur une analyse structurelle qui a mis en évidence les interactions entre les variables représentatives du système Mali et permis d'identifier les principaux déterminants du système parmi lesquels figure en premier lieu la gouvernance.

Diagnostic stratégique

vii. Une des premières missions de l'Etat est de protéger les citoyens et d'assurer l'intégrité de son territoire. A la lumière des événements de 2012 marqués par la rébellion dans le Nord du pays, des attaques djihadistes, le coup d'Etat et des conflits divers, cette mission centrale n'a pu être assurée d'une manière adéquate et effective. Ces événements ont porté atteinte à la stabilité politique et institutionnelle du Mali et ont considérablement ralenti la croissance économique. Aussi, les conflits armés ont porté atteinte à l'intégrité physique et morale de milliers de personnes.

viii. Les conséquences de la crise qui a résulté de tous ces événements de 2012 et leur prolongement dans le temps furent et demeurent profondes. Celles-ci ont entraîné une libération de la violence avec des conflits intercommunautaires, affectant le vivre-ensemble des maliens. La crise résulte d'un ensemble de facteurs

internes et externes (faiblesse de l'Etat, insuffisante prise en compte des besoins des populations, terrorisme international, déstabilisation de la Libye, etc.) avec comme élément central le déficit de gouvernance.

ix. La crise est venue aggraver le déficit de confiance des populations en l'Etat. L'absence du spectre de la sanction dans l'administration publique, qu'elle soit positive (gratification et avancement basé sur le mérite) ou négative (sanctions administratives), laisse prospérer des pratiques déviantes et contreproductives qui nuisent à l'efficacité de l'action publique. La mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation issu du processus d'Alger, signé le 20 mai et le 15 juin 2015 à Bamako a cependant permis de restaurer la confiance entre les parties maliennes et de réaliser avec l'aide de la médiation internationale des avancées importantes dans les différents domaines dudit accord.

x. Des efforts ont été faits pour améliorer les infrastructures économiques et les équipements socio-collectifs. Ils sont à mettre au profit de l'action gouvernementale. Mais, le stock de capital fixe progresse nettement moins rapidement que les besoins économiques et sociaux de la population, ce qui place le Mali parmi les pays les moins équipés de la sous-région en termes de capital fixe par habitant. L'inefficacité de la gestion des investissements publics a conduit à une déperdition considérable des fonds investis.

xi. L'économie repose principalement sur les secteurs primaire et tertiaire, synonymes d'une faible transformation des produits nationaux et reste dominée par le secteur informel. Les politiques publiques ont permis certes d'identifier de nouvelles filières économiques porteuses, il faut désormais valoriser leur potentiel et faire émerger des chaînes de valeurs productives afin d'inverser les tendances actuelles.

xii. La pression sur les ressources naturelles menace l'écosystème et les conditions de vie des populations qui en dépendent. La vulnérabilité du pays au changement climatique est grande et insuffisamment prise en compte dans les politiques publiques.

xiii. La base large de la pyramide des âges au Mali confère un potentiel de dividende démographique, lié à la jeunesse de sa population. Toutefois, si rien n'est fait pour saisir ce potentiel de dividende, la croissance démographique continuera à exercer une forte pression sur les services publics (santé, éducation, etc.), sur les fruits de la croissance et sur les ressources naturelles. Ce n'est pas la croissance démographique en soi qui pose un problème mais sa concomitance avec des services publics saturés, une urbanisation insuffisamment maîtrisée et des opportunités d'emplois décents faibles par rapport aux nouveaux entrants sur le marché de l'emploi.

xiv. Les services sociaux de base connaissent des évolutions contrastées liées en partie au contexte sécuritaire, et leur qualité reste à améliorer. Le système de santé se caractérise par une situation sanitaire peu reluisante, une faible couverture sanitaire, un accès inégal aux soins de santé et des indicateurs de santé de la mère et de l'enfant en deçà des objectifs. L'éducation et la formation professionnelle souffrent d'un problème de qualité et d'un difficile alignement avec les besoins de l'économie nationale en ressources humaines. L'autonomisation des femmes par leur insertion dans la vie économique, sociale et politique du pays connaît des évolutions institutionnelles importantes mais devrait être sensiblement améliorée pour garantir l'égalité de genre.

xv. La satisfaction des usagers dans les services publics de qualité est une condition pour accroître le consentement des contribuables à payer l'impôt. La mobilisation des ressources propres de l'Etat a connu des améliorations importantes et devrait se consolider pour pouvoir assurer un niveau de dépenses publiques qui permette à l'Etat d'assumer efficacement ses missions principales. Parmi celles-ci figure la fourniture d'un cadre propice au développement économique offrant des opportunités économiques afin de réduire les inégalités et la pauvreté. Près d'un malien sur deux (44.9% en 2017) vit encore dans une situation de pauvreté. L'ambition serait de porter cette incidence de la pauvreté à, au plus, deux maliens sur cinq (40%) au terme du CREDD, en 2023. Les inégalités, qu'elles soient basées sur l'âge, le genre, le statut socio-économique, le lieu d'habitation, constituent des entraves à l'épanouissement de la population et affectent la cohésion sociale.

xvi. Ce diagnostic appelle un sursaut de tous. Les responsabilités sont partagées. Les efforts relèvent avant tout de l'Etat mais aussi de chaque citoyen pris individuellement. Les citoyens ont des droits exigibles vis-à-vis de l'Etat, mais aussi des devoirs et obligations dont ils doivent s'acquitter.

xvii. La gouvernance constitue le nœud du développement durable. Elle peut être l'élément déclencheur pour une paix et une sécurité durable, des services sociaux de qualité, une économie forte et inclusive et une gestion durable des ressources naturelles.

xviii. S'appuyant sur le diagnostic stratégique et les défis du développement et sachant que les mêmes causes produisent les mêmes effets, le CREDD constitue une stratégie volontariste qui s'articule autour de cinq axes stratégiques déclinés en objectifs, globaux et spécifiques, et lignes d'action.

Présentation de la stratégie

Le premier axe de cette stratégie concerne la gouvernance sous tous ses aspects

xix. **La consolidation de la démocratie** passera nécessairement par le renforcement des capacités et des échanges entre les institutions de la République afin de permettre aux organisations des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire d'exercer pleinement leurs missions comme le prévoit la Constitution. La participation des citoyens et des partis politiques est essentielle pour améliorer la gouvernance démocratique. Cela doit notamment transiter par une meilleure organisation des élections ainsi que par des efforts pour renforcer la citoyenneté et le civisme.

xx. **La gouvernance économique et financière**, et plus spécifiquement la lutte contre la corruption et la délinquance financière constitue le maillon faible du dispositif de gouvernance. L'opérationnalisation de l'Office central de lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite constitue une mesure phare de cet axe, avec notamment la systématisation des déclarations des patrimoines pour les personnes physiques concernées.

xxi. L'amélioration de la **gestion des finances publiques** se poursuivra grâce à la mise en œuvre du Plan de réformes de la gestion des finances publiques du Mali (PREM 2017-2021). La maîtrise des exonérations, la modernisation de l'administration fiscale, le contrôle interne et externe, ainsi que l'efficacité de la dépense publique continueront de constituer des priorités. L'amélioration de la préparation, de la sélection, de la mise en œuvre et du suivi des projets d'investissements publics est essentielle pour améliorer l'accès des populations à des infrastructures économiques et sociales de qualité.

xxii. La **décentralisation** se poursuivra en lien avec le transfert de compétences et de ressources aux collectivités territoriales. Les contrat-plans Etat-Régions/District sont amenés à occuper une place centrale pour accélérer le développement économique et social à l'échelon régional, grâce à l'accompagnement des Agences de développement régional et du Fonds national d'appui aux collectivités territoriales. Le développement des cadres de concertation et l'implication des citoyens seront nécessaires pour améliorer la gouvernance à l'échelon local. Par ailleurs, un autre accent sera mis sur la réorganisation administrative avec le parachèvement du processus de découpage territorial.

xxiii. Le Programme d'urgence pour le renforcement **du système judiciaire** et de mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation (PU-RSJ-MOA) décliné en plan opérationnel 2015-2018 est arrivé à terme en fin 2018, son évaluation est en cours. Ce programme sera remplacé par une Loi de programmation pour le développement du service public de la justice en cours d'élaboration. La mise en œuvre de la Politique nationale des droits humains devra permettre l'instauration d'une véritable culture du respect des droits de l'homme.

xxiv. La mise en œuvre de la **Politique foncière** permettra un accès fiabilisé et sécurisé aux titres fonciers. Il s'agit notamment de mettre fin à la spéculation foncière en milieu urbain, d'apporter des solutions idoines en ce qui concerne le foncier rural et de favoriser un traitement impartial et transparent des litiges fonciers. Il faut de même garantir l'accès effectif des femmes au foncier sécurisé. La modernisation du cadastre constituera une avancée pour poursuivre ces objectifs.

xxv. **La modernisation de l'administration publique** est essentielle pour améliorer la performance des politiques publiques. Cela passe notamment par une gestion des ressources humaines axée sur les compétences et le mérite, par davantage de transparence et de redevabilité. La mise en œuvre du Programme de développement institutionnel 2^{ème} génération constitue un jalon important pour moderniser l'administration

publique. Un accent particulier sera mis sur la rationalisation et la synergie des différentes structures de l'administration et les organismes rattachés.

xxvi. L'amélioration de la coordination et de la gestion de l'aide permettra de mobiliser plus efficacement les ressources de l'aide publique au développement.

xxvii. L'implication active du Mali au sein des instances sous régionales, continentales et internationales et en faveur de différentes initiatives comme « Compact with Africa » et l'Alliance Sahel (en appui aux pays du G5 Sahel) permettra également de concourir efficacement aux objectifs du CREDD.

xxviii. **La promotion de l'Etat de droit et de la justice** passe par l'accroissement de la qualité de la justice notamment son accessibilité pour en faire un instrument de garantie de la paix sociale et la garantie des droits fondamentaux des citoyens. L'accroissement de la qualité de la justice sera recherché à travers entre autres l'amélioration de l'efficacité des structures judiciaires et des auxiliaires de justice à travers notamment l'informatisation et la mise en réseau des structures judiciaires ; l'amélioration de l'exécution des décisions de justice et le rapprochement de la justice aux justiciables à travers notamment la restauration des instances foraines.

xxix. Le Gouvernement mettra l'accent sur les stratégies d'anticipation dans **la gestion des conflits sociaux** en vue de l'apaisement durable du climat social. La prévention des conflits qui passe par une concertation permanente entre le Gouvernement, le Patronat et les partenaires sociaux visant à sortir de la logique de gestion ponctuelle et au cas par cas à travers la mise en place de structures pérennes de **dialogue social**. Cela nécessitera la mise en place d'un cadre institutionnel et inclusif dédié au dialogue social. Ainsi la performance du Gouvernement se mesurera beaucoup plus par rapport à l'affaiblissement de la tendance revendicative des syndicats que par rapport au nombre de préavis de grève gérés.

Le second axe de la stratégie concerne la paix, la sécurité et le renforcement du vivre ensemble

xxx. Il s'agira de mettre l'accent sur une mise en œuvre efficace et rapide de l'ensemble des mesures contenues dans **l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali issu du processus d'Alger**. Le processus **"Désarmement, Démobilisation et Réinsertion"** constitue une mesure phare qui permettra de progresser dans ce sens. La sécurité des biens et des personnes sera assurée grâce à la mise en œuvre de la Loi d'orientation et de programmation militaire ainsi que de la Loi de programmation de la sécurité intérieure. Il en est de même de la mise en œuvre de la Politique nationale des frontières en vue d'assurer la souveraineté nationale et la sauvegarde de l'intégrité du territoire.

xxxi. Dans le cadre de la mise en œuvre de la **Stratégie spécifique de développement intégré des régions du Nord**, des projets structurants seront financés grâce au Fonds pour le développement durable (FDD) qui constitue, d'ores et déjà, un des acquis de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation issu du processus d'Alger. Les structures de gouvernance de ce Fonds sont mises en place et permettront un pilotage efficace des ressources et des dépenses.

xxxii. Des mesures fortes seront mises en place visant à endiguer le **terrorisme et l'extrémisme violent**. Il s'agira de détecter, d'évaluer et d'éliminer toutes les conditions propices au développement du terrorisme, de la radicalisation et de l'extrémisme violent, d'une part et d'autre part, de lutter contre l'impunité et poursuivre tous les auteurs de crimes d'extrémisme violent et de terrorisme. Il faudra par ailleurs apporter des réponses justes et diligentes en cas d'attaques terroristes ou d'actes d'extrémisme violent.

Le troisième axe de la stratégie concerne la croissance inclusive et la transformation structurelle de l'économie

xxxiii. Il s'agit de créer les conditions d'un environnement favorable à l'investissement productif et à la **diversification de l'économie** en poursuivant et amplifiant les efforts visant à consolider la stabilité du cadre macro-économique et assurer une bonne gestion des finances publiques. Ensuite, il faut veiller au développement des chaînes de valeur par une plus grande transformation industrielle des produits nationaux (agricoles, miniers, etc.) et accompagner le développement des espaces économiques porteurs : pôles économiques régionaux, zones économiques spéciales (SiKoBo pour Sikasso au Mali – Korhogo en Côte d'Ivoire – Bobo-Dioulasso au Burkina Faso), zones industrielles, agropoles. Le développement des filières de la pêche et de l'élevage pour lesquelles le Mali dispose de réels atouts sera privilégié afin de renforcer l'économie. Par ailleurs, l'accès à une alimentation suffisante, saine, et diversifiée constitue un déterminant important de la situation sanitaire. Des actions et des programmes seront développés en ce sens.

xxxiv. Les **réseaux d'infrastructures** (énergie, transport) sont essentiels pour améliorer l'attractivité et la compétitivité de l'économie. Des projets de corridors de **transports** internes et sous régionaux par voie terrestre ou ferroviaire seront mis en œuvre afin de permettre un développement des échanges et une diminution des coûts de transactions. L'entretien des routes et des pistes rurales constitue une orientation stratégique afin de maintenir la qualité du réseau existant. L'amélioration des conditions de transport sur le fleuve Niger facilitera le développement économique du bassin intérieur du fleuve Niger qui constitue un bassin de vie et d'emploi important. Le Gouvernement a ainsi mis au point un Programme d'infrastructures économiques (2019-2023), d'un coût total de 5 500 milliards de FCFA visant le maillage de l'ensemble du territoire national pour son désenclavement intérieur et extérieur avec la réalisation de routes et d'autres ouvrages et permettant de rapprocher davantage les zones de production à celles de consommation.

xxxv. Dans le domaine de **l'énergie**, une réforme courageuse et ambitieuse est en cours afin d'améliorer la gouvernance du secteur avec une attention portée à l'assainissement et au redressement de la situation de EDM-sa. En outre, il s'agira de mettre en œuvre le Plan Directeur d'Investissements Optimaux (PDIO) et de poursuivre l'investissement dans les installations et les équipements en vue d'améliorer l'accès à l'énergie. L'important potentiel énergétique, principalement sous forme d'Energies Renouvelables (EnR), très faiblement valorisé, confère au Mali un avantage indéniable en ce qui concerne la fourniture d'un service énergétique abordable, fiable, durable et moderne pour tous.

xxxvi. **La Culture** occupe une place prépondérante dans le processus de développement, car facteur d'intégration politique, sociale et de paix. Le secteur permet de mieux jauger la capacité de résistance du pays à la crise, de contribuer à la reconstruction du pays, à la réconciliation et à la consolidation de la paix. Le Mali a été désigné champion de l'Union Africaine sur les questions de culture et d'héritage à travers le Président de la République. Ce mandat confié à notre pays exige une plus grande attention accordée à la dimension culturelle du développement et sa prise en compte dans les politiques et stratégies de développement.

xxxvii. Le **financement bancaire de l'économie** est essentiellement orienté vers des crédits à court terme, principalement dans le secteur du commerce, au détriment de projets d'investissement qui nécessitent des crédits plus longs. L'Etat accompagnera le développement des services financiers afin que ceux-ci jouent un rôle plus structurant dans le financement de l'économie. Par ailleurs, il apparaît nécessaire d'accroître l'inclusion financière. La mise en œuvre du plan d'actions de la microfinance et le développement du « mobile Banking » représentent des leviers importants pour ce faire.

xxxviii. Outre l'amélioration de la mobilisation des ressources publiques internes, la stratégie de financement du CREDD mise sur la **promotion du secteur privé** et le développement des investissements directs étrangers en lien avec **l'amélioration du climat des affaires**, le développement du partenariat public-privé (PPP), ainsi que le développement de nouvelles sources de financement telles que la finance islamique et les marchés internationaux de capitaux.

xxxix. Le pays gagnerait aussi à impulser l'investissement d'impact, nouvelle classe d'actifs financiers, à mi-chemin entre le capital-investissement et la philanthropie, qui s'aligne parfaitement sur les objectifs du CREDD en matière de développement économique et social.

Le quatrième axe de la stratégie est dédié à la protection de l'environnement et au renforcement de la résilience au changement climatique

xl. Pour garantir un **environnement** sain, le Gouvernement a élaboré en 1998 la Politique nationale de protection de l'environnement (PNPE) et en 2011 la Stratégie nationale de développement durable (SNDD). La PNPE préconise la prise en compte de la dimension environnementale dans toute décision qui touche la conception, la planification et la mise en œuvre des politiques, programmes et activités de développement, par la responsabilisation de tous les acteurs. La finalité est de contribuer au développement économique et social durable du pays et à la recherche de la sécurité alimentaire, de lutter contre toute forme de pollution ou nuisance, contre le processus de dégradation des ressources naturelles et la désertification. A cet effet, il faudra assurer une gestion décentralisée et participative des ressources naturelles renouvelables, promouvoir les technologies innovantes respectueuses de l'environnement et améliorer le cadre de vie des populations.

xli. La Politique nationale de **changement climatique** cherche à contribuer à la lutte contre la pauvreté et au développement durable en apportant des solutions appropriées aux défis liés aux changements climatiques afin que ceux-ci ne deviennent un facteur limitant du développement socioéconomique. Elle vise le renforcement des capacités de prévention et de gestion des risques et des catastrophes naturels et l'amélioration de la capacité d'adaptation des populations et la résilience des systèmes.

Le cinquième axe de la stratégie concerne le développement du capital humain

Dans le domaine de **la santé**, l'amélioration de l'état de santé de la population et la lutte contre le VIH demeurent au cœur des priorités du Gouvernement dans le cadre du Plan décennal de développement sanitaire et social (PRODESS 2014 – 2023). Les stratégies retenues visent (i) la réduction de la morbidité et de la mortalité maternelle, néo-natale, infantile, infanto-juvénile, (ii) la réduction de la morbidité et la mortalité liées aux maladies transmissibles et non transmissibles (maladies cardio-vasculaires, diabète, etc), aux modes de vie et aux conditions de travail et le renforcement de la lutte contre le VIH –Sida , (iii) l'augmentation de l'offre et l'utilisation de services et produits de santé de qualité fournis par des ressources humaines qualifiées et équitablement réparties sur l'ensemble du territoire. Un accent sera mis sur la gouvernance des hôpitaux et sur la qualité des accueils et des soins dans toutes les structures sanitaires. Des réformes sont en cours dans le secteur de la santé afin d'améliorer la couverture sanitaire et de renforcer l'offre de services, la rendant inclusive et accessible.

xlii. Le secteur de **l'éducation** dispose d'un document de stratégie (PRODEC 2 - Programme décennal de développement de l'éducation et de la formation 2019-2028) dont la mise en œuvre doit permettre d'améliorer significativement le niveau de scolarisation et la qualité de l'enseignement. Il s'agit plus spécifiquement : (i) d'améliorer le rendement interne du système, favoriser l'employabilité des jeunes et l'insertion socio-professionnelle des sortants, (ii) de promouvoir un accès équitable et inclusif à une éducation de qualité pour tous et (iii) de renforcer la qualité de la gestion du système et de ses ressources.

xliii. Pour créer les conditions de réalisation de l'autonomisation de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, il est nécessaire d'accélérer la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre, de la Politique Nationale de Promotion et de Protection de l'Enfant (PNPPE), de la Politique Nationale de la Famille (PNF) et du Plan décennal de développement pour l'autonomisation de l'enfant. Il s'agira principalement : (i) de renforcer la participation des femmes et des jeunes dans les activités socioéconomiques et (ii) d'assurer à l'enfant, à la femme et à la famille, la pleine jouissance de leurs droits. En outre, des efforts seront déployés afin de renforcer le système de protection de l'enfant contre la violence, l'abus, l'exploitation et la négligence.

xliv. **L'accès à l'eau potable** est encore loin d'être universel. Des projets d'équipements et de réseaux seront mis en place pour tendre vers cet accès à toute la population. En outre, il s'agira d'améliorer la gestion de

la qualité du service public de l'eau potable, en augmentant le financement et en améliorant la gouvernance du secteur.

xliv. **L'assainissement et la gestion des déchets** constituent un élément déterminant du cadre de vie des populations, qui a un impact direct sur la santé et aussi sur les opportunités économiques (attractivité du territoire, structuration des filières de gestion des déchets, etc.). Il conviendra donc de développer les infrastructures et les réseaux d'assainissement, et de structurer les filières de gestion et de traitement des déchets.

xlvi. Dans le but de mieux **gérer la croissance démographique et la migration** afin qu'elles contribuent à la réduction de la pauvreté et au développement durable du pays, le Mali a respectivement élaboré et met en œuvre la Politique nationale de la population (PNP) et la Politique nationale de la migration (PONAM). Pour atteindre cet objectif, les stratégies en la matière visent à : (i) intégrer la problématique démographique dans la conduite des politiques, stratégies, programmes et projets de développement pour la capture du dividende démographique, (ii) mobiliser et valoriser les apports des diasporas pour réduire la pauvreté et soutenir le développement national et (iii) mettre en place un système de gestion approprié des questions migratoires.

xlvii. Au Mali, la **population urbaine** connaît une forte progression. Cependant, cette urbanisation ne s'accompagne pas d'une croissance économique plus soutenue, ni d'une modification sensible de la structure économique (et des sources de croissance), les activités non agricoles ne se développant pas aussi vite que le rythme de l'urbanisation. Le manque d'encadrement de l'urbanisation a des effets négatifs sur les conditions de vie des ménages urbains. Il faut améliorer le cadre de vie et la mobilité urbaine, via des infrastructures et des équipements collectifs. Il s'agit de faire en sorte que le développement urbain (i) favorise un changement de la structure de production économique permettant le développement industriel et la spécialisation du travail, (ii) constitue une source de croissance et de création d'emplois et (iii) favorise l'émergence de pôles de développement et d'innovation.

xlvi. L'extension de la **couverture sociale** se fera à travers : (i) la réalisation du Régime d'Assurance Maladie Universelle (RAMU, RAMED, mutuelles de santé), (ii) une meilleure promotion des transferts sociaux (transferts monétaires, coupons, appuis productifs, construction/réhabilitation des moyens d'existence) en faveur des populations vulnérables, (iii) l'extension de la protection sociale au monde agricole et au secteur informel et (iv) le développement des mécanismes permettant de renforcer l'efficacité et l'efficience dans la mise en œuvre des initiatives de protection sociale au profit des populations, particulièrement les couches les plus vulnérables.

xlix. En vue de développer **les activités physiques et sportives**, le Gouvernement a adopté la Politique Nationale de Développement et de Promotion du Sport qui a pour objectif de faire du secteur sport, un instrument d'affirmation des aptitudes physiques, de promotion de la santé, d'épanouissement des valeurs humaines, un outil de développement social et économique, de construction de la paix et de l'unité nationale, un moyen de rayonnement international et un facteur de renforcement de la coopération avec les autres nations. Les stratégies en la matière visent notamment à : (i) promouvoir la gouvernance administrative, organisationnelle des structures et renforcer le cadre juridique et réglementaire et (ii) assurer le développement des infrastructures, des disciplines sportives et accroître les compétences des ressources humaines.

Cad战略 macroéconomique et budgétaire

I. Un cadrage macroéconomique et budgétaire a été réalisé, avec deux scénarios : un scénario tendanciel et un scénario optimiste. La mise en œuvre effective de l'ensemble des actions contenues dans le CREDD permettrait d'afficher une croissance moyenne de l'ordre de 6,5% sur la période, soit un taux de croissance par tête de 2,9% contre une croissance de l'ordre de 4,9%, ou 1,3% par tête dans le cadre du scénario tendanciel.

li. Les hypothèses du cadrage sur l'environnement international, relatives aux cours des produits de base, à l'inflation mondiale et au taux de change, se réfèrent aux projections du FMI. En outre, des hypothèses spécifiques ont été faites sur l'économie nationale à travers les secteurs porteurs, notamment le riz, le coton, l'agroalimentaire, le textile, l'élevage, l'or, l'eau et l'électricité ainsi que les BTP.

lii. La mise en œuvre du CREDD est contenue dans un cadrage budgétaire prudent et cohérent avec les engagements internationaux du pays, notamment ceux pris avec le FMI. Le scénario « optimiste » prévoit un taux de pression fiscale de l'ordre de 17% à l'issue de la période de mise en œuvre du CREDD, contre un ratio de 16.4% dans le scénario tendanciel. Pour le scénario de base, le coût global de la mise en œuvre du CREDD s'élèverait à 13 876 milliards de FCFA, hors service de la dette publique, soit une moyenne annuelle de 2 775,2 milliards de FCFA. Dans le scénario optimiste, les chiffres deviennent respectivement 14 320,4 milliards de FCFA, hors service de la dette publique, et 2 864,1 milliards de FCFA, soit une mobilisation de 88,9 milliards de FCFA de ressources supplémentaires par an. Cet effort serait recherché au niveau de la mobilisation des ressources intérieures, notamment fiscales.

Dispositif de mise en œuvre

liii. Pour chaque axe stratégique identifié, des objectifs globaux, des objectifs spécifiques et des lignes d'actions ont été définis dans le corpus stratégique du CREDD. Il est de la responsabilité de chaque département ministériel et organisme public de s'approprier les objectifs spécifiques et les lignes d'actions pour les traduire en mesure de modernisation institutionnelle et en activités à impact rapide dans le cadre notamment des documents de programmations pluriannuelles de dépenses et des projets annuels de performance.

liv. La mise en œuvre de la stratégie repose sur un ensemble de principes directeurs: la prise en compte des spécificités régionales et locales en lien avec la décentralisation, la gestion axée sur les résultats, la responsabilisation, la priorisation et la redevabilité.

Dispositif de suivi-évaluation

lv. Le dispositif de suivi-évaluation du CREDD est articulé autour de deux niveaux de gouvernance : le Comité National d'Orientation Stratégique présidé par le Premier Ministre et le Comité de Pilotage, présidé par le Ministre de l'Economie et des Finances. Ces structures permettront une supervision stratégique de la mise en œuvre du CREDD et prendront des mesures de réajustement en fonction des progrès réalisés ou des contre-performances enregistrées. La Commission Mixte Mali-Partenaires constituera le cadre de dialogue entre le Gouvernement, représenté par le Ministre de l'Economie et des Finances, et les Partenaires Techniques et Financiers.

lvi. Des revues sectorielles, pilotées par les Cellules de Planification et de Statistiques, seront réalisées et permettront de faire le bilan secteur par secteur, à la fois sur le plan budgétaire, opérationnel et stratégique. Des revues régionales seront organisées par les Comités Régionaux d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement. Elles permettront de faire un point sur la déclinaison régionale de la mise en œuvre du CREDD. Les résultats des revues sectorielles et régionales du CREDD seront analysés dans un rapport de suivi-évaluation du CREDD qui sera présenté à l'occasion de la revue annuelle du CREDD. En outre, il s'agira de réaliser des évaluations des politiques et des projets publics.

lvii. **En conclusion**, le pragmatisme et le réalisme indiquent qu'il ne sera pas possible de satisfaire l'ensemble des besoins économiques et sociaux et des attentes dans le moyen terme. La priorisation est de rigueur avec le souci de mettre l'accent sur les projets structurants, là où les besoins sont les plus importants.

lviii. La concrétisation de la vision et des ambitions du CREDD nécessite une implication de toutes les parties prenantes concernées par la mise en œuvre de l'action publique. Elle requiert également un changement dans la manière de délivrer les politiques publiques. Il faut davantage d'engagement, de rigueur et de transparence dans la mise en œuvre des actions.

Introduction

1. Le document de référence des politiques de développement en vigueur au Mali demeure le Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable (CREDD 2019-2023). A la différence du précédent « CREDD 2016-2018 » fondé sur la vision Mali 2025, il est fondé sur une nouvelle vision de long terme, Mali 2040, en tant que nouveau document de référence de moyen terme et cela conformément aux conclusions de la Journée de la prospective de janvier 2014. Le diagnostic réalisé sert de tronc commun en vue d'assurer les nécessaires cohérences entre les deux processus respectifs, le CREDD 2019-2023 et la vision de long terme Mali 2040.

2. Le rapport diagnostic traite successivement du contexte d'élaboration du document de référence à la fois au CREDD 2019-2023 et à la vision 2040, des perceptions des populations sur les priorités de développement du pays, de l'analyse rétrospective des problèmes de développement, de l'analyse structurelle du système Mali et enfin, des problématiques du développement. Les perceptions des populations sont relatives à la situation politique, sécuritaire et économique du pays, aux priorités de développement aujourd'hui et demain, aux défis et enjeux du développement durable dans le cadre de l'Agenda 2030 des Nations unies et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

3. L'analyse des problèmes de développement se concentre sur : (i) les questions de gouvernance, paix et sécurité, (ii) les phénomènes de société, de culture et de religion, (iii) le développement économique, (iv) le financement de l'économie, (vi) l'environnement et le changement climatique, et (vii) le capital humain. L'analyse structurelle quant à elle traite : (i) du classement des variables du système en variables motrices ou influentes et en variables dépendantes, variables qui décrivent le fonctionnement du « système Mali » selon les degrés d'influence qu'elles exercent les unes sur les autres, directement ou indirectement, (ii) de l'évolution du système sur la période 1998-2018 à travers un regard croisé de la dynamique du système selon les deux visions, Mali 2025 et Mali 2040, et enfin (iii) des constats et recommandations stratégiques découlant de l'analyse structurelle.

4. Les principales problématiques de développement qui découlent de l'analyse, rétrospective comme structurelle sont relatives au déficit de gouvernance, à la détérioration du vivre ensemble des communautés nationales, à la faible diversification de l'économie davantage portée par les secteurs primaire et tertiaire et peu créatrice d'emplois décents, à la dégradation continue de l'environnement avec peu de résilience au changement climatique, et à la faible valorisation du capital humain.

5. Le CREDD 2019-2023 est une réponse forte à ces problématiques de développement. Il est articulé autour des cinq axes suivants, (i) consolidation de la démocratie et amélioration de la gouvernance, (ii) restauration de la paix, de la sécurité et renforcement du vivre ensemble, (iii) croissance inclusive et transformation structurelle de l'économie, (iv) protection de l'environnement et renforcement de la résilience au changement climatique, et (v) développement du capital humain.

Tableau 1: Présentation du CREDD 2019-2023 – Axes, Objectifs globaux et Objectifs spécifiques

Vision: « Un Mali bien gouverné, où le vivre ensemble harmonieux des différentes composantes de la société est restauré, la paix consolidée et la sécurité collective et individuelle assurée dans l'unité, la cohésion et la diversité, où le processus de création de richesse est inclusif et respectueux de l'environnement et où le capital humain est valorisé au bénéfice notamment des jeunes et des femmes » Objectif Général : « Promouvoir un développement inclusif et durable en faveur de la réduction de la pauvreté et des inégalités dans un Mali uni et apaisé, en se fondant sur les potentialités et les capacités de résilience en vue d'atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030 »	
Axe stratégique 1. Consolidation de la démocratie et amélioration de la gouvernance	
Objectif global 1.1. Consolider la démocratie malienne	OS 1.1.1 : Reformuler les institutions et renforcer la démocratie
	OS 1.1.2 : Renforcer la citoyenneté et le civisme
Objectif global 1.2. Améliorer la gouvernance administrative, économique et financière et renforcer le partenariat pour le développement durable	OS 1.2.1 : Moderniser l'administration publique
	OS 1.2.2 : Renforcer le système de planification et de gestion du développement
	OS 1.2.3 : Gérer efficacement les finances publiques et lutter contre la corruption et la délinquance financière
	OS 1.2.4 : Assurer une gestion transparente des affaires foncières
Objectif global 1.3. Renforcer la décentralisation	OS 1.2.5 : Renforcer le partenariat pour le développement durable
	OS 1.3.1 : Améliorer la gouvernance locale
	OS 1.3.2 : Assurer la mise en œuvre diligente de la charte de la déconcentration des services de l'Etat et accélérer le transfert des compétences et des ressources
Objectif global 1.4. Promouvoir l'Etat de droit	OS 1.3.3 : Promouvoir les économies régionales et locales
	OS 1.4.1 : Accroître la qualité de la justice et en faire un instrument de garantie de la paix sociale
Objectif global 1.5. Promouvoir le dialogue social	OS 1.4.2 : Garantir les droits fondamentaux des citoyens
	OS 1.5.1 : Mettre en place le cadre institutionnel de dialogue social
	OS 1.5.2 : Renforcer les capacités des acteurs du dialogue social
Axe stratégique 2 : Restauration de la paix, de la sécurité et renforcement du vivre ensemble	
Objectif global 2.1. Restaurer la paix et assurer la sécurité des personnes et des biens	OS 1.5.3 : Créer les conditions d'une meilleure représentativité des syndicats
	OS 2.1.1 : Appliquer de manière consensuelle l'Accord pour la Paix et la réconciliation au Mali
Objectif global 2.2. Lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent	OS 2.1.2 : Assurer la protection des citoyens et prévenir et gérer les conflits intercommunautaires en vue d'améliorer la cohésion nationale
	OS 2.2.1 : Détecter, évaluer et éliminer toutes les conditions propices au développement du terrorisme, de la radicalisation et de l'extrémisme violent
	OS 2.2.2 : Lutter contre l'impunité et poursuivre tous les auteurs et complices de crimes d'extrémisme violent et de terrorisme
	OS 2.2.3 : Apporter des réponses justes, proportionnées et diligentes en cas d'attaque terroriste ou d'actes d'extrémisme violent
Axe stratégique 3 : Croissance inclusive et transformation structurelle de l'économie	
Objectif global 3.1. Créer un environnement favorable à la diversification de l'économie et à une croissance forte et inclusive	OS 3.1.1 : Renforcer la stabilité du cadre macroéconomique
	OS 3.1.2 : Promouvoir le secteur privé et améliorer le climat des affaires
	OS 3.1.3 : Promouvoir une croissance réductrice de la pauvreté et des inégalités
Objectif global 3.2. Promouvoir un secteur agricole durable, moderne et compétitif	OS 3.2.1 : Promouvoir la productivité et la compétitivité de l'agriculture
	OS 3.2.2 : Accroître la contribution de l'élevage à la croissance et à la réduction de la pauvreté
	OS 3.2.3 : Accroître la contribution de la pêche à la croissance et à la réduction de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle
	OS 3.2.4 : Assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle
Objectif global 3.3. Développer une industrie intégrée à l'économie, compétitive et créatrice d'emplois	OS 3.3.1 : Diversifier et intégrer la production minière à l'économie comme un facteur de développement durable
	OS 3.3.2 : Développer des industries basées sur le potentiel des chaînes de valeur
	OS 3.3.3 : Développer les autres secteurs porteurs de croissance
Objectif global 3.4 Promouvoir les valeurs et infrastructures culturelles favorables à la création de richesse	OS 3.4.1 : Concevoir, mettre en place et opérationnaliser le référentiel africain de la gouvernance culturelle (ou baromètre de performance culturelle)
	OS 3.4.2 : Concevoir et vulgariser la charte nationale du vivre ensemble, de la culture de la paix et de la cohésion sociale
	OS 3.4.3 : Stimuler les marchés intérieurs et extérieurs de la culture pour faire de la consommation des produits et services culturels une source d'emplois et de revenus durables
	OS 3.4.4 : Développer les infrastructures susceptibles d'accroître l'attractivité de l'offre des biens et des services de consommation culturelle
Objectif global 3.5. Développer et améliorer l'efficacité des secteurs d'appui à la production	OS 3.5.1 : Développer et améliorer l'efficacité des infrastructures de transport
	OS 3.5.2 : Répondre aux besoins énergétiques du pays en qualité, en quantité et au moindre coût
	OS 3.5.3 : Promouvoir l'économie numérique
	OS 3.5.4 : Accroître la contribution du secteur financier à la croissance économique à travers une meilleure inclusion

	financière
Objectif global 3.6. Mettre en place et développer un partenariat et une stratégie de financement du développement	OS 3.6.1 : Renforcer la mobilisation de ressources internes et externes OS 3.6.2 : Mettre en œuvre une stratégie efficace d'endettement public
Axe stratégique 4 : Protection de l'environnement et renforcement de la résilience au changement climatique	
Objectif global 4.1. Garantir un environnement sain	OS 4.1.1 : Promouvoir une gestion décentralisée et participative des ressources naturelles renouvelables OS 4.1.2 : Favoriser l'utilisation des technologies innovantes respectueuses de l'environnement OS 4.1.3 : Améliorer le cadre de vie des populations
Objectif global 4.2. Renforcer la résilience au changement climatique	OS 4.2.1 Renforcer les capacités de prévention et de gestion des risques et des catastrophes naturels OS 4.2.2 : Améliorer la capacité d'adaptation des populations et la résilience des systèmes
Axe stratégique 5 : Développement du capital humain	
Objectif global 5.1. Contribuer à l'amélioration de l'état de santé et du bien-être de la population malienne en vue d'une accélération de la transition démographique	OS 5.1.1 : Réduire la morbidité et la mortalité maternelle, néonatale, infantile et infanto-juvénile OS 5.1.2 : Réduire la morbidité et la mortalité liées aux maladies transmissibles et non-transmissibles, aux modes de vie et aux conditions de travail et renforcer la lutte contre le VIH –Sida OS 5.1.3 : Augmenter l'offre et l'utilisation de services et produits de santé de qualité fournis par des ressources humaines qualifiées et équitablement répartis sur l'ensemble du territoire
Objectif global 5.2. Assurer le droit des citoyens à une éducation et une formation de qualité à travers un système éducatif inclusif, mieux adapté, cohérent et fonctionnel	OS 5.2.1: Améliorer le rendement interne du système, favoriser l'employabilité des jeunes et l'insertion socio-professionnelle des sortants OS 5.2.2 : Promouvoir un accès équitable et inclusif à une éducation de qualité pour tous OS 5.2.3 : Renforcer la qualité de la gestion du système éducatif et de ses ressources
Objectif global 5.3. Assurer l'accès universel aux services de l'eau potable, de l'hygiène et de l'assainissement à l'horizon 2030	OS 5.3.1 : Satisfaire durablement les besoins en eau potable, en quantité et en qualité, d'une population en croissance et d'une économie en développement OS 5.3.2 : Satisfaire les besoins réels en assainissement tant en quantité qu'en qualité des populations par leur implication significative en veillant à l'équité inter et intra régionale OS 5.3.3 : Améliorer la gouvernance du secteur de l'eau et de l'assainissement
Objectif global 5.4. Créer les conditions de réalisation de l'autonomisation de la Femme, de l'Enfant et de la Famille	OS 5.4.1 : Renforcer la participation des femmes et des jeunes dans les activités socioéconomiques. OS 5.4.2 : Assurer à l'enfant, à la femme et à la famille la pleine jouissance de leurs droits OS 5.4.3 : Renforcer le système de protection de l'enfant contre la violence, l'abus, l'exploitation et la négligence
Objectif global 5.5. Mieux gérer la croissance démographique et la migration afin qu'elles contribuent à la réduction de la pauvreté et au développement durable du pays	OS 5.5.1 : Intégrer la problématique démographique dans la conduite des politiques, stratégies, programmes et projets de développement pour la capture du dividende démographique OS 5.5.2 : Mobiliser et valoriser les apports des diasporas pour réduire la pauvreté et soutenir le développement OS 5.5.3 : Mettre en place un système de gestion approprié des questions migratoires
Objectif global 5.6. Mieux encadrer l'urbanisation pour en faire un facteur moteur de la croissance économique et du développement	OS 5.6.1 : Accroître la qualité de vie dans les villes et saisir cette opportunité pour créer des emplois OS 5.6.2 : Favoriser l'accès à un habitat décent et faire du développement urbain une source d'innovation
Objectif global 5.7. Promouvoir la protection sociale pour prévenir la vulnérabilité et l'exclusion sociale	OS 5.7.1 : Etendre la protection sociale à tous OS 5.7.2 : Etendre la solidarité et lutter contre l'exclusion sociale
Objectif global 5.8. Développer les activités physiques et sportives au Mali	OS 5.8.1 : Promouvoir la gouvernance administrative, organisationnelle des structures et renforcer le cadre juridique et réglementaire OS 5.8.2 : Assurer le développement des infrastructures, des disciplines sportives et accroître les compétences des ressources humaines

Graphique 1. Le CREDD et la théorie du changement



6. La Théorie de changement du CREDD 2019 - 2023 se base sur l'hypothèse qu'une bonne gouvernance démocratique, judiciaire et sécuritaire permettra de réduire la pauvreté multidimensionnelle, les inégalités entre les hommes et les femmes et les disparités économiques, y compris les effets néfastes du changement climatique. Ce qui permettra de briser le cycle de pauvreté endémique, de renforcer la résilience des populations et d'améliorer la sécurité.

1. Contexte de l'élaboration du CREDD 2019-2023

1.1. Justification de l'élaboration du CREDD 2019-2023

7. Le processus de sortie de la crise multidimensionnelle que le Mali connaît depuis 2012 a fait l'objet de la signature d'un accord de paix et de réconciliation, en 2015, et de l'élaboration de plusieurs documents de politique et de stratégie dont le Plan pour la relance durable du Mali (PRED) 2013-2014 et le Programme d'actions du Gouvernement (PAG) 2013-2018.

8. Le Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable, CREDD 2016-2018, a été élaboré pour prendre en charge, en plus des orientations du CSCR 2012-2017, celles de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger, et des autres documents de politique. Il avait pour mission de "servir pour toutes les parties prenantes, de cadre intégrateur des politiques sectorielles et des stratégies régionales et locales". Son objectif global était de promouvoir un développement inclusif et durable en faveur de la réduction de la pauvreté et des inégalités dans un Mali uni et apaisé, en se fondant sur les potentialités et les capacités de résilience en vue d'atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030.

9. Le CREDD (2016-2018) arrivant à échéance en décembre 2018, une nouvelle stratégie nationale de développement et une nouvelle étude nationale prospective Mali 2040 doivent être élaborées. L'élaboration du CREDD 2019-2023 s'inscrit dans l'objectif de capitaliser les résultats du CREDD 2016-2018 en vue d'une stratégie proactive de transformation économique et sociale du Mali.

1.2. Etat de mise en œuvre du CREDD 2016-2018¹

10. La revue conjointe CREDD-SCAP-ODD a permis de faire une évaluation de la mise en œuvre du CREDD et de la SCAP avant leur échéance et en lien avec les ODD.

11. L'incidence de la pauvreté en 2017 est de 44,9 % contre 47,2 % en 2015 soit une baisse de 2,3 points de pourcentage. L'inégalité mesurée par l'indice de Gini dans l'ensemble est de 0,34 en 2017.

12. Les indicateurs du secteur de l'Education connaissent des évolutions mitigées, aggravées par la fermeture de nombreuses écoles dans le centre et le nord en raison de l'insécurité grandissante dans ces régions. Selon le Cluster Education, au niveau de ces régions au mois de février 2017, 436 écoles n'étaient pas fonctionnelles dont 202 pour la seule région de Mopti. Tous les défis n'ont pas été relevés malgré l'objectif de développement du programme intérimaire de relance du secteur de l'Education et de la Formation Professionnelle sur la période qui visait d'améliorer la qualité, d'accroître l'accès et de renforcer la gouvernance du secteur.

13. Le secteur de la santé reste confronté à de nombreuses contraintes parmi lesquelles : (i) l'insécurité dans le pays limitant l'accès à certaines localités des régions du centre et du nord ; (ii) le retard dans l'annonce du financement des PTF au moment de la planification ; (iii) la non disponibilité de locaux adaptés pour certaines structures au niveau du secteur ; (iv) l'insuffisance du matériel biomédical et sa maintenance.

14. La mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger, se poursuit grâce aux efforts conjugués des parties maliennes (Gouvernement, Coordination, Plateforme), avec l'appui de la médiation internationale. Des progrès notables ont été enregistrés malgré les difficultés rencontrées: (i) installation des Autorités intérimaires et des Collèges transitoires dans toutes les régions du nord et des passations de service effectuées avec les présidents des Conseils régionaux sortants ; (ii) lancement du Projet de réinsertion des ex-combattants au Mali (PREC) qui s'inscrit dans le cadre du volet Réinsertion du Programme national du Désarmement démobilisation et réinsertion (DDR), (iii) tenue de l'atelier national de validation de la Stratégie spécifique de développement intégré des régions du nord du Mali (SSDRN).

¹ Confère les Conclusions des Rapports de mise en œuvre du CREDD 2016-2018, 2016 et 2017

Encadré 1. Stratégie spécifique de développement intégré des régions du Nord du Mali (SSD/RN)

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger signé le 15 mai et parachevé le 20 juin 2015 à Bamako, le Gouvernement, avec la participation des experts des mouvements signataires, a élaboré le projet de **Stratégie Spécifique de Développement des Régions du Nord du Mali (SSD/RN)** en vue de soutenir le développement socio-économique et culturel des régions du nord (Tombouctou, Gao, Kidal, Ménaka, et Taoudénit).

La Cellule Technique du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CT/CSLP) a été désignée pour piloter le processus de finalisation et de validation de la SSD/RN dans le cadre d'un comité technique pluridisciplinaire ou « Task Force » créé par décision N°0056/MEF du 18 avril 2017. L'atelier national de validation de la SSD/RN, placé sous la haute présidence de Monsieur le Premier Ministre s'est tenu du 17 au 19 juillet 2017 à Bamako.

Pour être conforme à l'esprit de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation issu du processus d'Alger, la SSD/RN a été conçue comme une stratégie de développement intégré à l'échelle des cinq (5) régions concernées. Elle devra néanmoins rester suffisamment « spécifique » grâce à la prise en compte des particularités de chacune de ces régions, tout en étant en parfaite cohérence avec le niveau national et les engagements sous régionaux, régionaux et internationaux souscrits par le Mali.

Les contraintes à desserrer et les atouts à valoriser pour le développement des régions du Nord recoupent de manière transversale et stratégique les champs de la gouvernance globale, du développement social et de l'accès aux services sociaux de base et du développement économique et des infrastructures. Au sein de chacun de ces champs, des mesures et actions de court terme et des interventions de moyen et long termes sont nécessaires.

Sur la base de l'analyse diagnostique des principales caractéristiques et des grandes tendances de développement économique social et culturel de ces régions à l'horizon temporel de 10 à 15 ans, fixé dans l'Accord pour la Paix et la Réconciliation, la **vision** de développement souhaitée peut être formulée comme suit : « **Des régions pacifiées, dotées d'administrations solides et d'infrastructures adéquates, où la création de richesses est accrue et le bien-être des populations est assuré, dans un Mali uni et émergent** ».

L'**objectif général** retenu pour la Stratégie est emprunté à l'article 35 de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation à savoir : « **Hisser les régions du Nord du Mali au même niveau que le reste du pays en termes d'indicateurs de développement, et ce dans un délai n'excédant pas une période de 10 à 15 ans** ». Cet objectif qui vise essentiellement à élever les indicateurs de développement des cinq (5) régions du Nord au niveau moyen de l'ensemble du pays, tout en privilégiant les cibles préconisées dans les **Objectifs de Développement Durable (ODD)** sera recherché à travers trois (3) objectifs spécifiques qui découlent des constats issus de l'analyse diagnostique d'une part, et des résultats provisoires de la MIEC Nord – Mali, d'autre part : (i) **Améliorer la gouvernance globale des régions du Nord du Mali** ; (ii) **Promouvoir le développement social et l'accès aux services sociaux de base des régions du Nord du Mali** ; (iii) **Accélérer le développement économique des régions du Nord du Mali à travers la réalisation d'infrastructures et l'appui aux filières porteuses**.

Le **coût total du Plan d'Actions tiré de l'Annexe 3 de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation**, est estimé à **2 194,245 milliards de FCFA**. Sur ce montant, **environ 362,414 milliards de FCFA, (soit 16,52 %), sont acquis** sur la base de projets et programmes bien identifiés, et **environ 1 831,831 milliards de FCFA, (soit 83,48% %), sont à rechercher** et constituent donc un gap de financement du Plan d'Actions prioritaires (Annexe 3 de l'Accord).

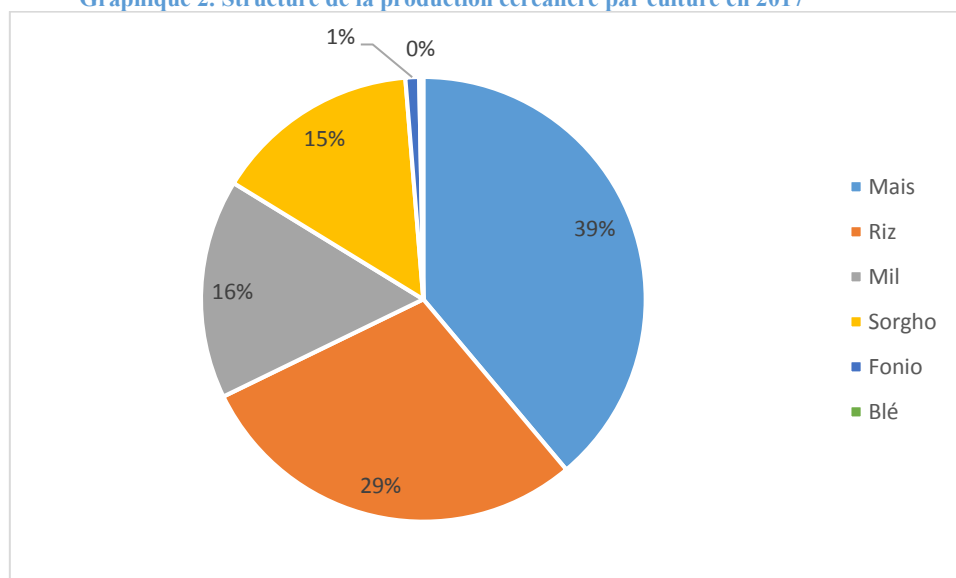
Un compte d'affectation spéciale ouvert dans les écritures du trésor public dénommé **Fonds pour le Développement Durable (FDD)**, destiné au financement des projets et programmes dans le cadre du développement équilibré de l'ensemble des régions du Mali, créé par la Loi N° 2018-008 du 12 février 2018, servira d'outil de financement de la Stratégie Spécifique de Développement des Régions du Nord du Mali (SSD/RN).

15. L'amélioration de la performance du cadre macro-économique se poursuit à travers la bonne tenue des indicateurs macroéconomiques. Entre 2015 et 2017, la croissance du PIB réel s'établit en moyenne à 5,7% (6,0% en 2015, 5,8% en 2016 et 5,3% en 2017). L'indice des prix à la consommation des ménages (base 100 en 2008) est passé de 112,2 en 2016 à 114,7 en 2017 soit un taux d'inflation annuel de 1,8% contre -1,8% en 2016, en deçà de la norme communautaire de l'UEMOA (3,0% maximum). Dans le domaine de la gestion des finances publiques, le solde budgétaire de base s'est établi à -1,4% du PIB en 2017 contre -2,4% en 2016 et -0,90% en 2015.

16. Les efforts fournis dans le cadre de la modernisation de l'Agriculture (mécanisation, diffusion des nouvelles technologies agricoles, accès aux intrants agricoles, formation des producteurs, etc.) se sont traduits

par une augmentation des productions végétales, animales et halieutiques en dépit de la faiblesse de la pluviométrie et de sa mauvaise répartition spatio-temporelle. Au regard de l'augmentation continue des productions et des excédents céréaliers, (la production céréalière de la campagne agricole 2017/2018, évaluée à 9 295 974 tonnes, toutes céréales confondues est en hausse de 5,04% par rapport à celle de la campagne 2016/2017 qui a été de 8 849 552 tonnes), des efforts doivent être déployés pour mieux cerner les problèmes de gestion, de commercialisation et de transformation des produits agricoles.

Graphique 2. Structure de la production céréalière par culture en 2017



Source: CPS/SDR Enquête Agricole de Conjoncture 2017/2018

17. Le processus d'approbation du nouveau Programme de développement institutionnel (PDI-2^{ème} génération) et son Plan opérationnel pour la période 2017-2021, s'est poursuivi au cours de l'année 2017. Il s'est traduit par l'examen desdits documents par le Conseil des ministres et leur approbation par décret n° 2017-0393/P-RM du 03 mai 2017. Les efforts engagés dans le cadre de la gestion efficace des finances publiques à travers le PREM 2017-2021, ont entre autres, permis d'augmenter substantiellement les ressources budgétaires de l'Etat, de parfaire les outils de cadrage macroéconomique en lien avec la mise en cohérence des politiques publiques avec les principes d'allocations stratégiques des ressources, de rendre le processus de préparation du budget plus participatif, de renforcer le système d'informations de la chaîne de la dépense publique et de faciliter l'exécution du budget 2018 en mode programme. Le Mali est également devenu l'un des deux pays de l'UEMOA avec le Niger en 2018, après le Burkina Faso en 2017, à adapter son système de gestion budgétaire aux meilleurs standards internationaux.

18. La mise en œuvre du plan d'actions du Plan gouvernemental de transfert des compétences et des ressources de l'État aux Collectivités territoriales, s'est poursuivie avec l'élaboration et l'adoption des Décrets fixant les détails de compétences dans les domaines de l'emploi et de la formation professionnelle, des mines et des sports.

19. Malgré les résultats encourageants obtenus, les enjeux en termes de développement institutionnel, économique et social sont considérables. Une meilleure performance des politiques publiques est à rechercher dans tous les secteurs. Il convient de procéder à un rééquilibrage du budget au profit des secteurs qui ont bénéficié d'une allocation inférieure aux prévisions.

2. Le diagnostic stratégique

2.1. Perceptions des populations sur le contexte général, les priorités et les enjeux de développement

2.1.1. Perceptions de la situation politique, sécuritaire et économique

20. Interrogés sur leurs perceptions de la situation du pays dans les 5 ans à venir, lors de l'enquête diagnostique de la société malienne réalisée par le cabinet GREAT en 2018, les maliens affichent majoritairement de l'optimisme. Alors qu'ils jugent la situation présente difficile, ils sont 54% à penser que la situation politique sera meilleure. Cet optimisme est beaucoup plus ancré en ce qui concerne l'avenir sécuritaire (71%) ou économique (72%). Les habitants des régions du nord affichent également un optimisme certain en ce qui concerne l'amélioration de la situation sécuritaire : 61% à Kidal, 76% à Tombouctou et 85% à Gao. Quel que soit le domaine d'avenir (sécuritaire, politique ou économique), les femmes sont significativement plus optimistes que les hommes.

2.1.2. Perceptions du développement aujourd'hui et demain

21. En regroupant les problèmes de développement en 7 domaines, les sondés ont placé en première préoccupation l'alimentation et l'agriculture (68%), loin devant tous les autres domaines. Le second domaine de développement est celui de la gouvernance. Les services publics (éducation, logement, eau et électricité, enfants dans la rue, mendicité et autres services sociaux de base) arrivent en 3^{ème} position. En associant les problèmes aux ODD, l'ODD 2 relatif à l'élimination de la faim arrive largement en tête des priorités nationales avec 65% de suffrage. Il est suivi de celui relatif à la bonne gouvernance, ODD 16, pour 39%. Suivent, dans l'ordre, les ODD 3 (bonne santé et bien-être) avec 35%, l'ODD 1 (pauvreté) avec 23%, l'ODD 6 (eau propre et assainissement) avec 21% et l'ODD 8 (travail décent et croissance économique) avec 21%. Trois autres ODD recueillent chacun environ 15% de suffrage, à savoir l'ODD 4 (éducation de qualité) pour 17%, l'ODD 9 (industrie, innovation et infrastructures) pour 15% et l'ODD 10 (inégalités réduites) pour 13%.

2.1.3. Perceptions des défis et enjeux du développement durable

22. La paix et la sécurité constituent, selon les personnes interrogées le défi et l'enjeu principal pour le développement durable du Mali. Cela est particulièrement ressorti dans les régions en proie à une grave crise sécuritaire (jihadisme, terrorisme et conflits armés en tous genres). Le second défi est celui de l'éducation, préoccupant deux fois plus les urbains que les ruraux. Les troisième, quatrième et cinquième défis qui suivent sont relatifs à l'environnement, la décentralisation et l'émigration.

2.2. Analyse des problèmes de développement

2.2.1. Gouvernance, paix et sécurité

23. La profonde crise multidimensionnelle de 2012 tire ses racines d'un déficit cumulé de gouvernance dans les principaux domaines de la vie sociopolitique, économique et sécuritaire du Mali.

24. Le Mali a connu une succession de rébellions armées, couplées depuis les années 90 au narcotrafic et au terrorisme qui ont sérieusement menacé en 2012 ses principes fondamentaux d'Etat unitaire, démocratique et laïc. Cette situation qui concerne les régions du nord s'est étendue progressivement au centre. Le pays peine à redresser la situation malgré la présence et l'appui de forces internationales amies (Serval puis Barkhane, MINUSMA, G5 Sahel) et de partenaires techniques et financiers.

25. De 1992 à 2018, les élections présidentielles et législatives se sont régulièrement tenues, sauf pour les législatives en 2018. Pour les élections présidentielles, les taux de participation sont faibles. Ils ont toujours été inférieurs à 50%. Une des raisons fondamentales est que les citoyens bien qu'ils croient à la démocratie font peu confiance aux partis politiques comme le prouve l'enquête menée auprès des populations sur leurs perceptions et aspirations. Les taux de participation des élections législatives sont encore plus faibles que ceux de l'élection présidentielle. Les élections au niveau des collectivités (communes, cercles et régions) font l'objet d'une meilleure mobilisation bien que les taux de participation n'aient jamais atteint 50%.

26. Malgré les avancées, les populations ne participent pas suffisamment aux prises de décision au niveau local. Elles font peu confiance aux élus (d'où les faibles taux de participation aux élections locales) et apprécient très peu leurs actions sur le terrain. De même, la majorité des Maliens ne font pas confiance en leur justice notamment dans le cadre du contentieux électoral.

27. Les différentes organisations de la société civile sont de plus en plus consultées sur les grandes questions concernant le pays. C'est le cas par exemple de la conception et de la mise en œuvre des politiques sectorielles ou globales comme le CSLP, le CSCRP et le CREDD. Cependant, il est reproché à ces dernières de ne pas accorder une réflexion spécifique sur la place et le rôle des acteurs de base aussi bien dans les phases d'élaboration, de mise en œuvre que de suivi-évaluation de ces politiques.

28. Décrits souvent comme une potentielle bombe à retardement, les litiges fonciers au Mali sont au cœur des problèmes de la communauté. Les soupçons qui pèsent sur les affaires foncières sont sérieux (corruption, blanchiment, doubles ventes, instrumentalisation de la justice, expropriations illégitimes etc.) et méritent une réponse adaptée à la hauteur de cet enjeu. Le besoin urgent de résoudre la question foncière constitue une demande politique, sociale et économique forte.

29. La corruption demeure importante au Mali et reste perçue comme le principal mal de la gouvernance qui annihilerait la majorité des efforts consentis pour le développement. Elle touche pratiquement l'ensemble des secteurs, notamment la politique, la défense et la sécurité, la santé, l'éducation, la gestion financière, et la justice.

30. Les structures de planification et de statistique ont globalement été marquées par l'instabilité des départements ministériels en charge de cette fonction importante de l'Etat. Par ailleurs, le système de planification au Mali souffre de nombreux dysfonctionnements tels que la multiplicité des intervenants, les chevauchements dus aux textes, le fractionnement de la fonction de planification, la faible capacité des ressources humaines et l'insuffisance des données statistiques et de qualité.

2.2.2. Société, culture et religion

31. Au lendemain des indépendances, des efforts importants à l'échelle nationale ont été entrepris pour que les valeurs culturelles de la population malienne guident les pensées et les actions. Ces valeurs ont été promues pour favoriser l'émergence d'une identité nationale, à travers les Semaines nationales de la jeunesse et les biennales. La tendance majeure est l'affaiblissement des fondements de l'autorité parentale et l'apparition de familles plus ou moins nucléaires. Plusieurs phénomènes explicatifs peuvent être avancés :

- une économie traditionnelle en faillite ;
- un passage d'une stratégie de production domestique, plus communaliste, à des stratégies individualistes de production de biens et services ;
- un passage d'une société de production de subsistance vers une société de consommation ;
- un souhait ou une exigence de transparence dans la gestion des biens de la famille.

32. Un écart de plus en plus important est constaté entre d'une part les valeurs culturelles proclamées et réclamées et d'autre part les comportements moraux quotidiens. Des comportements négatifs observés soulèvent le problème de la réalité effective de l'emprise qu'ont les religions sur ces individus. Dans un pays profondément croyant, il serait utile de chercher à expliquer ces écarts importants entre les préceptes, les prescriptions, les commandements religieux et les pratiques observables quotidiennement.

2.2.3. Développement économique et financier

33. Sur la période récente, la décomposition sectorielle de la croissance montre le poids prépondérant du secteur tertiaire, suivi du primaire, le secondaire jouant un rôle marginal dans la dynamique économique du Mali. Ce constat pose assez clairement le besoin de transformation de l'économie pour passer à une économie plus créatrice de valeur ajoutée, d'emplois et de revenus distribués.

34. En dépit d'un démarrage prometteur dans les décennies 1960-1970, le tissu industriel est peu densifié et très peu diversifié marqué par des faiblesses structurelles et conjoncturelles qui se reflétaient dans le nombre des emplois permanents, le chiffre d'affaires et surtout la contribution dans la formation du PIB qui ne dépassait guère les 8%. L'industrialisation est contrainte au Mali par l'insuffisance de l'extension du réseau énergétique et de l'eau, l'insuffisance des infrastructures routières ainsi que les insuffisances des structures financières pour couvrir les besoins de financement des entreprises startup et agricoles. Au Mali, le taux de financement de l'ensemble des secteurs d'activité par les établissements de crédit reste très faible. L'accès aux services financiers demeure donc limité pour le secteur privé avec un taux de crédit à l'économie rapporté au PIB nominal en 2017 de 28,7%.

35. Le Mali est, selon l'indice de compétitivité des infrastructures, classé 118^{ème} sur 137 pays classés en 2017 avec un score moyen de 2.7 contre une moyenne attendue de 4 points (World Economic Forum, Rapport mondial de compétitivité 2017-2018). Parmi ces infrastructures, celles de transport (routes, transport ferroviaire, fluvial et aéroportuaire) occupent une place de choix, compte tenu justement de la position géographique du pays, enclavé et frontalier de 7 autres Etats, sur plus de 7000 km pour une superficie de 1 241 238 km².

36. La principale source d'énergie utilisée au Mali reste la biomasse qui fournit environ 78% de la consommation totale d'énergie tandis que les produits pétroliers contribuent à 17 % de l'alimentation en énergie et l'électricité à 5%. Le taux d'accès à l'électricité en 2017 est de 42% (88% en milieu urbain contre 17,61% en milieu rural).

37. L'inventaire des énergies renouvelables (EnR) révèle un potentiel quantitativement significatif sur l'ensemble du territoire. Même si elles n'ont jamais été comptabilisées dans les bilans énergétiques, elles pourraient avoisiner les 3% de l'électricité conventionnelle produite (environ 12 MW).

38. En dépit des efforts fournis dans le domaine des TIC, le Mali est loin de son objectif à l'horizon 2020 de devenir un des hubs technologiques de l'Afrique de l'Ouest en même temps qu'il ferait du numérique un levier stratégique de développement socioéconomique et culturel. Il reste beaucoup d'efforts à faire pour permettre une intégration massive et inclusive du numérique au niveau de tous les acteurs de la société, Etat, entreprises et citoyens. Le plus préoccupant serait la faible connexion entre les TIC et les activités de production, agricoles comme industrielles, les plus connectés restant les services et les ménages.

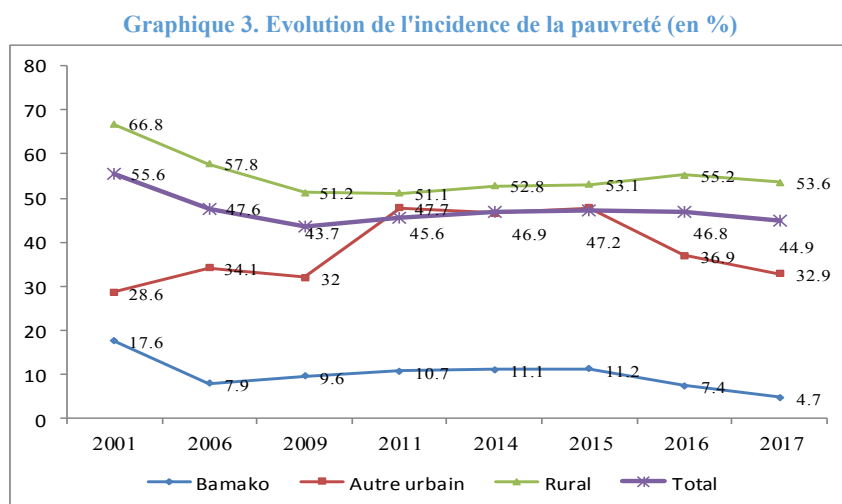
39. La monnaie commune ne semble pas avoir permis une plus grande intégration commerciale. En effet, les exportations vers les autres Etats de l'UEMOA représentent à peine 16% du volume total, contre 65% pour le reste de l'Afrique et 20% pour l'Asie. La part de l'UE est tout aussi faible, y compris celle de la France qui est impliquée dans le dispositif monétaire de la zone franc.

40. Par contre, du point de vue des importations, la zone monétaire UMOA est le principal partenaire puisque représentant le tiers des importations totales, loin devant les 11% du reste de l'Afrique ou entre les 23% de l'Asie ou de l'UE. Dans une certaine mesure, l'intégration économique régionale rend le Mali importateur net d'une union douanière sans barrière douanière justement. Ce qui aussi pose le problème du manque de compétitivité des entreprises maliennes à conquérir un tel espace attractif.

41. Pour ce qui est des **Investissements directs étrangers (IDE)**, il ressort du Rapport de la balance des paiements et position extérieure globale régionales de l'UEMOA au titre de l'année 2016 que plus de la moitié des flux d'IDE enregistrés dans l'Union (59,5%) est destinée au secteur des industries extractives. Ce secteur est suivi de celui des intermédiations financières (11,8%), des industries manufacturières (9,7%), de télécommunications (8,7%) et du commerce (5,9%). Les capitaux proviennent essentiellement de la Zone euro, qui représente environ 28,3% des flux, suivie de l'Afrique (9,8%) et de l'Asie (6,1%). Les pays européens non

membres de la Zone euro, sont également présents, essentiellement dans les activités d'exploration et d'exploitation aurifères. Il s'agit principalement de groupes originaires du Danemark, du Royaume-Uni et de la Suisse. La Côte d'Ivoire (30,2%), le Burkina (22,8%), le Niger (16,5%), le Mali (15,1%) et le Sénégal (13,5%) ont représenté environ 98,1% des flux bruts d'IDE reçus par l'Union.

42. La croissance économique bien que relativement élevée (autour de 5%) ces cinq dernières années n'est pas parvenue à réduire sensiblement la pauvreté qui affectait 44,9% de la population en 2017, soit un point de pourcentage de plus que le niveau estimé en 2010 (43,7%).



43. La situation de l'emploi est caractérisée par le taux élevé de chômage surtout chez les jeunes. Sur la tranche d'âge 15-64 ans, le chômage touche en 2017, 9.1% d'entre eux, 8% d'hommes, 10.4% de femmes, 8.1% en milieu rural et 12% en milieu urbain y compris Bamako. Le taux de chômage des 15-35 ans est de 14.9% en 2017 (14,2% pour les hommes et 15,7% pour les femmes). Le chômage des jeunes touche particulièrement certaines régions administratives plus que d'autres. C'est la région de Gao qui a le plus fort taux de chômage des jeunes 15-35 ans (54.8%), suivie de Koulikoro (46.8%) et Bamako (18.5%). Les régions de Sikasso (4.7%), Ségou (5.5%) et Kayes (6.1%) sont les moins touchées par le chômage des 15-35 ans. Le chômage frappe aussi plus fréquemment les jeunes de niveau d'éducation supérieur (44.2%) et secondaire (31.8%). En plus du niveau relativement élevé du chômage, le marché du travail est caractérisé aussi par le poids extrêmement élevé (97%) des emplois informels qui sont généralement précaires et peu rémunérés.

2.2.4. Environnement et changement climatique

44. La détérioration de l'environnement est le résultat d'un ensemble de phénomènes complexes qui sont d'abord d'ordre climatique (sécheresse, variabilité de la pluviométrie ayant fragilisé l'écosystème), ensuite anthropique (forte pression démographique, systèmes de production extensifs et inadaptés, feux de brousse, etc.). En outre, les conditions de vie précaires des populations et la faible implication des populations dans la protection de l'environnement impactent également la gestion durable des ressources naturelles.

45. L'évolution de l'indice pluviométrique et de sa moyenne mobile sur 5 ans pour le Mali entre 1950 et 2017 se caractérise par une tendance générale de la pluviométrie à la baisse. La persistance de la baisse de la pluviométrie a des conséquences sur le niveau des ressources en eau au Sahel et particulièrement au Mali, le niveau de la faune et de la flore et certainement d'autres variables dépendant du climat.

46. Des modifications des formations naturelles (forêts) dues essentiellement à l'aridité du climat, aux sécheresses successives et surtout aux activités anthropiques ont été constatées ces dernières années. Selon la Direction nationale des eaux et forêts (DNEF), plus de 100.000 ha de forêts disparaissent chaque année. Les seuls prélèvements pour le bois de chauffe et le charbon de bois (qui constituent la principale source de l'énergie

domestique) sont estimés globalement à 5 millions de tonnes par an, ce qui correspond à l'exploitation de 400.000 ha et devraient atteindre ou dépasser 7 millions de tonnes depuis les années 2000.

47. En matière d'assainissement, l'on note non seulement une insuffisance d'infrastructures mais aussi une quasi-absence de filière d'évacuation et de traitement des déchets, que ce soit en milieu urbain ou rural, ce qui affecte fortement le cadre de vie des populations. En effet, les déchets solides sont entassés dans les dépôts anarchiques surtout à Bamako où il n'existe que très peu de dépôts de transits autorisés. De plus, les eaux usées domestiques sont déversées pour la plupart dans les rues ou encore dans les caniveaux et dans les cours d'eau sans traitement préalable. Finalement, le fleuve Niger constitue le déversoir privilégié des riverains.

2.2.5. Population et développement du capital humain

48. L'Indice de développement humain (IDH) connaît une croissance faible passant de 0,40 à 0,43 entre 2010 et 2017. Selon les projections des Nations-Unies, il évoluera très peu pour atteindre 0,44 en 2020. Ajusté aux inégalités, l'indice est seulement de 0,27 en 2017, faisant du Mali un pays où le développement humain est faible et les inégalités fortes.

✓ Démographie

49. La croissance démographique au Mali est passée de 1,7% entre 1976 et 1987, à 2,2% entre 1987 et 1998 et à 3,6% entre 1998 et 2009. La population malienne connaît donc un fort rythme de progression. Du fait de la croissance rapide, le temps de doublement se réduirait à 20 ans suivant les projections démographiques de la Direction nationale de la population.

50. La pyramide de la population du Mali a une base très large, signe que la population a une très forte composante d'enfants et de jeunes. En 2017, suivant les projections démographiques, la population en âge de travailler (15 ans et plus) représenterait 52.7% de la population totale, augmentant les chances du pays d'atteindre le dividende démographique si plus d'efforts sont faits en termes d'autonomisation des jeunes et des femmes et en matière de développement du capital humain. En 2015, suivant les résultats du rapport sur le profil du dividende démographique au Mali (MATP / Projet SWEDD, 2017), le ratio de soutien économique (rapport entre le nombre de travailleurs effectifs et le nombre de consommateurs effectifs) s'évalue à 43%, ce qui signifie que 43 personnes travaillent effectivement pour prendre en charge 100 personnes. La structure de production nationale n'arrive pas à capter le surplus de demandeurs d'emploi qui arrivent chaque année sur le marché du travail. De 103% en 2009 (RGPH), le taux de dépendance démographique tend à s'améliorer, estimé à 96% en 2017 (DNP, projections démographiques 2010 – 2035) et augurant ainsi de bonnes chances d'accélérer la transition démographique.

51. L'accroissement démographique constitue une tendance lourde. De ce fait, le bénéfice d'un dividende démographique nécessite que des investissements massifs soient faits en matière de santé, d'éducation, de formation (capital humain) et d'emploi des jeunes et des femmes. L'insertion socio-économique et l'amélioration du capital humain (santé, éducation, formation) des individus doivent en théorie aboutir à l'adoption des comportements visant à maîtriser la taille de leur famille. Les investissements massifs dans le capital humain pourraient donc conduire le pays dans un cercle vertueux de développement économique, de maîtrise de la fécondité et de réduction durable de la pauvreté.

✓ Santé

52. L'accès aux services de santé de la reproduction et les mécanismes mis en place par le Gouvernement (gratuité des consultations pré et post natales, gratuité de la césarienne, mécanisme de protection sociale et assurance – maladie) ont eu des effets notables sur la réduction de la mortalité maternelle et infantile. L'espérance de vie à la naissance, estimée à 55,6 années (58.4 années pour les femmes contre 53 pour les hommes) est en augmentation. L'accessibilité et la qualité des services et des formations sanitaires demeurent des défis importants.

53. De nombreux acquis ont été obtenus avec la mise en œuvre de la Politique sectorielle de santé et de population (1990), la Loi d'orientation sur la santé (2002) et le Plan décennal de développement sanitaire et

social. Toutefois, la demande croissante du fait de la croissance rapide de la population, la faiblesse des ressources financières, matérielles et humaines et leur mauvaise répartition sur le territoire, et la disponibilité des services et des produits limitent l'atteinte des objectifs fixés. En 2016, le Mali n'a pas encore réalisé l'engagement pris à Abuja (2001) d'allouer au moins 15% de son budget à la santé et plus de la moitié (56,9%) des besoins du secteur de la santé – développement social – promotion de la famille a été financée par l'aide extérieure, rendant tributaire des financements extérieurs, la santé et le bien-être des populations maliennes.

54. En termes de ressources humaines, le Mali est loin de réaliser la norme OMS de 23 personnels de santé pour 10 000 habitants. En effet, le ratio personnel de santé pour 10 000 habitants s'est établi à 4,3 en 2015 avec de fortes disparités suivant les régions (13,5 à Bamako contre 3,2 à Kayes, 3,6 à Gao et 5,4 à Kidal) et suivant le type de personnel.

55. Le taux de morbidité a augmenté, passant de 23,4% (EMOP 2014) à 25,5% (EMOP 2017). Même s'il reste plus faible en milieu urbain (24,1%) qu'en milieu rural (26%), les habitudes et comportements de vie en milieu urbain ont sans doute un effet positif sur la fréquence des recours aux soins de santé. Cette morbidité réduit les capacités productives des travailleurs de même que leur rendement. Tout comme les aptitudes professionnelles des travailleurs, la fréquence des maladies, en particulier le paludisme, et les accidents ont un impact considérable sur le niveau du capital humain et la productivité de la main-d'œuvre. Dans seulement 40% des cas, les malades ou blessés ont recherché des soins ou des conseils dans des formations sanitaires.

56. Même si son impact sur l'économie nationale n'est pas clairement évalué, le VIH SIDA constitue un obstacle au développement économique par les effets financiers de sa prise en charge et ses répercussions sociales dans les communautés. Sa prévalence au sein de la population de 15 – 49 ans est passée de 1,7% en 2001 à 1,1% en 2017 avec des disparités suivant le niveau de résidence (1,9% en zone urbaine contre 0,9% en zone rurale) et le sexe.

57. L'état de santé des populations est de plus en plus affecté par des facteurs dont les plus importants sont la persistance d'une incidence élevée des maladies transmissibles, l'augmentation fulgurante des taux des maladies non transmissibles (dont les cancers) et l'impact des mauvaises habitudes de consommation.

58. Même si elle est en baisse rapide, la mortalité maternelle et infantile reste élevée au Mali avec un taux de 368 décès pour 100 000 naissances vivantes (EDSM 2012-2013). Le paludisme reste la première cause de mortalité et de morbidité en particulier chez les plus vulnérables, les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes. A cause de la forte fécondité, les femmes connaissent une fréquence relativement élevée de grossesses et d'accouchements, accroissant la probabilité de décès maternel. En 2012, les décès maternels représentaient 32% de tous les décès de femmes de 15 – 49 ans. Les adolescentes contribuent fortement à la fécondité (14% de la fécondité générale alors qu'elles représentent 18% de la population des femmes en âge de procréer) et sont les plus vulnérables aux risques de mortalité maternelle.

59. Les taux de mortalité infantile et infanto-juvénile sont estimés respectivement à 56‰ et à 95‰ en 2013. Toutefois, les risques de décéder des jeunes enfants sont plus élevés en milieu rural qu'en milieu urbain (113‰ contre 64‰). La survie et l'état de santé des enfants sont déterminants dans la qualité du capital humain dont disposera le pays pour son développement. La vaccination contre les maladies constitue le premier facteur de développement de l'enfant. En 2015, seulement 20,2% des enfants de 12 – 23 mois étaient complètement vaccinés et encore 20% des enfants de cette tranche d'âge n'avaient reçu aucun vaccin et n'étaient donc pas protégés contre la tuberculose, la rougeole, la poliomyélite, l'hépatite ou la fièvre jaune.

60. Le financement des dépenses de santé provient des pouvoirs publics à travers la politique nationale de développement socio-sanitaire et la politique de protection sociale, des ménages, des collectivités territoriales, du secteur privé et des partenaires au développement. Il existe un système de gratuité dans le cadre de nombreux programmes visant l'amélioration rapide de l'état de santé, la prise en charge des plus vulnérables et la réalisation des engagements pris sur le plan international. Malgré l'engagement pris d'allouer au moins 15% du budget au secteur de la santé, la part du budget du secteur socio-sanitaire est passé de seulement 8,8% à 10% du budget national entre 2015 et 2017.

61. Le budget d'Etat fournit une contribution importante pour la production des services de santé (31% du total soit 116 milliards de FCFA en 2015) en particulier dans la construction et l'équipement des centres de santé, la mise à disposition des ressources humaines, la fourniture des services de prévention et de promotion de la santé avec un accent sur l'accès des plus vulnérables. Toutefois, la contribution des ménages au financement de la santé reste prépondérante. Elle a atteint 189 milliards de FCFA soit 45.8% des dépenses totales de santé en 2014. En 2014, les collectivités territoriales ont mobilisé 658 millions de FCFA de contribution aux dépenses totales de santé. Une importante contribution au financement de la santé provient des ressources des partenaires au développement, en particulier pour ce qui concerne la prise en charge de la santé maternelle, infantile et nutritionnelle. Cette contribution passe par des appuis au Gouvernement ou aux ONG intervenant dans le secteur. Alors que la part du budget de l'Etat au financement de la santé tend à baisser (baisse de 13% de 2014 à 2015), la forte croissance démographique conduit, par exemple, à la nécessité de recruter environ 1 700 personnels de santé par an d'ici 2023 pour respecter la norme OMS. Pour cela, le budget annuel requis pour le recrutement devrait passer de 0,6 milliard à 2 milliards de FCFA par an, soit une augmentation de 333% pour les cinq (05) prochaines années (DRH, 2015, Note technique sur la médicalisation des aires de santé). L'amélioration du plateau sanitaire et des infrastructures nécessitera un investissement plus massif et à un rythme plus rapide.

✓ **Sécurité alimentaire et nutrition**

62. Tout comme la vaccination, l'état nutritionnel détermine également la qualité du capital humain attendu. La malnutrition demeure un phénomène préoccupant dans la société malienne, un enfant sur quatre présente une insuffisance pondérale et près d'un enfant sur trois (30%) souffre d'un retard de croissance (malnutrition chronique) et environ 14% ont une émaciation (amaigrissement, maigreur extrême). La situation alimentaire et nutritionnelle, en particulier chez les enfants de moins de 5 ans, s'est beaucoup détériorée depuis la crise politico-sécuritaire de 2012.

63. Des investigations ont montré l'existence d'un effet négatif de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition sur la croissance économique : sur le plan macroéconomique, la sous-nutrition et ses conséquences font perdre annuellement environ 266 milliards de FCFA au Mali (4,06% du PIB) à travers ses effets sur la santé, l'éducation et la qualité du capital humain (Etude sur le Coût de la faim au Mali-2017²). Au niveau des ménages, l'insécurité alimentaire et la malnutrition agissent comme un goulot d'étranglement, réduisant les ménages à demeurer durablement dans le cercle vicieux de la pauvreté.

64. Malgré l'augmentation de la production agricole (nécessaire à la disponibilité des aliments), de nombreuses populations vulnérables ont du mal à couvrir leurs besoins énergétiques minimum. Nonobstant la baisse régulière de la prévalence de la sous-alimentation au Mali, son taux est resté constant depuis 2010 autour de 5%. Les données d'enquête indiquent qu'en 2017, 77% des ménages sont en insécurité alimentaire, dont 26% en insécurité alimentaire modérée ou grave au Mali. Près de 40% des ménages des régions de Mopti et du nord sont en insécurité alimentaire modérée ou sévère principalement du fait de la pauvreté grandissante, de la hausse des prix, de l'insécurité, des pillages, des conflits intercommunautaires, des effets climatiques, des mouvements de population et de la baisse de l'assistance humanitaire.

65. Il existe une relation étroite entre les niveaux de morbidité et l'état nutritionnel des mères et entre l'état nutritionnel des mères et l'état de santé des nouveau-nés. Les résultats indiquent que 12% des femmes en âge de procréer sont en situation de déficience énergétique chronique, cette déficience étant plus forte chez les adolescentes de 15 – 19 ans (19%) et plus fréquente en milieu rural. La surcharge pondérale est aussi une autre forme de malnutrition. Près d'une femme sur cinq présente une surcharge pondérale, parmi lesquelles 5% sont obèses. Elle est plus présente chez les femmes en milieu urbain (34%) qu'en milieu rural (13%).

² Cf Encadré N°2

Encadré 2. L'étude du coût de la faim

L'étude sur le Coût de la faim (CDFA) est une initiative africaine dirigée par la Commission de l'Union Africaine (CUA) et le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) avec l'appui du Programme Alimentaire Mondial (PAM) et de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (ECLAC). Elle est mise en œuvre dans plusieurs pays du continent dans le but de produire des données pour informer les principaux décideurs et le grand public sur les coûts sociaux et économiques de la sous-nutrition des enfants.

Au vu de l'importance des questions de nutrition pour la construction d'un Capital humain capable d'innover pour atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD), le Gouvernement du Mali a décidé de réaliser cette étude afin d'apprécier l'impact social et économique de la sous-nutrition des enfants de moins de cinq ans dans le pays et d'améliorer la compréhension de ce phénomène dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la productivité au travail, en utilisant l'année 2013 comme année de référence statistique.

Lancée le 07 février 2017 au Mali, l'étude a été conduite par un comité national de pilotage pluridisciplinaire représentant des départements ministériels impliqués directement ou indirectement dans les questions de nutrition ainsi que des partenaires au développement (PAM et REACH), sous le leadership du Ministère de l'Economie et des Finances.

Les résultats de l'étude ont montré qu'au cours des cinq dernières années (2009-2013), les décès d'enfants liés à la sous nutrition s'élèvent à 161 065. Ces décès représentent 34,3% de tous les cas de mortalité des enfants de moins de cinq ans de cette période, limitant ainsi les capacités du pays à atteindre l'un de ses principaux objectifs de développement qu'est la réduction de la mortalité chez les enfants. La malnutrition chronique a également des effets négatifs sur les résultats scolaires des enfants par l'accroissement des risques de redoublement et d'abandon et plus tard, sur les capacités productives lorsque ces enfants atteignent l'âge de travailler.

L'étude montre également que le Mali perd 4,06 % de son produit intérieur brut (PIB) du fait des effets cumulés de la sous-nutrition des enfants en termes de dépenses de santé, de dépenses scolaires et de perte de productivité sur le marché de l'emploi.

Les enfants ayant souffert de sous-nutrition ont un taux de redoublement de 38,7%. Ce taux est plus élevé que celui des enfants qui n'en ont pas souffert, qui est, seulement, de 15,9%. Ce risque supplémentaire de 22,9% points de pourcentage a généré 111 539 cas additionnels de redoublements en 2013, imputant au système éducatif et aux ménages, un coût de 10,457 milliards de FCFA (soit 17,8 millions de dollars).

Les résultats de l'étude mettent également en évidence les pertes futures que le pays pourrait connaître sur les plans humain et économique si le niveau de la malnutrition n'est pas maîtrisé. Il en est de même des intérêts que le pays peut tirer en investissant dans des actions ambitieuses de lutte contre la malnutrition.

Il est évident que la réduction de la sous-nutrition ne peut à elle seule susciter une croissance économique durable. C'est pourquoi elle doit être menée à travers une politique multisectorielle qui prend en compte les domaines de l'éducation, de la formation professionnelle, des innovations technologiques et des évolutions de la structure de l'économie afin d'optimiser les gains en capital humain et créer des opportunités d'emplois générateurs de revenus.

✓ Urbanisation et Aménagement du territoire

66. L'évolution dans la répartition de la population par milieu de résidence urbain – rural met en évidence un phénomène marquant, à savoir l'accélération de l'urbanisation au Mali. La proportion de la population rurale a fortement baissé depuis les années 1970, passant de 83% à 78% de la population totale (RGPH 2009). La capitale Bamako connaît une croissance plus rapide que celle des autres villes dites secondaires. Le développement urbain constitue en lui-même un défi pour les gouvernants mais de par ses effets sur les conditions de vie des populations et sur les inégalités de genre, il reste un enjeu majeur à prendre en compte dans la trajectoire de développement du pays.

67. Au-delà de la forte fécondité des femmes, les flux migratoires surtout internes (exode rural) expliquent fortement la croissance démographique accélérée des villes. Ce développement urbain n'est pas homogène entre territoires et au sein d'une même région. Il se traduit par des distorsions entre les ressources et les besoins, problèmes d'emploi, de logement, d'approvisionnement en produits alimentaires, de détérioration du cadre de vie,

etc. Le rythme de progression de la population urbaine est deux fois plus élevé que celui de la population rurale. A cette allure, la moitié de la population malienne vivra dans les villes à l'horizon 2050.

68. C'est dans l'objectif d'assurer un développement équilibré du territoire que le Mali a adopté en 2006 la Politique Nationale de l'Aménagement du Territoire, actualisée en 2016. La mise en œuvre de cette politique repose sur l'élaboration d'un Schéma national d'aménagement du territoire (SNAT) dont le processus est en cours. Dans un cadre de décentralisation poussée, un rôle capital a été attribué aux collectivités territoriales qui sont responsables de l'identification, de la mise en œuvre, du suivi des investissements à travers les schémas régionaux, locaux et communaux d'aménagement du territoire et les plans d'urbanisme. En 2014, le Gouvernement du Mali a adopté une Politique nationale de la ville (PONAV) et mis en place, dans le cadre institutionnel de la gestion de l'urbanisation, un Observatoire national des villes et une cellule de suivi de la Politique nationale de la ville.

69. La faible attractivité des villes autres que Bamako est aussi la conséquence de la faible disponibilité et qualité des services publics et des infrastructures (eau, électricité, gestion des déchets, marchés, etc.). Des disparités existent également dans l'accessibilité des services sociaux de base, en particulier de l'éducation et de la santé affectant du coup, le développement du capital humain. La crise sécuritaire de 2012 a affecté la disponibilité et l'accès aux services et infrastructures de base dans les régions du nord et du centre. Ces régions ont connu des destructions et pillages des infrastructures socio-économiques (écoles, centres de santé et marchés) et un départ de nombreux professionnels de la santé et d'enseignants, dans un contexte déjà marqué par une insuffisance des ressources matérielles et humaines.

70. Au Mali, les activités non agricoles ne se développent pas aussi vite que le rythme de l'urbanisation. Comme dans les autres pays d'Afrique subsaharienne en général, l'urbanisation ne s'accompagne pas d'une croissance économique plus soutenue, ni d'une modification sensible de la structure économique (et des sources de croissance). Le déséquilibre spatial au Mali est une conséquence du manque de dynamisme économique des centres urbains secondaires et de la forte attractivité comparée de la capitale, Bamako.

71. Le développement urbain devrait être source d'innovation et de création d'emplois mais au regard de la lente mutation de la structure de production, l'impact de la croissance économique sur la création d'emplois a été limité du fait de la nature même de cette croissance. En effet, elle est tirée par les secteurs primaire et tertiaire qui concentrent l'essentiel des activités informelles. L'urbanisation devient alors source de paupérisation et l'on voit se développer des cités précaires ou bidonvilles et une dégradation des conditions de vie comme le montre l'indice d'inégalité (ou indice de Gini) plus fort à Ségou et Sikasso (0.30) et dans les autres villes (0,31) qu'en milieu rural ou à Bamako (0.29).

72. Pour le cas spécifique du district de Bamako, même s'il représente 34% de l'économie malienne (contre 27% pour des villes comme Niamey et Conakry), il ne joue pas son rôle de moteur de la croissance du fait de :

- la structure de son économie fortement basée sur l'informel et le tertiaire, la productivité du travail y est plus basse que la moyenne en Afrique subsaharienne ;
- l'accès relativement faible aux services sociaux de base ;
- l'efficacité limitée des investissements du fait de la configuration de la ville et de l'accroissement rapide de sa population.

✓ Migration

73. La migration n'a pas la même ampleur suivant les régions du Mali. Les données révèlent que le phénomène est moins prononcé dans les régions du nord qu'ailleurs et qu'elle se féminise de plus en plus. Les femmes et les jeunes filles composent 51.5% de la population migrante en 2011. La mobilité interne est plus dirigée vers les villes, pôles attractifs, et concerne plus les jeunes de 15 – 24 ans. Il s'agit donc d'un exode rural motivé en général par la recherche d'opportunités économiques. La migration interne a pour effet, un accroissement de la population des villes de 4% par an en moyenne. Ces villes constituent également des points de transit pour les migrants désirant entreprendre une migration internationale.

74. La migration internationale est elle-aussi une migration économique et de quête d'opportunités d'emploi. Selon les données nationales, près de 4 millions de maliens vivent à l'étranger, principalement dans les pays d'Afrique de l'Ouest (Côte d'Ivoire, Sénégal, Mauritanie) et de plus en plus d'Europe (pour près d'un jeune migrant sur cinq). La question de la migration, en particulier celle internationale, est importante dans le contexte du Mali à cause d'une part de l'importance des flux migratoires et d'autre part du volume des transferts de fonds des migrants, qui est passé d'environ 450 milliards de FCFA en 2014 à 485.6 milliards de FCFA (5.7% du PIB) en 2016.

75. Il faut également noter que le Mali est de plus en plus une terre d'accueil des étrangers en particulier de l'Afrique de l'Ouest. Tout comme les mouvements internes de population (pour lesquels les données statistiques sont très parcellaires), la migration internationale pourrait s'intensifier dans les deux sens au regard de la situation socioéconomique du pays et de la région du Sahel, paupérisation grandissante, inégalités, chômage, insécurité alimentaire et physique, changements climatiques.

✓ **Education et formation professionnelle**

76. L'instruction et la formation professionnelle sont des dimensions importantes du capital humain. La politique nationale en matière d'éducation et de formation professionnelle est mise en œuvre à travers le Programme décennal de l'éducation dont la deuxième génération est en cours d'adoption (après la mise en œuvre d'un programme intérimaire de 2014 à 2017). La vision des départements en charge de l'éducation et de la formation professionnelle est que, à l'horizon 2028, le Mali dispose d'un système éducatif performant et inclusif qui forme des citoyens patriotes, responsables, producteurs et créatifs qui contribuent au développement socio-économique de leur pays.

77. Parmi les difficultés auxquelles fait face le secteur de l'éducation et de la formation professionnelle au Mali, se trouve l'inadéquation entre les programmes de formation, les opportunités de création de valeurs ajoutées et le marché de l'emploi. En plus, le secteur reste confronté à des problèmes liés à la gestion des flux, à l'insuffisance des capacités d'accueil et des ressources humaines dans tous les cycles d'enseignement et de formation.

78. Il subsiste aussi dans le secteur de l'éducation et de la formation professionnelle, un sérieux problème de gouvernance et de redevabilité. La faible capacité des collectivités territoriales et le déficit de contrôle des institutions privées de formation ont des effets négatifs sur l'atteinte des objectifs fixés par la politique éducative et sur la qualité de la formation.

79. Première étape du parcours éducatif, l'accès à l'éducation préscolaire est très faible au Mali (seulement 6,1% des enfants de 3 – 5 ans en 2016 – 2017) malgré l'importance de ce segment pour le développement cognitif de l'enfant. Le taux brut de scolarisation au premier cycle de l'enseignement fondamental est, après une amélioration très sensible, en diminution constante. Il est passé de 81,5% en 2011 à 72,1% en 2017 (78,3% chez les garçons contre 66,0% chez les filles). La région de Kidal affiche le taux le plus bas (34,9%) alors que les régions de Koulikoro et Kayes affichent les taux bruts les plus élevés (84,1 % et 82,3 % respectivement). A l'instar des taux bruts, les taux nets de scolarisation sont plus élevés en milieu urbain qu'en milieu rural (soit respectivement 81,1% contre 54,7%).

80. Au second cycle de l'enseignement fondamental, le taux brut de scolarisation s'élève à 49,2% en 2016-2017, inférieur à celui du premier cycle. Le taux brut de scolarisation le plus élevé est obtenu à Bamako (86,4%) contre seulement 1,3% pour la région de Kidal, 22,2% pour la région de Tombouctou ou encore 27,5% pour la région de Gao avec de grandes disparités entre milieu urbain (85.8%) et milieu rural (42.5%). Les filles ont moins de chances d'être scolarisées au second cycle que les garçons (44,2% contre 54,4%). Le taux net de scolarisation est très faible (29.5%) au niveau national, il est de 49.6% à Bamako contre 14.4% à Mopti.

81. Le retrait important des enfants (en particulier des filles) du système éducatif est la conséquence entre autres du mariage des enfants, de l'exode rural, de la pauvreté des parents ou de l'éloignement des infrastructures scolaires qui si elles sont présentes, ne disposent toujours pas de commodités facilitant la rétention (cantines, toilettes, etc.). Les filles sont retirées de l'école pour participer aux travaux domestiques, ou

en cas d'absence de résultats. Elles sont mariées très tôt et contraintes d'abandonner l'école pour s'occuper de leur ménage et de leurs enfants. Les abandons scolaires sont fréquents au second cycle du fondamental liés à la crise d'adolescence. L'abandon volontaire et l'échec scolaire sont aussi des facteurs de déperdition scolaire.

82. L'analyse de la qualité des enseignements fait ressortir de nombreuses insuffisances parmi lesquelles un faible niveau d'acquisition, une faible performance du système et un faible niveau de réussite aux examens. A titre illustratif en 2017, les taux de réussite au DEF et au BAC sont respectivement de 47,95% et 32,20%. En plus des faibles résultats aux différents examens, les évaluations indiquent que les compétences des élèves sont très peu installées en français ou en mathématiques.

83. Il est ressorti de l'analyse sectorielle de 2016, que seulement 1.2% de la population malienne a atteint le cycle supérieur de l'éducation. Malgré ce faible taux d'accès, l'augmentation des effectifs du cycle supérieur dépasse les possibilités d'investissement de l'Etat dans ce domaine. On constate une insuffisance des infrastructures d'accueil et une réduction des temps d'enseignement avec un impact négatif sensible sur la qualité et les compétences des étudiants au fil des années. La gestion des flux constitue un véritable goulot d'étranglement dans la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'enseignement supérieur au Mali.

84. Les difficultés auxquelles l'enseignement supérieur est confronté sont entre autres : (i) le déficit en personnel enseignant et les difficiles conditions de travail des enseignants du supérieur et des chercheurs ; (ii) l'inadaptation de l'offre de formation à la demande économique et sociale ; (iii) la faiblesse des capacités de gouvernance et d'adaptation du système ; (iv) l'absence d'un plan stratégique de la recherche au plan national ; (v) l'insuffisance et la faible valorisation de la production scientifique.

✓ Genre

85. L'engagement du Mali à lutter contre les inégalités est matérialisé par la création, depuis 1997, d'un mécanisme national en charge de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille dénommé "Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (MPFEF)" et la formulation de documents de politique, cadres de référence stratégiques destinés à ses cibles : la Politique Nationale Genre (PNG) en 2010, la Politique Nationale de Promotion et de Protection de l'Enfant (PNPPE) en 2014 et la Politique Nationale de la Famille (PNF) en 2015.

86. Les femmes sont présentes dans les partis politiques et en constituent les principales actrices lors des joutes électorales. Elles sont pourtant souvent ignorées au moment de la désignation des responsables. Ainsi dans la plupart des organes de direction de ces partis elles ne figurent qu'à travers leur présidente ou sont peu représentées dans les listes des candidats aux différentes élections. Elles sont aussi peu présentes dans les postes nominatifs de l'Etat. Il existe plusieurs associations et organisations féminines à l'instar de la CAFO, des femmes opératrices économiques, les anciennes parlementaires et ministres, œuvrant à la promotion du genre.

✓ Jeunesse

87. Le Mali est résolument engagé dans la mise en œuvre d'actions robustes pour renforcer le plein épanouissement des jeunes. Dans cette perspective, le Président de la République a placé son mandat sous le signe de la jeunesse en vue d'impulser les actions de plein épanouissement des jeunes. En outre, il a initié et mis en œuvre une Politique-cadre de développement de la Jeunesse assortie d'un plan d'actions. La mise en œuvre du plan d'actions de cette politique a conduit :

- à la mise en place du volontariat national en vue de diversifier les stratégies de développement économique, social et culturel du pays ;
- au rétablissement du service national des Jeunes dont la mission fondamentale est de contribuer à parfaire l'éducation, la formation physique, civique et professionnelle des jeunes en vue de leur participation effective et entière au développement économique, social et culturel du pays et de leur mobilisation pour les besoins de la défense nationale ;
- à l'élaboration d'une politique nationale de la citoyenneté et du civisme en vue de contribuer à l'ancrage des maliens dans leurs valeurs et pratiques positives et promouvoir leur ouverture à l'idéal universel.

88. Ces actions doivent être consolidées et renforcées en vue de promouvoir un environnement plus propice à l'inclusion sociale, singulièrement des jeunes.

2.3. Les déterminants de la dynamique du "système Mali "

89. Pour avoir une intelligence du système Mali, comprendre sa dynamique et déterminer les facteurs déterminants de son évolution, une analyse structurelle a été menée. Cette analyse permet d'étudier un système à l'aide d'un tableau à double entrée appelé matrice d'analyse structurelle dans laquelle on met en relation les différentes variables caractérisant le système, préalablement identifiées.

90. La mise en œuvre de l'analyse structurelle s'effectue en plusieurs étapes, (i) le recensement des variables qui caractérisent le système, (ii) le repérage des relations entre ces variables dans la matrice d'analyse structurelle, (iii) le traitement de la matrice et la construction du plan influence-dépendance et (iv) l'interprétation des résultats.

2.3.1. Le classement des variables caractérisant le Mali

91. Les variables "Mondialisation", "Intégration régionale" et "Rôle des institutions de Bretton Woods", sont apparues comme les plus motrices. Elles mettent en évidence la grande influence des déterminants extérieurs qui exige, pour être maîtrisée des institutions fortes et un Etat crédible.

92. Les variables "Rôle des médias et des réseaux sociaux", "Modernisation de l'administration", "Corruption" et "Rôle de la Société civile" qui se situent également dans le cadran nord-ouest du plan tout juste en dessous du premier paquet de variable expriment les exigences de la gouvernance.

93. La variable "Terrorisme et extrémisme violent" se situe également dans le même cadran constituant le défi majeur. Ceci est un résultat très interpellant car signifiant que le terrorisme et l'extrémisme violent sont en train de changer la société malienne en profondeur.

94. Les variables "Relations diplomatiques" et "Capacité de négociation de l'Etat", très influentes, constituent les leviers de la négociation.

95. Les variables "Développement des TIC", "Capacité de gestion de l'économie", "Ressources minières", et "Crédit à l'économie" constituent les leviers du progrès économique. Plus bas dans le même cadran se trouvent les groupes de variables (i) "Rôle des légitimités traditionnelles", "Migration", "Rôle des religions", "Valeurs culturelles", "Crédibilité de la justice", "Rôle des maliens de l'extérieur" et (ii) "Défense et sécurité", "Rôle des forces armées étrangères" qui constituent respectivement les leviers de la cohésion sociale et ceux de la sécurité. Elles s'appuient sur les variables "Décentralisation et régionalisation" et "Stabilité sociopolitique" qui constituent les leviers secondaires de la stabilité politique et sociale.

96. Les variables "Cours du coton" et "Cours de l'or" relativement autonomes, sont cependant plus influentes que dépendantes et font partie des principaux vecteurs de la dépendance extérieure.

97. Les variables "Rôle des partis politiques" et "Citoyenneté et civisme", elles aussi relativement autonomes mais plus influentes que dépendantes, sont les leviers secondaires de la construction de la citoyenneté.

98. Dans le cadran Nord-Est, nous avons les variables qui constituent des défis et enjeux majeurs de ce système. La variable "Dépendance extérieure" occupe cette position et confirme le caractère très influent des déterminants extérieurs déjà signalé. La dépendance extérieure devient un enjeu crucial en ce sens qu'elle se fait sentir dans tous les compartiments de la vie du pays, aux plans politique, économique, social, culturel et sécuritaire.

99. Les variables "Investissement" et "Energie", également dans ce cadran mais dans une position plus basse, constituent les défis majeurs de l'action économique, nécessitant une politique volontariste en matière d'énergie et une bonne orientation des investissements.

100. La grande majorité des variables socioéconomiques et sectorielles est située dans le cadran Sud-est. Elles sont des variables dépendantes, aussi appelées variables résultats ou variables objectifs. Elles traduisent les ambitions ou préoccupations du système.

101. Parmi elles, les variables "Pauvreté et inégalités", "Etat de santé", "Autonomisation de la femme", "Emploi" et "Croissance économique" sont les plus dépendantes et constituent les ambitions socioéconomiques. Les variables "Conditions de logement", "Niveau de scolarisation" et "Chômage", bien que situées un peu plus loin sont également très dépendantes et peuvent rentrer dans ce groupe.

102. Les autres variables du système se répartissent entre :

- Les deux groupes de variables : (i) "Sécurité alimentaire et nutrition", "Biodiversité/gestion des écosystèmes", "Pollution et nuisances" et (ii) "Gestion intégrée des ressources en eau", "Gestion durable des terres", "Gestion des déchets", "Production agricole" et "Économie verte" représentant les ambitions en matière de sécurité alimentaire et de gestion des ressources naturelles ;
- Le groupe des variables "Tourisme", "Artisanat", "Promotion des produits nationaux" constituent les aspirations en matière de développement des économies locales ;
- Le groupe de variables "Croissance démographique" et "Urbanisation" situées près de la diagonale mais plus dépendantes qu'influente, constituant les préoccupations en matière de population auquel peut s'adjoindre la variable "Dividende démographique" bien plus dépendante ;
- Le groupe des variables "Climat des affaires", "Qualité du système éducatif", "Apprentissage professionnel" et "Importance du secteur informel", situées près de la diagonale mais plus dépendantes qu'influente, constituent les ambitions en matière de développement de l'emploi.

103. Un certain nombre de variables qui occupent une position de variables autonomes voient leur contenu pris en charge ailleurs. Il s'agit des variables :

- "Scolarisation des filles", à travers les variables sur la scolarisation et l'autonomisation des femmes ;
- "Endettement" à travers les variables sur l'investissement et la dépendance extérieure ;
- "Éducation environnementale" à travers bien d'autres variables environnementales qui sont le résultat de l'éducation environnementale ;
- "Solidarité et protection sociale" qui est un élément essentiel de lutte contre la pauvreté et les inégalités.

2.3.2. Principaux constats et recommandations stratégiques

104. D'après son allure globale (forme en L, avec peu de variables à la fois très influentes et très dépendantes), le système Mali se révèle être plutôt de nature "déterminé". Ce système peut être qualifié de "relativement stable", dans la mesure où toute action sur celui-ci est susceptible d'entraîner des effets assez prévisibles. Ce résultat interpelle fortement les décideurs et aussi les autres acteurs en ce sens qu'il signifie qu'il n'y a pas de raison de ne pas aboutir aux résultats attendus si les décisions requises sont prises et/ou les actions pertinentes menées. Il est donc nécessaire qu'une évaluation rigoureuse de la pertinence des politiques soit menée. Ici revient la question récurrente de la mise en place d'un système efficace de planification et d'évaluation des politiques publiques.

105. La plupart des politiques socioéconomiques et sectorielles requièrent, pour donner les résultats escomptés dans le sens de l'amélioration des conditions de vie des populations, beaucoup de conditions préalables relevant pour la plupart de variables de gouvernance qui sont situées en amont. L'évolution de telles variables conduit le plus souvent à nuancer, voire à contrecarrer les résultats escomptés. En outre, ces conditions s'avèrent d'autant plus pesantes que ces politiques comportent une dimension socioéconomique importante (pauvreté et inégalités, santé, autonomisation de la femme, emploi, croissance économique).

106. Les politiques minières et de développement des TIC apparaissent très influentes et peuvent constituer des leviers importants pour catalyser le développement des autres secteurs de l'économie. De même, les politiques énergétiques et d'investissement occupent une place privilégiée d'enjeu. Elles apparaissent comme constituant un impératif structurel pour la dynamique du système, d'où la nécessité d'une politique énergétique bien pensée et correctement mise en œuvre et d'une politique d'investissement bien orientée.

107. On assiste à une montée en puissance des influences extérieures avec la mondialisation et le rôle des Institutions de Bretton Woods (IBW). Cette dernière variable a été traitée comme résumant le rôle des partenaires techniques et financiers. Sans doute, le contexte actuel du Mali a été prégnant dans le traitement de cette variable. Il apparaît nécessaire, pour tirer le meilleur parti de ces déterminants extérieurs, de s'appuyer (i) sur le processus d'intégration dans lequel le pays doit jouer un rôle dynamique dans tous les domaines, économique, social, culturel, technologique, environnemental, sécuritaire et (ii) sur des institutions fortes et un Etat crédible dont le rôle se révèle prééminent. Ce rôle prééminent de l'Etat et des institutions s'accompagne d'une exigence de renforcement des capacités de l'administration et de lutte contre la corruption. Dans ce sens, les rôles de la société civile et des médias devraient être accrus.

108. Le terrorisme et l'extrémisme violent occupent une position très influente. Ce résultat est interpellant et inquiétant. Il signifie, en effet, que ces phénomènes sont en train d'impacter fortement notre société dans tous ses compartiments, de devenir variables explicatives au lieu de variables expliquées. Il est donc urgent non seulement d'intensifier la lutte contre ces phénomènes dans le cadre des initiatives actuelles, mais aussi de mettre en place des politiques pour limiter leurs influences négatives sur la société.

109. La dépendance extérieure devient un enjeu majeur. Elle se fait sentir dans tous les compartiments de la vie de notre pays, politique, économique, social, culturel et sécuritaire. Il est nécessaire de la réguler par un leadership fort, un effort accru d'internalisation des politiques, une meilleure capacité de négociation et le développement de la conscience et de l'engagement citoyens des populations.

110. Par ailleurs, l'action gouvernementale doit s'appuyer sur les leviers de la cohésion sociale que sont les légitimités traditionnelles, les religions, les valeurs culturelles et la justice. Elle doit également prendre appui sur le socle de stabilité que constituent la décentralisation-régionalisation, la migration et la stabilité sociopolitique.

111. Il apparaît nécessaire de développer la citoyenneté et le civisme notamment en emmenant les partis politiques à jouer effectivement leur rôle de formation et de mobilisation de leurs militants.

2.3.3. Analyse de l'évolution du système de 1998 à 2018

112. L'analyse comparée des résultats obtenus et de ceux des travaux d'analyse structurelle réalisés en 1998 à l'occasion de l'ENP Mali 2025 laisse apparaître des constances structurelles et quelques évolutions significatives.

113. Les constances structurelles portent sur :

- l'allure globale du nuage de points (forme en L, avec peu de variables à la fois très influentes et très dépendantes), qui signifie que le système Mali peut être qualifié de "relativement stable", dans la mesure où toute action sur celui-ci est susceptible d'entraîner des effets assez prévisibles ;
- les variables les plus influentes sont de nature politico-institutionnelle conférant un rôle primordial à la gouvernance dans la dynamique du système ;
- le caractère résultat des variables socioéconomiques et environnementales qui fait que les politiques socioéconomiques et environnementales requièrent, pour donner les résultats escomptés dans le sens de l'amélioration des conditions de vie des populations, beaucoup de conditions préalables relevant pour la plupart de variables de gouvernance ;
- le caractère enjeu de la variable énergie qui en fait un impératif structurel pour la dynamique du système.

114. Les évolutions significatives du système sont les suivantes :

- le caractère très influent des variables extérieures (mondialisation, intégration, rôle des IBW) qui consacre la montée en puissance de la dépendance extérieure qui est apparu comme un enjeu ;
- le caractère influent de la variable "Terrorisme et extrémisme violent" qui signifie que ces phénomènes sont en train d'impacter fortement la société ;
- le caractère très influent des politiques minières et de développement des TIC qui peuvent constituer des leviers importants pour catalyser le développement des autres secteurs de l'économie ;
- l'atténuation de la sensibilité du système par rapport au cours international du coton qui est apparu dans une position beaucoup moins influente.

2.4. Problématiques de développement du Mali

115. L'enquête sur les perceptions auprès des populations sur les priorités de développement, les études thématiques et analyse documentaire et l'analyse structurelle permettent d'identifier les grandes problématiques de développement du Mali qui sont : (i) le déficit de gouvernance, (ii) la persistance de l'insécurité et la dégradation du climat de vivre ensemble des communautés nationales, (iii) une économie essentiellement portée par les secteurs primaire et tertiaire, peu industrialisée et peu créatrice d'emplois décents, (iv) un environnement en constante dégradation et peu de résilience par rapport au changement climatique et (v) un capital humain insuffisamment valorisé.

2.4.1. Déficit de gouvernance

116. L'enquête sur les aspirations montre que les populations perçoivent les situations politique, économique et sécuritaire comme plutôt mauvaises et que la gouvernance est la deuxième de leurs préoccupations après la sécurité alimentaire.

117. Par ailleurs, l'un des principaux résultats de l'analyse structurelle est d'avoir mis en lumière le rôle moteur et structurant de la gouvernance pour le Mali. Ce résultat est une constance structurelle dans la mesure où il est également apparu lors du même type d'analyse menée il y a une vingtaine d'années.

118. Le déficit de gouvernance diagnostiqué est donc un défi important à relever pour donner plus de chance aux politiques et stratégies dans tous les autres domaines d'atteindre leurs résultats. Ce défi trouve son expression dans :

- (i) la gouvernance politique : équilibre des institutions, organisation de la vie politique, organisation des pouvoirs dans les collectivités territoriales, corruption, justice, etc.
- (ii) la gouvernance sécuritaire : mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, réforme du secteur de la sécurité, mise en œuvre de la LOPM et de la LPSI, etc.
- (iii) la gouvernance administrative : modernisation de l'administration, capacités des administrations des collectivités territoriales, etc.
- (iv) la gouvernance économique : système de planification et de gestion du développement, gestion des finances publiques, gestion du foncier, etc.
- (v) la gouvernance environnementale : gestion de l'environnement et des ressources naturelles, prise en compte du changement climatique, etc.
- (vi) la gouvernance sociale : accès aux services sociaux de base, gestion des inégalités, etc.

2.4.2. Persistance de l'insécurité et dégradation du climat de vivre ensemble des communautés nationales

119. Depuis le début de la crise multidimensionnelle que le pays a connue, il existe une situation d'insécurité qui se traduit par des attaques régulières des groupes djihadistes et des violences liées à des conflits intercommunautaires. Cette situation constitue l'une des principales préoccupations des populations, surtout celles des régions du nord et du centre. En outre, la variable "Terrorisme et extrémisme violent" est apparue dans l'analyse structurelle comme une variable influente.

120. Les difficultés de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation issu du processus d'Alger, la gestion des conflits intercommunautaires, la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent sont autant de défis à prendre en charge dans la stratégie.

2.4.3. Économie essentiellement portée par les secteurs primaire et tertiaire, peu industrialisée et peu créatrice d'emplois décents

121. L'économie malienne a structurellement peu évolué. C'est une économie très peu transformatrice et très peu industrialisée. Elle est caractérisée par la prépondérance des secteurs primaire et tertiaire dans la création de richesse. Le secteur secondaire contribue peu à la formation du PIB (autour de 20%). Le secteur manufacturier y contribue seulement pour environ 9%.

122. Malgré les efforts continus d'amélioration du cadre des affaires, le secteur industriel au Mali reste confronté à des contraintes liées, entre autres, à la qualité des facteurs de production et des ressources humaines ; à l'état des infrastructures et au marché ainsi que les insuffisances des structures financières pour couvrir les besoins de financement des entreprises startup et agricoles. L'environnement des affaires n'est pas favorable au bon développement des entreprises selon les indices du Doing Business 2017. Le Mali arrive à la 139^{ème} place en ce qui concerne l'obtention de prêts, à la 145^{ème} place en ce qui concerne la protection des investisseurs minoritaires et à la 156^{ème} place en ce qui concerne l'exécution des contrats.

123. Malgré l'existence d'importants gîtes et gisements (or, diamant, uranium, bauxite, fer, cuivre, terres rares, pétrole, etc.) le secteur minier est peu étoffé en unités de production. La promotion de ce secteur rencontre des difficultés telles que la faiblesse des financements, l'insuffisance des infrastructures (routes, voies ferrées et énergie), la non maîtrise des cours internationaux de l'or et la mauvaise gouvernance du secteur. L'activité minière est peu intégrée à l'économie nationale et l'Etat éprouve des difficultés à contrôler les sociétés d'exploitation industrielles de l'or.

124. Ramenée à la croissance démographique, la croissance économique est encore insuffisante et faiblement créatrice d'emplois décents pour aboutir à une réduction significative de la pauvreté. Par ailleurs, le poids du secteur informel est très important. Il est le plus grand pourvoyeur d'emplois, mais ces emplois sont caractérisés par une grande précarité.

2.4.4. Environnement en constante dégradation et peu de résilience par rapport au changement climatique et aux catastrophes

125. Depuis 1970, les deux tiers du pays constitués de zones arides et semi-arides dans le Nord subissent une sécheresse chronique. La persistance de la sécheresse a des conséquences qui se manifestent aujourd'hui sur les paysages (désertification, modification du débit de certains cours d'eau, variation du niveau des nappes phréatiques...), mais aussi et surtout sur les activités humaines (agriculture, élevage, pêche, industrie, alimentation en eau potable, exploitations minières, etc...).

126. On observe également : (i) une pluviométrie variable, tendancielle à la baisse et graduellement dégressive du Sud vers le Nord, (ii) une déforestation en constante progression, (iii) des inondations qui affectent régulièrement certaines zones du territoire et (iv) les effets de l'exploitation minière.

127. Face à ces phénomènes, les capacités d'adaptation et de résilience du pays sont faibles. Il est donc urgent d'apporter des réponses rapides pour atténuer la vulnérabilité en donnant un accès aux services essentiels aux plus pauvres mais aussi à renforcer leur résilience.

2.4.5. Un capital humain insuffisamment valorisé

128. Le capital humain est d'une importance capitale pour le développement du Mali. Les principales questions adressées par le développement du capital humain portent sur : (i) la maîtrise de la dynamique démographique,

(ii) l'accès universel aux services sociaux de base que sont l'éducation, les soins de qualité, l'eau potable et un cadre de vie sain, (iii) le renforcement des dispositifs de protection sociale et (iv) la mise à disposition d'une offre diversifiée sur le marché du travail.

129. La structure de la population malienne - une population très jeune et en rapide croissance - implique d'investir dans le capital humain pour capturer le dividende démographique, dans un contexte où la structure de production, faiblement créatrice d'opportunités économiques, n'évolue pas significativement. La question démographique nécessite également de prendre en compte la répartition inégale de la population sur le territoire, ainsi que la question d'une urbanisation insuffisamment encadrée.

Encadré 3 : Le dividende démographique, qu'est-ce-que c'est et comment l'atteindre ?

Le dividende démographique se définit comme le gain de croissance économique pouvant résulter d'un changement dans la structure par âge de la population. Il apparaît lorsque la proportion de population active (15 – 64 ans) croît plus vite que celle des inactifs. Mais le bénéfice du dividende démographique n'est pas automatique. Il nécessite, en plus de la transition démographique, des investissements massifs et intégrés en matière de développement du capital humain (d'éducation et de formation, de santé et de bien-être) et d'emplois des jeunes et des femmes.

La population malienne étant caractérisée par sa forte jeunesse, il importe de donner des opportunités à cette jeunesse afin de profiter de son potentiel.

La transition démographique est le changement dans la structure de la population : baisse de la mortalité et de la natalité avec pour conséquence, un élargissement de la proportion de population en âge de travailler. Elle passe nécessairement par un meilleur accès aux services de santé de la reproduction, maternelle, infantile et nutritionnelle : quand les mères et les enfants sont en bonne santé, leurs chances de survie sont accrues et en grandissant en bonne santé, les enfants constituent un capital humain de qualité pour un rendement plus élevé du travail dans un environnement où l'innovation améliore la rentabilité économique des emplois. En donnant aux familles la possibilité de décider librement du nombre d'enfants et d'avoir accès aux services et au personnel de santé qualifiés, les ménages investissent plus dans l'éducation et la santé des enfants et les mères disposent d'opportunités de participation économique au profit des familles et des communautés.

La scolarisation des enfants et en particulier le maintien des filles à l'école constitue également un moyen de profiter du dividende démographique : lorsqu'elles sont maintenues à l'école, elles développent des capacités de contribution économique et sont moins sujettes à la vulnérabilité à l'âge adulte. En Afrique subsaharienne, le taux de rentabilité moyen d'une année supplémentaire de scolarité s'élève à 11,7%. Autrement dit, une année supplémentaire de scolarité permet d'augmenter le salaire de 11,7%. La rentabilité de l'éducation est plus élevée pour les filles que pour les garçons notamment dans l'enseignement secondaire. En effet, une année supplémentaire d'éducation en secondaire accroît le salaire potentiel des filles de 10 à 20 %, contre 5 à 15 % pour les garçons. Ceci indique que la rentabilité de l'enseignement secondaire pour les filles a un impact positif plus important³.

La survie des enfants, l'éducation en particulier des filles, la formation et l'emploi productif des jeunes dans le cadre d'une bonne gouvernance constituent les piliers pour la capture rapide du dividende démographique.

130. Les Chefs d'Etat de l'Union Africaine ont adopté lors de la 26ème session ordinaire de la Conférence de l'Union, la Décision – Assembly/AU/Dec.601 (XXVI) – une feuille de route continentale sur « Tirer pleinement profit du dividende démographique en investissant massivement dans la jeunesse ». Suivant les recommandations de la Conférence des Chefs d'Etat, le Mali a élaboré et procédé, en juin 2017, au lancement officiel de sa feuille de route nationale sur la capture du dividende démographique sous la présidence du Premier ministre et la participation des membres du Gouvernement, de la Société Civile et des partenaires au développement.

131. En dépit des efforts consentis, le système de santé se caractérise par une situation sanitaire peu reluisante, une faible couverture sanitaire, un accès inégal aux soins de santé et des indicateurs de santé de la mère et de l'enfant en bonne progression mais en deçà des objectifs. La qualité du capital humain est également affectée par l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et la malnutrition des enfants.

132. Même si son impact sur l'économie nationale n'est pas clairement évalué, le VIH SIDA constitue un obstacle au développement économique par les effets financiers de sa prise en charge et ses répercussions

³ UNFPA, 2010 : Les raisons d'investir sur les jeunes dans le cadre de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté

sociales dans les communautés (stigmatisations...). La pandémie connaît une progression à la baisse mais reste préoccupante : sa prévalence au sein de la population de 15 – 49 ans est passée de 1,7% en 2001 à 1,1% en 2017 avec des disparités suivant le niveau de résidence (1,9% en zone urbaine contre 0,9% en zone rurale) et le sexe.

133. L'éducation et la formation professionnelle souffrent d'un problème de qualité et d'un difficile alignement entre formation et besoins de l'économie nationale en ressources humaines. Par ailleurs, les filières de formation développées dans les établissements d'enseignement technique et professionnel présentent une disparité significative entre formations industrielles et tertiaires. Ces dernières, moins nombreuses, accueillent davantage d'élèves que les filières industrielles qui elles, offrent plus d'opportunités d'emplois sur le marché du travail.

134. Malgré l'adoption du Code de l'eau en 2002 et du Plan national d'accès à l'eau potable (PNAEP) en 2006, l'accès à l'eau potable constitue toujours un défi majeur pour le Mali. Entre 2012 et 2017, de façon générale, l'on observe une légère baisse des ménages ayant accès à l'eau potable aussi bien au niveau national qu'au niveau du milieu semi-urbain et urbain que rural. En effet, l'accès au niveau national passe de 68.5% à 68% sur la période.

135. Bien que l'accès à un service d'assainissement amélioré et durable ait progressé, il reste insuffisant, se situant à 27% en 2016. L'insuffisance d'infrastructures d'assainissement, et l'absence de filière d'évacuation et de traitement des déchets, que ce soit en milieu urbain ou rural affectent négativement le cadre de vie des populations. En effet, les déchets solides sont entassés dans les dépôts anarchiques surtout à Bamako où il n'existe que très peu de dépôts de transits autorisés.

3. Les fondements de la stratégie

136. Le CREDD 2019-2023 vise principalement à trouver une réponse pertinente et proactive aux problématiques de développement identifiées par le diagnostic stratégique. Il s'agira particulièrement : (i) de combler le déficit de gouvernance, (ii) d'assurer la paix et la sécurité et de restaurer le bon climat de vivre ensemble qui a toujours caractérisé la société malienne, (iii) de créer les conditions d'une transformation structurelle de l'économie et d'une croissance forte et inclusive, (iv) de mieux protéger l'environnement et de renforcer la résilience au changement climatique, (v) de mieux valoriser le capital humain et ainsi capter le dividende démographique.

137. Le CREDD 2019-2023 prend également en compte le Projet de société du Président de la République, articulé autour de cinq points essentiels, (i) la gouvernance et les réformes politiques et institutionnelles, (ii) la promotion d'une croissance inclusive, (iii) le développement du capital humain et de l'inclusion sociale, (iv) l'environnement, le changement climatique et le développement durable, (v) la diplomatie, la coopération internationale et le partenariat.

138. Le CREDD 2019-2023 comme celui couvrant la période 2016-2018 s'inscrit dans la perspective de l'Agenda 2030 des Nations unies et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

139. Adopté par les États membres de l'ONU au Sommet sur le développement durable en Septembre 2015, l'Agenda 2030 comprend un ensemble de 17 objectifs de développement durable (ODD) et 169 cibles pour mettre fin à la pauvreté, lutter contre les inégalités et l'injustice, et faire face au changement climatique d'ici à 2030. A ces 169 cibles sont adressés 241 indicateurs.

Encadré 4. Les 17 ODD de l'Agenda 2030 des Nations unies

ODD 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.
ODD 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.
ODD 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.
ODD 4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.
ODD 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.
ODD 6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable.
ODD 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.

- ODD 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.
- ODD 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.
- ODD 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.
- ODD 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.
- ODD 12. Établir des modes de consommation et de production durables.
- ODD 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.
- ODD 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.
- ODD 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.
- ODD 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.
- ODD 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser.

140. L'Agenda 2063 est un Cadre continental prospectif élaboré sur la base de la vision de l'Union africaine "Une Afrique intégrée, prospère et en paix, conduite par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène mondiale". Adopté en janvier 2015 par la 24^{ème} session de la Conférence des chefs d'État et de Gouvernement de l'Union africaine à Addis-Abeba en Éthiopie, il est aussi un cadre stratégique commun pour la croissance inclusive et le développement durable issu des consultations avec les différentes catégories de parties prenantes.

Encadré 5. L'Agenda 2063 de l'Union africaine

L'Agenda 2063 est ancré dans la vision de l'Union africaine et s'appuie sur sept (7) aspirations. Le Plan d'actions pour la première décennie (2013-2023) définit pour chacune des aspirations: les objectifs, les domaines prioritaires, les cibles pour chaque domaine prioritaire ; les actions/étapes clés pour l'atteinte des objectifs; les stratégies à titre indicatif de chaque domaine prioritaire aux différents niveaux de mise en œuvre (national, régional et continental).

Aspirations:

- (i) Aspiration 1. Une Afrique prospère portée par une croissance inclusive et le développement durable ;
- (ii) Aspiration 2. Un continent intégré, politiquement uni et fondé sur les idéaux du Panafricanisme et la Vision de la Renaissance africaine ;
- (iii) Aspiration 3. Une Afrique de bonne gouvernance, de respect des droits de l'homme, de justice et d'Etat de droit ;
- (iv) Aspiration 4. Une Afrique en paix et en sécurité ;
- (v) Aspiration 5. Une Afrique d'identité culturelle forte, avec des valeurs, une éthique et un patrimoine communs ;
- (vi) Aspiration 6. Une Afrique dont le développement est assuré par les peuples, puisant dans le potentiel de ses peuples, en particulier les femmes et les jeunes et se préoccupant de ses enfants ;
- (vii) Aspiration 7 : Une Afrique, en tant qu'acteur et partenaire fort, uni, résilient et influent dans le monde.

Domaines prioritaires :

- (i) Croissance économique inclusive et durable ;
- (ii) Développement du capital humain ;
- (iii) Industrialisation/fabrication et ajout de valeur aux ressources naturelles ;
- (iv) Création d'emplois ;
- (v) Protection sociale ;
- (vi) Émancipation des femmes et autonomisation des jeunes ;
- (vii) Bonne gouvernance, y compris des institutions capables ;
- (viii) Développement des infrastructures ;
- (ix) Science, Technologie et Innovation ;
- (x) Paix et Sécurité ;
- (xi) Culture, arts et sports.

4. La vision

141. Il s'est avéré nécessaire d'élaborer le CREDD 2019 – 2023 avant la réalisation de l'Etude Prospective « MALI 2040 », en vue d'assurer la nécessaire cohérence entre les deux exercices. La démarche méthodologique suivante a été adoptée : (i) utiliser le même diagnostic stratégique pour le document du CREDD et pour la prospective (ii) formuler une vision (implicite) du développement à long terme du Mali autour duquel sera articulé le CREDD, sur la base de ce diagnostic stratégique, des différents rapports de revue annuelle du CREDD, des documents pertinents existants (programmes, plans stratégiques sectoriels, etc.) ; (III) expliciter, approfondir et développer cette vision et en décrire le cheminement à travers l'étude prospective ; (iv) intégrer, au moment de la revue à mi-parcours du CREDD ou de l'élaboration du document de stratégie qui succédera au CREDD 2019-2023, les éléments de vision explicitée qui n'auront pas été suffisamment pris en compte.

142. Sur la base de l'enquête et des résultats de l'analyse structurelle, la vision proposée est la suivante « ***Un Mali bien gouverné, où le vivre ensemble harmonieux des différentes composantes de la société est restauré, la paix consolidée et la sécurité collective et individuelle assurée dans l'unité, la cohésion et la diversité, où le processus de création de richesse est inclusif et respectueux de l'environnement et où le capital humain est valorisé au bénéfice notamment des jeunes et des femmes*** ».

5. Les Axes stratégiques

5.1. Axe stratégique 1. Consolidation de la démocratie et amélioration de la gouvernance

143. C'est l'axe moteur. En effet, l'analyse structurelle a montré que les variables les plus motrices relèvent de la gouvernance et que celles qui relèvent des domaines économique, social et environnemental sont plutôt des variables résultats. Cela veut dire que la plupart des politiques socio-économiques et sectorielles requièrent, pour donner les résultats escomptés dans le sens de l'amélioration des conditions de vie des populations, beaucoup de conditions préalables relevant pour la plupart de variables de gouvernance. Cet axe vise à réformer les institutions politiques, adopter de meilleures pratiques démocratiques et améliorer la gouvernance administrative, économique, sociale et sécuritaire.

144. Les objectifs globaux de cet axe stratégique sont les suivants :

- Consolider la démocratie malienne ;
- Améliorer la gouvernance administrative, économique et financière et renforcer le partenariat pour le développement durable ;
- Renforcer la décentralisation ;
- Promouvoir l'Etat de droit et la justice ;
- Promouvoir le dialogue social.

5.1.1. Objectif global 1.1. Consolider la démocratie malienne

145. Il s'avère nécessaire d'imprimer un nouvel élan à la démocratie malienne après un quart de siècle de vécu. Cette action passe par : (i) la réforme ou la refondation des institutions républicaines dans le sens de la recherche d'un meilleur équilibre des pouvoirs, (ii) le renforcement de la citoyenneté du civisme notamment chez la frange jeune de la population, afin de parvenir à un réarmement politique et moral.

Objectif spécifique 1.1.1. Réformer les institutions et renforcer la démocratie

146. Il est unanimement reconnu que les institutions démocratiques ont besoin d'être réformées. Cette réforme portera sur (i) le renforcement de la séparation des pouvoirs afin de permettre à toutes les Institutions de la République de jouer pleinement leur rôle notamment en termes d'équilibre et de régulation ; (ii) la moralisation de la pratique politique, (iii) la rationalisation du champ politique notamment par une application rigoureuse de la chartre des partis politiques, et (iv) l'amélioration de l'organisation des élections.

147. Il s'agira également de mettre en place les institutions manquantes, notamment la Cour des Comptes suivant les recommandations des directives de l'UEMOA et la deuxième chambre du Parlement conformément à l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger.

Objectif spécifique 1.1.2. Renforcer la citoyenneté et le civisme

148. L'objectif poursuivi ici est de "construire un modèle de citoyen malien qui soit plus conscient de ses droits et respectueux de ses devoirs, pétri de valeurs de civisme, de civilité, du respect des normes de transparence, de la bonne gouvernance et de la préservation des biens publics et qui participe activement à asseoir la paix, la solidarité et qui promeut le développement économique et social et le bien-être des populations à tous les niveaux" (Cf. Plan d'actions de la Politique nationale de la citoyenneté et du civisme (PNCC 2017-2021)).

149. Pour atteindre cet objectif, il s'agira de mettre en œuvre la Politique nationale de la citoyenneté et du civisme et particulièrement de (i) promouvoir les valeurs positives de la société malienne notamment le patriotisme, la solidarité, l'unité nationale, (ii) renforcer les attitudes, les connaissances et pratiques des populations sur les valeurs et principes de la République, de la démocratie et le respect des symboles de l'Etat,

(iii) renforcer les capacités de la société civile afin qu'elle serve réellement de régulateur de la paix sociale et de contre-pouvoir.

150. Le développement de la citoyenneté locale passera par (i) la mise en œuvre d'actions de sensibilisation des citoyens sur leurs droits et devoirs prévus dans le cadre des campagnes nationales, régionales et locales d'éducation civique, (ii) la mise en place des espaces locaux de dialogue entre élus et populations et (iii) le développement de la concertation au niveau national entre organisations de la société civile en vue de la consolidation de la citoyenneté locale et la coordination et le suivi-évaluation des actions de promotion de la citoyenneté.

151. Le renforcement de la citoyenneté et du civisme et leur ancrage dans les réalités maliennes passent surtout par : (i) la mise en œuvre du Programme décennal de développement du Service national des Jeunes et (ii) la mise en œuvre de la Politique nationale du Volontariat.

5.1.2. Objectif global 1.2. Améliorer la gouvernance administrative, économique et financière et renforcer le partenariat pour le développement durable

152. Les stratégies en matière d'amélioration de la gouvernance administrative, économique et financière au Mali dans les années à venir, concerneront prioritairement, (i) la modernisation de l'administration publique, (ii) le renforcement du système de planification et de pilotage de l'économie, (iii) la gestion efficace des finances publiques et la lutte contre la corruption et la délinquance financière, (iv) l'assainissement de la gestion domaniale et foncière et (v) le renforcement du partenariat pour le développement durable.

Objectif spécifique 1.2.1. Moderniser l'administration publique

153. Une administration performante est nécessaire pour impulser le développement. La modernisation de l'administration publique passera par (i) l'amélioration de l'accès des usagers au service public, (ii) la dématérialisation des procédures et actes administratifs, (iii) la mise en œuvre des mesures appropriées pour l'instauration d'un climat de confiance numérique, (iv) la promotion de la culture du résultat, (v) la mise en place d'une gestion des ressources humaines fondée sur les compétences et le mérite, (vi) le renforcement des capacités de formulation, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des politiques publiques et (vii) la mise en œuvre diligente de la charte de déconcentration des services de l'Etat. Il s'agira de mettre en œuvre le nouveau Programme de réforme de l'administration publique – PDI 2^{ème} génération dont la Gestion axée sur les résultats (GAR) constitue le fil conducteur.

154. La mise en œuvre de la 2^{ème} génération du Programme de développement institutionnel contribuera à la consolidation et au renforcement des acquis du premier Programme. Il vise à (i) créer les conditions d'implantation de la Gestion axée sur les résultats dans l'administration, (ii) améliorer la performance de l'administration publique et la qualité des services délivrés aux citoyens, (iii) favoriser l'émergence d'un management professionnel des politiques et programmes de développement, (iv) mettre les préoccupations des citoyens au cœur de l'action administrative en vue de renforcer l'État de droit, et (v) assurer un pilotage politique renforcé et un pilotage technique efficace. Il intègre également les réformes institutionnelles et politiques prévues par l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger. Le Programme de développement institutionnel, 2^{ème} génération, sera mis en œuvre à travers deux plans opérationnels. Le premier plan opérationnel couvrant la période 2017-2021 est évalué à 19.4 milliards de FCFA dont le financement sera assuré par l'État et les partenaires techniques et financiers.

155. La modernisation de l'administration passera également par le parachèvement du processus de redécoupage territorial avec la création de nouvelles circonscriptions administratives.

☞ **Objectif spécifique 1.2.2. Renforcer le système de planification et de gestion du développement**

156. Le renforcement du système de planification et de gestion du développement est un impératif à prendre absolument en charge. Il nécessite (i) le renforcement du leadership politique des fonctions de prospective et de planification stratégique, (ii) la stabilisation des structures de planification à l'occasion de la formation des différents gouvernements, (iii) la réforme institutionnelle du système de planification pour lui assurer plus de cohérence, (iv) le renforcement du système statistique national, (v) le renforcement du lien humanitaire-développement dans les processus de planification et de coordination, de mise en œuvre et de suivi-évaluation aux niveaux national, régional et local et (vi) l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience du système de planification au niveau national et régional à travers notamment la relecture des textes et le renforcement des moyens matériels et humains.

☞ **Objectif spécifique 1.2.3. Gérer efficacement les finances publiques et lutter contre la corruption et la délinquance financière**

157. Dans le domaine de la **gestion des finances publiques**, la stratégie gouvernementale en matière de réformes économiques et financières reste la viabilité des opérations financières de l'Etat. La gestion efficace des finances publiques passe par la poursuite des efforts qui ont permis une augmentation régulière des recettes fiscales. Il s'agira de : (i) consolider les acquis, (ii) poursuivre l'élargissement de l'assiette fiscale à travers l'opérationnalisation des conclusions de l'étude sur la fiscalisation du secteur agricole, de l'économie informelle et des nouvelles économies (e-commerce, finances participatives, transactions financières électroniques et autres transactions financières,...), (iii) renforcer le partage d'information entre les services à travers l'interconnexion des systèmes d'information des administrations concernées, (iv) poursuivre les réformes en vue de d'améliorer les recettes fiscales, foncières et minières et (v) assurer le suivi de l'application des dispositions de la Loi n°2017-022 du 12 juin 2017 déterminant le cadre général du régime des exonérations fiscales et douanières et de son Décret d'application en vue d'une gestion efficace des exonérations fiscales.

158. Le renforcement de la **lutte contre la corruption et la délinquance financière** passera par :

- l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience des structures de contrôle par la rationalisation et la coordination de leurs interventions ;
- la mise en œuvre des recommandations des rapports de contrôle et l'application des décisions de justice ;
- le respect des dispositions sur la déclaration et de la mise à jour des biens des responsables politiques et administratifs ;
- le respect des procédures de sélection pour l'accès aux postes de direction des Etablissements publics à caractère administratif (EPA), des Etablissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) et structures assimilées ;
- l'application des textes en vigueur en matière de blanchiment d'argent ;
- la traduction des rapports du Bureau du vérificateur général en actes concrets visant à améliorer la gouvernance économique et financière et le suivi de ses recommandations ;
- l'application des suites administratives données aux infractions ne relevant pas du domaine judiciaire de façon à être en mesure de lutter contre l'impunité régnant en matière de manipulation des fonds publics ;
- le renforcement des capacités de la Section des Comptes de la cour suprême afin notamment de lui permettre d'être en mesure de juger les comptes des comptables principaux du Trésor ;
- l'opérationnalisation de la chambre de discipline budgétaire.

159. Par ailleurs, l'accent sera mis sur la mise en œuvre de la Politique nationale de la transparence. Cette politique définit un cadre référentiel pour toutes les initiatives visant à promouvoir la transparence dans la gestion publique ainsi que les principes directeurs devant les encadrer et les guider. Elle propose dans cette perspective, des dispositifs législatifs, institutionnels et opérationnels, assortis de plan d'actions, pour la mise en œuvre de ses activités. Elle permettra notamment, de mettre en place une plateforme électronique en vue d'assurer l'accès direct ou par des liens, à toutes les informations sur la gestion des affaires publiques hormis celles qui, du fait de leur sensibilité, se trouvent exclues de la divulgation. Il s'agira notamment (i) d'élaborer un code de la

transparence dans la gestion des affaires publiques et (ii) d'élaborer et de mettre en œuvre un document de politique nationale de lutte contre la corruption.

☞ **Objectif spécifique 1.2.4. Assurer une gestion transparente des affaires foncières**

160. La gestion des affaires foncières est aujourd'hui porteuse de nombreux conflits. Il est essentiel d'assurer plus de transparence et de justice dans cette gestion pour préserver la paix et la cohésion sociales. La politique nationale domaniale et foncière vise à assurer une gestion efficace et durable des domaines et du foncier en vue d'un accès sécurisé et équitable pour tous à la terre. Pour ce faire les lignes d'action suivantes sont proposées :

- mettre en œuvre la nouvelle politique domaniale et foncière ;
- informatiser et dématérialiser les données et les procédures foncières et cadastrales ;
- mettre en place le cadastre et le système du "Guichet Unique" pour les opérations domaniales et foncières ;
- améliorer la sensibilisation et l'information sur la réglementation domaniale et foncière ;
- Mettre en place des mesures pour améliorer le contrôle des terres productives pour les femmes ;
- appliquer les décisions de justice concernant le foncier ;
- élaborer et mettre en œuvre le SNAT ;
- actualiser les schémas régionaux d'aménagement ;
- veiller au respect de la vocation des espaces conformément aux schémas.

☞ **Objectif spécifique 1.2.5. Renforcer le partenariat pour le développement durable**

161. En complément de la mobilisation de ressources et de la stratégie d'endettement public, l'Etat continuera de s'engager dans les instances sous-régionales, régionales, continentales et internationales dans le but de développer des partenariats dynamiques et innovants.

162. Il est tout aussi important pour le pays de développer un partenariat équilibré et innovant aussi bien au plan sous-régional et régional qu'au-delà. Cela permet de mobiliser des ressources pour financer le développement ainsi que le transfert de technologies, de savoirs et de connaissances spécialisées. Le partenariat est non seulement de type Sud-sud mais aussi Nord-sud et triangulaire. Le Mali œuvrera au renforcement des instances de coopération et d'intégration telles que l'UEMAO, la CEDEAO, l'UA, les accords bilatéraux et inter-régionaux de partenariat économique comme avec l'UE, la Chine, etc.

163. Le Mali, fidèle à sa tradition d'ouverture continue de s'engager pleinement dans les instances sous-régionales (UEMOA, CEDEAO), continentales (Union Africaine) et internationale (Nations unies) afin de défendre sa vision du développement et de développer des partenariats équilibrés et innovants. Pour ce faire, l'accent sera mis sur la mise en œuvre de la PNCD et de la PONAGA.

➤ **Se rapprocher de « Compact with Africa » pour soutenir le financement des infrastructures**

164. Le Mali opérera un rapprochement avec « Compact with Africa ». Un pilier clé du Partenariat pour l'Afrique du G20 est l'initiative « Compact with Africa », lancé en 2017 par l'Allemagne. L'initiative « Compact with Africa » vise à stimuler l'investissement privé et l'investissement dans les infrastructures en Afrique. Le projet « Compact » repose sur une logique de rationalisation et de coordination. D'un côté : clarifier et mettre en cohérence tous les financements auxquels un pays peut prétendre de la part des bailleurs multilatéraux. De l'autre : engager ce même pays à souscrire à un paquet de mesures de « bonne » politique macroéconomique. La caution du G20 à ce contrat d'ensemble doit catalyser l'investissement privé, sans apporter toutefois des ressources additionnelles.

165. Pour améliorer ces cadres de manière sur mesure, des pactes d'investissement personnalisés seront mis en place entre les pays africains intéressés, les organisations internationales et les pays partenaires. Les différents partenaires s'engagent dans des étapes spécifiques décrites dans un catalogue de mesures. Le G20 fournira un soutien politique pour des mesures globales et spécifiques aux pays et donnera aux pays africains une plate-forme pour présenter les opportunités et les conditions d'investissement.

166. Jusqu'à présent, l'initiative a suscité un grand intérêt parmi de nombreux pays africains, dont notamment la Côte d'Ivoire, le Maroc, le Rwanda, le Sénégal et la Tunisie. Le Compact avec l'Afrique est un projet à long terme et est ouvert à tous les pays africains qui souhaitent améliorer leur cadre d'investissement privé sur une base durable.

➤ **Maximiser les financements pour le Développement**

167. Dans le même esprit, l'approche prônée par la Banque Mondiale « Maximizing Financing for Development » constitue un intérêt stratégique pour la mise en œuvre des orientations stratégiques du CREDD. Maximiser le financement pour le développement (MFD) est l'approche du Groupe de la Banque mondiale consistant à exploiter systématiquement toutes les sources de financement, les compétences et les solutions pour soutenir la croissance durable des pays en développement. En adoptant les objectifs de développement durable (ODD), les besoins en ressources des pays dépassent leurs propres budgets et le financement disponible des donateurs. Pour atteindre les objectifs de développement durable, il faut alors trouver des solutions pour rassembler toutes les sources possibles de financement, d'innovation et d'expertise afin de relever ce défi. Les institutions du Groupe de la Banque mondiale (BIRD, IDA, IFC et MIGA) travaillent de concert pour aider les pays à transformer leurs secteurs pour réduire la pauvreté et les inégalités et soutenir la croissance. Cet appui est réalisé en améliorant l'environnement, en créant des conditions réglementaires, en renforçant les capacités, en mettant en place des normes, en finançant l'innovation, et en réduisant les risques.

168. Il s'agit d'avoir une approche plus coordonnée entre les aspects publics et privés du développement. Chaque fois qu'un projet est présenté, un large éventail de solutions, tant privées que publiques est étudié afin d'exploiter une variété d'opportunités de financement, d'incorporer des leçons et des bonnes pratiques globales, et assurer l'équité et l'accessibilité financière pour les consommateurs.

Encadré 6. Opérationnalisation de l'approche "Maximiser les financements du développement »

Le Groupe de la Banque mondiale teste l'approche MFD dans neuf pays où les clients ont demandé des solutions du secteur privé pour faire avancer des projets de développement critiques: Cameroun, Côte d'Ivoire, Égypte, Indonésie, Irak, Jordanie, Kenya, Népal et Vietnam. Outre ces neuf pays, le Groupe de la Banque mondiale facilite des investissements à fort impact du secteur privé au Liban, à Sri Lanka, au Kazakhstan, au Bhoutan et au Bangladesh, à l'appui des objectifs du guichet IDA18 IFC-MIGA Private Sector. L'approche MFD a déjà donné des résultats positifs en Colombie, à Madagascar, en Afghanistan, en Turquie, aux Îles Salomon et en Afrique de l'Ouest. Le Groupe de la Banque mondiale dispose d'outils de diagnostic pour appuyer le MFD. Ceux-ci comprennent l'Évaluation du secteur des infrastructures (InfraSAP), un outil de planification stratégique qui aide les équipes travaillant avec les gouvernements à identifier les opportunités permettant de maximiser le financement d'investissements prioritaires et les actions séquencées nécessaires pour exploiter ces opportunités; et le Country Private Sector Diagnostic (CPSD), qui examine les secteurs économiques du point de vue des investisseurs afin de déterminer les possibilités d'action pour stimuler la croissance tirée par le secteur privé. Des PCPS ont été mis à l'essai au Kazakhstan et au Ghana.

➤ **Mettre en œuvre le Programme d'Investissement Prioritaire du G5-Sahel**

169. Le « G5 Sahel » constitue le groupe de cinq pays du Sahel: le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad. Créé en février 2014, il a pour objet de (i) garantir des conditions de développement et de sécurité dans l'espace des pays membres, (ii) offrir un cadre stratégique d'intervention permettant d'améliorer les conditions de vie des populations, (iii) allier le développement et la sécurité, soutenus par la démocratie et la bonne gouvernance dans un cadre de coopération régionale et internationale mutuellement bénéfique et (iv) promouvoir un développement régional inclusif et durable.

170. Le Programme d'investissements prioritaires (PIP) est l'instrument de mise en œuvre de la Stratégie pour le développement et la sécurité (SDS) du G5 Sahel et s'articule autour des quatre axes stratégiques d'intervention (Défense, Sécurité, Gouvernance, Infrastructures et Résilience et développement humain).

171. Une conférence de coordination des partenaires et des bailleurs de fonds du G5 Sahel pour le financement du Programme d'Investissements Prioritaires (PIP) s'est tenue le 6 décembre 2018 à Nouakchott en Mauritanie. Les annonces de financement du PIP se sont élevées à 2,4 milliards d'euros. Les pays du G5 Sahel contribuent à hauteur de 13% du montant total du PIP.

Encadré 7. Les projets du PIP du G5-Sahel

Les principaux projets du PIP du G5-Sahel sont les suivants :

Axe défense & Sécurité : Appui à la création du Centre sahélien d'analyse des menaces et d'alertes précoces (CSAMAP), renforcement des capacités de déminage, Projet de renforcement de la sécurité publique et civile, intensification de la surveillance de l'espace régional (renseignement aérien et humain), création d'une académie régionale de police, création d'un Collège de défense du G5 Sahel.

Axe Gouvernance : Promotion et protection des droits humains (PIPPDP) dans les pays du G5 Sahel, Consolidation de la paix et de la prévention des conflits, Projet d'appui à l'autonomisation des jeunes dans les zones affectées par les conflits et la migration, Projet d'Initiatives Intégrées pour la Jeunesse, mise en œuvre de la Stratégie intégrée de la jeunesse du G5 Sahel

Axe Résilience & Développement humain : Renforcement de la résilience des jeunes petit (e)s exploitant(e)s agricoles au Sahel grâce à une agriculture climato-intelligente, Renforcer la résilience des populations mobiles et des communautés vulnérables des pays du G5 Sahel, Réponse éducative aux enfants hors systèmes éducatifs vivant dans les pays du G5 Sahel, Appui au développement du pastoralisme résilient au Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Tchad et Sénégal).

Axe infrastructure : fuseau routier transfrontalier Ouest « Mauritanie et Mali », fuseau routier transfrontalier Centre « Burkina Faso, Mali et Niger », Réalisation des infrastructures d'alimentation en eau potable dans les collectivités territoriales des Régions frontalières avec le Burkina Faso, la Mauritanie et le Niger, Electrification de 100 localités dans les régions frontalières avec les pays du G5 Sahel, Construction de mini centrales hydroélectriques et réseaux associés à Mopti et Djenné, Couverture des zones d'ombres frontalières du G5 Sahel en relais GSM, Internet, radios et télévision.

➤ Faciliter et accélérer la mise en œuvre des projets financés par l'Alliance Sahel

172. En juillet 2017, la France, l'Allemagne et l'Union européenne ont annoncé le lancement de l'Alliance Sahel. Ils ont rapidement été rejoints par la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et le Programme des Nations Unies pour le développement. Plus récemment, l'Italie, l'Espagne, le Royaume-Uni et le Luxembourg ont annoncé leur adhésion.

173. Afin d'apporter une réponse adaptée, ambitieuse et efficace aux défis rencontrés par les pays membres du G5 Sahel, les membres de l'Alliance Sahel ont choisi de guider leur action selon quatre principes clés : un ciblage de leur action sur des secteurs prioritaires, une redevabilité entre partenaires sur des objectifs partagés, de nouveaux modes d'action innovants et plus flexibles et un engagement particulier dans les zones vulnérables et fragiles.

174. Les projets sont ciblés sur six secteurs prioritaires, "éducation et emploi des jeunes", "agriculture, développement rural, sécurité alimentaire", "énergie et climat", "gouvernance", "décentralisation et services de base" et "sécurité intérieure". Les relations entre les partenaires et les pays membres du G5 Sahel sont basées sur une approche de redevabilité réciproque. Les objectifs à atteindre sont définis, mesurés et partagés par tous les partenaires. Ensuite, pour accélérer leur mise en œuvre comme leur efficacité, les projets adoptent de nouveaux modes d'action, à travers des modes de financements innovants, plus flexibles et une diversification des acteurs les mettant en œuvre (ONG, collectivités locales, secteur privé). Enfin, les zones les plus vulnérables et fragiles font l'objet d'une attention particulière.

175. Ces principes visent à accroître la coordination entre partenaires et à accélérer la mise en œuvre de l'aide et des projets, tout en répondant aux besoins exprimés par les pays bénéficiaires et le Secrétariat du G5 Sahel. L'Alliance Sahel entend aider les pays sahéliens à restaurer les bases de sociétés stables en faveur d'un développement et d'une paix durables au Sahel. En février 2018, l'Alliance a annoncé la concrétisation de ces objectifs à travers la mise en œuvre d'ici 2022 de plus de 500 projets pour un montant global de 7,5 milliards d'euros.

176. Par ailleurs, les partenaires de l'Alliance Sahel ont annoncé lors de la conférence de Nouakchott en décembre 2018, des financements d'un montant de près de 1,3 milliard d'euros pour la mise en œuvre du PIP du G5 Sahel.

5.1.3. Objectif global 1.3. Renforcer la décentralisation

177. La crise politique et sécuritaire que le Mali a connue en 2012 a remis en avant la dimension politique de la décentralisation ainsi que la nécessité de renforcer le processus afin de relever, dans le cadre de la refondation de l'Etat, les défis liés au développement, à l'unité nationale et à l'intégrité du territoire. Le Document cadre de la Politique nationale de décentralisation 2015-2024 traduit les orientations fortes du Gouvernement en matière de renforcement de la décentralisation "fondée sur la régionalisation, mettant le développement régional au centre de la gouvernance, de la croissance et de la solidarité nationale, tout en garantissant le respect des diversités culturelles et territoriales, en préservant l'unité et l'intégrité nationales". Ces orientations trouvent leurs fondements dans les conclusions et les recommandations des Etats généraux de la décentralisation et l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger, signé les 15 mai et 20 juin 2015 à Bamako.

178. De l'analyse du processus de décentralisation au Mali, il ressort que pour permettre à cette réforme politique majeure de mieux répondre aux enjeux du développement régional et local et satisfaire ainsi les besoins sociaux des populations à la base, elle doit s'articuler autour des aspects suivants :

- (i) l'amélioration de la gouvernance locale
- (ii) la mise en œuvre diligente de la charte de la déconcentration des services de l'Etat et l'accélération du transfert des compétences et des ressources ;
- (iii) la promotion des économies régionales et locales.

Encadré 8. Compétences transférées par niveau de collectivité

Attributions du Conseil Communal (article 22 du Code des Collectivités Territoriales)	Attributions du Conseil de Cercle (article 95 du code des collectivités territoriales)	Attributions du Conseil Régional (article 163 du code des collectivités territoriales)
Schéma d'aménagement du territoire communal en cohérence avec celui du Cercle	Schéma d'aménagement du territoire du Cercle, en cohérence avec celui de la Région ;	Schéma d'aménagement du territoire régional, en cohérence avec le schéma national ;
Plan et programme de développement économique, social et culturel	Plans et programmes de développement économique, social et culturel ;	Plans et programmes de développement économique, social et culturel ;
<u>Création et la gestion des équipements collectifs d'intérêt communal dans 10 domaines concernant</u> : l'enseignement préscolaire, fondamental, l'éducation non formelle et l'apprentissage, la formation professionnelle, la santé l'hygiène publique et l'assainissement, les infrastructures routières et de communication classées dans le domaine communal, le transport public et les plans de circulation, l'eau et l'énergie, les foires et les marchés, la jeunesse, le sport, les arts et la culture ;les activités d'exploitation artisanale des ressources minières de la commune	<u>Création et la gestion des équipements collectifs d'intérêt de cercle dans les 7 domaines suivants</u> : l'enseignement secondaire général et l'apprentissage ; la formation professionnelle ; la santé ; les infrastructures routières et de communication classées dans le domaine du Cercle ; l'eau et l'énergie ; la jeunesse, les sports, les arts et la culture ; la coordination et le renforcement des activités d'exploitation artisanale des ressources minières du Cercle	<u>Création et la gestion des équipements collectifs dans 7 les domaines suivants</u> : l'enseignement technique, professionnel, l'éducation spécialisée, l'apprentissage ; la formation professionnelle ; la santé ; les infrastructures routières et de communication classées dans le domaine régional ; l'eau et l'énergie ; la jeunesse, les sports, les arts et la culture ; la coordination et le renforcement des activités d'exploitation artisanale des ressources minières de la Région ;
<u>Gestion du domaine d'intérêt communal</u> , notamment : la lutte contre les pollutions et les nuisances, l'organisation des activités agricoles et de santé animale, les plans d'occupation du sol et les opérations, d'aménagement de l'espace communal, la gestion foncière, l'acquisition et l'aliénation des biens du patrimoine ; la gestion des ressources forestières, fauniques et halieutiques ;	Gestion du domaine d'intérêt de cercle, notamment : la lutte contre les pollutions et les nuisances, l'organisation des activités agricoles et de santé animale, la gestion des ressources forestières, fauniques et halieutiques, l'acquisition et l'aliénation des biens du patrimoine ;	Organisation des activités de promotion et de protection sociales ;

Création et le mode de gestion des services publics communaux ;	Création et le mode de gestion des services publics du cercle	Gestion du domaine d'intérêt régional, notamment : la lutte contre les pollutions et les nuisances ; l'organisation des activités Agricoles et de santé animale la gestion des ressources forestières, fauniques et halieutiques ; l'acquisition et l'aliénation des biens du patrimoine ;
Organisation des interventions dans le domaine économique ;	Organisation des interventions dans le domaine économique	Création et le mode de gestion des services publics de la Région ;
Organisation des activités artisanales et touristiques ;	Organisation des activités de promotion et de protection sociales ;	Organisation des interventions dans le domaine économique ;
Organisation des activités de promotion et de protection sociales ;	Institution de redevances ;	Fixation des taux des impôts et taxes de la région dans le cadre des bases et des maxima fixés par la loi ;
Fixation des taux des impôts et taxes communaux dans le cadre des bases et des maxima fixés par la loi ;	Fixation des taux des impôts et taxes du cercle dans le cadre des bases et des maxima fixés par la loi ;	Institution de redevances ;
Institution de redevances ;	Acceptation et le refus des dons, subventions et legs	Acceptation et le refus des dons, subventions et legs
Acceptation et le refus des dons, subventions et legs	Budgets et le compte administratif ;	Budgets et le compte administratif ;
Budgets et le compte administratif ;	Marchés de travaux et de fournitures, les baux et autres conventions ;	Marchés de travaux et de fournitures, les baux et autres conventions ;
Marchés de travaux et de fournitures, les baux et autres conventions ;	Emprunts et les garanties d'emprunt ou avals ;	Emprunts et les garanties d'emprunts ou avals ;
Emprunts et les garanties d'emprunt ou avals ;	Octroi de subventions ;	Octroi de subventions ;
Octroi de subventions ;	Prises de participation ;	Prises de participation ;
Prises de participation ;	Projets de jumelage et les actions de coopération avec d'autres collectivités territoriales maliennes ou étrangères Modalités de gestion du personnel ;	Projets de jumelage et les actions de coopération avec d'autres collectivités territoriales maliennes ou étrangères
Projets de jumelage et les actions de coopération avec d'autres collectivités maliennes ou étrangères ;	Règlement intérieur prévoyant, entre autres, les modalités de fonctionnement des commissions de travail ;	Modalités de gestion du personnel ;
Modalités de gestion du personnel ;	Réglementation en matière de police administrative	Règlement intérieur prévoyant, entre autres, les modalités de fonctionnement des commissions de travail ;
Règlement intérieur prévoyant, entre autres, les modalités de fonctionnement des commissions de travail ;		Réglementation en matière de police administrative.
Réglementation en matière de police administrative.		

Objectif spécifique 1.3.1. Améliorer la gouvernance locale

179. L'amélioration de la gouvernance locale sera recherchée à travers (i) la mise en œuvre d'actions cohérentes et adaptées de formations et de conseils à l'endroit des élus et de leurs agents, (ii) le renforcement des capacités techniques et financières des collectivités territoriales, (iii) la promotion de la participation des populations à la gestion des affaires, (iv) le renforcement du rôle des autorités traditionnelles dans la gestion des affaires publiques locales et (v) l'amélioration de la transparence et de la redevabilité des collectivités territoriales.

☞ **Objectif spécifique 1.3.2. Assurer la mise en œuvre diligente de la charte de la déconcentration des services de l'Etat et accélérer le transfert des compétences et des ressources**

180. Il s'agira de recentrer le rôle et les missions de l'Etat et de ses services techniques et d'assurer la réallocation optimale des ressources humaines, matérielles et financières des départements ministériels, et des transferts substantiels de ressources des administrations centrales aux structures déconcentrées.

181. Il s'agira aussi (i) d'évaluer le dispositif de mise en œuvre des transferts de compétences et de ressources ; (ii) d'élaborer les textes relatifs à la constitution et à la gestion du domaine des collectivités territoriales ; (iii) d'élaborer les plans triennaux de transferts de compétences et suivre leur mise en œuvre ; (iv) de mettre en œuvre le nouveau code des collectivités territoriales adopté en 2017, (v) de faire réaliser les audits des ressources transférées ; (vi) d'assurer le transfert intégral des ressources et des compétences aux collectivités territoriales conformément à l'objectif des 30% tout en améliorant l'utilisation des ressources transférées ; (vii) de faire en sorte d'augmenter en valeur absolue et relative la part des ressources transférées non conditionnelles et (viii) d'améliorer la prévisibilité dans le transfert de l'Etat aux collectivités territoriales.

☞ **Objectif spécifique 1.3.3. Promouvoir les économies régionales et locales**

182. La promotion des économies régionales et locales se fera à travers les lignes d'actions suivantes : (i) développer des pôles d'excellence régionaux, (ii) organiser des stratégies de valorisation de filières porteuses dans tous les secteurs d'activité porteurs de nouveaux emplois, (iii) développer les contrats plans Etat-Régions/District et promouvoir les partenariats intra et inter collectivités territoriales, le jumelage et la coopération décentralisée, (iv) développer le partenariat financier Etat- Organisation de la Société civile (accords-cadres avec les ONG) et (v) créer un fonds de développement régional et local pour permettre aux ADR d'accompagner les collectivités de façon efficace.

5.1.4. Objectif global 1.4. Promouvoir l'Etat de droit

183. Les objectifs spécifiques pour la promotion de l'Etat de droit et de la justice portent sur l'accroissement de la qualité de la justice pour en faire un instrument de garantie de la paix sociale et la garantie des droits fondamentaux des citoyens.

☞ **Objectif spécifique 1.4.1. Accroître la qualité de la justice et en faire un instrument de garantie de la paix sociale**

184. Le Programme d'urgence pour le renforcement du système judiciaire et de mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation (PU-RSJ-MOA) décliné en plan opérationnel 2015-2018 est arrivé à terme en fin 2018, son évaluation est en cours. Ce programme sera remplacé par une Loi de programmation pour le développement du service public de la justice en cours d'élaboration.

185. L'accroissement de la qualité de la justice sera recherché à travers :

- l'amélioration de l'efficacité des structures judiciaires et des auxiliaires de justice à travers notamment l'informatisation et la mise en réseau des structures judiciaires ;
- l'amélioration de l'exécution des décisions de justice ;
- le rapprochement de la justice aux justiciables à travers notamment la restauration des instances foraines ;
- le recours aux formes alternatives à l'emprisonnement pour désengorger les prisons et éviter les radicalisations ;
- la poursuite de la mise en œuvre de la carte judiciaire ;
- l'amélioration de la compréhension du rôle de la justice par les citoyens ;
- la mise en place et l'application de mesures pour punir les auteurs de violences basées sur le genre et sexistes.

Objectif spécifique 1.4.2. Garantir les droits fondamentaux des citoyens

186. La Politique nationale des droits de l'homme, assortie d'un Plan d'actions 2017-2021 vise à doter le Mali d'un cadre de référence des actions à mener dans le domaine des droits de l'homme. Elle contribuera à l'amélioration de la situation des droits de l'homme au Mali en assurant une plus grande effectivité de ces droits ainsi qu'à la dynamique de réconciliation nationale et de renforcement de la cohésion sociale. Il s'agira de protéger les libertés fondamentales et de garantir les droits humains à travers la mise en œuvre de la politique nationale des droits humains. Cela passera également par une large diffusion des textes, lois relatifs aux droits des femmes et des enfants, l'assainissement de la presse et la promotion de la liberté d'expression et l'application de la loi N°2013-015 du 21 mai 2013 modifiée, portant protection des données à caractère personnel. .

5.1.5. Objectif global 1.5. Promouvoir le dialogue social

187. Le Gouvernement mettra l'accent sur les stratégies d'anticipation dans la gestion des conflits sociaux. Cela nécessitera la mise en place d'un cadre institutionnel et inclusif dédié au dialogue social. Ainsi la performance du Gouvernement se mesurera beaucoup plus par rapport à l'affaiblissement de la tendance revendicative des syndicats que par rapport au nombre de préavis de grève gérés.

Objectif spécifique 1.5.1 : Mettre en place le cadre institutionnel de dialogue social

188. Il est reconnu que la prévention des conflits sociaux passe par une concertation permanente entre le Gouvernement, le patronat et les partenaires sociaux. C'est pourquoi, il est pertinent de sortir de la logique de gestion ponctuelle et au cas par cas pour mettre en place des structures pérennes de dialogue social, notamment un Conseil National du Dialogue Social (organe inclusif comprenant les représentants du Gouvernement, du Patronat, des Syndicats et de la Société civile) et le renforcement de la Cellule d'appui au Dialogue social qui n'arrive pas à fonctionner, faute de ressources.

Objectif spécifique 1.5.2 : Renforcer les capacités des acteurs du dialogue social

189. Il est important que tous les acteurs du monde du travail se considèrent comme des partenaires et non des adversaires. Cet esprit partenarial et de complémentarité doit être développé à travers des actions de renforcement des capacités des cadres du Gouvernement, du Patronat et des Syndicats. Cela contribuera à mettre fin au radicalisme syndical et développera l'esprit de compromis nécessaire à toute négociation.

Objectif spécifique 1.5.3 : Créer les conditions d'une meilleure représentativité des syndicats

190. Jusqu'à l'avènement de la démocratie, le Mali n'avait qu'une seule centrale syndicale. De nos jours, il en compte quatre (04). Ainsi, faute d'élections professionnelles permettant de déterminer le niveau de représentativité de chacune de ces centrales syndicales, l'UNTM reste toujours la seule centrale membre des instances publiques nationales au non des organisations des travailleurs. Le Gouvernement a été régulièrement saisi par certaines centrales de la question qui fait également l'objet d'une interpellation de notre pays au niveau de l'organisation internationale du Travail. C'est pourquoi, pour plus d'équité et de justice sociale, il paraît urgent d'organiser, en rapport avec le Patronat et les centrales syndicales, les élections professionnelles, toute chose qui, à coup sûr, contribuera à apaiser le climat social.

Axe 1 : Consolidation de la démocratie et amélioration de la gouvernance

OG 1.1: Consolider la démocratie malienne

OS 1.1.1: Reformier les institutions et renforcer la démocratie

OS 1.1.2: Renforcer la citoyenneté et le civisme

OG 1.2 : Améliorer la gouvernance administrative, économique et financière et renforcer le partenariat pour le développement durable

OS 1.2.1: Moderniser l'administration publique

OS 1.2.2: Renforcer le système de planification et de gestion du développement

OS 1.2.3: Gérer efficacement les finances publiques et lutter contre la corruption

OS 1.2.4: Assurer une gestion transparente des affaires foncières

OS 1.2.5: Renforcer le partenariat pour un développement durable

OG 1.3: Renforcer la décentralisation

OS 1.3.1: Améliorer la gouvernance locale

OS 1.3.2: Garantir les droits fondamentaux des citoyens

OS 1.3.3: Assurer la mise en œuvre diligente de la charte de la déconcentration des services de l'Etat et accélérer le transfert des compétences et des ressources

OS 1.3.4: Promouvoir les économies régionales et locales

OG 1.4: Promouvoir l'Etat de Droit

OS 1.4.1 : Accroître la qualité de la justice et en faire un instrument de garantie de la paix sociale

OS 1.4.2 : Garantir les droits fondamentaux des citoyens

OG 1.5 : Promouvoir le dialogue social

OS 1.5.1 : : Mettre en place le cadre institutionnel de dialogue social

OS 1.5.2 : Renforcer les capacités des acteurs du dialogue social

OS 1.5.3 : Créer les conditions d'une meilleure représentativité des syndicats

5.2. Axe stratégique 2 : Restauration de la paix, de la sécurité et renforcement du vivre ensemble

191. C'est l'axe de stabilisation. Il s'agit de restaurer la société malienne dans ses dimensions de paix et de cohésion sociale dans la diversité culturelle et religieuse. Cette condition est nécessaire pour que l'activité économique puisse se développer partout sur le territoire et se traduise par l'amélioration des conditions de vie des populations. Cet axe accordera une attention particulière à la mise en œuvre consensuelle de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger et aux efforts de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

192. Les objectifs globaux de cet axe stratégique sont les suivants : (i) restaurer la paix et assurer la sécurité des personnes et des biens ; (ii) lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

5.2.1. Objectif global 2.1. Restaurer la paix et assurer la sécurité des personnes et des biens

193. Cet objectif sera recherché à travers a) l'application consensuelle de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger, et b) les actions de protection des citoyens et prévention et la gestion des conflits intercommunautaires en vue d'améliorer la cohésion sociale

☞ *Objectif spécifique 2.1.1. Appliquer de manière consensuelle l'Accord pour la Paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger*

194. L'application de l'Accord exige de (i) veiller au respect des engagements souscrits par les parties à l'Accord, (ii) poursuivre les réformes politiques et institutionnelles, (iii) accélérer le processus de DDR /Intégration, (iv) procéder au redéploiement progressif des forces armées et de sécurité au Nord du pays afin de faciliter le retour de l'Administration, (v) mettre en œuvre la Stratégie Nationale de la Réforme du Secteur de la Sécurité (SN/RSS), (vi) opérationnaliser la Stratégie spécifique de développement des régions du Nord (SSDRN) et le Fonds de Développement Durable et créer la zone de développement des régions du Nord, (vii) poursuivre les mesures de justice, de réconciliation nationale et les actions d'urgence humanitaire, (viii) poursuivre l'appropriation de l'Accord par tous les acteurs concernés et (ix) diligenter le retour des personnes réfugiées et déplacées internes.

☞ *Objectif spécifique 2.1.2. Assurer la protection des citoyens et prévenir et gérer les conflits intercommunautaires en vue d'améliorer la cohésion sociale*

195. Pour cet objectif, il faudra (i) renforcer l'outil de défense et de sécurité du pays, (ii) renforcer les relations entre les forces de défense et de sécurité avec les populations civiles, (iii) améliorer le maillage du territoire (iv) assurer le bornage définitif des frontières du Mali et promouvoir la coopération transfrontalière, (v) renforcer le dialogue intercommunautaire et inclure la notion de la gestion transparente des affaires foncières en vue de prévenir et gérer les conflits, (vi) faire recours aux organisations locales de la société civile notamment les femmes (Plan d'Actions National Résolution 1325 des nations Unies) et les jeunes (Résolution 2250 des nations Unies) pour la prévention et la gestion des conflits locaux et (vii) élaborer et mettre en œuvre une véritable politique de lutte contre la prolifération des armes légères,

196. Dans le but de contribuer à la régénération d'une identité collective et recréer les liens et les solidarités nationales en vue d'améliorer la cohésion nationale, il s'agira de : (i) promouvoir les pratiques démocratiques et de bonne gouvernance, l'Etat de droit et les droits humains, (ii) harmoniser le développement des régions du pays et (iii) redynamiser le mouvement national des pionniers axé sur le développement du sentiment d'appartenance à la même Nation.

5.2.2. Objectif global 2.2. Lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent

197. Cette lutte consistera à mettre en œuvre la Politique nationale de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme (PNPLEVT) qui s'appuie sur les cinq (5) principes suivants :

- 1) le caractère sacré de la vie humaine et l'inviolabilité de son intégrité physique ;
- 2) la garantie de la laïcité de l'Etat, de la liberté de religion et du culte, et de la liberté d'expression ;
- 3) l'égalité de tous les citoyens devant la loi et l'égal accès pour tous à la justice ;
- 4) le droit pour tout citoyen de participer à la production de la richesse nationale et d'en jouir conformément aux lois et règlements ;
- 5) la coopération avec les Etats voisins et la communauté internationale dans la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme.

198. Elle a pour objectif de « mettre en place un cadre inclusif de concertation et de coordination inter sectoriel pour la mise en œuvre des actions du Gouvernement et ses partenaires en matière de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme ».

199. De l'objectif ci-dessus, découlent les objectifs spécifiques suivants :

- Détecter, évaluer et éliminer toutes les conditions propices au développement du terrorisme, de la radicalisation et de l'extrémisme violent ;
- Lutter contre l'impunité et poursuivre tous les auteurs et complices de crimes d'extrémisme violent et de terrorisme ;
- Apporter des réponses justes, proportionnées et diligentes en cas d'attaque terroriste ou d'actes d'extrémisme violent.

Objectif spécifique 2.2.1. Détecter, évaluer et éliminer toutes les conditions propices au développement du terrorisme, de la radicalisation et de l'extrémisme violent

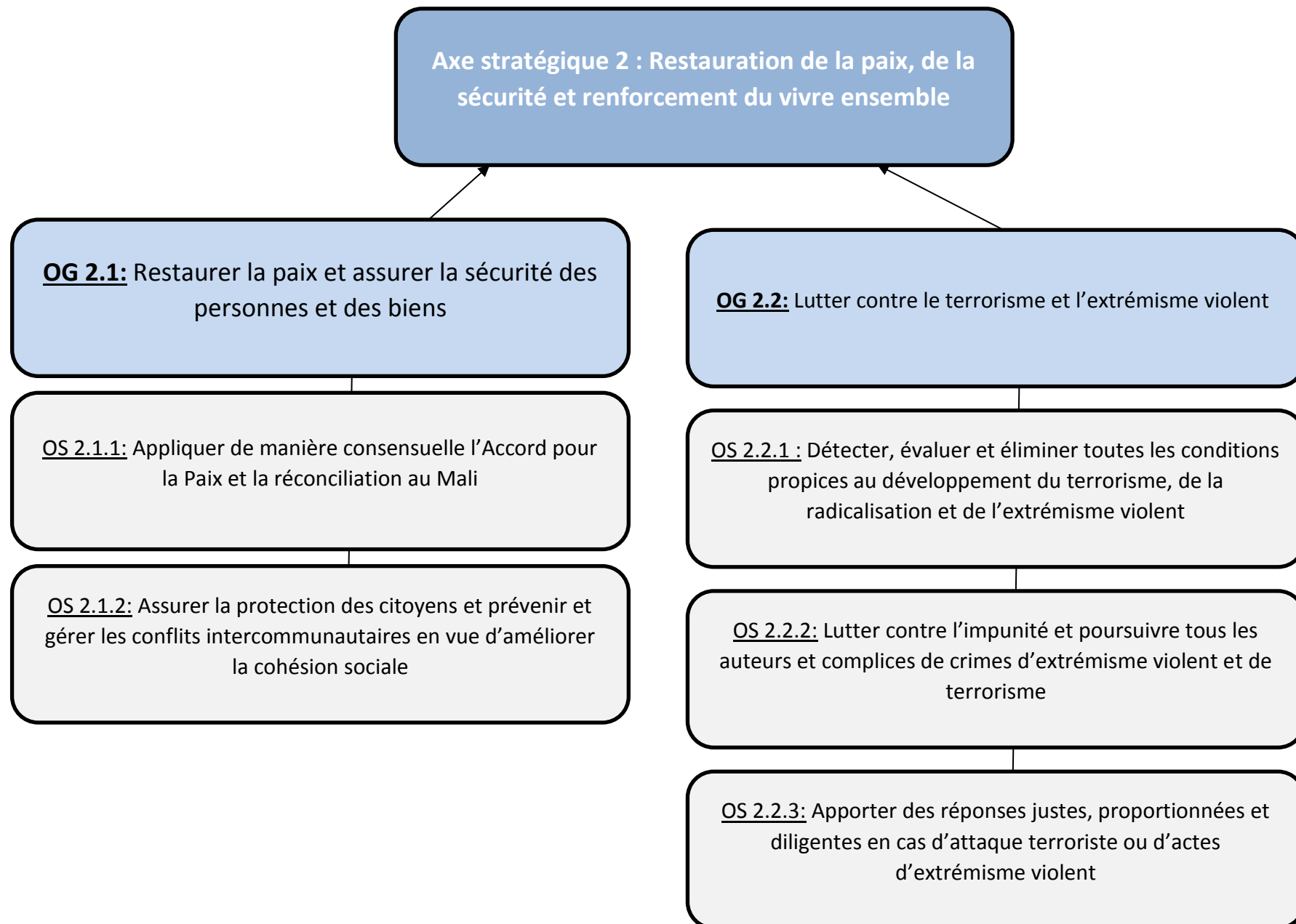
200. Cet objectif sera recherché à travers les lignes d'action suivantes : (i) circonscrire les foyers propices au fondamentalisme religieux, à la radicalisation et à l'extrémisme violent, (ii) priver les extrémistes violents et les groupes terroristes de moyens, d'espace et capacités techniques pour mener leurs opérations, (iii) renforcer les capacités et les moyens des services de renseignements, des personnes et agents chargés de l'application des lois, (iv) créer et renforcer les cellules d'alerte et de veille auprès des collectivités territoriales, (v) impliquer les femmes et les jeunes dans la sensibilisation contre l'extrémisme violent au niveau communautaire et les mécanismes de lutte contre le phénomène et (vi) renforcer la coopération sous régionale, régionale et internationale en matière de prévention de l'extrémisme violent et du terrorisme.

Objectif spécifique 2.2.2. Lutter contre l'impunité et poursuivre tous les auteurs et complices de crimes d'extrémisme violent et de terrorisme

201. Les lignes d'action pour la recherche de cet objectif sont : (i) renforcer l'arsenal juridique et institutionnel pour prendre en charge la poursuite dans le cadre de la lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent, (ii) renforcer la coopération dans le domaine de la poursuite et du jugement des terroristes et (iii) harmoniser l'arsenal institutionnel et juridique national avec les instruments juridiques internationaux en matière de lutte contre la radicalisation, l'extrémisme violent et le terrorisme.

Objectif spécifique 2.2.3. Apporter des réponses justes, proportionnées et diligentes en cas d'attaque terroriste ou d'actes d'extrémisme violent

202. Pour l'atteinte de cet objectif les lignes d'action sont les suivantes : (i) améliorer le cadre institutionnel et opérationnel de l'action humanitaire et de la gestion des crises, (ii) renforcer la résilience des populations victimes d'actes terroristes et d'extrémisme violent et (iii) développer la coopération sous régionale, régionale et internationale en matière de gestion des compétences des attaques terroristes.



5.3. Axe stratégique 3 : Croissance inclusive et transformation structurelle de l'économie

203. En dépit d'une croissance forte, l'économie malienne a structurellement très peu évolué. Elle est restée caractérisée par la prépondérance des secteurs primaire et tertiaire dans la création de richesse. Le secteur secondaire contribue peu à la formation du PIB et le secteur manufacturier encore moins. La part de l'industrie manufacturière dans le PIB est de 9% en 2017. Le Mali transforme très peu sa production agricole. Sur une production de plus de 700 000 tonnes de coton, moins de 3% est transformée sur place. Le constat est similaire avec les fruits et légumes bien que le pays produise plus de 200 000 tonnes de mangues et qu'il en soit de loin le premier producteur de la sous-région. Aussi, la prise en compte des valeurs culturelles favorables à la création de richesse et au développement durable n'est pas encore suffisamment perceptible de façon cohérente dans les politiques et les stratégies de développement.

204. Cet axe vise une croissance soutenue à travers une transformation structurelle de l'économie portée par une industrialisation plus forte grâce au développement des chaînes de valeur les plus compétitives, le développement et la modernisation des infrastructures, la promotion des valeurs et infrastructures culturelles porteuses de création de richesse, une meilleure productivité globale des facteurs, un système de financement de l'économie plus efficient et une exploitation judicieuse des ressources minières et des technologies de l'information et de la communication.

205. Les objectifs globaux de cet axe stratégique sont :

- Créer un environnement favorable à la diversification de l'économie et à une croissance forte et inclusive ;
- Promouvoir un secteur Agricole durable, moderne et compétitif ;
- Développer une industrie intégrée à l'économie, compétitive et créatrice d'emplois ;
- Développer et améliorer l'efficacité des secteurs d'appui à la production ;
- Promouvoir les valeurs et infrastructures culturelles favorables à la création de richesse ;
- Mettre en place et développer un partenariat et une stratégie de financement du développement.

5.3.1. Objectif global 3.1. Créer un environnement favorable à la diversification de l'économie et à une croissance forte et inclusive

206. L'économie malienne se relève de la crise politique et sécuritaire que le pays a connue en 2012. Après une croissance de -0.8% en 2012, l'activité économique a connu un début de regain en 2013 avec une croissance de 2,3% en dépit d'une pluviométrie déficitaire qui a plombé négativement ses performances. Entre 2013 et 2017, l'économie malienne a connu une croissance moyenne de 5.3% portée par les résultats des bonnes campagnes agricoles, le développement de l'agro-industrie, l'essor des télécommunications et la reprise des investissements publics. Sur la même période, l'investissement privé a reculé en moyenne de 5.2% par an. Il est passé de 12% à 8% du PIB. Le nombre de projets agréés au Code des investissements (214) continue de baisser depuis 2012. De 95 en 2015, à 85 en 2016, il est de 66 en 2017. Liée à la situation sécuritaire, cette baisse du nombre de projets agréés au Code des Investissements s'est traduite par une diminution des investissements et des emplois prévus. Par ailleurs, le Mali a perdu sa première place de pays réformateur de la zone UEMOA (Classement Doing Business 2018).

207. Le maintien d'un cadre macroéconomique stable est la base des stratégies à mettre en œuvre pour impulser et entretenir, dans la durée, une croissance économique forte.

Objectif spécifique 3.1.1. Renforcer la stabilité du cadre macroéconomique

208. La stabilité macroéconomique est essentielle pour contenir l'inflation, réduire les risques et les incertitudes pour les investisseurs et créer les conditions propices à l'investissement. Un système de gestion des finances publiques efficace et transparent est déterminant pour consolider la confiance avec les citoyens, le secteur privé et les partenaires au développement.

209. Pour rappel, les six directives communautaires de l'UEMOA sur les finances publiques ont été traduites dans la législation et la réglementation nationale : la Loi n°2013-031 du 23 juillet 2013 portant Code de Transparence dans la Gestion des Finances Publiques, la Loi n°2013-028 du 11 juillet 2013 relative aux Lois de finances, le Décret n°2014-349/ P-RM du 22 Mai 2014 portant règlement général sur la comptabilité publique, le Décret n°2014-0694/P-RM du 12 septembre 2014 portant nomenclature budgétaire de l'Etat, le Décret n°2014-0774/P-RM du 14 octobre 2014 portant plan comptable de l'Etat et le Décret n°2014-350/ P-RM du 22 Mai 2014 portant tableau des opérations financières de l'Etat.

210. Conformément à la Loi relative aux Lois de finances, le Mali a basculé en janvier 2018 d'un budget de moyens à un budget en mode programme, axé sur les résultats. Le projet de budget comprend ainsi un Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) et un Document de programmation pluriannuelle des dépenses – et Projet annuel de performance consolidé en un seul document (DPPD – PAP). Par ailleurs, depuis, une stratégie d'endettement public à moyen terme est annexée au budget. Le budget fait l'objet d'un débat d'orientation budgétaire au niveau de l'Assemblée nationale. Tous les documents budgétaires sont publiés sur le site du Ministère de l'économie et des finances et accessibles au public. En outre, le Gouvernement a pris en août 2017 un décret organisant la gestion budgétaire en mode budget-programmes et définissant les missions et le rôle des responsables de programme.

211. Dans la préparation de ces budgets, le Gouvernement s'engage à respecter les critères du pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité entre les États membres de l'UEMOA comme ceux de la CEDEAO.

212. Le ratio recettes fiscales/PIB a considérablement augmenté, d'environ 0.85 point de pourcentage de PIB par an entre 2012 et 2016. Toutefois pour se rapprocher de l'objectif de recettes de 20% du PIB établi dans le pacte de convergence et accroître les marges budgétaires, l'Etat engage des actions dans le cadre du Plan de la réforme de la gestion des finances publiques du Mali (PREM 2017-2021). Pour l'augmentation des recettes, l'on peut mettre en relief :

- la poursuite de la mise en œuvre de la loi prise en 2017 visant à interdire l'octroi de nouvelles exonérations fiscales discrétionnaires et à réduire d'autres types d'exonérations ;
- la modernisation des administrations fiscale et douanière pour améliorer leur efficience ;
- l'accélération des réformes pour l'élargissement de l'assiette fiscale et l'amélioration du recouvrement ;
- l'accélération du rythme des réformes du système des incitations pour les inspecteurs des impôts et des douanes dans le cadre d'une stratégie globale d'amélioration de la gestion des ressources humaines ;
- l'amélioration de la gestion du secteur minier pour en éliminer les déperditions fiscales et accroître le produit de l'impôt tout en préservant la compétitivité du secteur.

213. Pour l'augmentation de l'efficience des dépenses publiques en vue d'élargir l'espace budgétaire et promouvoir la croissance, les actions consistent, à l'amélioration de l'efficacité de la gestion de l'investissement public en mettant l'accent notamment sur :

- le renforcement du processus de sélection des projets d'investissement ;
- le renforcement des évaluations ex ante et ex post des projets d'investissement ;
- l'amélioration de la célérité et de la fluidité des dépenses d'investissement tout en consolidant les acquis dans la passation des marchés publics.

Objectif spécifique 3.1.2 Promouvoir le secteur privé et améliorer le climat des affaires

214. Pour encourager les investissements privés et accroître la contribution des entreprises à la croissance économique, l'État va s'attaquer à tous les goulots d'étranglement qui freinent la compétitivité des entreprises maliennes. Il prendra à cet effet les actions pour :

- mettre en œuvre les réformes du climat des affaires (permis de construire, création et soutien aux entreprises, réduction des délais des procédures administratives, etc.) ;
- renforcer le dialogue public-privé ;
- rationaliser les structures d'appui au secteur privé ;

- mettre en œuvre la politique de sécurisation foncière ;
- poursuivre et renforcer la création des zones de développement et des zones industrielles aménagées, viabilisées et protégées et en faciliter l'accès aux promoteurs.

215. Pour améliorer le financement de l'économie notamment faciliter l'accès du secteur privé (dominé par les Petites et Moyennes Entreprises (PME) qui constituent 90 % du nombre total des entreprises existant) au financement, un nouvel outil d'accompagnement dénommé « Crédit-bail » a été légiféré par la loi n°2018-037 du 27 juin 2018 portant Loi uniforme relative au crédit-bail. C'est un instrument adapté pour le financement des PME qui éprouvent des difficultés à fournir des garanties pour l'obtention d'un crédit bancaire classique. Pour assurer la promotion et contribuer au développement de ce mécanisme de financement alternatif des PME/PMI, la Loi devra être accompagnée par des dispositions fiscales incitatives ; et sa promotion devra être assurée auprès des différents acteurs des PME, établissements de crédits, assureurs, sociétés de crédit -bail, associations professionnelles, ordres professionnels (Avocats, Notaires, Experts Comptables, Conseillers Fiscaux) et Partenaires Techniques et Financiers.

Encadré 9. La Zone économique spéciale (ZES) SiKoBo

La Zone économique spéciale (ZES) constituée des régions de Sikasso au Mali, Korhogo en Côte d'Ivoire et Bobo-Dioulasso au Burkina Faso, qui a été lancée en mai 2018, suscite de grandes attentes pour une nouvelle dynamique d'intégration économique entre les trois pays. Cela passera aussi par la participation du secteur privé et l'accompagnement des opérateurs économiques.

L'aire géographique de la Zone économique spéciale (ZES) est comprise dans un triangle constitué par les localités de Sikasso au Mali, Bobo-Dioulasso au Burkina Faso et Korhogo en Côte d'Ivoire. La délimitation de la zone reste à matérialiser lors des études techniques et socioéconomiques ultérieures.

L'ambition de la ZES est de mettre en synergie toutes les opportunités de développement entre les trois (03) pays de manière à rendre leurs économies plus complémentaires, en particulier dans la zone transfrontalière.

L'objectif visé par le projet de la ZES est de créer des opportunités d'investissements et un environnement juridique et commercial favorable notamment dans les domaines de l'agro-business, des technologies de l'information et de la communication, de la culture, du tourisme, des services médicaux, des industries manufacturières et des services financiers.

Il s'agira spécifiquement de : (i) bâtir une infrastructure résiliente, (ii) développer les chaînes de valeurs agricoles prioritaires allant de la production, la conservation, le transport, la transformation à l'accès aux marchés afin de favoriser le développement économique, (iii) renforcer la productivité et la compétitivité des entreprises implantées dans la Zone, et (iv) accroître les échanges intra-communautaires et les exportations en s'appuyant sur une infrastructure de qualité.

Telle que projetée, la ZES offrira un environnement propice pour réaliser l'intégration économique des trois pays concernés dans les chaînes des valeurs mondiales et réaliser des projets de développement qui leur permettront de régler toutes les problématiques liées aux différents défis industriels. Elle permettra ainsi d'attirer les investissements étrangers, de créer des emplois et d'améliorer l'accès à la technologie.

L'opérationnalisation de la ZES nécessite des fonds financiers conséquents. L'appui des partenaires techniques et financiers tels que la Banque mondiale, la BAD, la BADEA, la BOAD, la BIDC, etc. est sollicité. Il en est aussi de nos institutions et organisations régionales et sous régionales d'intégration régionale et de coopération notamment la CEDEAO qui accompagne le projet.

La mise en œuvre de ce projet permettra de relever ensemble les défis économiques, industriels et socioculturels actuels et futurs et de mettre en commun leurs ressources en vue de leur insertion rapide dans la chaîne de valeur mondiale; d'encourager la création et le renforcement de projets industriels publics et privés à caractère multinational et intégrateur; de promouvoir les PME/PMI pour soutenir une croissance économique durable et inclusive et pour promouvoir la création d'emplois décents ; de privilégier une approche commune basée sur une mutualisation des ressources comme un meilleur moyen pour alléger ce poids dans la réalisation de la ZES ; d'accroître les flux d'investissement dans leurs Etats et d'accélérer leur intégration économique.

216. Par ailleurs, l'Etat apportera son appui au Conseil national du patronat du Mali (CNPM) dans la mise en œuvre de son Plan de développement stratégique 2015-2020 articulé autour des six axes stratégiques suivants : (i) Renforcement des entreprises et de l'entrepreneuriat, (ii) Renforcement de la collaboration pour le développement des entreprises, (iii) Promotion de la création d'entreprises, (iv) Participation au développement économique local, (v) Renforcement du positionnement stratégique national et international du CNPM et (vi) Renforcement institutionnel du CNPM.

👉 **Objectif spécifique 3.1.3. Promouvoir une croissance réductrice de la pauvreté et des inégalités**

217. La pauvreté et les inégalités sont encore à des niveaux très élevés au Mali qu'il va falloir abaisser pour plus de prospérité et d'équité dans la distribution des ressources et des services publics. Près d'un malien sur deux (44.9% en 2017) vit encore dans une situation de pauvreté. L'ambition serait de porter cette incidence de la pauvreté à, au plus, deux maliens sur cinq (40%) au terme du CREDD, en 2023 (cf Encadré 10). A cet effet et puisque la pauvreté est à visage rural, il faut promouvoir les petites exploitations agricoles familiales par l'appui aux intrants agricoles, la vulgarisation et l'aide à la modernisation de l'agriculture. Cela passe également par l'investissement dans la commercialisation et la transformation des produits agricoles ainsi que par la promotion de l'emploi dans les politiques de croissance et de diversification de l'économie, en particulier les activités à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO). Pour réduire davantage la pauvreté féminine, il faut faciliter l'accès des femmes au crédit en vue de financer leurs activités économiques, à la propriété et aux instances de décision.

Encadré 10. Projection de la pauvreté au Mali de 2019 à 2023

Les effets empiriques de la croissance et de la distribution des revenus sur la pauvreté sont évalués au Mali en se basant sur l'approche statique de Kakwani (1993) et deux méthodes dynamiques, Datt et Ravallion (1992) et Shapley (1992), les approches les plus utilisées. Le progiciel employé est DAPS⁴. Après avoir mesuré et décomposé la pauvreté, les pourcentages de variation de cette pauvreté seront encore déterminés pour les années 2019-2023. Pour ce faire, il suffit de multiplier le PIB réel per capita par les élasticités de la pauvreté par rapport au revenu moyen (dépense).

L'analyse statique montre qu'une augmentation du revenu moyen (dépenses) de 1% entre 2001 et 2011 réduira la pauvreté de 1.3 en moyenne par an alors qu'entre 2015 et 2017, l'effet sur la pauvreté est plus important (-1.6) par an à condition que les inégalités soient constantes. D'autre part, une augmentation de 1% de l'indice de Gini a pour conséquence un relèvement de l'incidence de la pauvreté de 0.21 en 2001 et de 0.55 en 2017.

La décomposition dynamique de la pauvreté selon les approches de Datt & Ravallion (1992) et de Shapley (1992) permet d'appréhender les effets de la croissance économique et de l'inégalité sur l'évolution temporelle de la pauvreté. Il est à signaler que la comparaison ne peut être cohérente que lorsqu'on raisonne en termes réels dans le but de neutraliser l'effet de prix. Les résultats de cette analyse montrent que le rôle principal de réduction de la pauvreté revient à la croissance, les inégalités quant à elles, annulent l'effet de la croissance sur la réduction de la pauvreté.

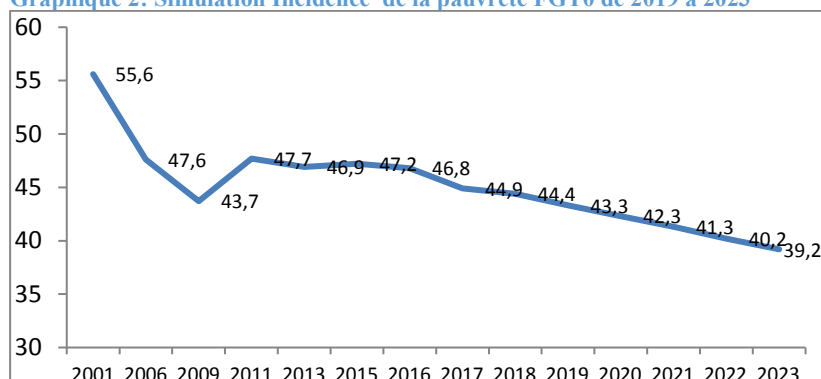
De 2001 à 2017, la pauvreté a passé de 55.6% à 44.9%, soit une réduction de 10.7 de pourcentage. Les fluctuations restent fortes d'une année à l'autre selon les différents chocs (climatiques, pétrolier, sociaux). La période 2015-2017 a été marquée par une baisse de 2.3% de la pauvreté, soit une baisse annuelle de 1.15.

Perspective de réduction de la pauvreté sur la période 2019-2023

Le niveau de pauvreté de 2019 à 2023 est obtenu en multipliant l'élasticité des revenus aux PIB réels par tête attendus entre 2019 et 2023, par l'incidence moyenne de la pauvreté en tenant compte de l'effet inégalité. On obtiendra ainsi une baisse continue de la pauvreté durant la période 2019-2023.

⁴ Distributive Analysis Stata Package par Abdelkrim Araar, Jean-Yves Duclos

Graphique 2: Simulation Incidence de la pauvreté FGT0 de 199 à 2023



218. En même temps qu'il crée les conditions pour une plus grande contribution du secteur privé à la création des richesses, l'État continue d'appuyer l'agriculture familiale ainsi que l'investissement dans la transformation et la commercialisation des produits agricoles qui occupent notamment les femmes et les populations vulnérables. Il encouragera l'accès des femmes aux opportunités économiques dont la faible participation aux activités de production et au marché du travail freine fortement les nombreux efforts en faveur d'une croissance et d'un développement inclusifs.

219. Pour réduire les disparités régionales, un accent particulier devra être mis sur le développement harmonieux de toutes les régions surtout en tenant compte de celles les plus défavorisées jusqu'ici en termes de niveaux de développement économique et d'accès aux infrastructures de base. Le développement de l'économie locale doit se faire de sorte à diminuer l'écart de bien-être social entre la ville et la campagne. De façon globale, il faudrait surveiller de près les inégalités de revenu et veiller à leur réduction aussi bien globalement que par sources de revenu, qu'elles soient d'activités, de patrimoine ou de transferts, publics et privés.

220. Par ailleurs, il serait pertinent de cibler les communes qui affichent un retard de développement le plus important, comparativement aux autres communes. L'indice de pauvreté communale, élaboré par l'Observatoire du Développement Humain Durable et de la Lutte Contre la Pauvreté (ODHD/LCP) permet de classer les 703 communes du Mali en 2017, en catégories de taille quasiment identique : Commune Non-pauvre, Commune Presque Pauvre, Commune Pauvre, Commune Très Pauvre.

Encadré 11. : Analyse spatiale de la pauvreté par commune en 2017

L'indicateur de pauvreté communale est un indicateur composite qui prend en compte pour chaque commune du Mali, les aspects suivants : (i) les paramètres démographiques, géographiques et administratifs, (ii) les ressources naturelles disponibles et leur état, (iii) le niveau de désenclavement à travers l'examen des voies de communication (routes, voies fluviales et aériennes) ainsi que les possibilités d'accès à l'information à travers le téléphone, la radio et la télévision, les possibilités d'accès des populations aux services sociaux de base circonscrits aux domaines de l'éducation, de la santé, de l'eau-assainissement et de l'électricité, l'existence ou non de certaines infrastructures économiques, sociales et culturelles.

A partir de l'indice de pauvreté communale, il est constitué de quatre groupes de pauvreté à partir des quartiles : très pauvres, pauvres, moins pauvres et non pauvres. Les 176 communes considérées comme très pauvres sont réparties de la manière suivante : Sikasso (22% - 37 communes), Kayes (18% - 32 communes), Koulikoro (16% - 29 communes), Mopti (15% - 27 communes), Tombouctou (12% - 21 communes), Gao (6% - 11 communes), Kidal (6% - 10 communes), Ségou (5% - 9 communes).

Tableau 3 : Classement des communes par catégorie de pauvreté

	Non pauvre	Pauvre	Presque pauvre	Très pauvre	Total
Bamako	6	0	0	0	6
Gao	3	7	3	11	24
Kayes	32	35	30	32	129
Kidal	0	1	0	10	11
Koulikoro	26	29	24	29	108
Mopti	25	22	34	27	108
Ségou	41	28	40	9	118
Sikasso	31	42	37	37	147
Tombouctou	11	11	9	21	52
Total	175	175	177	176	703

Source : ODHD/LCP (2017)

Tableau 4: Liste des localités considérées comme très pauvres

Région	Nom des localités très pauvres
Gao	Alata, Anchawadi, Anderamboukane, Inekar Menaka, Ouattagouna, Talataye, Tessit, Tidermene, Tilemsi, Tin-Hama
Kayes	Baye, Diabigue, Dianguirde, Didenko, Dieoura, Dioumara Koussata, Djougoun, Dombia, Falea, Fassoudebe, Fatao, Gadougou 2, Gagoudou 1, Gomitradougou, Gory Gopela, Gounfan, Groumera, Karakoro, Kassama, Kita Ouest, Kobri, Koulou, Koussane, Kroukoto, Lakamane, Madina, Makano, Niantanso, Oualia, Simbi, Tambaga, Toukoto,
Kidal	Abeibara, Adjelhoc, Anefif, Boghassa, Essouk, Intadjedite, Tessalit, Timtaghene, Tin Essako, Tinzawatene
Koulikoro	Balan Bakama, Ben Kadi, Binko, Boron, Bougoula, Daban, Dabo, Diebe, Diedougou, Diouman, Dogofry, Dolendougou, Doubaboudou, Duguwolowula, Fallou, Gueneibe, Guihoyo, Guire, Kilidougou, Koronga, Kourouba, Madina Sacko, Massantola, N'gouraba, Sebeta, Selefougou, Sobra, Toubacoro, Toukoroba
Mopti	Bara Sara, Borondougou, Dallah, Dangol-Bore, Deboye, Diankabou, Dinangourou, Diondori, Diougani, Doucombo, Farimake, Haire, Kendie, Kerena, Korarou, Koubewel Koundia, Kounari, Mondoro, N'dodjiga, Ouro Ardo, Petaka, Pignari, Pignari Bana, Sougoulbe, Timniri, Toguere-Coumbe, Yoro
Ségou	Beguene, Bellen, Benena, Gouendo, Koula, Mafoune, Siadougou, Souleye, Touna
Sikasso	Blendio, Boura, Danou, Dioumatene, Dogoni, Domba, Fagui, Fakolo, Fama, Faradiéle, Faragouran, Gongasso, Gouadjie Sougouna, Gouandiaka, Kabarasso, Kapolondougou, Klela, Kokele, Kolondieba, Kouroulamini, Logouana, Menanba 1, Nimbougou, N'tjikouna, N'tossoni, Ouroun, Pimperna, Sibirila, Sido, Sokouranimissirik, Tiemala Banimonotie, Tiongui, Wassoulou-Balle, Wateni, Yinindougou, Yiridougou, Zanina
Tombouctou	Alzounoub, Bambara Maoude, Dianke, Essakane, Gargando, Gossi, Hanzakoma, Haribomo, Inadiatafane, Koumaira, Lafia, Lere, M'bouna N'gorkou, Raz-El-Ma, Salam, Serere, Soboundou, Soumpi, Tilemsi, Tindirma

Source : ODHD/LCP (2017)

221. Un effort spécifique pourrait être accordé aux 176 communes considérées comme très pauvres. Ce ciblage permettrait de diminuer les inégalités entre communes et d'améliorer les conditions de vie des habitants dans ces communes « marginalisées ». Cette priorisation pourrait se traduire par : des enveloppes bonifiées dans le cadre des transferts de ressources aux collectivités territoriales, une assistance technique et financière plus importante des services déconcentrés et des agences régionales de développement dans ces communes, un effort de coordination et de mise en synergie des partenaires techniques et financiers dans ces localités.

5.3.2. Objectif global 3.2. Promouvoir un secteur Agricole durable, moderne et compétitif

222. En support à la PDA, le Plan National d'Investissement dans le Secteur Agricole (PNISA 2015-2025) constitue le cadre national de planification du Mali pour le secteur Agricole au sens large prenant en compte les besoins (fonctionnement et investissement), les acquis, les gaps de financement à rechercher pour l'investissement et le fonctionnement du secteur pour un horizon de 10 ans glissants. D'autres outils de planification et de soutien à la production existent dans le secteur, notamment la Loi portant sur le Foncier Agricole, le Fonds National d'Appui à l'Agriculture (FNAA).

223. L'importance du secteur Agricole qui combine l'agriculture, la pêche et l'élevage dans la croissance et la réduction de la pauvreté se mesure par les 80% de la population du pays qu'il emploie et par sa contribution au PIB.

224. L'Enquête Agricole de Conjoncture de 2017 fait ressortir l'existence de **18 032** exploitations agricoles, caractérisées par le nombre limité des superficies, en moyenne 2 ha par exploitation. Ce qui rend plus difficile le passage d'une Agriculture de subsistance à une Agriculture d'entreprise. Le Mali consacre 15% de son budget au secteur du développement Agricole.

225. En 2017, le pays dénombrait plus de 11 millions de têtes de bovins, 17 millions d'ovins et 24 millions de caprins. Le sous-secteur de l'élevage dont la valeur ajoutée représente 80% de celle de l'agriculture, emploie 30% de la population, a apporté 127 milliards de FCFA de recettes d'exportations en 2017 « exportations d'animaux vivants ». Toutefois, il ne reçoit que 15% des investissements du secteur développement rural, captés essentiellement par l'agriculture. Dans le domaine de la pêche, le pays continue d'importer du poisson en dépit de l'existence d'un potentiel important de ressources en eau avec 2 600 km de fleuve.

226. Le secteur du développement rural reste confronté à un certain nombre de problèmes notamment : (i) la forte dépendance, surtout des petits producteurs des aléas climatiques ; (ii) le faible niveau de transformation des produits Agricoles ; (iii) le faible taux d'équipements Agricoles des producteurs ; (iv) l'insécurité dans certains bassins de production.

227. Les principales mesures pour inverser la tendance et renforcer les acquis dans le secteur Agricole sont :

- renforcer la synergie entre les projets par la mise en place effective de l'approche programme ;
- accroître la productivité agricole par la sécurisation foncière et l'accès des petits producteurs aux intrants ;
- aménager les couloirs de transhumance et mettre en place des points d'eau et des pâturages pastoraux sécurisés ;
- développer la transformation et l'exportation de la viande en lieu et place de celle du bétail vivant, avec la construction d'abattoirs modernes, le développement du transport frigorifique de la viande, la lutte contre certaines zoonoses ;
- valoriser la production laitière locale ;
- mettre en place des mesures de conservation, de transformation et de commercialisation des produits halieutiques et aquacoles ;
- proposer des mesures de protection sociale aux paysans en vue de réduire leur vulnérabilité, l'exode rural et la migration
- mener des mesures spécifiques au niveau des sous-secteurs du secteur agricole pour accroître leur productivité.

Objectif spécifique 3.2.1. Promouvoir la productivité et la compétitivité de l'agriculture

228. La promotion de la productivité et la compétitivité de l'agriculture s'inscrit dans la Politique de développement agricole (PDA). Les principales stratégies en sont :

- développer les exploitations familiales et promouvoir l'entrepreneuriat agricole, notamment dans les zones de production agricole ;

- promouvoir les aménagements de proximité (submersion contrôlée, bas-fonds, petits périmètres irrigués, périmètres maraîchers, etc.) ;
- veiller, dans les zones à submersion libre, à la mise en œuvre des mesures de sécurisation des exploitations agricoles et développer progressivement l'aménagement de ces zones ;
- promouvoir l'utilisation de variétés à haut rendement et l'adoption d'itinéraires techniques performants ;
- renforcer, pour les céréales, notamment le riz, le maïs, les mil/sorgho, la filière semencière basée sur une forte implication des organisations socioprofessionnelles et des opérateurs économiques privés.
- promouvoir le développement d'une mécanisation agricole adaptée aux systèmes de production agricole ;
- renforcer les capacités techniques et commerciales des acteurs des chaînes de valeur et améliorer leur accès aux services financiers ;
- diffuser les technologies innovantes ;
- promouvoir le développement des interprofessions agricoles (maïs, riz, fonio, pomme de terre échalote/oignon, sésame, etc.).

☞ **Objectif spécifique 3.2.2. Accroître la contribution de l'élevage à la croissance et à la réduction de la pauvreté**

229. Le potentiel des produits et sous-produits du sous-secteur de l'élevage est si important qu'il peut donner naissance à des industries de transformation en peaux et cuirs, en lait et autres produits dérivés animaux jusqu'à la transformation industrielle des cornes et sabots.

230. Le sous-secteur de l'élevage dispose d'un double avantage lié d'une part au savoir-faire culturel et technique des éleveurs et aux vastes étendues géographiques propices à l'élevage. Une meilleure maîtrise des circuits de collecte, de transformation, de distribution des produits et une plus grande professionnalisation des acteurs permettront de booster les filières « viande », « lait », « cuirs et peaux », « aviculture » et « apiculture » qui disposent de véritables opportunités encore sous-exploitées.

231. Pour maintenir et améliorer les performances du sous-secteur de l'élevage les efforts seront poursuivis pour :

- améliorer la qualité des animaux, notamment par l'insémination artificielle dont le Programme doit être renforcé ;
- réaliser des schémas d'aménagements pastoraux et les mettre en œuvre ;
- développer les cultures fourragères ;
- assurer la santé animale et la santé publique vétérinaire ;
- organiser les acteurs des filières ;
- moderniser les infrastructures de production, de stockage, de transport et de commercialisation du bétail
- soutenir les filières lait (laiteries modernes), viande (abattoirs modernes) et cuirs et peaux (tanneries).

☞ **Objectif spécifique 3.2.3. Accroître la contribution de la pêche à la croissance et à la réduction de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle**

232. Les activités de pêche sont particulièrement importantes dans les régions de Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou et Gao. Plus de 82 % des captures sont enregistrées respectivement dans les régions de Mopti (34,7%), Gao (25,1%), Ségou (11,8%) et Tombouctou (11,3%). La production de poisson de pisciculture est importante dans les régions de Ségou, Koulikoro et Sikasso avec la mise en œuvre des activités de pisciculture intensive en cage et les productions des grandes fermes de pisciculture dans la région de Koulikoro et la zone péri urbaine de Bamako.

233. La Politique Nationale de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (PNDPA) a été reprise dans la PDA, son objectif est d'augmenter la contribution du sous-secteur de la pêche à la croissance économique du pays et d'améliorer les conditions de travail et de vie des populations vivants de la pêche. En plus de sa contribution à la croissance la pêche joue un rôle important dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle du pays. Les efforts seront poursuivis pour

- Aménager les mares et les stations aquacoles ;
- Renforcer le développement de la pisciculture et de la rizipisciculture ;
- Identifier et protéger les zones de frayères et de juvéniles ;
- Renforcer les capacités des acteurs en matière de pêche et d'aquaculture ;
- Renforcer les infrastructures de transformation, de conservation et de commercialisation des produits de la pêche (quais d'accostage des pirogues, débarcadères, fabriques de glace, chambres froides, unités de fumage et de séchage du poisson, marchés de poisson).

Objectif spécifique 3.2.4. Assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle

234. L'objectif global ou objectif de développement de la Politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PoINSAN) est d'assurer la sécurité alimentaire de la population malienne et d'améliorer l'état nutritionnel des couches les plus vulnérables et leurs capacités de résilience.

235. Toutes les études l'ont montré, l'insécurité alimentaire et nutritionnelle est la préoccupation majeure des populations maliennes. Aussi, l'ODD 2 (faim zéro) est l'objectif prioritaire de développement. Plusieurs actions seront envisagées en vue de l'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Mali, notamment :

- contribuer à modifier la composition du régime alimentaire des périodes d'abondance et de soudure en assurant en toute période la disponibilité de toutes les céréales et des autres produits "secondaires" sur le marché et dans les stocks de sécurité ;
- développer des activités de production/diversification alimentaire au profit de toutes les communautés en intégrant le rôle central de la femme (accès au foncier) ;
- renforcer l'accessibilité économique et physique des ménages aux différents produits ;
- mettre en place un dispositif d'intervention qui garantisse l'accessibilité alimentaire, et l'utilisation réelle et adéquate permettant surtout de garantir un score de consommation alimentaire au moins acceptable dans le ménage ;
- mettre en œuvre des programmes d'assistance alimentaire immédiate en faveur des ménages en insécurité alimentaire sévère ;
- poursuivre et renforcer les actions de prévention et de prise en charge de la malnutrition ;
- assurer une meilleure intégration de la dimension nutrition dans les politiques sectorielles de développement ;
- informer et sensibiliser les populations sur les problèmes de nutrition, particulièrement les femmes et les jeunes filles beaucoup plus concernées du point de vue sociologique (cuisine en famille) et physiologique (grossesse, allaitement, etc.)
- organiser l'implication accrue des femmes dans la conduite des activités nutritionnelles.

5.3.3. Objectif global 3.3. Développer une industrie intégrée à l'économie, compétitive et créatrice d'emplois

236. Le secteur de l'industrie reste confronté: (i) à la forte concurrence des produits importés de la sous-région et d'ailleurs, (ii) à l'absence de soutien ciblé dans le domaine de la modernisation des outils de production, (iii) à l'accès limité et les coûts élevés des tarifs de l'électricité et de l'eau, (iv) à la faible capacité technique et technologique entraînant la fabrication de produits de moindre qualité, (v) à la faible connaissance de la protection des actifs de la propriété industrielle (marques, brevets, nom commercial), (vi) aux difficultés de normalisation et d'amélioration de la qualité de produits proposés et (vii) à la faiblesse des investissements financiers, ainsi qu'au coût élevé de l'accès aux crédits, la fraude et la concurrence déloyale.

237. La stratégie de développement d'une industrie malienne compétitive est articulée autour de deux axes : la diversification et l'intégration de la production minière à l'économie d'une part, et la promotion d'industries basées sur le potentiel des chaînes de valeur du pays, d'autre part.

☞ **Objectif spécifique 3.3.1. Diversifier et intégrer la production minière à l'économie comme un facteur de développement durable**

238. La principale production minière du Mali est l'or avec une production de 50 tonnes en moyenne par an. Ce qui classe le pays au rang de troisième producteur en Afrique après l'Afrique du Sud et le Ghana. L'apport du secteur aux recettes du budget d'Etat est estimé entre 250 et 300 milliards de FCFA par an, malgré les fortes exonérations fiscales dont bénéficient les sociétés minières. Au-delà de la production industrielle de l'or, l'orpaillage (exploitation traditionnelle de l'or) aussi joue un rôle important dans la création de richesse au niveau des communautés de base.

239. En ce qui concerne le pétrole, les résultats obtenus suite aux travaux récents, sont très encourageants et pourraient rapidement confirmer le potentiel pétrolier des zones de travaux. Ces recherches portent sur cinq (05) bassins sédimentaires (Taoudéni, Gao, Nara, Iullemeden et Tamesna) découpés en vingt-neuf (29) blocs.

240. Nonobstant ces apports du secteur minier, le constat est que l'activité minière est peu intégrée à l'économie nationale. Cela, en raison de la faible qualification de la main d'œuvre locale, la faible implication des nationaux dans l'exploitation des mines industrielles, la faiblesse de la sous-traitance et de la fourniture locales, la faible transformation de l'or produit. Au total, les activités minières demeurent peu diversifiées et peu intégrées pour contribuer efficacement au développement des autres branches de l'économie.

241. Le Mali dispose d'autres ressources minières importantes non encore exploitées pour lesquelles, il faut favoriser l'investissement privé. Il s'agit par exemple du lithium à Bougouni, du kaolin à Gao, de la bauxite à Sitadina, Kita, Kenieba (dont les réserves sont estimées à 120 millions de tonnes), 1360 millions de tonnes de potentiel de fer dans les localités de Kita, Kénieba, Diamou, des traces de manganèse à Tondibi/Bourem et des gisements de manganèse à Tassiga/Ansongo (dont l'exploitation a été arrêtée à la suite des événements de 2012), des indices de calcaire de 30 millions de tonnes à Astro au nord de Goundam, du gypse estimé à 30 millions de tonnes à Taoudéni, du lignite avec 1,3 million de tonnes à Bourem, de l'uranium à Faléa/Kénieba et Kidal, des terres rares à Kidal, des pierres précieuses et semi précieuses à Diakon/Bafoulabé.

242. Malgré la richesse du sous-sol malien, le secteur est caractérisé par la monoculture de l'or. Cette situation risque d'impacter négativement l'activité minière si des efforts ne sont pas entrepris pour encourager la recherche et la découverte de nouvelles mines, à travers la mise en œuvre d'une véritable stratégie de diversification.

243. La diversification de la production minière par la mise en valeur des différentes ressources minières du pays doit impulser la dynamique de fond du secteur. Elle contribue à la croissance accélérée de l'économie malienne. Par sa nature et sa forme, la diversification doit permettre d'impliquer davantage de catégories d'acteurs et en plus grand nombre y compris les collectivités locales. Elle devient en cela un vecteur de distribution de revenus. En cela, la diversification est un moyen de permettre à l'économie et à la société de capter une part plus importante des richesses créées.

244. Les principales orientations pour le secteur minier sont :

- renforcer la connaissance et la cartographie du potentiel minier et géologique du sous-sol malien ;
- développer les formations aux métiers des mines et du pétrole (école des mines) ;
- mieux encadrer les contrats miniers et renforcer le contrôle indépendant du secteur ;
- renforcer le partenariat entre les sociétés minières et les entreprises privées maliennes ;
- améliorer l'accessibilité et le transport.

☞ **Objectif spécifique 3.3.2. Développer des industries basées sur le potentiel des chaînes de valeur**

245. Le Mali dispose de nombreuses filières susceptibles de fournir plusieurs chaînes de valeur à développer. Il faudra veiller au développement des chaînes de valeur par une plus grande transformation industrielle des produits nationaux (agricoles, miniers, etc.) et accompagner le développement des espaces

économiques porteurs : pôles économiques régionaux, zones économiques spéciales, zones industrielles, agropoles.

246. La mise en œuvre des pôles de développement va permettre de stimuler la croissance économique et l'emploi. La création de richesse dans les agropoles se traduira par l'accroissement du PIB grâce à la mise en place de conditions favorables à l'épanouissement des différents acteurs de la chaîne agro-alimentaire (grands groupes, PME/PMI innovantes, exploitations Agricoles, établissements de formation et de recherche, etc.).

247. Dans le domaine du commerce, des filières de diversification, les oléagineux et produits de cueillette (karité, gomme arabique, etc.), les fruits et légumes (mangues, pomme de terre, tomate, échalote, haricot vert, pois sucré, hibiscus, etc.), les produits d'animaux (viande, lait, cuirs et peaux, etc.), les céréales (riz, maïs, etc.), les matériaux de construction (ciment, chaux, plâtres, etc.) et les autres produits (coton, or, sel gemme), doivent être soutenues en vue de la transformation économique. Des mesures incitatives seront prises pour promouvoir les exportations des produits des chaînes de valeur, notamment à travers le renforcement de la lutte contre la fraude, la contrefaçon et les pratiques de concurrence déloyale.

248. Dans les autres sous-secteurs industriels, il faut envisager la promotion des industries de transformation de matières premières locales non agricoles comme les minerais (engrais, sel gemme, or, phosphate, etc.) et les produits semi-finis importés comme dans l'industrie de construction.

Encadré 12. : Les agropoles

Importance des agropoles

L'agropole est un ensemble d'entreprises circonscrites dans une aire géographique donnée, qui entretiennent des relations fonctionnelles dans leurs activités de production, de transformation, de services d'appui et de commercialisation d'un produit végétal, animal, halieutique ou forestier donné. Ainsi, l'Agropole est un lieu de concentration d'activités qui va propager la croissance économique par des effets d'entraînement sur d'autres entreprises et des effets induits.

L'objectif visé par la mise en œuvre des agropoles est l'augmentation de la contribution du secteur Agricole à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté par une meilleure articulation aux secteurs secondaire et tertiaire. Il s'agit essentiellement de valoriser les avantages comparatifs de l'économie nationale pour créer des emplois rémunérateurs dans les régions, afin de fixer davantage les populations rurales.

Les résultats attendus des agropoles sont : (i) la création de richesse, (ii) la création d'emplois, (iii) la réduction des coûts et de l'instabilité des prix des produits agricoles, (iv) un meilleur aménagement du territoire, (v) l'amélioration de la formation professionnelle. En outre, les agropoles permettent d'accélérer la modernisation et la transformation structurelle du secteur Agricole à travers l'émergence d'entreprises Agricoles commerciales de taille optimale. L'agropole entraîne également le développement de partenariat fécond avec les firmes multinationales pour faciliter la mobilisation des investissements privés, l'insertion dans les chaînes de valeur transnationales, le transfert de technologies et de compétences.

Les agropoles favorisent aussi la spécialisation des zones agro-écologiques en assurant la diversification Agricole à l'échelle nationale. Ils donnent une impulsion forte à l'activité économique et sociale en favorisant l'exploitation des avantages comparatifs des différentes régions

Les zones agropoles

Les agropoles ont été identifiées à partir des principaux bassins de production Agricole existants sur l'ensemble du territoire national suivant deux principaux critères : les potentialités qu'offrent les zones concernées et les niveaux de production. Ces critères ont permis d'identifier les zones potentielles d'implantation des agropoles. En fonction du niveau de la production et des infrastructures de base, deux types de zones d'agropoles ont été distingués.

Les zones d'agropoles type I disposent de conditions favorables (niveau de production et infrastructures de base, etc.) pour le démarrage des activités des agropoles. Ainsi, la zone de l'Office du Niger qui dispose de potentialités pour le développement des agropoles notamment autour des filières riz, échalote/tomate et canne à sucre a été retenue.

Les zones d'agropoles type II concernent les zones, dont les sources de croissance sont identifiées, mais pour lesquelles les conditions de mise en œuvre ne sont pas encore réunies (production aléatoire et faible niveau d'équipement de base). Il s'agira de créer un cadre de structuration des vocations à chaque région à travers la mise en place d'une masse critique socio-économique et de capacités. Ces capacités concernent essentiellement les modes de gouvernance des agropoles, la mise en place de cadastre, le partenariat Etat-Régions-Secteur privé, les services d'appui et les diverses incitations à

l'investissement privé. Le type II s'appuiera sur les filières porteuses de chaque région, qui lui confère des avantages comparatifs par rapport aux autres régions.

Objectif spécifique 3.3.3. Développer les autres secteurs porteurs de croissance

249. **Les BTP** sont la branche la plus touchée par la crise de 2012 avec un recul de l'activité de -35%, en raison de l'insécurité, de la suspension des investissements publics après le gel des aides budgétaires, des incertitudes économiques ayant entraîné l'arrêt de nombreux chantiers. Depuis le secteur connaît une croissance de moyenne de 6%. La mise en œuvre d'importantes infrastructures va booster les BTP dont il faut, dès à présent, préparer les entreprises maliennes.

250. Le secteur est confronté à des difficultés liées à la qualification de la main d'œuvre, au coût élevé des matériaux de construction et même si les matières premières sont produites sur place. Par ailleurs, la faiblesse de la sécurité foncière liée à l'absence d'un cadastre et la spéculation foncière limitent la prise de risque dans le secteur des BTP.

251. Aussi, les orientations dans le domaine des BTP passent-elles par :

- la valorisation des matériaux locaux de construction et la vulgarisation des bonnes pratiques de construction;
- la réduction des coûts de la construction par l'exonération des importations des engins de construction et de tarissement par les entreprises privées du BTP ;
- le perfectionnement de la main d'œuvre local par la mise en place de plan de formation continue des cadres et des ouvriers du BTP ;
- l'informatisation du circuit de délivrance du permis de construire en vue de réduire les délais de délivrance à 7 jours ;
- la mise en place d'un cadastre foncier pour sécuriser les titres de propriété ;
- le renforcement du Centre national de recherche et d'expérimentation en bâtiment et travaux publics (CNREX-BTP),

252. **Les secteurs du tourisme et de l'artisanat** ont été également très touchés par la crise de 2012. En effet, la crise sécuritaire a fait du Mali un pays à risque élevé pour les touristes qui ont presque abandonné la destination Mali, ce qui a constitué une perte de revenus particulièrement importante pour les artisans et les guides touristiques.

253. Toutefois, la valeur des exportations de produits artisanaux (en millions de FCFA) a continué d'augmenter de 2015 à 2017. Elle est passée de 4 394 en millions de FCFA en 2015, à 5 054 millions de FCFA en 2016 pour atteindre 6 128 millions de FCFA en 2017. Cette augmentation peut s'expliquer par les actions menées par le département aux niveaux national et international en faveur de la promotion de l'artisanat. Les taux d'occupation des villages artisanaux de Mopti et Ségou sont respectivement de 45% et 66%. Le nombre d'artisans inscrits dans le répertoire des métiers est lui aussi en progression en passant de 46 882 en 2015, à 51 827 en 2016 pour atteindre 54 712 en 2017.

254. Le retour de la paix, notamment dans les régions du Nord permettra de revaloriser le potentiel de création de richesse et d'emplois que recèlent les secteurs du tourisme et de l'artisanat ainsi que des industries culturelles.

255. Les actions pour consolider la reprise durable des secteurs du tourisme et de l'artisanat porteront sur :

- la poursuite des appuis du Fonds de Développement Economique (FDE)⁵ ;
- l'appui aux opérateurs du tourisme ;

⁵ Dans le cadre de sa mission, le FDE est principalement chargé du refinancement des banques, des établissements financiers et des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) pour soutenir le financement des investissements. Pour faciliter l'accès de tous les porteurs de projets économiques dans les domaines (agricole, artisanal et des services) au crédit, le FDE assure la gestion d'un fonds de garantie dont la dotation initiale est assurée par l'Emprunteur. Le FDE a également pour mission de rechercher des lignes de crédit pour les secteurs porteurs de l'économie.

- le renforcement des capacités des acteurs publics-privés intervenant dans la chaîne de production commercialisation des offres et services touristiques ;
- la mise en œuvre du programme de renforcement des capacités des acteurs de l'artisanat textile ;
- la poursuite de la construction des infrastructures d'appui à la croissance : villages artisanaux, maisons des artisans et centres artisanaux ;
- la promotion commerciale des produits artisanaux ;
- le renforcement des capacités opérationnelles des structures institutionnelles en charge du tourisme et de l'hôtellerie ;
- la prospection et le développement de nouveaux sites d'attraction touristique.

5.3.4. Objectif global 3.4. Promouvoir les valeurs et infrastructures culturelles favorables à la création de richesse

256. La Culture occupe une place prépondérante dans le processus de développement, car facteur d'intégration politique, sociale et de paix. Le secteur permet de mieux jauger la capacité de résistance du pays à la crise, de contribuer à la reconstruction du pays, à la réconciliation et à la consolidation de la paix. Le Mali entend faire de son héritage culturel et de la créativité de ses artistes et de ses opérateurs culturels des piliers du développement, de la cohésion sociale et du bien-être des populations. Le Mali a été désigné champion de l'Union Africaine sur les questions de culture et d'héritage à travers le Président de la République. Ce mandat confié à notre pays exige une plus grande attention accordée à la dimension culturelle du développement et sa prise en compte dans les politiques et stratégies de développement.

257. Les principales actions à entreprendre dans le domaine de la Culture sont :

- Concevoir, mettre en place et opérationnaliser le référentiel africain de la gouvernance culturelle (ou baromètre de performance culturelle) ;
- Concevoir et vulgariser la charte nationale du vivre ensemble, de la culture de la paix et de la cohésion sociale ;
- Stimuler les marchés intérieurs et extérieurs de la culture pour faire de la consommation des produits et services culturels une source d'emplois et de revenus durables ;
- Développer les infrastructures susceptibles d'accroître l'attractivité de l'offre des biens et des services de consommation culturelle.

☞ Objectif spécifique 3.4.1 Concevoir, mettre en place et opérationnaliser le référentiel africain de la gouvernance culturelle (ou baromètre de performance culturelle)

258. La Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles pour le développement, tenue du 30 mars au 02 avril 1998 à Stockholm en Suède, a clairement souligné, dans ses principes, l'interdépendance entre le développement durable et le développement de la culture.

259. Les Chefs d'Etats et de Gouvernement ont adopté en 1987 l'Accord culturel cadre comme instrument de promotion des identités culturelles et de coopération culturelle englobant également les domaines de l'éducation et de la formation, de la recherche scientifique et technologique, du tourisme culturel.

260. A l'échelle du continent africain, le secteur culturel est l'objet d'une attention accrue des Etats et des organisations communautaires car il n'a cessé de démontrer son dynamisme et d'exposer son potentiel de création de richesses, d'emplois et de contribution à la régulation sociale et à la paix dans un environnement en mutation. Les nombreuses rencontres y relatives ainsi que la mise en place progressive d'un cadre normatif international grâce aux conventions de l'UNESCO et aux instruments régionaux ont encadré la structuration des interventions publiques dans le secteur culturel.

261. En effet, selon une étude réalisée en 2017 relative à la situation sur le commerce et l'investissement, la part contributive du secteur des services dont fait partie la culture dans le système de production est estimée à 55% soit une croissance de 2,4% du secteur des services en 2016.

262. Conscient de cela, la Politique culturelle commune de l'Afrique de l'Ouest (PCCAO), dans sa stratégie régionale de développement culturel d'ici 2030, veut faire du secteur de la culture le plus intégré, dynamique, compétitif, et contribue de façon efficiente et durable au développement socio-économique des populations, en se basant sur les principes directeurs qui sont :

- Intégration économique, sociale et culturelle régionale ;
- Transversalité du secteur induisant son implémentation dans les autres politiques publiques ;
- Prise en compte de l'innovation/créativité ;
- Recherche constante de la durabilité des effets ;
- Prise en compte du genre et de la jeunesse ;
- Respect des valeurs des peuples de la région ;
- Respect du principe de subsidiarité.

263. Notre pays ne fait pas exception de ces principes directeurs qui constituent le baromètre de la performance culturelle pour tous les pays africains, plus particulièrement le Mali

☞ ***Objectif spécifique 3.4.2. Concevoir et vulgariser la charte nationale du vivre ensemble, de la culture de la paix et de la cohésion sociale***

264. Dans le but de promouvoir la culture de la paix, du vivre ensemble et de la cohésion sociale, il conviendrait avant tout de réaliser les bonnes pratiques à partager. Par ailleurs, il s'agira d'encourager les initiatives de concertation et de médiations diverses. Des émissions à large diffusion pourraient être conçues autour de ces problématiques et des prix ou distinctions décernés. Enfin, il s'agit de mettre en place des mécanismes traditionnels de dialogue et de régulation sociale, capables de consolider la cohésion et la paix sociale et le vivre ensemble. C'est une réalité qui doit être particulièrement prise en compte au Mali, qui a connu dans son histoire récente et connaît encore plusieurs conflits.

265. La culture devrait contribuer davantage au renforcement de la cohésion sociale et de la paix grâce à la médiation culturelle autour d'une charte nationale du vivre ensemble.

☞ ***Objectif spécifique 3.4.3. Stimuler les marchés intérieurs et extérieurs de la culture pour faire de la consommation des produits et services culturels une source d'emplois et de revenus durables***

266. Les infrastructures culturelles réalisées dans notre pays étaient principalement, des cinémas, des salles de spectacle, des espaces d'expositions, des musées, etc. Ces infrastructures sont indispensables au bon fonctionnement de la chaîne de valeurs allant de la création jusqu'à la consommation des biens et services culturels par les populations.

267. De même, de nombreuses salles de spectacles demeurent sous exploitées faute de ressources pour renouveler les équipements et mettre en place une programmation adéquate. Le développement culturel restera un leurre s'il ne repose sur des infrastructures adéquates adossées aux besoins de la chaîne de production.

268. Le secteur reste caractérisé par une insuffisance manifeste d'infrastructures culturelles qui méritent d'être réhabilitée et équipée afin qu'elles demeurent les meilleurs espaces de création et de diffusion culturelle. Des initiatives privées méritent néanmoins d'être encouragées et soutenues afin qu'elles deviennent les véritables entreprises culturelles qui apportent des valeurs ajoutées pour le rayonnement de la culture malienne de l'intérieur et à l'extérieur.

☞ ***Objectif spécifique 3.4.4. Développer les infrastructures susceptibles d'accroître l'attractivité de l'offre des biens et des services de consommation culturelle***

269. Le renforcement de la place de la culture dans les relations internationales est un défi majeur de notre temps. Les échanges culturels sont une forme de diplomatie qui doit se développer autant au niveau des

dirigeants, pour leur permettre de mieux comprendre leurs positions respectives et faciliter les négociations, qu'au niveau des populations, pour faciliter la cohabitation dans un contexte mondial marqué par le développement des flux migratoires et des replis économico-identitaires.

270. Le secteur culturel est un vivier d'emplois. Certains domaines utilisent une main d'œuvre particulièrement abondante. Certains types d'activités demandent des employés qui peuvent être peu qualifiés, d'autres, une main d'œuvre ultra qualifiée dont la valeur ajoutée est très importante. L'emploi culturel a aussi cette caractéristique d'être accessible, pour une part au moins, à des personnes qui s'insèrent difficilement dans d'autres circuits professionnels.

271. L'un des problèmes auquel se heurte en général le développement de l'emploi culturel est que, plus que dans d'autres domaines à la rentabilité plus immédiate, il a besoin d'incitants. En l'absence de tels mécanismes, la plupart des établissements culturels ne peuvent offrir que des emplois très précaires, ce qui les empêche de constituer des équipes performantes.

272. Le développement d'entreprises culturelles performantes qui fassent le lien entre les créateurs et les consommateurs est une condition sine qua non pour le renforcement du secteur : il faut des entreprises pour intervenir dans la production et assurer que les expressions culturelles atteignent les publics. L'une des richesses du secteur culturel est qu'il constitue un champ quasi inépuisable pour la création d'activités, propice au développement de l'auto-emploi, de petites et très petites entreprises privées et d'entreprises associatives qui peuvent jouer un rôle important pour l'emploi et la réduction de la pauvreté

5.3.5. Objectif global 3.5. Développer et améliorer l'efficacité des secteurs d'appui à la production

273. Pour encourager l'investissement privé, accroître la compétitivité du secteur agricole et développer les chaînes de valeur, l'Etat mettra tout en œuvre pour améliorer la fourniture en quantité et en qualité de l'électricité, mettre à niveau et rendre plus efficaces les infrastructures de transports y compris les pistes rurales, tout mode confondu (route, rail, fluvial, air) et améliorer l'intermédiation financière.

Objectif spécifique 3.5.1. Développer et améliorer l'efficacité des infrastructures de transport

274. Les investissements dans la construction, la réhabilitation et l'entretien des infrastructures routières ont plus que quadruplé de 2013 à 2017 et sont passés d'environ 34 milliards en 2013 à près de 143 milliards en 2017. Sauf en 2017, les montants consacrés aux entretiens et réhabilitations ont dépassé chaque année les montants de construction nouvelle. Ce niveau élevé des coûts d'entretien et de réhabilitation met en exergue le défi de la durabilité des infrastructures routières. Aussi, le choix a été fait d'améliorer la durabilité des infrastructures routières par l'application des technologies de construction durables (les routes d'intégration sous régionale, les routes d'intérêt national et les routes d'intérêt régional prioritaires en béton bitumineux).

275. L'entretien et la réhabilitation des équipements et infrastructures existants continueront d'être une préoccupation et le mécanisme de financement de l'entretien routier sera renforcé.

276. L'État s'investira également dans les projets d'interconnexion ferroviaires dont les réalisations vont participer à la durabilité des infrastructures routières en supportant une charge importante des transports de marchandise. Ces projets d'interconnexion ferroviaires sont d'autant plus importants pour le pays que c'est par cette seule voie que pourront être transportés les produits miniers pondéreux.

277. Les orientations et actions prioritaires dans le secteur des infrastructures découlent de la politique nationale des transports, des infrastructures de transport et du désenclavement (PNTITD) adoptée en 2015 et approuvée en 2016 et dont la vision est de "faire du désenclavement intérieur et extérieur le moteur d'une croissance forte et durable, pour un développement socioéconomique et culturel du pays au bénéfice des populations à l'horizon 2035". Elles porteront notamment sur (i) la poursuite des réformes en vue de

l'amélioration de la gouvernance du secteur et (ii) la préparation et/ou la mise en œuvre des projets et programmes du secteur, conformément au plan d'actions prioritaires de la PNTITD.

☞ **Objectif spécifique 3.5.2. Répondre aux besoins énergétiques du pays en qualité, en quantité et au moindre coût**

278. Répondre aux besoins énergétiques du pays en qualité, en quantité et au moindre coût devient un enjeu pour la croissance et la transformation structurelle de l'économie malienne. Les efforts seront poursuivis pour rendre l'énergie accessible aux entreprises ainsi qu'aux populations urbaines et rurales, tout en préservant un seuil de rentabilité raisonnable pour les fournisseurs de services énergétiques et le développement du secteur énergétique. Ainsi, des mesures seront prises pour :

- assainir puis renforcer la situation financière et abaisser les coûts de production de la société EDM ;
- soutenir la réalisation des lignes d'interconnexion régionale (Guinée-Mali, Ghana-Burkina Faso-Mali, Algérie-Mali, R.CI-Mali phase-II) ;
- réhabiliter, renforcer et faire une extension du Réseau Interconnecté du Mali (RIMA), par la réalisation à date des projets de lignes de transport comme planifiés par le PDIO ;
- poursuivre la mise en œuvre des projets d'énergie renouvelable, régionaux et sous régionaux (CEDEAO, UEMOA, OMVS, CILSS, G5 Sahel, ABN, PTF...

☞ **Objectif spécifique 3.5.3. Promouvoir l'économie numérique**

279. Le numérique est en plein essor au Mali. Il s'agira d'utiliser ses potentialités pour optimiser leur impact sur l'administration, l'économie et les populations. A cet effet, les efforts porteront sur :

- la mise en place d'un cadre favorable à l'amélioration de la qualité des infrastructures et des services ainsi que la réduction des coûts des TIC ;
- l'appui aux structures de l'Administration pour leurs projets TIC ;
- la mise en place des data center pour les besoins de l'administration et du grand public ;
- la mise en place d'une politique volontariste de numérisation des actes administratifs ;
- la connexion des communes et des écoles du Mali ;
- l'extension du Réseau Intranet de l'Administration ;
- la promotion des TIC auprès des jeunes, des femmes et des associations TIC ;
- la mise en place des points échanges Internet ;
- l'intégration des infrastructures d'accueil des lignes de fibres optique dans les projets routiers ;
- la poursuite de la mise en œuvre de la Politique nationale du développement de l'économie numérique ;
- l'intégration et l'utilisation des TIC dans les systèmes : éducatif, santé, transport, commerce, gouvernance, administration, etc.

☞ **Objectif spécifique 3.5.4. Accroître la contribution du secteur financier à la croissance économique à travers une meilleure inclusion financière**

280. Alors qu'elle est un des facteurs de la croissance, l'intermédiation financière reste faible et l'accès aux services financiers limité et onéreux, handicapant ainsi la contribution du secteur financier à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté. L'Etat, en même temps qu'il appuie le renforcement des capacités institutionnelles et techniques des Systèmes Financiers Décentralisés, va accélérer l'inclusion financière des populations, singulièrement celles du milieu rural et semi urbain à travers la mise en œuvre de la Stratégie Régionale d'Inclusion Financière (SRIF) au plan national.

281. Un plus large recours aux services financiers grâce aux nouvelles technologies sera encouragé à travers la promotion de la finance numérique pour atteindre plus de populations et des zones plus éloignées à un coût modéré. Aussi, l'Etat fera recours à cette innovation financière dans les transferts de fonds publics. Une étude sur le mobile banking au Mali dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de la stratégie d'inclusion financière dans l'UEMOA donne des pistes d'action dont:

- l'adaptation du cadre réglementaire bancaire de manière à favoriser l'innovation dans l'offre des services financiers électroniques (microcrédit, micro-assurance, intermédiaires bancaires) ;
- l'interconnexion/Interopérabilité des plateformes de paiements mobiles ;
- la facilitation de l'accès des populations au service par la baisse des coûts des services financiers mobiles;
- l'élargissement du champ de couverture des services électroniques dans l'espace communautaire (développement des infrastructures de réseaux d'accès) ;
- la vulgarisation des services électroniques dans l'administration notamment: paiement des salaires, des Impôts et taxes, bourses ;
- le renforcement de la concurrence sur le marché des services financiers électroniques;
- la protection des consommateurs et la sécurisation de leurs données personnelles ;
- la préservation d'une régulation incitative des marchés des services financiers électroniques.

5.3.6. Objectif global 3.6. Mettre en place et développer un partenariat et une stratégie de financement du développement

282. Pour financer le développement économique et social du Mali, il sera privilégié les actions structurantes à impact direct sur le développement durable. Ce qui passe par une meilleure mobilisation de ressources internes et externes et une stratégie optimale d'endettement public et de gestion de l'aide publique.

☞ *Objectif spécifique 3.6.1. Renforcer la mobilisation de ressources internes et externes*

283. Les plans de développement ne valent que par la mise à disposition de ressources, matérielles, financières et humaines, en vue de l'atteinte des objectifs à travers la réalisation concrète des activités retenues. La mobilisation de ces ressources doit être érigée en priorité des instances de planification et des responsables sectoriels de développement. Au plan interne, il faut accroître le recouvrement des recettes fiscales dans le contexte actuel de transition fiscale et l'utilisation efficiente desdites recettes dans des activités concourant véritablement au développement durable. La mobilisation de ressources passe également par la promotion de la microfinance qui s'avère en même temps être un puissant instrument de réduction de la pauvreté. A cet effet, il faut renforcer les capacités institutionnelles et de gestion des systèmes financiers décentralisés. A cela s'ajoute la promotion des services financiers via la téléphonie mobile. Enfin, le partenariat public-privé s'avère être un important moyen de financement du développement surtout dans les infrastructures dont les coûts d'investissement dépassent facilement les seules ressources que peuvent dégager les budgets. La contribution de l'Etat à des projets d'infrastructures de grande ampleur proviendra également de ressources extérieures acquises par emprunt public efficient et par la solidarité sous régionale et régionale à travers des opérations conjointes multi pays.

➤ **Mobiliser des ressources internes**

284. L'amélioration de la mobilisation des **ressources internes** constitue un prérequis déterminant pour financer des actions structurantes qui auront un impact direct sur le développement durable du pays. La mise en œuvre des orientations stratégiques contenues dans le cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable implique d'améliorer la performance de la mobilisation des ressources internes.

285. Des efforts importants ont été produits ces dernières années afin d'optimiser la mobilisation des ressources fiscales et non-fiscales. Toutes les structures impliquées sur la chaîne des recettes ont fait l'objet d'actions de réforme avec l'appui des financements du PAGAM GFP II. Les efforts ont porté en particulier sur la modernisation du système d'information des administrations fiscale, douanière et domaniale, les actions visant à élargir l'assiette fiscale et le renforcement des capacités des structures de recouvrement (formation, équipements, etc.).

286. D'après les estimations, les recettes fiscales sont passées à 15,2 % du PIB en 2017 (contre 11,9 % du PIB en 2012). Toutefois, des marges de manœuvre importantes existent afin d'atteindre l'objectif d'un taux de pression fiscale de 20%. Par exemple, les recettes douanières pourraient s'accroître de 1,5 à 2 points de

pourcentage du PIB grâce à des réformes de la politique fiscale et de l'administration douanière, permettant ainsi de faire porter le taux de pression à près de 17% du PIB.

287. Le Programme de réformes des finances publiques du Mali (PREM) servira de cadre de référence pour optimiser les ressources fiscales. En outre, le Gouvernement s'est engagé dans le cadre du programme avec le Fonds monétaire international à accentuer les efforts pour accroître la mobilisation des ressources internes. La modernisation des administrations et des politiques fiscales constitue un des quatre pôles de changements principaux de la stratégie du PREM, avec la mise en œuvre du nouveau cadre de programmation, d'exécution et de suivi budgétaire, la mutation vers un système de contrôle interne et externe alignée sur les normes internationales et les bonnes pratiques, et l'établissement d'un système contractualisé et transparent de gouvernance financière locale.

288. Il s'agit notamment de (i) disposer d'une base d'information pleinement maîtrisée et fiable pour permettre un recouvrement fiscal optimisé, (ii) d'encadrer avec plus d'efficacité le volume des exonérations fiscales accordées, et (iii) d'élargir substantiellement l'assiette fiscale.

289. Afin de permettre un recouvrement fiscal optimisé, plusieurs mesures phares ont été identifiées dans le cadre du PREM, il s'agira de les mener à terme et d'effectuer un suivi régulier pour s'assurer de l'efficacité des mesures prises :

- l'amélioration du Système d'information par la création d'une base de données autour de l'identifiant national (NINA) ;
- la revue de l'architecture du système d'information de la DGI en vue de l'installation de modules complémentaires et la migration de SIGTAS vers la nouvelle version 3.0 dite « full Web » ;
- le déploiement de SYDONIA World au niveau des bureaux de douanes ;
- la mise en place ultérieure d'un nouveau système intégré entre les bases de données des impôts et des douanes, avec des liens établis vers d'autres bases de données nationales ;
- l'implantation d'un logiciel d'analyse des risques
- le renforcement des capacités des bureaux régionaux de la DGI et de la DGD ;
- l'intensification des actions de lutte contre la fraude douanière, l'informatisation du contentieux douanier et l'accélération du traitement des dossiers d'infractions douanières devant les tribunaux ;
- la poursuite de l'exploitation des renseignements issus des travaux du CMRIEF et de la Brigade mixte DGI/DGD.

290. En outre, la réforme de la fiscalité doit tenir compte de la structure de l'économie afin de pouvoir élargir l'assiette fiscale qui est indispensable pour atteindre dans un premier temps l'objectif de 20% et le dépasser afin d'améliorer la capacité de financement intérieur des politiques d'avenir. Plusieurs mesures ont d'ores et déjà été identifiées pour aller dans ce sens :

- l'adoption des dispositions législatives et réglementaires pour l'opérationnalisation d'un système d'imposition adapté au secteur agricole (fermes périurbaines et cultures de rentes : coton-culture et riziculture dans les zones aménagées) ;
- l'application progressive de la TVA aux intrants et matériels agricoles tout en maintenant les subventions ;
- la révision de la fiscalité des secteurs des banques, des assurances et des télécommunications ;
- l'adoption de mesures de simplification afin de rendre la fiscalité plus lisible pour les contribuables ;
- la mise en œuvre des recommandations relatives à l'étude sur la fiscalité minière et pétrolière en vue, notamment, de renforcer la transparence du secteur et de lutter contre les comportements d'optimisation fiscale agressive ;
- l'accélération de la mise en place de la fiscalité foncière implantée en 2011 et une meilleure application de la taxe sur la valeur ajoutée appliquée aux cessions d'actifs ;
- le développement des actions d'information et de communication pour encourager le civisme fiscal ;
- le renforcement des capacités d'analyse, d'évaluation d'impact et de contrôle des administrations fiscales, particulièrement dans des domaines qui connaissent un essor économique marqué.

291. Les exonérations constituent une dépense fiscale qui représente des manques à gagner importants pour le Trésor Public. Des mesures phares ont été prises visant à encadrer avec plus de rigueur ce manque à gagner. Il s'agit de poursuivre les efforts accomplis en poursuivant les mesures ci-après :

- la relecture des dispositions du Code général des Impôts et du Code des douanes relatives à l'assiette des impôts, taxes et droits pour limiter les cas d'exonérations aux considérations de politique économique (régulation, incitation) et social (redistribution de revenus) adaptées au contexte actuel ;
- la production d'un rapport annuel d'évaluation des dépenses fiscales qui assurera la pleine transparence sur les exonérations fiscales et dont la méthodologie sera conforme à la directive 008/2015/CM/UEMOA du 2 juillet 2015 instituant les modalités d'évaluation de la dépense fiscale dans l'UEMOA ;
- le renforcement des capacités de la structure dédiée à l'évaluation des dépenses fiscales qui assurera la production dudit rapport à partir d'un cadre formalisé et pérenne de collaboration entre tous les services concernés ;
- la consolidation des applications informatiques dédiées avec la mise en place d'un logiciel de gestion des exonérations au sein de la DGI.

292. La décentralisation, qui a jusqu'à présent été davantage portée par les ressources extérieures, ne sera véritablement irréversible que lorsqu'elle sera basée d'abord sur les ressources internes. Il convient pour cela de disposer d'un cadre de fiscalité locale robuste et équitable permettant aux CT de couvrir par des ressources pérennes et stables une partie essentielle de leurs charges de fonctionnement. Au-delà des bases, des taux adoptés et des modalités de recouvrement, la politique de fiscalité locale doit être fondée sur une définition claire des rôles et responsabilités de tous les acteurs et une stratégie de mise en œuvre précise et consensuelle. Une diversification des sources de financement (approche des financements innovants, partenariat public-privé, etc.) peut s'avérer également nécessaire pour élargir les opportunités de financement en faveur du développement local et régional. Les actions-clés concernent ici :

- l'adoption, la vulgarisation et la mise en œuvre de la loi nationale relative au régime financier des CT, transposant la Directive de l'UEMOA de juin 2011 ;
- la mise en œuvre d'une politique et d'une stratégie de fiscalité locale, laquelle s'appuiera sur l'étude lancée sur le sujet en 2016 et comprendra diverses activités relatives à l'élaboration de textes législatifs et réglementaires, à la formation des agents, à l'adaptation des systèmes d'information et de gestion).

293. Comme le souligne le Fonds Monétaire International, les pratiques agressives d'optimisation fiscale des multinationales, notamment en matière de prix de transfert, constituent un risque pour les recettes fiscales au Mali. Selon des estimations, en 2015, 60 % des entrées d'investissement direct étranger (IDE) au Mali ont transité par des pays où l'impôt est faible. En outre, 29,5 % des multinationales présentes au Mali ont déclaré des résultats imposables négatifs en 2016, contre 16 % de l'ensemble des entreprises assujetties au régime normal de l'impôt sur les sociétés, ce qui semble indiquer un recours à des pratiques d'optimisation fiscale. Il s'agira donc de s'assurer du respect de la législation relative aux prix de transfert en mettant en œuvre des règles efficaces sur la sous-capitalisation, afin de préserver l'efficacité de son système de prélèvement à la source par le biais de conventions fiscales internationales idoines et atténuer le risque d'abus potentiel des régimes fiscaux spéciaux. La sous-capitalisation est une pratique d'optimisation fiscale consistant à gonfler la dette d'une entreprise affiliée par rapport à ses fonds propres pour permettre à cette dernière de déduire de sa base imposable plus d'intérêts qu'une entreprise ayant un endettement normal.

294. Enfin, l'amélioration de la gestion des ressources humaines et la réforme du système d'incitation des inspecteurs des impôts et des douanes demeure un élément fondamental afin d'améliorer la performance de l'administration fiscale.

➤ **Mobiliser des ressources externes**

✓ **Améliorer la gestion de l'aide**

295. En complément des efforts accomplis pour accroître les ressources propres du Gouvernement, la mobilisation des ressources externes constituera un facteur de succès pour accompagner les orientations stratégiques du CREDD. L'aide publique au développement fait partie des ressources externes traditionnelles.

296. Des efforts importants ont été consentis par la communauté internationale au titre de l'aide publique au développement pour appuyer la population malienne. Liés à la spécificité du contexte, ces appuis ont été orientés en partie vers des activités humanitaires et d'urgence, ce qui a permis de consolider la résilience de l'économie malienne et de la société malienne pendant la récente période.

297. L'aide publique au développement demeure résolument nécessaire pour financer des projets structurants et opérer un changement substantiel dans la performance des politiques publiques. Au-delà des moyens financiers qu'elle apporte, elle s'accompagne d'expertise technique et d'ingénierie permettant de créer une dynamique mobilisatrice. La mise en place d'un Système intégré de gestion de l'aide publique (SIGAP) devrait permettre d'améliorer la coordination, la gestion et la redevabilité de l'aide publique au développement. En outre, l'amélioration de la gouvernance économique et financière (gestion des finances publiques, lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite) doit permettre d'accroître les appuis budgétaires qui constituent l'instrument à privilégier dans le cadre des partenariats de coopération au développement.

✓ **Créer un cadre propice pour les investissements directs étrangers**

298. Aussi, la gouvernance économique et financière est également indexée comme une entrave au climat des affaires. Or, celui-ci est crucial pour attirer les investissements directs à l'étranger qui constituent une source de financement extérieur précieuse pour soutenir le développement économique. Les mesures favorisant le climat des affaires (questions foncières, système financier, électricité, transparence, etc.) seront donc suivies avec attention afin que ces derniers soutiennent la croissance économique.

✓ **Soutenir le développement de l'investissement d'impact**

299. Compte tenu des orientations stratégiques contenues dans le CREDD, il s'avère opportun d'impulser l'investissement d'impact au Mali. L'investissement à impact social, ou encore "impact investing", est une stratégie d'investissement cherchant à générer des synergies entre impact social, environnemental et sociétal d'une part, et retour financier neutre ou positif d'autre part. Situé à la croisée des chemins entre philanthropie et investissement, l'investissement d'impact, initié par des acteurs privés, a vocation à apporter une réponse concrète et pérenne aux enjeux du développement durable. Ce secteur en plein essor s'est structuré à partir de 2009 et représenterait aujourd'hui 114 milliards de dollars d'actifs financiers au niveau mondial et une perspective de 17% de croissance pour 2017 (GIIN, Annual Impact Investor Survey, 2017). L'urgence climatique et le financement des nouveaux Objectifs du Développement Durable des Nations Unies accélèrent son développement, tout comme l'implication des acteurs privés, et notamment des grandes entreprises, qui considèrent l'investissement d'impact comme une voie innovante pour atteindre une nouvelle génération d'objectifs stratégiques. L'investissement d'impact se différencie des placements traditionnels par :

(i) **l'intention des investisseurs** : les investisseurs cherchent à allouer le capital (dette, actions, ou des formes hybrides) à des placements pour lesquels ils s'attendent à la fois à un rendement financier (allant du remboursement du capital à des rendements supérieurs) et à un impact sociétal défini ;

(ii) **l'intention de l'entité émettrice** : Les modèles d'affaires des entités émettrices (qu'ils soient à but lucratif ou sans but lucratif, des fonds, des entreprises ou d'autres instruments financiers) sont intentionnellement construits pour créer une valeur financière et sociale ;

(iii) **la mesure des impacts** : Les investisseurs et les sociétés émettrices sont en mesure de démontrer comment ces intentions déclarées se traduisent en impacts sociaux mesurables.

Encadré 13. Le groupe de fonds d'investissement I&P

Le groupe de fonds d'investissement I&P (www.iexp.com), prévoit d'accompagner et d'appuyer la création et le montage d'un véhicule d'investissement dédié aux start-ups et aux PME du Mali. I&P sera un investisseur significatif dans ce véhicule, qui devra cependant lever les 2/3 de son capital auprès d'acteurs économiques maliens (entrepreneurs et investisseurs professionnels, personnes de référence, banques, assurances, grandes sociétés). Le fonds sera basé à Bamako et créé dans le cadre du droit Ohada et selon la loi malienne. L'objectif de ce fonds dédié est d'être au plus près des entreprises cibles et de pouvoir viser les plus petites PME, qui sont aussi les plus nombreuses, afin de leur apporter le modèle de

partenariat du capital-investissement habituellement réservée aux grandes sociétés. Plus précisément, les cibles de ce fonds sont les PME maliennes, en croissance ou en démarrage, dans tous types de secteurs, avec un fort potentiel d'impact économique, social et environnemental, et dont les besoins d'investissement se situent entre 30 et 300 millions FCFA. Ce segment d'entreprises nécessite une approche particulière alliant financement de long terme personnalisé, et accompagnement de proximité du management de la PME (fort appui stratégique, dans la structuration financière, et dans les aspects commerciaux et de business development, etc). C'est un accompagnement beaucoup plus rapproché et beaucoup plus « terrain » que le capital-investissement classique.

✓ **Promouvoir le développement de la finance islamique**

300. La finance islamique constitue également une voie à poursuivre afin de mobiliser des ressources non-traditionnelles. Le Gouvernement a déjà émis un Sakk de 150 milliards de FCA en février 2018, dont environ les 2/3 acquis par des investisseurs hors zone UEMOA. Les Sukuk (pluriel de Sakk) sont les équivalents islamiques du financement obligataire pour les entreprises et les émetteurs souverains qui souhaitent se conformer aux principes de la Sharia. Il s'agit de produits financiers adossés à un actif tangible et à échéance fixe, le Sakk confère un droit de propriété sur les actifs de l'émetteur, et son porteur reçoit une partie du profit attaché au rendement de l'actif sous-jacent. Ainsi, l'intérêt est remplacé par un profit prévu à l'avance à risque quasi-nul. Les Sukuk ne versent pas d'intérêts mais des revenus corrélés aux actifs sous-jacents.

✓ **Renforcer le cadre du Partenariat Public Privé**

301. Les PPP vont aussi être utilisés comme modalité de financement pour accroître l'investissement dans les infrastructures et aider l'État à pallier l'insuffisance des capacités en matière de conception, de réalisation, d'exécution et d'entretien des grandes infrastructures publiques. A cette fin le Gouvernement a élaboré une stratégie nationale des PPP, dont l'objectif est de (i) pallier le déficit d'infrastructures structurantes au Mali ; (ii) favoriser la qualité et la durabilité des infrastructures par le recours au secteur privé et l'utilisation soutenable et optimale des deniers publics et (iii) harmoniser la démarche du pays avec celle de l'UEMOA. Lui faisant suite, la loi relative aux Partenariats Public Privé a été adoptée en décembre 2016 et une Unité de Partenariat Public-Privé a été créée en février 2017 auprès du Premier ministre. Le Mali recourra aux PPP avec toutes les précautions requises en tirant leçon de sa propre expérience ainsi que de celle des pays de la sous-région, notamment de l'UEMOA, de la CEDEAO et de l'Afrique du Nord.

✓ **Explorer le marché financier international**

302. Face aux importants besoins en ressources que requiert le financement des infrastructures, le Mali va explorer, en face d'un marché régional étroit, le marché financier international. Pour financer le besoin de mise à niveau des infrastructures auxquelles viendront s'ajouter les infrastructures détruites à reconstruire dans la région Nord, le recours au PPP sera privilégié ainsi que les sources innovantes de financement telles que la finance islamique ou les euros obligations, en veillant à ce que les taux d'intérêt ne soient pas supérieurs à ceux du marché régional et que leur maturité soit longue et en préservant la stabilité macro-économique et la viabilité de la dette, en cherchant à bénéficier des financements de la Banque chinoise de financement des infrastructures à des conditions concessionnelles tout comme sur la route de la soie.

☞ **Objectif spécifique 3.6.2. Mettre en œuvre une stratégie efficace d'endettement public**

303. La gestion de la dette a pour objectif majeur de pourvoir aux besoins de financement de l'Etat et de ses obligations futures de paiement au moindre coût possible, à court, moyen et long termes, en maintenant les risques à un niveau satisfaisant, tout en réalisant les autres objectifs des autorités, tels que le développement durable, la réduction de la pauvreté, le développement des marchés financiers, etc.

304. Il ressort de l'analyse du portefeuille de la dette publique que l'encours total s'élèverait au 31 décembre 2018 à 3 350,199 milliards de FCFA constitué de 1 903,878 milliards de FCFA de dette extérieure (soit 56,8%) et

1 446,321 milliards de FCFA de dette intérieure (soit 43,2%). En fin 2018, la dette nominale rapportée au PIB représenterait 35,5% ; ce qui respecte les critères de convergence de l'UEMOA ($\leq 70\%$). Le portefeuille est essentiellement constitué de dettes à taux d'intérêt fixe représentant 93,3% de la dette totale. Par conséquent, il est faiblement exposé au risque de taux d'intérêt. Le risque de change est également modéré. L'analyse du portefeuille montre que la dette intérieure coûte environ six (06) fois plus chère que la dette extérieure. Par ailleurs, le coût moyen de la dette est relativement faible (2,93%) dû à la dette extérieure qui est fortement concessionnelle (0,97%). Le profil de remboursement de la dette totale indique qu'une forte proportion de la dette totale arrive à échéance dans les cinq prochaines années, due à la dette intérieure.

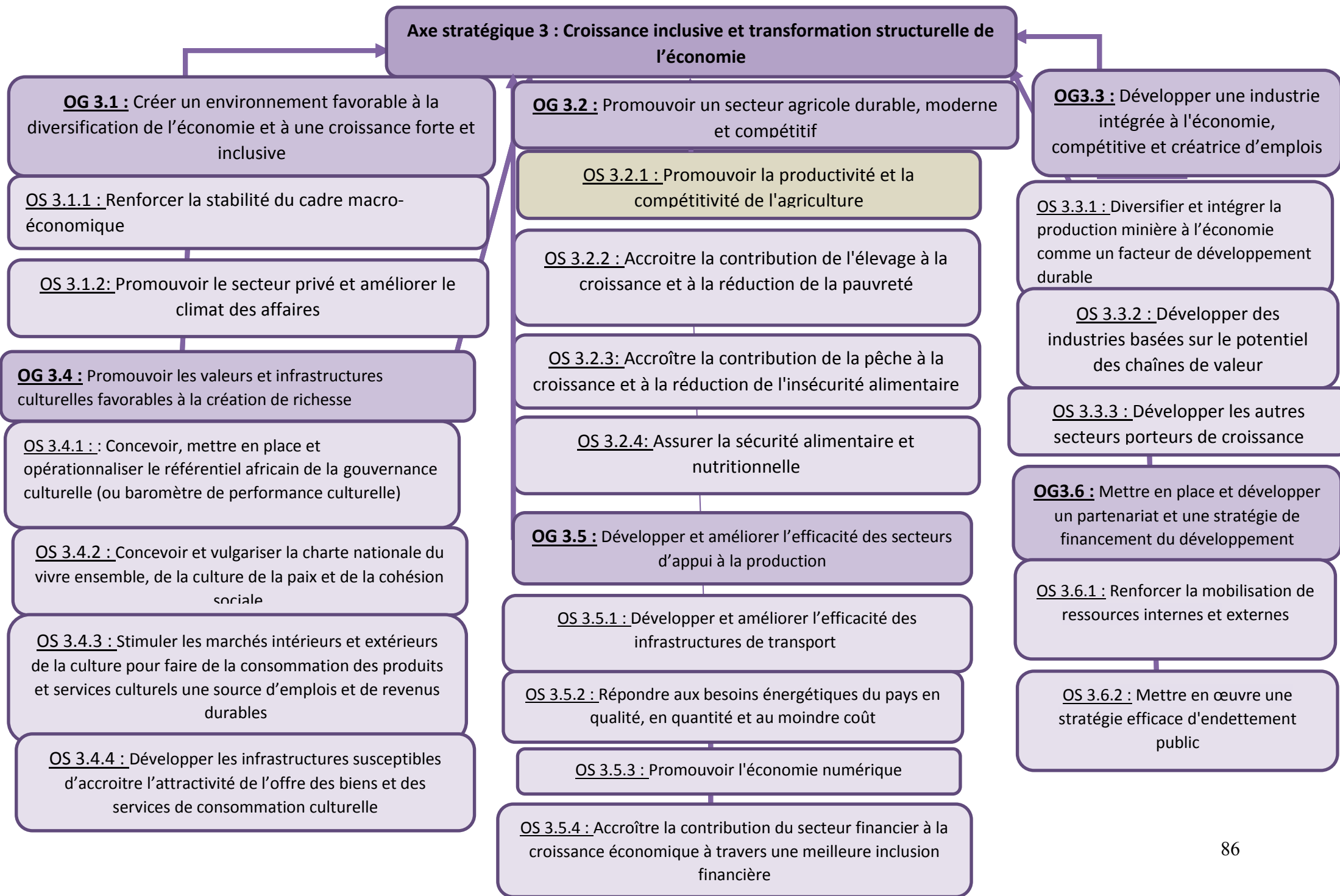
305. L'élaboration d'une stratégie d'endettement concourt à la rationalisation et à l'efficacité des ressources d'emprunt étant entendu qu'elles sont indispensables au regard de l'insuffisance des ressources internes pour couvrir les besoins de financement des projets de développement. En effet, l'endettement doit s'inscrire dans le cadre d'une politique dynamique pour être compatible avec les objectifs macroéconomiques à court, moyen et long termes permettant d'assurer une croissance économique soutenue et durable, afin de faire face convenablement au service de la dette.

306. Les besoins de financement pour les trois premières années de mise en œuvre du CREDD s'élèvent à 2 410,40 milliards de FCFA pour 2019, 2 787,20 milliards de FCFA pour 2020, et 3 031,10 milliards de FCFA pour 2021. Sur la période 2019-2021, le déficit budgétaire de base se situerait en moyenne à 1,2% du PIB.

307. Le Gouvernement prévoit de recourir aux bons et obligations du Trésor sur le marché financier régional et sur le marché international suivant un calendrier indicatif annuel qui sera publié en début de chaque année par la Direction nationale du trésor et de la comptabilité publique. Parallèlement, des efforts seront poursuivis en vue de mobiliser une part importante des ressources extérieures

308. Le Gouvernement continuera à mener une politique d'endettement compatible avec le maintien de la viabilité de la dette. La politique budgétaire vise à maintenir le solde budgétaire de base proche de l'équilibre et à atteindre un solde budgétaire global conforme au critère de convergence de l'UEMOA et compatible avec la viabilité de la dette publique au Mali.

309. La stratégie d'endettement du Mali (2019-2021) consiste d'une part à mobiliser davantage de ressources hautement concessionnelles et d'autre part à privilégier les emprunts intérieurs de plus longue maturité. Il s'agit notamment d'émettre des obligations du Trésor de maturités supérieures à 5 ans, voire 10 ans ou plus. En ce qui concerne le choix des devises d'emprunt, la stratégie d'endettement consiste à favoriser la dette extérieure en euros pour les nouveaux emprunts dans la mesure du possible. Afin d'éviter les risques de change, il s'agira de maintenir une politique prudente de mobilisation des emprunts à taux fixe. En outre, il s'agira d'établir un calendrier d'émission de la dette intérieure (bons et obligations du Trésor) et de veiller à la présence régulière de l'Etat malien sur le marché régional afin d'optimiser les interventions de l'Etat sur le marché. Enfin, la coordination entre les structures de gestion de la dette et le Trésor doit être développé sur toutes les décisions de gestion de la trésorerie qui impactent la gestion de la dette.



5.4. Axe stratégique 4 : Protection de l'environnement et renforcement de la résilience au changement climatique

310. La détérioration de l'environnement est le résultat d'un ensemble de phénomènes complexes qui sont d'abord d'ordre climatique (sécheresse, variabilité de la pluviométrie ayant fragilisé l'écosystème), ensuite anthropique (forte pression démographique, systèmes de production extensifs et inadaptés, feux de brousse, etc.). Les conditions de vie précaires des populations et l'absence d'implication des populations impactent également sur la gestion durable des ressources naturelles. La dégradation de l'environnement affecte le cadre de vie des populations aussi bien urbaines que rurales.

311. Cet axe vise à concevoir le processus de développement avec le souci de préserver l'environnement et de développer la capacité de résilience des populations face aux effets du changement climatique.

312. Les défis de l'environnement et du changement climatique sont au centre des préoccupations de développement aussi bien en Occident que dans les pays du Sud depuis la conférence de Rio en 1992 où la conscience écologique (Konrad, 2012) s'est développée auprès des citoyens. Pour le Mali, ces défis se manifestent sous la forme de sécheresses, d'inondations, de vents forts et violents, de fortes variations de températures, de pluviométrie et de pollutions atmosphériques.

313. Pour faire face aux défis liés à l'environnement et aux changements climatiques, le Gouvernement du Mali a adopté plusieurs politiques et stratégies parmi lesquelles on retiendra: la Politique nationale de Protection de l'Environnement (1998), la Politique Nationale Forestière (2017), la Politique Nationale d'Assainissement (2009), la Politique Nationale sur les Changements Climatiques (2011), la Politique Nationale des Zones Humides (2003), la Stratégie de Sauvegarde et de Gestion Intégrée des Ressources du Fleuve Niger, - le Cadre stratégique d'Investissement pour la Gestion durable des terres et la Stratégie Nationale de Réduction des Risques de Catastrophes (2016). Le Mali a aussi ratifié plusieurs accords et traités internationaux notamment les conventions de Rio (Désertification, Biodiversité et Changement Climatique) et l'Accord de Paris sur le Climat en 2016.

314. Les objectifs globaux de cet axe stratégique sont (i) garantir un environnement sain (ii) renforcer la résilience au changement climatique.

5.4.1. Objectif global 4.1. Garantir un environnement sain

315. Pour garantir un environnement sain, le Gouvernement a élaboré en 1998 une politique nationale de protection de l'environnement. Cette politique préconise la prise en compte de la dimension environnementale dans toute décision qui touche la conception, la planification et la mise en œuvre des politiques, programmes et activités de développement, par la responsabilisation de tous les acteurs. La finalité est de contribuer au développement économique et social durable du pays et à la recherche de la sécurité alimentaire, à lutter contre toute forme de pollution ou nuisance, contre le processus de dégradation des ressources naturelles et la désertification.

316. Les objectifs spécifiques portent sur a) la gestion décentralisée et participative des ressources naturelles renouvelables, b) la promotion des technologies innovantes respectueuses de l'environnement, c) l'amélioration du cadre de vie des populations.

Objectif spécifique 4.1.1. Promouvoir une gestion décentralisée et participative des ressources naturelles renouvelables

317. La gestion efficace des ressources naturelles renouvelables se fera par (i) la promotion d'une large participation dans la gestion des ressources naturelles renouvelables et particulièrement l'implication des collectivités locales, des organisations non gouvernementales, des organisations professionnelles, des groupements de femmes et de jeunes et (ii) la prise en compte de la dimension environnementale dans les politiques et programmes de développement sectoriels et des collectivités.

318. Une attention particulière doit être accordée aussi à la gestion rationnelle, durable et participative des ressources naturelles renouvelables gérées par l'Etat à travers (i) l'aménagement des forêts (classées, protégées) et aires protégées, (ii) l'actualisation et la sécurisation des limites de ces zones et (iii) la promotion du partenariat public-privé.

319. **La conservation et la préservation de la biodiversité** se fera par (i) le renforcement du système d'aires protégées (ii) le partage juste et équitable des bénéfices découlant de la gestion des aires protégées (iii) la préservation de la biodiversité contre les risques biotechnologiques.

320. La promotion de la **Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE)** se fera à travers : i) la mise en place d'un cadre institutionnel adapté à la GIRE, ii) la fonctionnalité d'une contribution financière GIRE (CF-GIRE) basée sur les principes utilisateur-payeur et pollueur-payeur, et mobilisée au bénéfice du secteur de l'eau, iii) la fonctionnalité d'une Police de l'eau, et iv) le renforcement des capacités des ressources humaines. A ces différents aspects s'ajouteront : le genre, la communication, l'équité sociale, la gestion des eaux transfrontalières, l'adaptation au changement climatique, la connaissance et le suivi des ressources en eau

☞ **Objectif spécifique 4.1.2. Favoriser l'utilisation des technologies innovantes respectueuses de l'environnement**

321. En 2011, le Mali, afin d'amorcer une trajectoire de développement économique sobre en ressources naturelles et en carbone, a élaboré le cadre stratégique pour la construction d'une économie verte et résiliente aux Changements Climatiques. La construction d'une telle économie implique des transformations profondes au niveau des secteurs clés du développement que sont l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'eau, la santé, les transports, les mines, le foncier, l'aménagement du territoire, la météorologie, la gestion des catastrophes naturelles, la forêt, l'énergie. Ces transformations qui touchent nos modes de production et de consommation actuels, s'appuieront sur des technologies et savoir-faire écologiquement rationnels.

322. La promotion des technologies innovantes respectueuses de l'environnement passera par (i) la formation et la sensibilisation des acteurs des différents secteurs de l'économie (agriculture, élevage, pêche, énergie, exploitation minière, industrie, artisanat, etc.) à l'utilisation des technologies innovantes, (ii) la promotion du concept d'économie «verte », (iii) l'adoption des modes de consommation et de production durables et (iv) le développement de la recherche en matière d'environnement.

☞ **Objectif spécifique 4.1.3. Améliorer le cadre de vie des populations**

323. En 2009 le Gouvernement a adopté une politique nationale d'assainissement servant de document de référence dans le sous-secteur au Mali. Cette politique dont la relecture est beaucoup avancée se veut un cadre fédérateur et ambitionne de capitaliser les importants acquis. C'est ainsi qu'elle se focalisera sur six programmes dont la mise en œuvre permettra d'atteindre l'objectif **d'assurer pour tous un accès durable aux services d'assainissement en veillant au respect de l'équité et du genre, ce qui permettra à coup sûr d'améliorer le cadre de vie des populations**. Surtout avec l'espoir que les engagements pris lors du SWA (Eau et Assainissement pour tous) en 2015 par les plus hautes autorités du pays seront en grande partie honorés. Il s'agit d'allouer 0,2% du PIB à l'Hygiène et l'Assainissement et 5% du budget national à l'Assainissement et l'Eau.

324. Ceci nécessitera : (i) la mise en place d'un système efficace de contrôle de la qualité de l'air, des sols et des eaux, (ii) la gestion efficace de tout type de déchets, (iii) le respect des outils de planification urbaine, (iv) la gestion décentralisée et participative des ouvrages d'assainissement, en d'autres termes, le transfert de la gestion de certains ouvrages d'assainissement aux collectivités.

325. Pour **mettre en place un système efficace de contrôle de la qualité de l'air, des sols et des eaux**, il faudra:

- identifier les facteurs de pollutions et de nuisances (les activités polluantes telles que : orpaillage, dragage, brulage à l'air libre, teinturerie...) ;
- acquérir des équipements de contrôle (pour l'air : rendre opérationnel le laboratoire mobile de la DNACPN ; pour l'eau et le sol : des préleveurs et des analyseurs) ;
- prélever et analyser les échantillons ;
- participer à l'élaboration et l'application des normes (pour avoir des critères d'appréciation).

326. Les lignes d'actions pour **promouvoir la gestion efficace de tout type de déchets** sont les suivantes :

- **Déchets solides** : (i) identifier, géo référencer et sécuriser les sites des décharges finales (nombre de sites : 10) ; (ii) identifier, géo référencer, sécuriser, aménager les sites des dépôts de transits et opérationnaliser les dépôts de transits ; (iii) rendre la décharge finale de Noumoubougou opérationnelle (aménager la plateforme, les pistes circulables, la rampe d'accès à la cellule A et acquérir le pont bascule, réaliser la cellule B) ; (iv) appliquer les textes en vigueur.
- **Déchets liquides** : (i) identifier, géo référencer, sécuriser et aménager les stations de traitement des boues de vidanges et des eaux usées ; (ii) actualiser le plan « Fin de Défécation à l'Air Libre (FDAL) » ; (iii) effectuer des missions de supervision de la mise en œuvre de l'Assainissement Total Piloté par les Communautés (ATPC) dans les régions ; (iv) lancer et effectuer des missions de supervision du concours village propre dans les régions ; (v) appliquer les textes en vigueur.
- **Eaux pluviales** : (i) curer, réhabiliter et aménager les collecteurs et les caniveaux ; (ii) appliquer les textes en vigueur ;
- **Déchets spéciaux** : (i) sécuriser les sites des pesticides obsolètes et procéder à leur acheminement aux usines d'éliminations ; (ii) traiter les déchets biomédicaux ; (iii) sensibiliser, valoriser les déchets plastiques ; (iv) appliquer les textes en vigueur ; (v) régénérer les huiles usagées ; (vi) recycler les batteries usagées ; (vii) inventorier et conditionner les DEEE (déchets électriques, électroménagers et électroniques).

327. Pour **faire respecter les outils de planification urbaine** il sera nécessaire de :

- sensibiliser les populations sur leur existence et procéder à leur diffusion ;
- prendre des mesures nécessaires pour sécuriser les sites (obtenir le titre foncier, matérialiser et à la limite, les construire) ;
- user des moyens nécessaires pour récupérer les sites ;
- veiller à leur relecture au besoin.

328. Les actions à entreprendre pour **transférer la gestion de certains ouvrages d'assainissement aux Collectivités** sont les suivantes :

- organiser les rencontres pour peaufiner les processus de transfert ;
- appuyer la formation des gestionnaires des ouvrages transférés ;
- notifier les transferts des ouvrages concernés ;
- appuyer et suivre la gestion des ouvrages transférés.

329. Pour **recupérer les sites d'orpaillage**, il conviendra de :

- entreprendre des missions au niveau des sites ;
- sensibiliser les orpailleurs sur les dangers liés à l'orpaillage traditionnel et l'utilisation des produits chimiques ;
- appuyer les orpailleurs dans l'organisation de leur système d'exploitation.

5.4.2. Objectif global 4.2. Renforcer la résilience au changement climatique

330. La politique nationale de changement climatique, en tant que composante du dispositif de réponses aux changements climatiques, cherche à contribuer à la lutte contre la pauvreté et au développement durable en

apportant des solutions appropriées aux défis liés aux changements climatiques afin que ceux-ci ne deviennent un facteur limitant du développement socioéconomique.

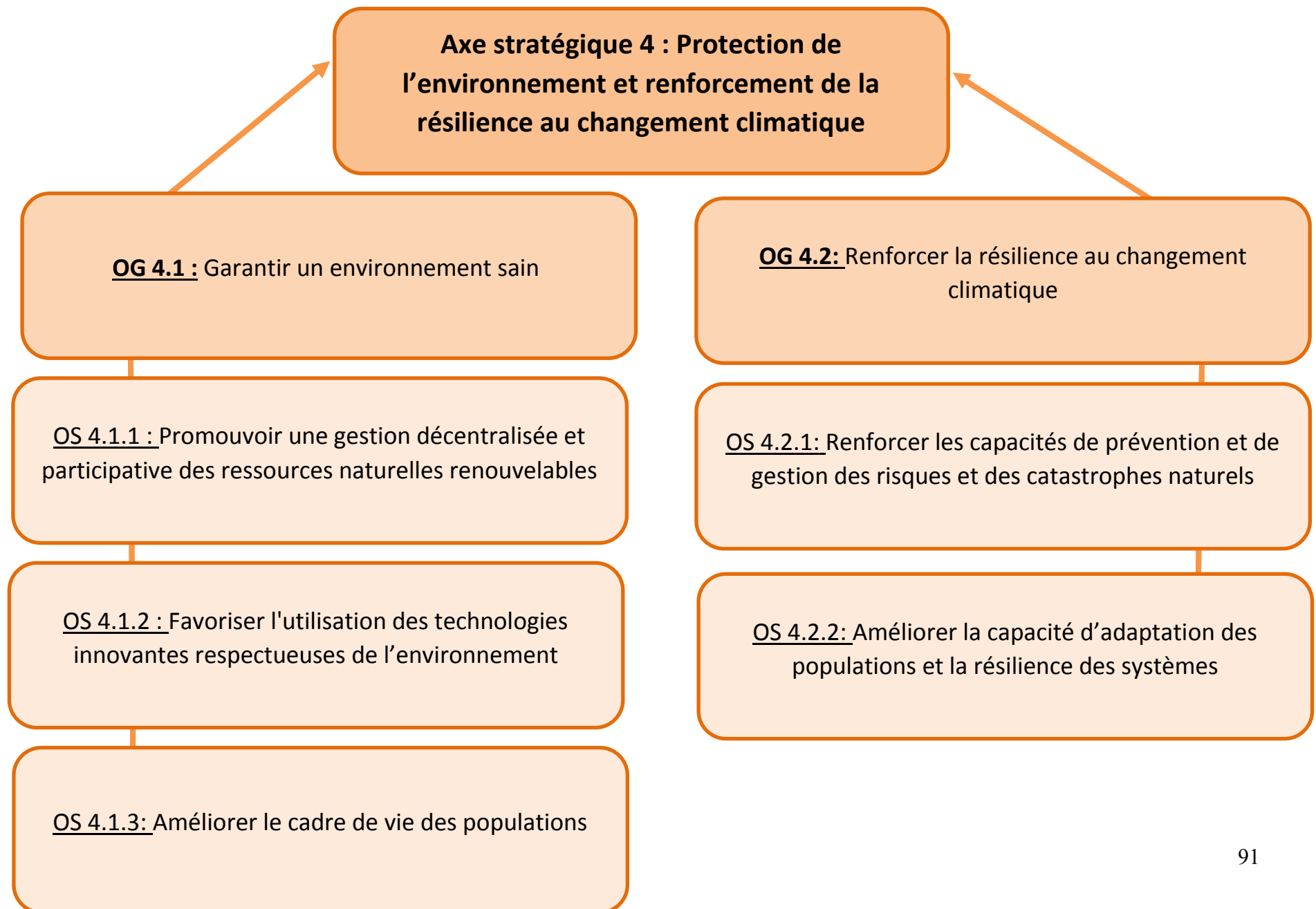
331. Les objectifs spécifiques portent sur a) le renforcement des capacités de prévention et de gestion des risques et des catastrophes naturels et b) l'amélioration de la capacité d'adaptation des populations et de la résilience des systèmes écologiques, des systèmes économiques et des systèmes sociaux face aux effets des changements climatiques.

☞ ***Objectif spécifique 4.2.1. Renforcer les capacités de prévention et de gestion des risques et des catastrophes naturels***

332. Le renforcement des capacités de prévention et de gestion des risques et des catastrophes naturels passera par (i) la facilitation d'une meilleure intégration des défis climatiques dans les politiques et stratégies sectorielles de développement socio-économique et dans les processus de planification au niveau national et territorial (ii) utiliser les connaissances, les innovations et l'éducation pour instaurer une culture de la sécurité et de la résilience à tous les niveaux , (iii) mettre en évidence, évaluer et surveiller les risques de catastrophe et renforcer les systèmes d'alerte précoce (iv) renforcer la préparation des populations aux catastrophes afin de pouvoir intervenir plus efficacement à tous les niveaux lorsqu'elles se produisent, (v) Promotion de l'assurance climatique (au niveau macro et micro).

☞ ***Objectif spécifique 4.2.2. Améliorer la capacité d'adaptation des populations et la résilience des systèmes***

333. Le renforcement de la capacité d'adaptation des populations et de la résilience des systèmes écologiques, des systèmes économiques et des systèmes sociaux face aux effets des changements climatiques se fera par (i) l'intégration des mesures d'adaptation dans les politiques, stratégies et plans de développement des secteurs les plus vulnérables,(ii) la promotion d'un dialogue ouvert et constructif avec les parties prenantes(iii) la promotion des bonnes pratiques endogènes en matière d'adaptation, (iv) la promotion de la recherche sur les bonnes pratiques en matière d'adaptation, et (v) le renforcement des capacités non seulement des populations mais aussi de tous les autres acteurs pour une meilleure intégration du changement climatique dans les actions à initier et à conduire.



5.5. Axe stratégique 5 : Développement du capital humain

334. L'ambition de cet axe est de faire en sorte que les efforts de développement se traduisent pour les populations, notamment les jeunes, les femmes et les personnes en situation de handicap, par une éducation de qualité, une bonne santé, des emplois décents, un accès universel à l'eau potable, un cadre de vie sain et une meilleure protection sociale. Il s'agit de transformer l'important bonus démographique dont dispose le Mali en un réel dividende démographique. Cet axe visera également à faire de l'urbanisation et de la migration des opportunités pour le développement du Mali.

335. La qualité des ressources humaines constitue la première richesse de la Nation. Ce sont les ressources humaines qui, utilisant les moyens disponibles, créent la richesse. L'amélioration des performances économiques et la réduction durable de la pauvreté et des inégalités nécessitent la définition de politiques de développement des ressources humaines. Ces politiques et stratégies devront être mises en œuvre à travers des programmes ambitieux et cohérents prenant en compte les droits humains, la question du genre et le ciblage des plus vulnérables. Il est également indéniable que la réalisation des objectifs de développement durable passe par la disponibilité d'un capital humain de qualité et bien employé, source de croissance économique durable et partagée.

336. **Le dividende démographique**, accélération de la croissance économique rendue possible par les changements dans la structure de la population et des investissements massifs dans la jeunesse, est une opportunité que devra saisir le Mali pour un développement durable. La capture du dividende démographique nécessite donc en plus d'une plus forte cohérence inter et intra sectorielle dans la formulation et la mise en œuvre des politiques et stratégies nationales, d'investir massivement dans le capital humain. Pour cela, il importe :

- d'accroître rapidement les investissements dans l'éducation et la formation professionnelle des jeunes, adaptées aux besoins du marché de travail et prenant en compte les secteurs porteurs de croissance et les potentialités économiques des territoires ;
- d'accélérer la maîtrise de la fécondité via la création d'une plus forte demande et le renforcement des capacités d'offre de services de santé de la reproduction, maternelle, infantile et nutritionnelle. Cette mesure a pour entre autres effets, d'alléger le poids de la demande sociale pour les familles et l'Etat, favorisant une gestion optimale des dépenses publiques et privées en faveur des investissements productifs ;
- d'améliorer la santé des adolescents et des jeunes et de renforcer la contribution des jeunes et des femmes au développement ;
- d'intensifier et d'étendre les initiatives de protection sociale en milieu rural à l'aide de projets de filets sociaux et d'autres initiatives novatrices ;
- d'accélérer le développement des réseaux et territoire et des villes pour un développement harmonieux et équilibré.

337. Une mesure indispensable à l'accélération de la réalisation du dividende démographique reste la mise en cohérence des politiques et stratégies sectorielles et la consolidation des piliers du développement sur la base des potentialités économiques existantes et sur le potentiel des jeunes.

338. Les objectifs globaux de cet axe stratégique sont :

- (i) contribuer à l'amélioration de l'état de santé et du bien-être de la population malienne en vue d'une accélération de la transition démographique ;
- (ii) assurer à toutes les populations une instruction et une formation professionnelle de qualité à travers un système éducatif inclusif, mieux adapté, cohérent et fonctionnel,
- (iii) assurer l'accès universel aux services de l'eau potable, de l'hygiène et de l'assainissement à l'horizon 2030 ;
- (iv) créer les conditions de réalisation de l'autonomisation de la Femme, de l'Enfant et de la Famille ;
- (v) mieux gérer la croissance démographique et la migration afin qu'elles contribuent à la réduction de la pauvreté et au développement durable du pays ;

- (vi) mieux encadrer l'urbanisation pour en faire un facteur moteur de la croissance économique et du développement ;
- (vii) promouvoir la protection sociale pour prévenir la vulnérabilité et l'exclusion sociale.

5.5.1. Objectif global 5.1. Contribuer à l'amélioration de l'état de santé et du bien-être de la population malienne en vue d'une accélération de la transition démographique

339. Dans le domaine de la santé, l'amélioration de l'état de santé de la population et la lutte contre le VIH demeurent au cœur des priorités du Gouvernement. A titre de rappel, le Mali a adopté le 15 décembre 1990 sa déclaration de Politique sectorielle de santé et de population basée sur l'approche programme. Cette politique ambitionne de résoudre les problèmes prioritaires de santé du pays. Ceci a été reconfirmé par la Loi d'orientation sur la santé n°02-049 du 22 janvier 2002, qui précise ses grandes orientations sur l'amélioration de la santé des populations, l'extension de la couverture sanitaire et la recherche d'une plus grande viabilité et une meilleure performance du système de santé.

340. Le Plan décennal de développement sanitaire et social (PDDSS) 1998-2007 a été mis en œuvre à travers deux programmes quinquennaux suivant l'approche sectorielle, (i) le Programme de développement sanitaire et social (PRODESS) I sur la période 1998-2002 et (ii) le PRODESS II, sur la période 2005- 2009. Le PRODESS II a été par la suite prolongé à 2011 pour l'aligner sur la période du CSCR 2007-2011. Suite à l'évaluation de ce plan décennal, celui couvrant la période 2014-2023 a été élaboré et adopté pendant la période de transition 2012-2013. Il a été mis en œuvre à travers sa 1^{ère} tranche quinquennale, PRODESS III 2014-2018. Aussi, d'autres politiques et stratégies nationales ont été élaborées et adoptées. Il s'agit entre autres de (i) la Politique nationale de développement des ressources humaines, (ii) la politique pharmaceutique nationale, (iii) la Politique nationale des laboratoires de biologie médicale du Mali, (iv) la Politique nationale de nutrition, (v) la Politique nationale de financement de la santé pour la couverture universelle. Plusieurs plans stratégiques et d'action sous-tendent la mise en œuvre de ces politiques dont (i) le Plan stratégique national de la santé de la reproduction du Mali 2014-2018 assorti du Plan d'action national de planification familiale (PF) et du Plan de sécurisation des produits de santé de la reproduction (Plan SPSR), (ii) le Plan stratégique national pour le renforcement des laboratoires de biologie médicale au Mali 2017–2021, (iii) le Plan d'action multisectoriel de nutrition 2014-2018: (iv) le Plan stratégique pour l'amélioration des conditions et pratiques d'hygiène dans les établissements de restauration collective et les points de vente des aliments sur la voie publique 2014-2018, (v) le Plan stratégique pour la surveillance intégrée de la maladie et la riposte et (vi) le plan d'action multisectoriel pour la santé des adolescents et des jeunes 2017 – 2021, entre autres.

341. Plusieurs autres politiques et stratégies sont soit en cours d'élaboration, ou de révision et d'adoption parmi lesquelles (i) la Politique nationale des laboratoires de diagnostics biologiques, (ii) le Plan stratégique national de transfusion sanguine, (iii) le Plan stratégique national de développement des ressources humaine du secteur, (iv) le Plan stratégique de santé scolaire, (v) le Plan d'action national de sécurité sanitaire, (vi) le Plan d'action national de lutte contre la résistance aux antimicrobiens, (vii) le Plan National stratégique national de lutte contre le VIH/SIDA 2013-2017 et la politique nationale de lutte contre le VIH/SIDA et (viii) le Plan stratégique de santé oculaire.

342. En matière de gestion financière et matérielle, la part du budget de la santé est passée de 8,41% en 2014 à 6,22% en 2017 pour un objectif prévisionnel de 13% en 2018 contre 15% suivant l' « Engagement d'Abuja ». Cette allocation budgétaire insuffisante s'explique en partie par l'orientation des dépenses de l'État pour la gestion de la crise sécuritaire d'une part et d'autre part, par la diminution des financements extérieurs.

343. Au titre du partenariat, la mise en œuvre du PRODESS est appuyée par des Partenaires techniques et financiers (PTF) dans le cadre de la coopération bi et multilatérale. Ainsi, des accords de financement avec les PTF sont signés suivant diverses modalités (appui direct, appui budgétaire général ou sectoriel). Certains partenaires utilisent leurs propres procédures pour financer la santé au niveau central et/ou opérationnel. Cependant, certains flux financiers échappent au contrôle des ministères sociaux (santé, développement social, femmes et enfants) et donc aux comptes globaux du financement de la santé.

344. Dans le cadre du Plan décennal de développement sanitaire et social (2014 – 2023), les stratégies retenues visent (a) la réduction de la morbidité et la mortalité maternelle, néo-natale, infantile, infanto-juvénile , (b) la réduction de la morbidité et la mortalité liées aux maladies transmissibles et non, aux modes de vie et aux conditions de travail, (c) la réduction des conséquences sanitaires des urgences liées aux désastres, crises et conflits, et la minimisation de leur impact social et économique, (d) l'augmentation de l'offre et l'utilisation de services et produits de santé de qualité fournis par des ressources humaines qualifiées et équitablement répartis sur l'ensemble du territoire et (e) le développement d'un système de financement efficace de la santé et de la protection sociale favorisant le bien-être des populations, en particulier les plus vulnérables.

☞ ***Objectif spécifique 5.1.1 : Réduire la morbidité et la mortalité maternelle, néonatale, infantile et infanto-juvénile***

345. La réduction de la morbidité et la mortalité maternelle, néo-natale, infantile, infanto-juvénile passera par (i) l'amélioration de la disponibilité du paquet de soins prénataux et des soins obstétricaux essentiels, (ii) le renforcement du système de référence – évacuation, (iii) la promotion de la planification familiale, (iv) la promotion de la santé des adolescents et des jeunes, en particulier de la santé sexuelle et de la reproduction, (v) l'extension des programmes de lutte contre la malnutrition des enfants et des femmes et (vi) le renforcement des programmes de vaccination et de prévention des maladies et (vii) la gratuité des soins de santé primaire pour les enfants de 0 à 5 ans et les femmes enceintes et les personnes âgées de plus de 70 ans, la planification familiale, les dialyses et les premiers soins en cas d'urgence dans toutes les structures sanitaires (y compris les accidents et catastrophes).

☞ ***Objectif spécifique 5.1.2 : Réduire la morbidité et la mortalité liées aux maladies transmissibles et non-transmissibles, aux modes de vie et aux conditions de travail et renforcer la lutte contre le VIH –Sida***

346. La réduction de la morbidité et la mortalité liées aux maladies transmissibles et non-transmissibles, aux modes de vie et aux conditions de travail sera recherchée à travers (i) l'intensification de la lutte contre les maladies transmissibles, en particulier le paludisme, la tuberculose, l'hépatite et le VIH – Sida, (ii) le développement des mécanismes de prévention et de prise en charge des maladies non transmissibles affectant la rentabilité du capital humain (diabète, hypertension artérielle), (iii) le renforcement des cadres de surveillance épidémiologique et de prise en charge des maladies tropicales négligées, (iv) l'amélioration de la qualité du cadre de vie (hygiène, pollutions et nuisances...), et (v) le développement de la médecine du travail et de la sécurité sanitaire au travail.

347. La réduction des conséquences sanitaires des urgences liées aux désastres, crises et conflits, et la minimisation de leur impact social et économique passera par le soutien à la fonctionnalité des structures sanitaires, le renforcement des mécanismes de prévention et de veille des risques de catastrophes et d'épidémies et le renforcement des dispositifs de réponse rapide aux urgences sanitaires liées aux catastrophes et crises.

☞ ***Objectif spécifique 5.1.3 : Augmenter l'offre et l'utilisation de services et produits de santé de qualité fournis par des ressources humaines qualifiées et équitablement répartis sur l'ensemble du territoire***

348. L'augmentation de l'offre et l'utilisation de services et produits de santé de qualité fournis par des ressources humaines qualifiées et équitablement répartis sur l'ensemble du territoire passera par (i) l'extension de la couverture sanitaire conformément à la carte sanitaire avec des infrastructures, du personnel et des services de qualité à tous les niveaux, (ii) le renforcement des services et de la qualité des soins dans les structures de santé avec un accent sur les structures au niveau communautaire, (iii) l'adaptation continue des services de santé aux statuts et besoins des adolescent(e)s et des jeunes, (iv) l'extension de l'assurance maladie, de l'assistance médicale aux indigents, des services de médecine scolaire et du travail, (v) le développement et la promotion de la médecine traditionnelle, (vi) l'amélioration de la gestion du système de gestion des structures de santé, (vii) l'amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des médicaments

essentiels, (viii) le renforcement de la chaîne d'approvisionnement jusqu'au « dernier kilomètre », (ix) le renforcement du contrôle qualité des produits pharmaceutiques et autres produits de santé, (x) la promotion et l'intensification des activités de contrôle du secteur privé de la santé et (xi) la gestion optimale, rationnelle et équitable des ressources humaines de santé y compris le niveau communautaire, protection sociale et promotion de la famille.

349. Le développement d'un système de financement efficace de la santé et de la protection sociale favorisant le bien-être des populations, en particulier les plus vulnérables se fera à travers (i) la mobilisation de ressources financières, matérielles et humaines en faveur de la santé de reproduction, maternelle, infantile et nutritionnelle et de santé des adolescents et des jeunes, (ii) la promotion d'une économie sociale et solidaire plus performante et inclusive et (iii) le développement de mécanismes alternatifs de financement de la santé impliquant les organisations de la société civile, les partenaires et le secteur privé.

5.5.2. Objectif global 5.2. Assurer le droit des citoyens à une éducation et une formation de qualité à travers un système éducatif inclusif, mieux adapté, cohérent et fonctionnel

350. Pour faire face à ces problèmes, le Gouvernement du Mali, dans le cadre de la refondation de son système éducatif, a entrepris l'élaboration d'un nouveau Programme Décennal (PRODEC II) en lien avec les orientations du CREDD et l'ODD 4 de l'Agenda 2030 pour couvrir la période de 2019 à 2028 dont la première phase de mise en œuvre est prévue sur 4 ans (2019-2022).

Pour la mise en œuvre de la politique, le programme vise à :

- Pour le **développement de la petite enfance**, assurer à tous les enfants une éducation préscolaire de qualité de manière à les préparer pour l'entrée au fondamental.
- Pour **les deux cycles de l'enseignement fondamental** (les six premières années et les trois dernières), assurer à toutes les filles et à tous les garçons un accès et un achèvement de ces cycles tout en leur garantissant la maîtrise souhaitée des connaissances de base, y compris dans les zones de crise, affectées ou défavorisées.
- Pour **l'enseignement secondaire général**, accroître les capacités d'accueil dans le public tout en assurant une bonne transition des flux vers l'enseignement supérieur.
- Pour **l'enseignement secondaire technique**, assurer la qualité à un coût abordable, en lien avec les besoins de l'économie.
- Pour **l'enseignement secondaire professionnel**, accroître l'offre de formation en développant des alternatives crédibles et attractives favorisant l'auto-entrepreneuriat et répondant aux besoins du marché du travail.
- Pour **l'enseignement secondaire normal**, améliorer l'efficacité et la qualité en tenant compte des besoins de formation initiale et continue des enseignants du préscolaire et du fondamental ;
- Pour **l'Enseignement supérieur**, améliorer les capacités d'accueil, la gestion des flux, tout en améliorant la qualité et l'efficacité pour la promotion d'un capital humain répondant aux besoins d'innovation et de développement du pays.
- Pour **la formation professionnelle**, développer l'offre de formation en lien avec les besoins de l'économie et les potentialités locales, et d'en faire un pilier essentiel pour l'auto-entrepreneuriat et l'insertion socio-professionnelle.
- Pour **l'éducation non formelle**, prendre en charge non seulement les jeunes non scolarisés et déscolarisés, mais également les adultes analphabètes dans des formes alternatives d'apprentissage qui leur garantissent les compétences nécessaires à une meilleure insertion sociale et professionnelle.

351. Le diagnostic du secteur de l'éducation et de la formation professionnelle a permis de dégager un certain nombre d'enjeux et de défis importants à prendre en compte afin d'avoir une main d'œuvre potentielle de qualité. Les principales stratégies à mettre en place portent sur : (i) l'amélioration du rendement interne du système en vue de favoriser l'employabilité des jeunes et l'insertion socio-professionnelle des sortants, (ii) la promotion de l'accès équitable et inclusif à une éducation de qualité pour tous, (iii) le renforcement de la qualité de la gestion du système et de ses ressources.

☞ **Objectif Spécifique 5.2.1 : Améliorer le rendement interne du système, favoriser l'employabilité des jeunes et l'insertion socio-professionnelle des sortants**

352. L'amélioration de l'efficacité interne du système pour une meilleure employabilité des jeunes et l'insertion socioprofessionnelle des sortants sera soutenue par les lignes d'actions suivantes : (i) développer et mettre à la disposition du Système éducatif des curricula de qualité (ii) améliorer les compétences des enfants du préscolaire (filles et garçons) en lecture, écriture et mathématiques (iii) améliorer les compétences de base des élèves et des apprenants du système en lecture, écriture et calcul (iv) réduire la proportion de redoublants et des élèves en situation d'abandon (v) respecter le temps d'enseignement/apprentissage (vi) rendre disponibles et accessibles les supports pédagogiques inclusifs (manuels et matériels didactiques) pour tous les élèves et apprenants, dans tous les établissements, surtout en milieu rural (vii) promouvoir l'enseignement des sciences et techniques pour tous avec un accès accru des filles aux filières et séries scientifiques (viii) promouvoir la recherche scientifique et technologique (ix) : développer des passerelles entre le non formel et le formel, entre l'enseignement secondaire (général, technique professionnel) et la formation professionnelle.

353. L'amélioration de l'employabilité des jeunes et l'insertion socioprofessionnelle des sortants sera recherchée à travers une meilleure articulation entre la formation et l'emploi, qui passera par : (i) l'amélioration de la connaissance du marché de l'emploi ; (ii) le développement des offres de formation dans les filières porteuses ; (iii) le développement de l'esprit d'entrepreneuriat et la mise en place d'incubateurs ; (iv) le développement du partenariat Public-Privé ; (v) la mise en place d'un mécanisme de suivi de l'insertion socio-professionnelle des sortants, (vi) la mise en place d'un dispositif national fonctionnel d'évaluation des apprentissages, (vii) le développement de l'attractivité du sous-secteur de la recherche scientifique et technologique et (viii) l'intensification des stratégies de formation professionnelle des jeunes et des femmes dans des métiers non traditionnels et les filières porteuses .

☞ **Objectif spécifique 5.2.2 : Promouvoir un accès équitable et inclusif à une éducation de qualité pour tous**

354. Assurer la promotion de l'accès équitable et inclusif à une éducation de qualité pour tous sera recherché à travers : (i) le renforcement des capacités d'accueil à tous les niveaux ; (ii) la scolarisation des enfants hors école à travers le développement d'alternatives éducatives ; (iii) la promotion de l'égalité et de l'équité d'accès à l'éducation pour tous ; (iv) l'intégration des écoles coraniques dans le système éducatif ; (v) la promotion de l'éducation inclusive à tous les niveaux ; (vi) la promotion de l'accès à l'éducation de base à travers des mesures spécifiques.

355. Il importe de promouvoir l'enseignement des sciences et techniques pour tous avec un accès accru des filles aux filières scientifiques. L'option du PRODEC II est de maintenir le pourcentage d'étudiants boursiers, à l'horizon 2030, au niveau des filières scientifiques, à 54% en Médecine, Pharmacie et Sciences Techniques et Technologiques, à 49% en Agronomie et en Médecine Animale, à 78% pour les Grandes écoles et instituts hors universités, contre 15% pour les filières littéraires. Il est également prévu de consacrer 3,2% des dépenses courantes totales de l'enseignement supérieur à la recherche scientifique et technologique, à l'horizon 2030, soit un taux moyen d'accroissement de 5% par an.

356. Dans le cadre du renforcement de l'autonomisation des institutions d'enseignement supérieur, l'option du programme est de conférer une plus grande autonomie aux institutions d'enseignement supérieur, d'accorder l'autonomie aux établissements d'enseignement professionnel et de rendre opérationnelle l'autonomie des structures de formation professionnelle en vue d'améliorer la qualité des programmes et prestations de service

357. Pour rendre l'enseignement supérieur plus performant il faudra : (i) recruter plus d'enseignants de qualité et de chercheurs et améliorer leurs conditions de travail, (ii) adapter la formation à la demande économique et sociale et aux nécessités de l'innovation, (iii) améliorer la gouvernance du système, (iv) élaborer un plan stratégique de recherche, et (v) mieux valoriser la production scientifique.

☞ **Objectif spécifique 5.2.3 : Renforcer la qualité de la gestion du système éducatif et de ses ressources**

358. Le renforcement de la qualité de la gestion du système et de ses ressources sera réalisé à travers (i) l'amélioration de la formation initiale et continue des enseignants et formateurs, (ii) l'appui au renforcement des écoles de formation des enseignants en termes de contenus de formation et de compétences professionnelles du corps enseignant et d'encadrement, (iii) le renforcement du dispositif de recrutement et de gestion des enseignants et des formateurs, y compris des formateurs d'enseignants, (iv) l'amélioration du cadre institutionnel de gestion et de coordination du secteur de l'éducation et de la formation, (v) l'accompagnement des acteurs du secteur et le cadre institutionnel intégrant les collectivités territoriales, la société civile, le secteur privé et les partenaires au développement dans le cadre de la décentralisation et de la déconcentration, (vi) l'amélioration de la gestion des flux, des ressources humaines et matérielles du secteur et (vii) l'amélioration des capacités de résilience du secteur de l'éducation et de la formation face aux risques et catastrophes.

5.5.3. Objectif global 5.3 : Assurer l'accès universel aux services de l'eau potable, de l'hygiène et de l'assainissement à l'horizon 2030

359. Dans le domaine de l'eau potable et l'assainissement, l'ambition est d'assurer le droit fondamental de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement, sur la base de l'approche fondée sur les droits humains, en veillant particulièrement à prendre en compte, les préoccupations des populations les plus pauvres et les plus vulnérables, au regard du niveau de la pauvreté sur le plan national et particulièrement en milieu rural.

360. Les orientations des politiques nationales de l'eau et de l'assainissement, intègrent les mécanismes de participation et de redevabilité dans le cadre de l'Initiative « Assainissement et Eau pour Tous ».

☞ **Objectif spécifique 5.3.1 : Satisfaire durablement les besoins en eau potable, en quantité et en qualité, d'une population en croissance et d'une économie en développement.**

361. Satisfaire durablement les besoins en service d'eau potable, à travers : (i) la réalisation de nouveaux systèmes d'adduction d'eau potable, (ii) la réhabilitation et l'optimisation de systèmes d'adduction d'eau potable existants, (iii) la gestion durable du service de l'eau potable et (iv) la régulation du service de l'eau potable.

☞ **Objectif spécifique 5.3.2 : Satisfaire les besoins réels en assainissement tant en quantité qu'en qualité des populations par leur implication significative en veillant à l'équité inter et intra régionale**

362. Satisfaire les besoins en service d'assainissement, à travers : (i) la réalisation d'ouvrages de gestion des excréta (ii) la collecte et la gestion des déchets liquides (iii) la construction d'ouvrages et la gestion des boues de vidange (iv) la collecte et la gestion des déchets solides (v) la mise en œuvre de la stratégie Assainissement Total Piloté par les Communautés (ATPC), (vi) le lavage des mains au savon, la gestion de l'hygiène menstruelle en milieu scolaire, en milieu communautaire et dans les lieux recevant du public.

☞ **Objectif spécifique 5.3.3 : Améliorer la gouvernance du secteur de l'eau et de l'assainissement**

363. Renforcer la gouvernance du secteur de l'eau et l'assainissement, à travers : (i) la mise en œuvre de la réglementation du secteur, (ii) le développement des ressources humaines, (iii) le pilotage et la coordination du secteur, (iv) le financement durable et le suivi-évaluation du secteur.

5.5.4. Objectif global 5.4. Créer les conditions de réalisation de l'autonomisation de la Femme, de l'Enfant et de la Famille

364. Sur le plan national, l'engagement du Mali à lutter contre les inégalités est matérialisé par la création, depuis 1997, d'un mécanisme national en charge de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille dénommé " Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (MPFEF)" et la formulation de documents de politique, cadres de référence stratégiques destinés à ses cibles : la Politique Nationale Genre (PNG) en 2010, la Politique Nationale de Promotion et de Protection de l'Enfant (PNPPE) en 2014, la Politique Nationale de la Famille (PNF) en 2015 et le Plan décennal de développement pour l'autonomisation de l'enfant de 2020 -2029.

365. Les constats révélés par les enquêtes, études et évaluations faites au cours de ces dernières années indiquent que l'écart entre les garçons et les filles, les hommes et les femmes, est encore important et ce, dans des domaines stratégiques comme, l'éducation, la santé, l'économie et la gouvernance. Il faudra, dès lors, renforcer la fondation de cette société en éliminant de manière durable toutes les inégalités qui sont à la base des différences de situation, de statut et de position des enfants, filles et garçons, des adolescents et adolescentes, des femmes et des hommes dans la famille, la communauté et la société conformément aux ODD et à l'Agenda 2063.

366. L'évaluation du plan d'actions de la PNG (2011-2013) a permis d'apprécier le niveau d'intégration des questions de genre dans les interventions de certains Comités Sectoriels d'Institutionnalisation du Genre et Comités Régionaux des Questions de Genre dans les différentes Régions du Mali.

367. Cette évaluation a mis en évidence, tant aux niveaux central que déconcentré, l'existence d'actions positives de prise en compte du genre dans les interventions et prestations de services.

368. Toutefois, des faiblesses ont été relevées au niveau institutionnel et programmatique. Les limites notées ont trait au manque de connaissance et de maîtrise des concepts clés, à leur traduction concrète en outils d'intégration du genre dans le management des différentes entités chargées d'offrir des prestations de services et plus particulièrement, dans la planification, la programmation, le suivi et l'évaluation des programmes et projets.

369. Face à ces insuffisances, il est apparu nécessaire de mettre en œuvre le programme d'institutionnalisation Genre élaboré par le Secrétariat Permanent de la PNG/MPFEF qui connaît des difficultés de mise en œuvre faute de financement.

Objectif spécifique 5.4.1 Renforcer la participation des femmes et des jeunes dans les activités socioéconomiques.

370. Le relèvement de l'ensemble des indicateurs sociaux ne pourra se faire sans des mesures concrètes pour éliminer les disparités et les inégalités entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons. Sans l'atteinte de cette équité, le Mali restera toujours dans une position qui lui est défavorable pour assurer un développement qui implique la modernisation et la diversification de ses secteurs économiques grâce à une main-d'œuvre qualifiée et en bonne santé. À cela s'ajoute les coûts sociaux et économiques qui sont générés par une population sous-éduquée et peu qualifiée et par la position sociale des femmes et des enfants dictée par des facteurs socioculturels qui les empêchent d'exercer pleinement leurs droits et qui les freinent dans leur autonomisation et leur pouvoir économique.

371. Le développement des filières porteuses par la participation des femmes et des jeunes contribue fortement à la croissance économique du pays par la création de richesses et d'emplois, la lutte contre la pauvreté en particulier celle des femmes, en leur facilitant l'accès au renforcement de capacité, à la terre en milieu rural, aux équipements et financements agricoles et à des marchés mieux rémunérés.

372. Pour matérialiser la participation des femmes dans les activités socio-économiques, un certain nombre de mesures ont été adoptées par les plus hautes autorités notamment le FAFE (Fonds d'Appui à l'Autonomisation de la Femme et à l'Epanouissement de l'Enfant), le programme d'Appui à l'autonomisation des femmes dans la chaîne de valeur du karité, la Loi sur le Foncier agricole qui octroie au moins 15% des surfaces aménagées par l'Etat et les Collectivités aux Femmes, le Fonds National d'Appui à l'Agriculture (FNAA) qui octroie 15% au moins aux Femmes et aux jeunes ruraux.

373. Malgré l'existence de ces mécanismes, certains connaissent des difficultés dans la mise en œuvre de certaines de leurs dispositions qui concernent les femmes rurales (la LOA, le FNAA, le FAFE, la Loi sur le Foncier Agricole).

Encadré 14. Fonds d'Appui à l'Autonomisation de la Femme et à l'Epanouissement de l'Enfant (FAFE)

Le **Fonds d'Appui à l'Autonomisation de la Femme et à l'Epanouissement de l'Enfant (FAFE)** a été créé, par la Loi n°2012-002 du 23 janvier 2012. Il est régi par : le Décret n°2012-083/P-RM du 08 février 2012 qui fixe l'organisation et les modalités de gestion et l'arrêté interministériel n°2526/MEF-MPFEF-SG du 30 juillet 2015 qui détermine le détail des modalités de gestion.

Objectifs du FAFE : (1) Promouvoir le genre et l'autonomisation de la femme, (2) Promouvoir la protection des droits de l'enfant, et (3) Promouvoir la famille.

Missions : (1) Financer l'entrepreneuriat féminin et les activités génératrices de revenus pour consolider la participation des femmes au développement du Mali ; (2) Améliorer le rendement et la productivité des femmes rurales dans les secteurs productifs ; (3) Renforcer les capacités organisationnelles et de gestion des femmes à travers les formations techniques et professionnelles ; (4) Apporter un appui/conseil aux femmes entrepreneures pour l'accès au financement des institutions financières ; (5) Financer les activités de renforcement du leadership féminin et de la participation politique des femmes dans la gouvernance au Mali ; (6) Financer les activités de réinsertion socio-économique des enfants en situation difficile.

Conditions d'accès : (1) Etre un groupement formel (Association, ONG, GIE, Coopérative) ; (2) Etre promotrice d'AGR ou de PME/PMI ; (3) Avoir un compte bancaire dans une banque de la place ; (4) Se conformer aux canevas du FAFE.

Réalisations : Entre 2015 et 2016, le FAFE a financé 384 projets sur un total de 2221 projets soumis, soit 17,28%, pour un coût total de 866 915 814 FCFA. Ces 384 projets financés se répartissent entre les dix régions et le District de Bamako. Durant ces deux années d'exercices, la CT-FAFE a touché 46 414 personnes dont : (i) 4300 femmes et familles; (2) 34 870 personnes (14 732 hommes et 20 138 femmes) ; et (3) 7 244 enfants dont 4 313 filles. En 2017, le FAFE a établi un contrat avec 5 ONG professionnelles des régions du nord.

Contraintes et difficultés rencontrées par le FAFE sont : (1) l'insuffisance des ressources financières disponibles au regard de l'accroissement des demandes, (2) la faible expertise des femmes dans le montage de projets, (3) l'insuffisance des ressources humaines de la CT-FAFE, (4) le faible suivi de l'ensemble des projets financés, et (5) la forte pression exercée par les populations pour l'accès au fonds.

Perspectives : Face aux difficultés, de nouvelles orientations ont été définies à savoir : le remplacement des subventions par des prêts et la signature d'une convention avec la Banque nationale de développement agricole (BNDA) avec un dépôt à terme (DAT) de 300 millions de FCFA pour garantir les prêts qui vont être octroyés aux promotrices de PME/PMI.

Ce placement va permettre au FAFE de financer entre 120 et 300 projets de promotrices de PME/PMI, pour des prêts allant d'un montant de 2 à 5 millions de FCFA. Les financements vont concerner 80% du coût total des projets soumissionnés. Les postulants devront justifier d'un apport personnel de 20%.

Pour 2018, l'enveloppe de prêt à octroyer sera de 600 millions de FCFA. Beaucoup de femmes accéderont au financement avec les nouvelles perspectives.

374. Au Mali, le Secteur privé est très peu développé et ne contribue qu'à 11% du PIB. Sur l'ensemble des entreprises enregistrées au niveau de l'Agence pour la promotion de l'investissement (API) et l'APCMM, seulement 14% représentent des entreprises féminines.

375. Ces entreprises féminines rencontrent beaucoup de difficultés parmi lesquelles viennent en tête des fonds et équipements insuffisants et des charges familiales trop lourdes. En plus de ces difficultés, elles sont confrontées à certaines barrières endogènes et exogènes parmi lesquelles nous pouvons citer : les barrières d'ordres juridique, économique, technique et socio culturel.

376. Pour pallier ces insuffisances, l'amélioration de l'accès des femmes aux opportunités économiques se fera par la réalisation de l'autonomisation économique des femmes qui exige des changements structurels profonds, qui passent notamment par l'adoption des politiques encadrant les commerces et les finances, l'objectif étant que ces forces, qui modifient profondément la physionomie du travail, soient utilisées au profit des femmes dans les zones rurales et urbaines. Cet objectif exige également la mise en place de politiques macroéconomiques et de politiques du marché du travail qui créent des emplois décents, protègent les droits des travailleurs et leur permettent de dégager un salaire minimum vital. Pour ce faire, il est essentiel de mettre à profit les innovations technologiques afin de renforcer encore l'accès des femmes aux services financiers et aux outils informatiques.

377. Une volonté politique et une intense concertation seront nécessaires pour concevoir et appliquer des politiques intégrant une approche soucieuse de l'égalité des sexes au sein des administrations du travail et dans les plans consacrés à l'emploi aux niveaux local et national, offrir aux femmes qui travaillent, protection sociale et sécurité du revenu, et reconnaître la place qu'occupent les soins et travaux domestiques non rémunérés, en réduire l'importance et mieux en répartir la charge, afin que sur le plan économique, les femmes puissent se voir offrir les mêmes chances et parvenir aux mêmes réalisations que les hommes. Une augmentation significative des fonds de toutes provenances sera également nécessaire pour assurer la mise en œuvre intégrale et rapide des engagements qui ont été ou seront pris en faveur de l'autonomisation économique des femmes et de leur accès à un travail décent et au plein emploi productif.

☞ ***Objectif spécifique 5.4.2 Assurer à l'enfant, à la femme et à la famille la pleine jouissance de leurs droits***

378. La jouissance des droits fondamentaux constitue la pierre angulaire pour améliorer valablement et durablement le statut et la position des femmes et des enfants dans la famille, la communauté et la société. Bien que la Constitution reconnaisse l'égalité de tous les citoyens (femmes et hommes) devant la loi, aucune disposition précise n'y est prévue pour corriger les discriminations existantes envers les femmes aux plans de leurs droits, notamment en matière de succession et de Violences basées sur le Genre. Alors que le Mali a souscrit aux conventions internationales, le cadre législatif actuel et l'appareil judiciaire sont toujours porteurs de discriminations, particulièrement à l'égard des femmes. La consolidation de la démocratie au Mali ne peut faire l'économie d'une pleine reconnaissance des droits égaux entre les femmes et les hommes.

379. Les actions prévues pour cet objectif spécifique sont :

- amélioration de l'arsenal juridique et effectivité d'application des textes juridiques garantissant les droits des femmes et des hommes incluant le code des personnes et de la famille ;
- amélioration des services de justice en tenant compte des besoins différenciés des femmes et des hommes et du respect de leurs droits ;
- sensibilisation du plus grand nombre de femmes et d'hommes à leurs droits et devoirs, aux textes et aux procédures judiciaires ;
- lutte contre toutes les formes de violences faites aux femmes et aux filles, lesquelles vont à l'encontre du respect des droits égaux fondamentaux ;
- mise en valeur des compétences et aptitudes des femmes et des associations féminines dans les processus de prévention et de résolution des conflits ;
- amélioration du rendement des politiques publiques par l'intégration de l'approche d'élaboration des budgets sensibles au genre (BSG) aux niveaux national et sectoriel ;
- facilitation de l'accès des femmes et des jeunes aux postes nominatifs et électifs.

380. Depuis l'adoption de la Politique Nationale Genre, des efforts ont été déployés tant au plan législatif qu'institutionnel pour améliorer la représentation des femmes dans les instances nominatives et électives. Dans les fonctions nominatives, la situation connaît une amélioration plus que dans celles électives, notamment à l'Assemblée Nationale et dans les Chambres consulaires.

381. En effet, dans l'administration publique, les femmes ont accédé aux emplois dans certains secteurs traditionnellement réservés aux hommes tels que l'armée, la garde Républicaine, la gendarmerie et la police. Cependant, elles restent encore sous-représentées dans les fonctions diplomatiques.

382. Il est clairement démontré aujourd'hui que les pays qui ont marqué des avancées significatives dans la représentation équilibrée des femmes et des hommes dans la vie politique, administrative et économique, ont dû prendre des mesures exceptionnelles pour corriger cette sous-représentation.

383. C'est ainsi que l'adoption de la Loi 2015-052, du 18 Décembre 2015 instituant des mesures pour promouvoir le genre dans l'accès aux fonctions nominatives et électives, traduit la ferme volonté du Gouvernement malien de corriger les inégalités et les discriminations existantes entre les sexes dans ces fonctions, et de parvenir à une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans la vie politique, administrative et économique.

384. L'application de la Loi N°2015-052 du 18 décembre 2015 instituant des mesures pour promouvoir le genre dans l'accès aux fonctions nominatives et électives s'est traduite par les résultats suivants :

- lors des élections communales du 20 novembre 2016, la représentativité des femmes dans les conseils communaux est passée de 927 femmes élues conseillères en 2009 à 2 830 femmes conseillères municipales, soit 25,6% d'élues ;
- selon le rapport de l'étude Baastel, pilotée par le MFPRE, les nominations du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 ont été de 203 femmes sur 785 nominations au total, soit 25,9% de femmes ;
- enfin, le Gouvernement actuel compte 11 femmes ministres sur 34, soit 34%.

385. Pour rendre effective cette loi, le Gouvernement du Mali à travers le Ministère de la Promotion de la Femme de l'Enfant et de la Famille (MPFEF) a lancé le 08 mars 2017 un espace d'échanges et d'information dénommé le Programme d'Emergence des Compétences Féminines (PRECOFEM). Les femmes disposeront ainsi d'une base de données qui sera un répertoire des compétences féminines au Mali.

386. La mise en œuvre de ce programme traduit la volonté du Président de la république d'accroître la participation politique des femmes et le leadership féminin notamment :

- la poursuite des efforts de promotion de l'égalité des chances d'accès des femmes et des hommes aux fonctions nominatives et électives ;
- la mise en place des programmes d'autonomisation des femmes ;
- la réalisation des collectes et de traitements de données sur la situation des filles et des femmes au Mali.

☞ ***Objectif spécifique 5.4.3 : Renforcer le système de protection de l'enfant contre la violence, l'abus, l'exploitation et la négligence***

387. L'analyse des vulnérabilités des enfants et des différents secteurs de promotion et de protection (survie, éducation, protection...) pose le problème de la prise en charge spécifique des enfants victimes de violence/privation nécessitant une assistance au sein des structures médicales, scolaires et sociales. En effet, le mécanisme institutionnel de prise en charge des enfants victimes est quasi inexistant. Cela en appelle à des efforts pour l'avènement d'une approche intégrée des droits de l'enfant bâtie sur un système national cohérent et harmonisé de protection de l'enfant.

388. La situation des enfants victimes de violence, d'abus, d'exploitation et de négligence se caractérise par la progression du taux d'enregistrement des naissances de 81% à 87% entre 2010 et 2015. Néanmoins, le taux de possession de l'acte est de 54% au niveau national avec d'énormes disparités régionales.

389. S'agissant des **Mutilations génitales féminines/excision (MGF/E)**, l'excision reste une pratique profondément ancrée dans la société malienne, au moins 3 filles/femmes de 15 à 49 ans sur 4 sont victimes de MGF/E dans la plupart des régions du Mali avec un record de 97% à Sikasso.

390. En ce qui concerne **le Mariage d'enfants**, le Mali est le quatrième Etat de la CEDEAO où la prévalence du mariage d'enfants est la plus élevée : avec 49% des filles en union avant l'âge de 18 ans et de fortes disparités au niveau régional (Kayes 29%) et rural/urbain (53% contre 36%). Même si le Mali s'est engagé dans l'initiative de l'Union Africaine pour mettre fin au mariage d'enfants, l'âge légal au mariage reste toujours de 15 ans pour les filles.

391. **Violences** : La dernière enquête EDS (2012-2013) indiquait qu'à partir de l'âge de 15 ans, 38% des femmes de 15 à 49 ans subissent des violences physiques de la part de leur mari/partenaire actuel (65%), la mère ou la femme du père (20%), la sœur ou le frère (15%), le père ou le mari de la mère (14%) ou l'un ex-mari ou partenaire (5%). Près de 5% ont déclaré avoir subi des violences physiques de la part d'autres parents et 3% de la part d'un enseignant. De plus, 13% des femmes de 15 à 49 ans ont déclaré avoir été victimes de violences sexuelles, cette proportion étant de 7% chez les filles de 15 à 19 ans.

392. Cet objectif spécifique sera mis en œuvre à travers : (i) l'accroissement de l'accès des enfants, filles et garçons, aux services sociaux de base en tenant compte des plus vulnérables (EV-VAEN) ; (ii) le renforcement des mécanismes de plaidoyer, d'information, de sensibilisation et de communication pour l'abandon des pratiques socio culturelles préjudiciables à l'épanouissement de l'enfant ; (iii) la promotion du rôle de la famille, de la communauté, des collectivités territoriales et autres acteurs dans l'éducation de l'enfant, l'exercice et le respect de ses droits et l'accomplissement de ses devoirs ; (iv) le renforcement des systèmes d'état civil pour augmenter l'enregistrement des naissances des nouveau-nés dans les délais légaux ; (v) le développement d'une réponse intégrée pour la prise en charge et la réintégration socioéconomique des enfants affectés par le conflit.

5.5.5. Objectif global 5.5. Mieux gérer la croissance démographique et la migration afin qu'elles contribuent à la réduction de la pauvreté et au développement durable du pays.

Objectif spécifique 5.5.1 : Intégrer la problématique démographique dans la conduite des politiques, stratégies, programmes et projets de développement pour la capture du dividende démographique

393. Dans le souci de mieux gérer les questions démographiques, le Gouvernement du Mali a adopté une Politique nationale de population (PNP) en 1991. Cette politique a fait l'objet d'une évaluation en 2001 et 2014. La dernière évaluation a fait l'objet d'une actualisation de la Politique nationale de population. Par cette révision de la Politique Nationale de Population, le Gouvernement entend mettre à la disposition de tous les intervenants du domaine de population (État, Collectivités Territoriales, Secteur Privé, Société Civile, Partenaires Techniques et Financiers de population) un cadre cohérent et consensuel d'orientation prenant en compte de façon volontariste le Dividende Démographique et les avantages sociaux et économiques y afférents, en vue de résoudre les questions majeures en lien avec le développement et de faire du Mali un pays qui a réussi sa transition démographique.

394. L'objectif de ce secteur est de veiller à la prise en compte de la problématique démographique dans les politiques, stratégies , programmes et projets de développement, d'améliorer la coordination, la formulation et le suivi-évaluation de la politique, des projets et programmes de population, de renforcer les capacités de l'administration publique et des collectivités locales et de contribuer au renforcement du dialogue entre l'Administration et les Acteurs Non-Etatiques sur cet enjeu. Il convient aussi d'assurer : (i) la promotion de la Politique Nationale de Population à travers la dissémination et la diffusion aux niveaux national, régional et local ; (ii) le renforcement des capacités des acteurs pour une meilleure prise en compte des variables démographiques dans les politiques, stratégies, programmes et projets de développement ; (iii) le développement des études et recherches sur les questions de population ; (iv) la promotion de la stratégie nationale de communication pour le changement social et comportemental en faveur de l'exploitation du dividende démographique ; (v) le développement d'une meilleure coordination, de suivi-évaluation de mise en œuvre des programmes et projets de population et (vi) l'animation de l'Observatoire National du Dividende Démographique.

☞ **Objectif spécifique 5.5.2 : Mobiliser et valoriser les apports des diasporas pour réduire la pauvreté et soutenir le développement**

395. Dans le but de mieux gérer la question de la migration, en particulier de la migration internationale, le Mali a élaboré et met en œuvre une politique nationale de la migration (Ministère des maliens de l'extérieur, PONAM – 2014) avec pour ambition de faire de la migration, un véritable atout pour le développement, un facteur de croissance économique par la mobilisation de l'épargne des maliens de l'extérieur et un outil de promotion sociale.

396. Les stratégies en la matière visent à mobiliser et valoriser les apports des diasporas pour réduire la pauvreté et soutenir le développement national en : (i) valorisant les compétences intellectuelles, scientifiques et techniques des diasporas, (ii) accroissant et diversifiant la contribution des diasporas dans la mise en œuvre des projets de développement local, (iii) favorisant l'investissement et la mobilisation des ressources financières des diasporas, (iv) promouvant l'entrepreneuriat, l'industrie culturelle, touristique, artisanale et (v) favorisant la participation des diasporas à la vie politique nationale.

☞ **Objectif spécifique 5.5.3: Mettre en place un système de gestion approprié des questions migratoires**

397. Cet objectif spécifique sera poursuivi grâce à (i) la mise en place d'un dispositif de contrôle, de suivi, d'intervention et de protection des Maliens de l'extérieur, (ii) l'organisation et la facilitation de la migration légale, (iii) la prise de mesures pour veiller au respect des droits et devoirs des migrants et les membres de leurs familles et favoriser leur accès à un travail décent et à une bonne couverture sociale (iv) des initiatives pour favoriser une meilleure réinsertion des migrants de retour, (v) au renforcement des capacités des organisations de migrants, (vi) au renforcement du partenariat stratégique et de la coopération sur les questions de migration et (vii) l'amélioration de la connaissance sur les migrations.

5.5.6. Objectif global 5.6. Mieux encadrer l'urbanisation pour en faire un facteur moteur de la croissance économique et du développement

398. Au Mali la population urbaine connaît une forte progression. Cependant cette urbanisation ne s'accompagne pas d'une croissance économique plus soutenue, ni d'une modification sensible de la structure économique (et des sources de croissance), les activités non agricoles ne se développant pas aussi vite que le rythme de l'urbanisation. Cette urbanisation rapide aura des effets négatifs sur les conditions de vie des ménages si elle ne s'accompagne pas de mesure de gestion des villes, d'aménagement du cadre de vie et de renforcement des infrastructures de base y compris de mobilité urbaine. Elle devra également favoriser un changement de la structure de production économique permettant le développement industriel et la spécialisation du travail, et faire des villes des pôles de développement par excellence avec une nette démarcation villes – campagnes.

399. Les stratégies pour faire de l'urbanisation une source de croissance consistent à : (i) accroître la qualité de vie dans les villes et saisir cette opportunité pour créer des emplois, (ii) favoriser l'accès à un habitat décent et faire du développement urbain une source d'innovation.

☞ **Objectif spécifique 5.6.1 : Accroître la qualité de vie dans les villes et saisir cette opportunité pour créer des emplois**

400. L'accroissement de la qualité de vie dans les villes et la saisine de cette opportunité pour créer des emplois seront recherchés à travers (i) l'assainissement des villes et (ii) un investissement massif dans la disponibilité et la qualité des services publics, des infrastructures socio-économiques et du réseau des transports.

☞ **Objectif spécifique 5.6.2 : Favoriser l'accès à un habitat décent et faire du développement urbain une source d'innovation**

401. L'accès à un habitat décent sera favorisé à travers (i) l'extension de la politique des logements sociaux, (ii) l'amélioration de l'accessibilité aux matériaux de construction, (iii) la lutte contre la spéculation sur les terrains de construction et (iv) l'amélioration du système de financement de l'habitat.

402. Pour faire du développement urbain une source d'innovation les stratégies porteront (i) sur le développement des espaces de recherche et de rencontre dans les villes et (ii) la promotion des activités culturelles.

5.5.7. Objectif global 5.7. Promouvoir la protection sociale pour prévenir la vulnérabilité et l'exclusion sociale

403. Dans le cadre de la solidarité, de l'action humanitaire et de la protection sociale, les politiques et stratégies mises en œuvre sont entre autres, (i) la Politique nationale de solidarité, (ii) la Politique nationale de protection sociale soutenue par son plan d'actions, adoptée le 12 octobre 2016, (iii) la Politique nationale de l'économie sociale et solidaire soutenue par son plan d'actions, adoptée le 09 octobre 2014, (iv) la Politique nationale de l'action humanitaire et son plan d'actions, (v) le Plan stratégique de promotion socioéconomique des personnes en situation de handicap, (vi) le Plan stratégique de promotion socioéconomique des personnes âgées, (vii) la Stratégie nationale de financement de la couverture sanitaire universelle et son plan d'actions, adoptée le 19 septembre 2018 et (viii) la Loi sur le Régime d'Assurance Maladie Universelle (RAMU) adoptée par l'Assemblée Nationale le 1^{er} décembre 2018, (ix) les Lois portant création de l'Office National des Pupilles en République du Mali (ONAPUMA) et de la Fondation pour la Solidarité.

404. En matière de financement, la part du budget du Ministère de la solidarité et de l'action humanitaire a diminué en passant de 3,12% en 2014 à 2,91% en 2017. Cette diminution a eu pour conséquence une insuffisance du financement des politiques et programmes du département. Ceci ne traduit pas l'engagement de l'État en faveur du département qui a pourtant été retenu comme secteur prioritaire dans la lettre de cadrage budgétaire.

405. En matière d'économie sociale et solidaire, le pourcentage des sociétés coopératives fonctionnelles est passé de 47,24% à 87,87%, entre 2014 et 2017, soit une progression de 40,63 points de pourcentage grâce à la formation de 565 coopérateurs dans le cadre d'un protocole entre la DNPSES et l'UMOCI (Unité de mise en œuvre du Cadre intégré) pour le renforcement des capacités de 205 sociétés coopératives de la filière gomme arabique au Mali et aux appuis conseils régulièrement prodigués par les structures déconcentrées de la protection sociale et de l'Economie Solidaire. Ce qui leur a permis d'être fonctionnelles. Au 31 juillet 2017, 10 485 sociétés coopératives ont été immatriculées conformément à l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés coopératives.

406. La protection sociale englobe à la fois les régimes contributifs (régimes auxquels les bénéficiaires contribuent en partie, tels que les systèmes de sécurité sociale liés à l'emploi, les systèmes d'assurance sociale et/ou mutuelles de santé) et les régimes non contributifs (à travers lesquels les transferts sociaux, en espèces ou en nature, sont octroyés aux bénéficiaires sans contrepartie de leur part). Elle agit surtout sur la demande, à travers des mécanismes qui cherchent à renforcer les capacités des individus et des groupes à faire face aux besoins de la vie et de briser les barrières, tant économiques que sociales, qui limitent leur accès aux services et aux bénéfices du développement.

407. L'ensemble des garanties élémentaires de sécurité sociale définies à l'échelle nationale qui assurent une protection visant à prévenir la vulnérabilité et l'exclusion sociale définit le socle de protection sociale au Mali. Il s'agit d'un paquet minimum de services pour assurer la protection et la promotion des ménages et des personnes qui sont les plus vulnérables afin de répondre aux besoins prioritaires identifiés dans le profil des risques et de la vulnérabilité. Cela retrace les bases de réalisation progressive de ce socle de protection sociale à travers a)

l'extension du champ d'application matériel et personnel de la protection sociale et b) l'assurance de la sécurité élémentaire de revenu.

☞ **Objectif spécifique 5.7.1 : Etendre la protection sociale à tous**

408. L'extension de la protection sociale se fera à travers : (i) la réalisation de la couverture maladie universelle (AMO, RAMED, mutuelles de santé), (ii) une meilleure promotion des transferts sociaux (transferts monétaires, coupons, appuis productifs, construction/réhabilitation des moyens d'existence) en faveur des populations vulnérables, (iii) l'extension de la protection sociale au monde agricole et (iv) le développement des mécanismes permettant de renforcer l'efficacité et l'efficience dans la mise en œuvre des initiatives de protection sociale au profit des populations, particulièrement les couches les plus vulnérables.

☞ **Objectif spécifique 5.7.2 : Etendre la solidarité et lutter contre l'exclusion sociale**

L'extension de la solidarité se fera à travers : (i) la répartition équitable des fruits de la croissance ; la couverture minimale des besoins fondamentaux des citoyens (se nourrir, se vêtir, se loger, se soigner, être éduqué) ; (ii) le renforcement des liens d'humanité et de fraternité entre les hommes pour éviter les phénomènes d'exclusion ; (iii) l'aide aux sans-emploi et aux sans ressources ; la protection des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, les enfants en situation difficile et les femmes seules chargées de famille ; (iv) la prévention et la gestion des catastrophes et des conflits ; (v) l'assistance aux personnes déplacées internes, aux rapatriées et aux réfugiées ; (vii) le développement de dispositifs institutionnels, législatifs et réglementaires en matière d'actions humanitaires ; (viii) la prise en charge des pupilles de la République.

5.5.8. Objectif global 5.8. Développer les activités physiques et sportives au Mali

409. Dans les différentes phases de son évolution, notre pays a connu diverses formes de pratiques sportives qui constituent ici comme ailleurs un phénomène social de grande envergure.

410. La Politique Nationale de Développement et de Promotion du Sport adoptée par le conseil des Ministres en 2016 et qui a pour objectif de faire du secteur sport un instrument d'affirmation des aptitudes physiques, de promotion de la santé, d'épanouissement des valeurs humaines, un outil de développement social et économique, de construction de la paix et de l'unité nationale, un moyen de rayonnement international et un facteur de renforcement de la coopération avec les autres nations.

411. Pour traduire dans les faits la vision du Président de la République et les orientations du Gouvernement dans le domaine du sport, le ministère des sports, à la suite d'une large concertation avec l'ensemble des acteurs du Mouvement Sportif National et des partenaires, a retenu cinq axes qui contribueront de façon efficiente à l'amélioration d'une pratique sportive qui réponde aux aspirations de toutes les parties prenantes, en tenant compte des enjeux, des difficultés et des opportunités existantes.

412. Il s'agit de : (i) renforcer la gouvernance administrative et organisationnelle ; (ii) renforcer le cadre juridique et réglementaire ; (iii) réaliser et réhabiliter les infrastructures et les équipements ; (iv) développer les Ressources humaines et l'expertise technique ; (v) renforcer et diversifier le financement du sport.

☞ **Objectif spécifique 5.8.1.: Promouvoir la gouvernance administrative, organisationnelle des structures et renforcer le cadre juridique et réglementaire**

413. Il s'agit essentiellement d'œuvrer à instaurer une culture de gouvernance axée sur les résultats et la performance sportive, d'instituer des normes de bonne gestion, de promouvoir la culture de suivi et d'évaluation ainsi que l'obligation de rendre compte.

414. Il s'agit d'élaborer et d'adopter l'arsenal institutionnel, législatif et réglementaire nécessaire au bon fonctionnement de l'ensemble des structures qui interviennent dans le secteur du sport et d'améliorer les conditions de pratique.

☞ ***Objectif spécifique 5.8.2: Assurer le développement des infrastructures, des disciplines sportives et accroître les compétences des ressources humaines***

415. Il s'agit de répondre aux besoins de création des nouvelles infrastructures et de procéder à la réhabilitation des infrastructures existantes dans le cadre d'un programme pluriannuel de réalisation et de réhabilitation de celles-ci, l'objectif étant de parvenir à une meilleure couverture du territoire national.

416. Il s'agit d'une part, d'adapter les plans et programmes de formation aux besoins identifiés et d'autre part, de procéder à la formation continue, au recyclage des acteurs de terrain, à la valorisation des ressources humaines et au suivi des personnes formées.

Axe stratégique 5 : Développement du capital humain

OG 5.1: Contribuer à l'amélioration de l'état de santé et du bien-être de la population malienne en vue d'une accélération de la transition démographique

OS 5.1.1: Réduire la morbidité et la mortalité maternelle, néonatale, infantile et infanto-juvénile

OS 5.1.2: Réduire la morbidité et la mortalité liées aux maladies transmissibles et non-transmissibles, aux modes de vie et aux conditions de travail et renforcer la lutte contre le VIH – Sida

OS 5.1.3: Augmenter l'offre et l'utilisation de services et produits de santé de qualité fournis par des ressources humaines qualifiées et équitablement réparties sur l'ensemble du territoire

OG 5.4: Créer les conditions de l'autonomisation de la Femme, de l'Enfant et de la Famille

OS 5.4.1: Renforcer la participation des femmes et des jeunes dans les activités socioéconomiques

OS 5.4.2: Assurer à l'Enfant, à la Femme et à la Famille, la pleine jouissance de leurs droits

OS 5.4.2: Renforcer le système de protection de l'enfant contre la violence, l'abus, l'exploitation et la négligence

OG 5.7: Promouvoir la protection sociale pour prévenir la vulnérabilité et l'exclusion sociale

OS 5.7.1 : Etendre la protection sociale à tous

OS 5.7.2 : Etendre la solidarité et lutter contre l'exclusion

OG 5.2: Assurer le droit des citoyens à une éducation et une formation de qualité à travers un système éducatif inclusif, mieux adapté, cohérent et fonctionnel

OS 5.2.1: Améliorer le rendement interne du système, favoriser l'employabilité des jeunes et l'insertion socio-professionnelle des sortants

OS 5.2.2: Promouvoir un accès équitable et inclusif à une éducation de qualité pour tous

OS 5.2.3 : Renforcer la qualité de la gestion du système éducatif et de ses ressources

OG 5.5: Mieux gérer la croissance démographique et la migration afin qu'elles contribuent à la réduction de la pauvreté et au développement durable du pays

OS 5.5.1 : Intégrer la problématique démographique dans la conduite des politiques, stratégies, programmes et projets de développement pour la capture du dividende démographique

OS 5.5.2 : Mobiliser et valoriser les apports des diasporas pour réduire la pauvreté et soutenir le développement

OS 5.5.3 : Mettre en place un système de gestion approprié des questions migratoires

OG 5.3 : Assurer l'accès universel aux services de l'eau potable, de l'hygiène et de l'assainissement à l'horizon 2030

OS 5.3.1: Satisfaire durablement les besoins en eau potable, en quantité et en qualité, d'une population en croissance et d'une économie en développement

OS 5.3.2: Satisfaire les besoins réels en assainissement tant en quantité qu'en qualité des populations par leur implication significative en veillant à l'équité inter et intra régionale

OS 5.3.3: Améliorer la gouvernance du secteur de l'eau et de l'assainissement

OG 5.6: Mieux encadrer l'urbanisation pour en faire un facteur moteur de la croissance économique et du développement

OS 5.6.1 : Accroître la qualité de vie dans les villes et saisir cette opportunité pour créer des emplois

OS 5.6.2 : Favoriser l'accès à un habitat décent et faire du développement urbain une source d'innovation

OS 5.4.2: Mettre en place un système de gestion approprié des questions migratoires

OG 5.8: Développer les activités physiques et sportives au Mali

OS 5.8.1 : Promouvoir la gouvernance administrative, organisationnelle des structures et renforcer le cadre juridique

OS 5.8.2 : Assurer le développement des infrastructures, des disciplines sportives et accroître les compétences des ressources humaines

6. Le Cadrage macroéconomique et budgétaire de la stratégie de relance économique et de développement durable 2019-2023

6.1. Cadrage macroéconomique

6.1.1. Hypothèses de projection

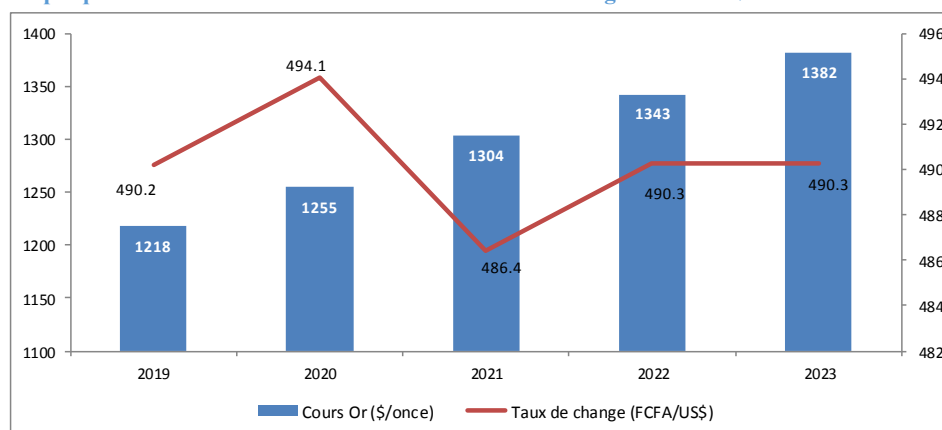
417. Les hypothèses du cadrage macroéconomique reposent sur celles des « perspectives de l'économie mondiale » du FMI ainsi que sur les secteurs porteurs de l'économie malienne sur la période 2019-2023.

418. On distingue les hypothèses générales qui demeurent identiques pour tous les scénarii et des hypothèses spécifiques qui varient d'un scénario à l'autre.

a). Hypothèses générales

419. Pour l'environnement international, les hypothèses indiquent une amélioration continue des cours de l'or et un ralentissement du prix du pétrole sur la période 2019-2023. En effet, les cours de l'or devraient graduellement augmenter après une baisse constatée entre 2018 et 2019, pour atteindre 1382 dollars en 2023, après 1218 dollars l'once en 2019.

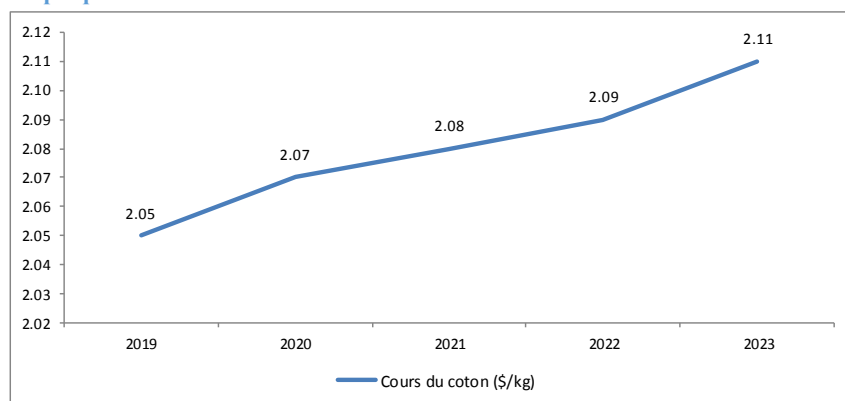
Graphique 4. Evolution du cours de l'or et du taux de change FCFA/US\$ de 2019 à 2023



Source : FMI/BCEAO/MME_DNPD

420. Quant au coton, son cours devrait connaître une hausse en passant de 2,05 en 2019 à 2,11 \$/kg en 2023.

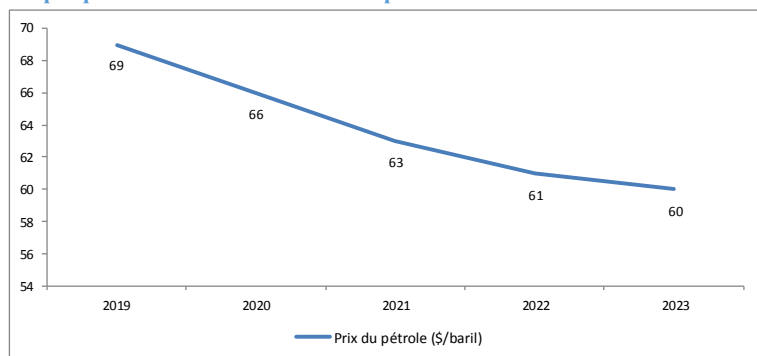
Graphique 5. Evolution des cours du coton entre 2019 et 2023



Source : FMI, Banque mondiale, Commodities prices octobre 2018

421. Pour ce qui concerne le pétrole, son cours subira une tendance baissière en passant de 69 à 60 dollar/baril de 2019 à 2023.

Graphique 6. Evolution des cours du pétrole entre 2019 et 2023



Source : FMI, Banque mondiale Commodities prices octobre 2018

422. L'inflation mondiale, mesurée par l'indice des prix à l'exportation des produits manufacturés des principaux pays industrialisés (Manufactures Unit Value - MUV), enregistrerait une croissance moyenne annuelle de 1,6% de 2019 à 2023.

423. L'objectif de couverture des besoins d'importations du pays par les avoirs extérieurs est d'au moins quatre (4) mois.

b). Hypothèses spécifiques

424. Les hypothèses spécifiques sur l'économie nationale sont relatives aux secteurs porteurs qui sont le riz, le coton, l'agroalimentaire, l'élevage, le textile, l'or, l'eau et l'électricité, les BTP, etc. Elles sont définies selon qu'il s'agisse du scénario de base (tendanciel) ou du scénario de transformation économique ou optimiste (CREDD 2019-2023).

Hypothèses du scénario de base

425. Le taux de croissance de l'agriculture vivrière hors riz est projeté comme la moyenne mobile sur les cinq dernières années en tenant compte de la fluctuation induite de la pluviométrie. Il ressortirait en moyenne à 5,5% sur la période 2019-2023.

426. S'agissant du riz, son taux de croissance s'établirait à 5,6% en 2019 ; 5,3% en 2020 ; 5,4% en 2021 et 5,6% sur le reste de la période.

427. Le coton, pour sa part, devrait passer de 4,6% en 2019 à 4,4% en 2020. Il passerait de 3,6% en 2021 à 4,0% pour le reste de la période.

428. Une croissance de 4,3% de la production de l'élevage est prévue en 2019 ; 4,0% en 2020 et 3,5% ; 3,7% et 3,6% sur le reste de la période.

429. Les produits de l'extraction ressortiraient respectivement à -0,9% en 2019 ; -3,4% en 2020, -2% en 2021 ; -0,1% en 2022 et 2023. Cette prévision des produits de l'extraction s'explique notamment par l'embellie du cours de l'or sur le marché international, la mise en œuvre du Programme de développement du secteur minier, l'entrée en production de nouvelles mines d'or ainsi que la politique volontariste qui sera menée par le Ministère des mines sur la période 2019-2023.

430. Le taux de croissance de la production d'électricité et de l'eau est projeté à 7,4% en 2019, 7,3% en 2020 ; 7,8% en 2021 ; 7,9% en 2022 et 2023. Cette projection est en relation avec la volonté d'augmenter les taux de desserte au regard des investissements en cours en matière d'électrification rurale.

Hypothèses du Scénario optimiste

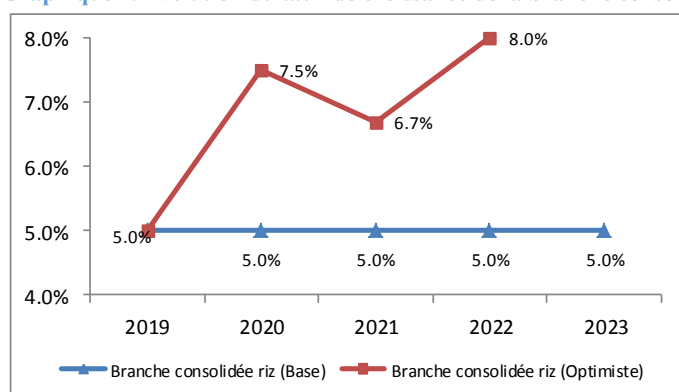
431. Le CREDD 2019-2023 ambitionne d'atteindre un taux de croissance économique moyenne de 6,5% sur ladite période. Cet objectif de croissance économique s'appuie sur des hypothèses volontaristes notamment la poursuite de la stratégie de valorisation du potentiel agro-pastoral, le renforcement du programme d'investissement en infrastructures de base, la promotion du secteur privé à travers le Partenariat Public et Privé, l'investissement dans les ressources humaines, l'octroi de 15% du budget à «l'Agriculture».

432. Au niveau du secteur primaire, les hypothèses sous-tendent le développement du potentiel agro-pastoral comme vecteur d'une croissance plus forte et d'une sécurité alimentaire assurée. La mise en œuvre de la Loi d'Orientation Agricole, la mise en valeur des potentialités agricoles et agroalimentaires dans la zone Office du Niger, l'aménagement hydro-agricole de 70 000 ha d'un coût total d'environ 213 milliards de FCFA, etc. vont contribuer à atteindre un taux de croissance moyen de 5,7% du secteur primaire.

433. L'agriculture, considérée comme le levier de la croissance du secteur primaire, sera tirée par sa branche consolidée du riz avec une croissance économique moyenne de 7,2% contre 7,0% pour l'agriculture vivrière hors riz sur la période. La priorité du Gouvernement dans sa stratégie de croissance accélérée repose sur le développement du potentiel agro-pastoral. La Loi d'Orientation Agricole (LOA) a été élaborée en 2006 à cet effet. L'objectif de production de 5,5 millions de tonnes de riz en 2025 permettra de satisfaire la consommation intérieure et de faire du Mali, un pays exportateur de riz. Cette vision s'appuie sur le potentiel existant en terres, en eau et en ressources humaines.

434. La Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture (SNDR), initiée dans le cadre de la Coalition Africaine de Développement de la Riziculture (CARD), s'inspire de la Loi d'Orientation Agricole et vise à assurer l'amélioration de la productivité et de la compétitivité de la riziculture à travers : (i) la réalisation d'aménagements hydro-agricoles ; (ii) l'accès aux intrants agricoles (semences, engrais, herbicides, insecticides) ; (iii) l'accès au foncier rural ; (iv) la mécanisation de la production agricole ; (v) le renforcement de la capacité de la recherche et de l'encadrement ainsi que le transfert des innovations technologiques ; (vi) le renforcement des capacités de la profession Agricole ; (vii) l'amélioration de la qualité des produits par la modernisation des opérations post-récoltes, avec des équipements plus performants permettant de réduire les taux de perte et d'obtenir du riz de bonne qualité ; (viii) l'appui à la consolidation de l'interprofession riz ; et (ix) l'organisation de la commercialisation.

Graphique 7. Evolution du taux de croissance de la branche consolidée du riz

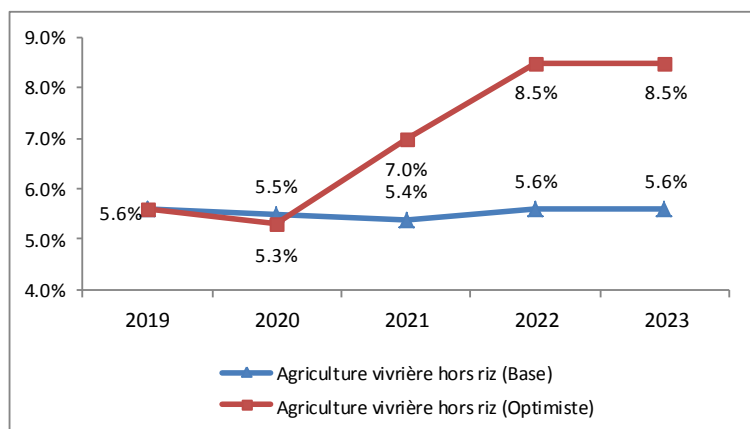


Source : INSTAT/MME_DNPD

435. S'agissant de l'agriculture vivrière hors riz, son taux de croissance a été porté à 7,0% sur la période, en ligne avec les aménagements hydro agricoles ; la Gestion Durable des Terres et des Eaux (GDTE) ; l'utilisation d'équipements agricoles appropriés à l'écologie des bassins de production ; l'amélioration des infrastructures

pour une meilleure commercialisation/valorisation des produits Agricoles (routes, pistes rurales, marchés) ; la gestion des risques dans le secteur Agricole avec le Fonds National d'Appui à l'Agriculture (FNAA) ; la création d'emplois dans le secteur Agricole pour les jeunes ruraux et les femmes.

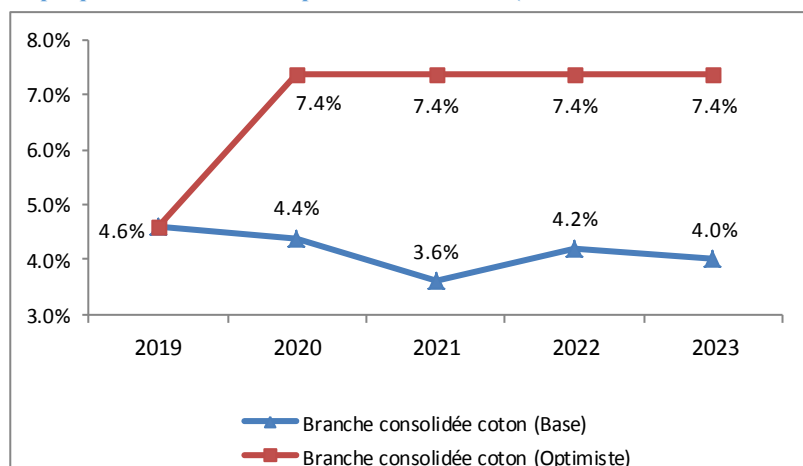
Graphique 8. Evolution du taux de croissance de l'agriculture vivrière hors riz



Source : INSTAT/MME_DNPD

436. La production cotonnière devrait enregistrer un taux de croissance annuelle moyen de 6,8% sur la période 2019-2023 dans l'espoir de maintenir sa production autour de 800 000 tonnes en moyenne, à la faveur du soutien de l'Etat au secteur agricole à travers la poursuite de la mécanisation de l'agriculture malienne et l'amélioration des cours du coton.

Graphique 9. Evolution de la production de coton (scénario de base et scénario optimiste)

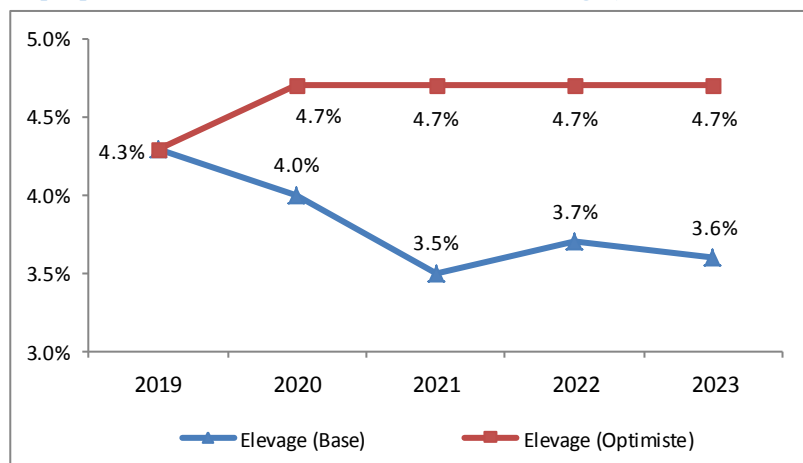


Source : INSTAT/MME_DNPD

437. L'élevage est l'un des sous-secteurs porteurs pour l'économie malienne. Il contribue à l'amélioration des revenus des populations rurales et occupe une place importante dans l'économie malienne. Le Gouvernement du Mali a initié le Cadre d'Orientation de la Politique du Développement de l'Elevage qui s'inscrit dans le Schéma Directeur du Secteur du Développement Rural et qui cadre avec les orientations du CREDD 2019-2023. Ces différentes dispositions prises par le Gouvernement visent à lever les contraintes qui pèsent sur l'élevage et à en faire un vrai facteur de développement et de croissance économique.

438. Le taux de croissance de ce sous-secteur ressortira en moyenne à 4,6% sur la période 2019-2023. Cette croissance sera imputable à la poursuite de la mise en œuvre de la Politique nationale de développement de l'élevage et de nouvelles opportunités d'exportation du cheptel malien en direction d'autres pays de la sous-région tels que le Togo, le Ghana, le Libéria, le Nigeria, la Guinée.

Graphique 10. Evolution du taux de croissance de l'élevage (scénario de base et scénario optimiste)



Source : INSTAT/MME_DNPD

439. La poursuite de la mise en œuvre de la Politique nationale de développement de la pêche et de l'aquaculture va contribuer à atteindre un taux de croissance moyenne de 4,3% pour la pêche et 4,0% pour la pisciculture sur la période 2019-2023. Cet objectif devrait être atteint en raison de la poursuite de la mise en œuvre des politiques et stratégies des secteurs Pêche et Pisciculture.

440. Le secteur secondaire, dominé par le sous-secteur BTP avec 9,6% en moyenne, suivi des sous-secteurs eau-électricité agroalimentaire et industrie textile qui enregistreraient en moyenne respectivement 8,1%, 7,8% et 7,6%, enregistrerait une croissance moyenne de 6,8% sur la période 2019-2023.

441. Les projets majeurs sur la période 2019-2023 dans le domaine du transport et de l'économie numérique sont estimés à 2 464 milliards de FCFA.

442. La production de branche « Bâtiments, Travaux publics » (toutes infrastructures confondues) qui draine la quasi-totalité des investissements, devrait connaître un taux de croissance de 9,6 % sur la période, en liaison avec la poursuite des grands chantiers de construction d'infrastructures de transport, hospitalières, hydrauliques, etc. entrepris par les autorités du pays à savoir :

- la construction du quatrième pont de Bamako pour un montant de 240 milliards de FCFA et d'un pont à Ségou ;
- la poursuite de la réalisation de voiries urbaines pour un coût de 80 milliards de FCFA ;
- la construction de la route Transsaharienne, tronçon route Bourem-Kidal-Frontière Algérie pour un montant de 350 milliards de FCFA ;
- la reconstruction de la route Sévaré-Gao pour un montant de 280 milliards de FCFA ;
- la réhabilitation de la route Bamako-Kati-Kolokani-Didieni-Diéma-Sandaré-Kayes pour un coût de 373 milliards de FCFA ;
- la construction de la route Kwala Mourdiah-Nara pour un montant de 72,5 milliards de FCFA ;
- l'aménagement en 2x2 voies du 3^{ème} pont à la RN6 ; construction échangeur et réhabilitation section Tour de l'Afrique-Yirimadio pour un montant de 33,8 milliards de FCFA;
- la poursuite des travaux d'entretien courant, périodique et de réhabilitation des infrastructures routières et les travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO) pour la préservation du patrimoine routier tout en créant de l'emploi ;
- la poursuite du renforcement des capacités des acteurs des infrastructures routières ;
- la poursuite de la recherche sur les matériaux locaux de construction et matériaux innovants ;
- la poursuite de l'établissement du Réseau Géodésique de Référence du Mali (RGRM) ;
- l'élaboration du projet de carte du Mali à l'échelle 1/50 000^{ème} ;
- la construction de la route Douentza- Tombouctou pour un montant de 86 milliards de FCFA;
- la poursuite de la construction de la route Zantiébougou- Kolondiéba-Frontière République de Côte d'Ivoire pour un cout de 70 milliards de FCFA;

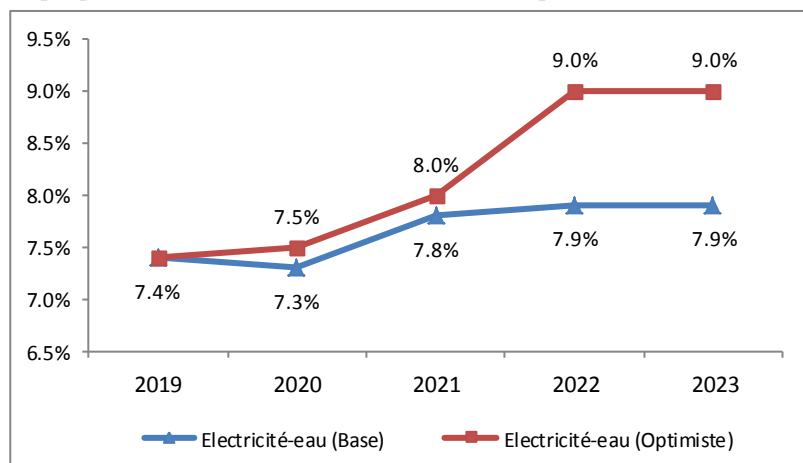
- la construction de la route Bougouni-Manankoro –Frontière Côte d'Ivoire pour un montant de 76 milliards de FCFA;
- l'aménagement de la traversée de la ville de Sikasso pour un montant de 21,5 milliards de FCFA;
- la construction et le bitumage de la route Kayes-Aourou-Kiffa pour un montant de 100 milliards de FCFA;
- la construction et le bitumage de la route Dioïla-Massigui-Koualé Kadiolo et Diomaténé-Misséni- Frontière RCI pour un montant de 90 milliards de FCFA;
- la construction et le bitumage de la route Kadiana-Fourou-Zégoua pour un montant de 85 milliards de FCFA ;
- la poursuite de la construction du Pont de Kayo à Koulikoro et ses voies d'accès pour un montant de 43,6 milliards de FCFA;
- la poursuite de la construction et du bitumage de la Route Benena-Mandiakuy pour un montant de 5,9 milliards de FCFA;
- la poursuite de la construction du 2^{ème} Pont de Kayes sur le fleuve Sénégal et ses voies d'accès pour un montant de 57,5 milliards de FCFA;
- la poursuite de la construction et du bitumage de la Route Macina-Diafarabé pour un montant de 13,4 milliards de FCFA;
- la poursuite de la construction et du bitumage de la route Kayes-Sadiola-Kénieba, tronçon Kayes-Sadiola pour un montant de 44,3 milliards de FCFA;
- la poursuite de la construction et du bitumage de la route Banconi-Dialakorodji-Safo-Dabani-Nossombougou pour un montant de 28,19 milliards de FCFA;
- la poursuite de la construction et du bitumage de la section de route Kangaba-Dioulafoundo-Frontière Guinée pour un montant de 21,2 milliards de FCFA;
- la poursuite de la construction et du bitumage de la section de route Yanfolila-Kalana-Frontière Guinée pour un cout de 19,4 milliards de FCFA;
- la poursuite de la construction et du bitumage de la route Barouéli-Tamani pour un montant de 7,4 milliards de FCFA
- la construction et le bitumage de la Route Gao-Bourem-Taoussa ;
- le programme d'urgence AEP en milieu rural, coût : 10 milliards de FCFA;
- le projet AEP Bamako à Kabala pour 156 milliards de FCFA;
- le programme national de mobilisation des ressources en eau 1, 2, 5, 6 régions : 18,7 milliards de FCFA;
- le projet de gestion intégrée des ressources en eau. Développement usages multiples. Bassin fleuve Sénégal phase II : 30 milliards de FCFA ;
- la réhabilitation économique environnementale du fleuve Niger : 36 milliards de FCFA;
- le projet AEP et accompagnement des centres semi urbains et ruraux : 47,9 milliards de FCFA;
- la construction du centre télésanté et infor/médicale : 3,5 milliards de FCFA;
- l'extension et l'équipement de l'Hôpital du Mali : 8, milliards de FCFA;
- l'amélioration du plateau technique santé Markala-Koutiala-Koulikoro : 20 milliards de FCFA;
- la construction et l'équipement des hôpitaux: 50 milliards de FCFA.

443. **Concernant le transport**, plusieurs projets et programmes seraient mis en œuvre notamment :

- la création d'une compagnie aérienne nationale aux normes internationales 5 milliards de FCFA ;
- l'achèvement et mise en œuvre du programme d'extension et de modernisation de l'aéroport International Président Modibo KEITA Sénou 13 milliards de FCFA ;
- la construction de l'aéroport de Kidal 32,5 milliards de FCFA ;
- la construction de l'aéroport de Taoudéni 35 milliards de FCFA ;
- la construction des aéroports de Ménaka Tessalit et Goundam 70 milliards de FCFA ;
- la construction de l'aérogare de Mopti 3 milliards de FCFA ;
- l'extension l'aéroport de Sikasso 10 milliards de FCFA ;
- la réhabilitation de l'aéroport de Gao 5 milliards de FCFA ;
- la délimitation et clôture des zones réservées aéroportuaires (Gao, Goundam) 2 milliards de FCFA ;
- la mise en œuvre du plan stratégique de développement de la météorologie et son plan d'actions 2018-2022.

444. Le transport terrestre pour 2 205 milliards de FCFA serviront à la construction de :
- la construction des ports secs (Kayes, Kati, Sikasso, Gao) 56 milliards de FCFA ;
 - le développement des entrepôts maliens dans les ports de transit 19,3 milliards de FCFA ;
 - la construction de gares routières à Bamako; Kayes; Sikasso; Ségou et Koutiala 10 milliards de FCFA ;
 - le renouvellement du parc automobile de transport commercial 48 milliards de FCFA ;
 - la réhabilitation de la voie ferrée existante (Koulikoro-Diboli), 700 milliards de FCFA ;
 - la construction de nouvelles lignes ferroviaires (voie ferrée Bamako – Conakry ; Bamako-Bougouni-Sikasso-Ouangolodougou (569 km) et la bretelle Sikasso- Bobo Dioulasso) 1 366 milliards de FCFA ;
 - l'acquisition de locomotives et de voitures pour le trafic ferroviaire Voyageur 5 milliards de FCFA ;
 - la sécurisation des documents de transport 950 millions de FCFA.
445. Les projets du transport fluvial pour un montant de 24,1 milliards de FCFA couvriront:
- l'acquisition de deux bateaux à faible tirant d'eau, 3 milliards de FCFA ;
 - le dragage du chenal navigable du fleuve Niger, 17,6 milliards de FCFA ;
 - la construction de chantiers navals, 2 milliards de FCFA ;
 - la réhabilitation des quais fluviaux de Ségou, Dioro, Macina, Diafarabé, Mopti, Niafunké, Tonka, Dire, Tombouctou, Rharous et Bamba pour 1,5 milliards de FCFA ;
446. Au titre de l'économie numérique, il est prévu un investissement de 59 milliards de FCFA pour:
- la réalisation de la pose de 4500 km de câbles à fibres optiques pour la connexion de huit capitales régionales et l'interconnexion aux sept pays voisins, 40,5 milliards de FCFA ;
 - la création du complexe numérique de Bamako, 17,5 milliards de FCFA ;
 - la consolidation et réhabilitation des infrastructures du réseau postal ;
 - la poursuite du projet de connexion des écoles et communes à internet, 831 millions de FCFA.
447. Par rapport à l'eau, le Gouvernement du Mali a adopté en février 2006 la Politique Nationale de l'Eau en vue d'apporter des solutions appropriées aux problèmes liés à l'eau, dans le respect d'une gestion durable des ressources en eau.
448. S'agissant de l'électricité, le Mali, à travers sa politique énergétique adoptée depuis mars 2006, ambitionne de réaliser un développement durable à travers la fourniture de services énergétiques accessibles au plus grand nombre de ménages, à moindre coût et favorisant la promotion des activités socioéconomiques. Les investissements prévus porteront entre autres sur :
- la centrale hydroélectrique et le doublement de la capacité de Sotuba 82 GWH 6.8mw pour 20 milliards 452 millions 164 FCFA. Le Rapport d'évaluation technique est validé. Un projet étatique signé le 14 novembre 2011 entre EDM-SA et le bureau TRACTEBEL ;
 - la centrale hydro Mali Sénégal Mauritanie Boueina/Kayes : 560/620 GWH, 140mw dont 63 MW pour le Mali et un coût de 218.35 milliards FCFA dont 72.783 pour le Mali et la mise en service prévue pour 2020 ;
 - l'Akuo Energy Kita : 76.02GWH, 60 MWC, 53,172 milliards FCFA, mise en service prévue le 28 décembre 2019.

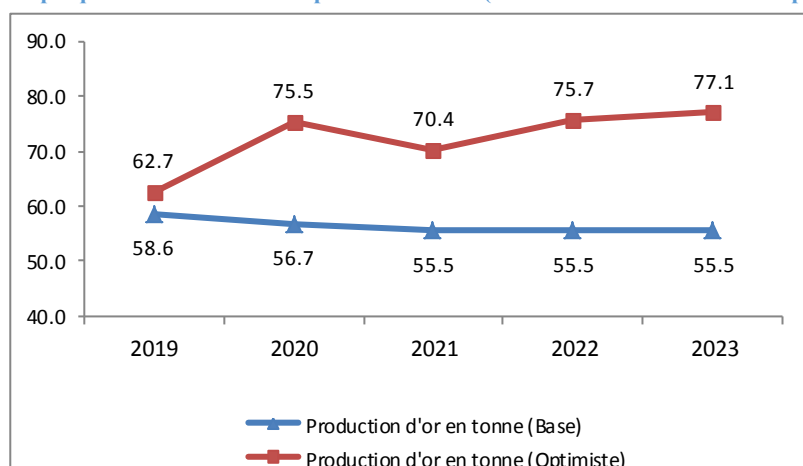
Graphique 11. Evolution du taux de croissance de la production d'eau et électricité



Source : INSTAT/MME_DNPD

449. La production minière devrait afficher un taux de croissance de 2,0% en moyenne sur la période. Cet optimisme est lié à la bonne tenue des cours de l'or sur le marché international, mais aussi aux nombreuses recherches effectuées dans le secteur devant aboutir à la découverte et à l'exploitation d'autres types de minerais. A cet égard, les perspectives d'exploitation du fer, du manganèse, du lithium, du chrome, du phosphate, voire du pétrole, seraient prometteuses au Mali. A cela, il convient d'ajouter la production du ciment par les usines, notamment DIAMOND CEMENT.

Graphique 12. Evolution de la production d'or (scénario de base et scénario optimiste)



Source : INSTAT/MME_DNPD

450. Les résultats de ces hypothèses plus optimistes font ressortir une croissance réelle du PIB de 6,5% en moyenne annuelle contre 4,9% dans le scénario de base ainsi qu'un taux de pression fiscale moyen de 17,0% pour le scénario de transformation économique et 16,4% pour le scénario de base sur la période 2019-2023.

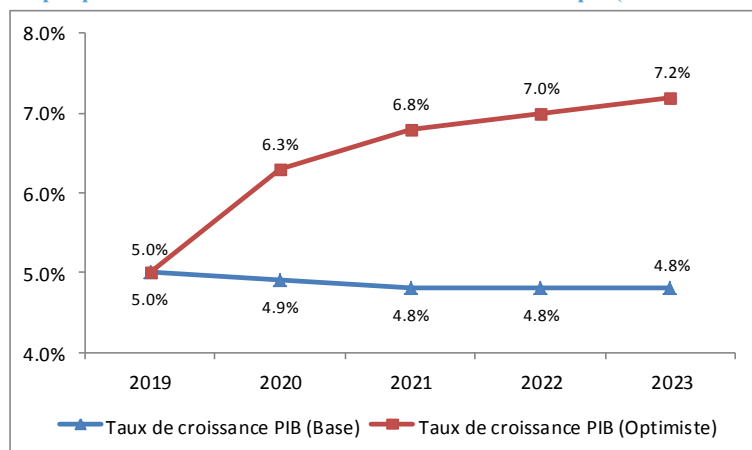
6.1.2. Principaux résultats du cadrage macroéconomique

a). Analyse des résultats du scénario optimiste

👉 Secteur réel

451. Sur la base des hypothèses du scénario optimiste, le taux de croissance moyen attendu serait de 6,5% sur la période 2019-2023 contre 4,9% pour le scénario de base.

Graphique 13. Evolution du taux de croissance économique (scénario de base et scénario optimiste)

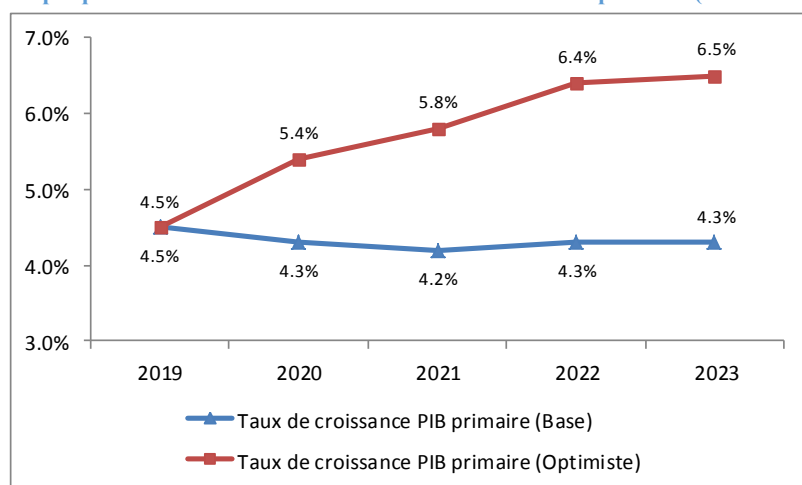


Source : INSTAT/MME_DNPD

👉 Secteur primaire

452. La croissance du secteur primaire ressortirait à 5,7% en moyenne sur la période 2019-2023 pour le scénario optimiste contre 4,3% pour le scénario de base. Cette prévision reposerait principalement sur les branches consolidées du riz, du coton et de l'agriculture vivrière hors riz, en ligne avec les effets induits par les grands chantiers d'aménagements agricoles.

Graphique 14. Evolution du taux de croissance du secteur primaire (scénario de base et scénario optimiste)

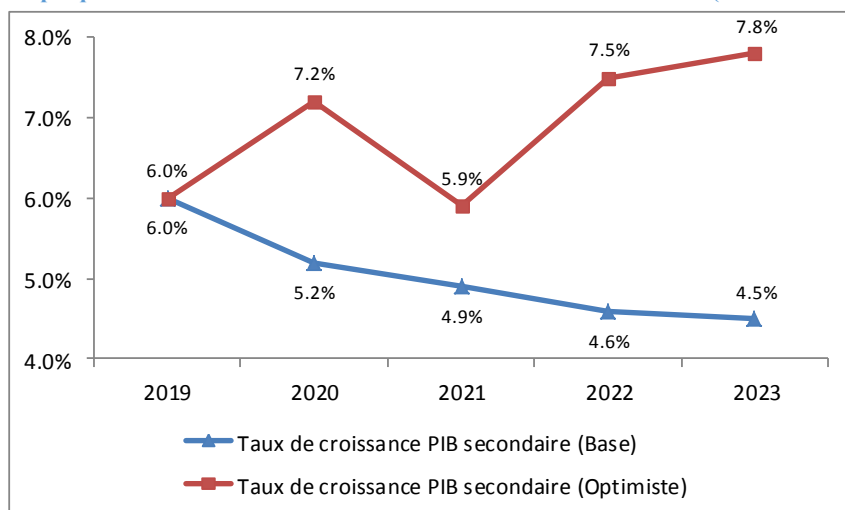


Source : INSTAT/MME_DNPD

👉 Secteur secondaire

453. Dans le secondaire, la croissance moyenne ressortirait à 7,1% de 2019 à 2023 pour le scénario optimiste contre 5,0% pour le scénario de base. Cette croissance serait dominée principalement par les branches de l'industrie textile, l'électricité-eau, l'agro-alimentaire et les BTP. Ces performances seront liées à la mise en œuvre des réformes du secteur coton, aux investissements prévus aux niveaux des infrastructures (routes, ponts, constructions, aménagements hydroagricoles...), l'électrification, etc.

Graphique 15. Evolution du taux de croissance du secteur secondaire (scénario de base et scénario optimiste)

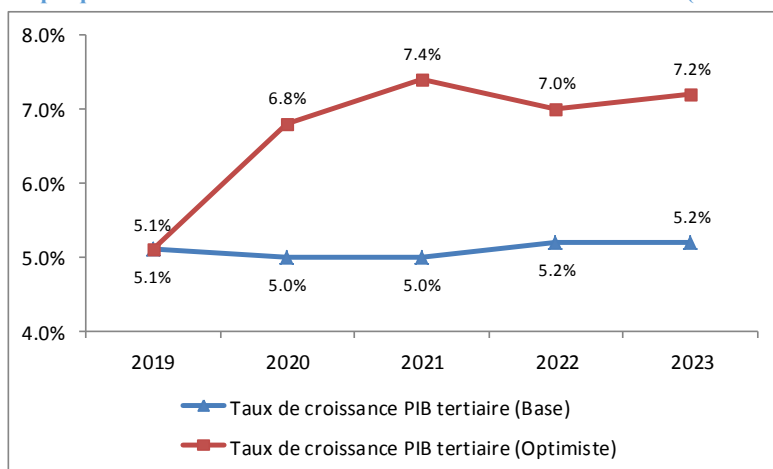


Source : INSTAT/MME_DNPD

📌 Secteur tertiaire

454. La croissance moyenne attendue pour le tertiaire serait de 6,9% sur la période du CREDD 2019–2023 contre 5,1% pour le scénario de base, sous l'impulsion essentiellement du commerce et des transports, des télécommunications et des services non marchands suite au dynamisme des secteurs primaire et secondaire.

Graphique 16. Evolution du taux de croissance du secteur tertiaire (scénario de base et scénario optimiste)

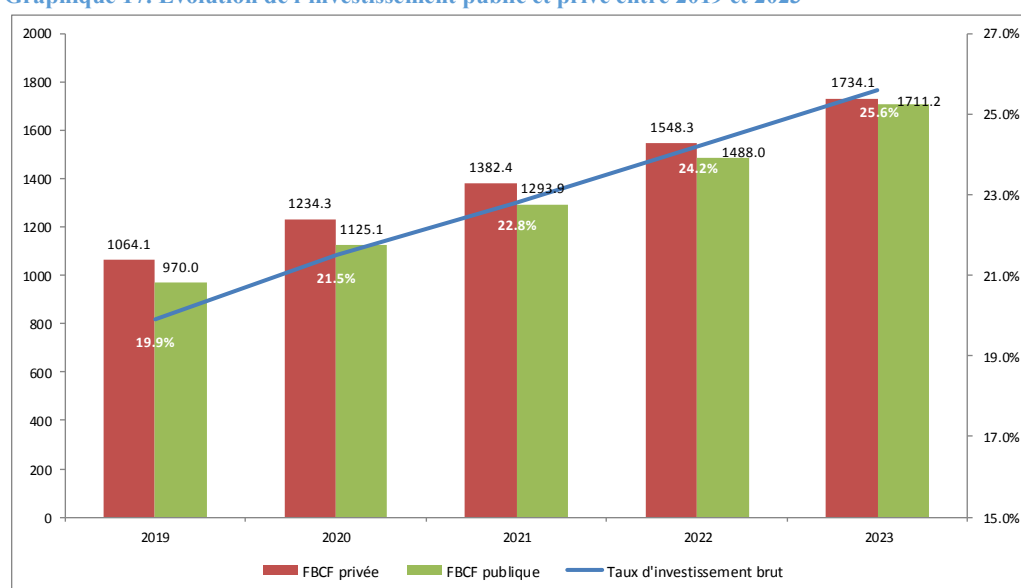


Source : INSTAT/MME_DNPD

📌 Investissement

455. Le taux d'investissement net (FBCF/PIB) augmenterait graduellement pour se situer en moyenne à 22,8% pour le CREDD 2019-2023, en amélioration par rapport au niveau enregistré dans le scénario tendanciel (21,2%). Cette hausse est induite par une amélioration du taux d'investissement privé qui atteindrait 11,7% sur la période 2019-2023 contre 11% pour le scénario de base. Dans le même temps, le taux d'investissement public ressortirait à 11,1% sur la période du CREDD 2019-2023 contre 10,2% pour le scénario de base.

Graphique 17. Evolution de l'investissement public et privé entre 2019 et 2023



Source : INSTAT/MME_DNPD

Finances publiques

456. La réforme des finances publiques a été constante dans la gouvernance économique et financière du Mali depuis plus d'une décennie et cela, à la faveur de nombreuses missions d'audit et d'évaluation du système de gestion des finances publiques. Ainsi, le Plan de Réforme de la gestion des Finances Publiques au Mali (PREM 2017-2021) représente la troisième génération de programme de réforme en matière de gestion des finances publiques. Il s'inscrit dans une vision d'un cadre de gestion des finances publiques qui offre au Mali l'une des conditions préalables à l'émergence. Ce cadre se traduit par des structures, des ressources humaines, des pratiques de gestion et de systèmes d'information qui permettent au pays de s'aligner sur les meilleures pratiques internationales telles que le budget-programme.

457. Les résultats du scénario optimiste font ressortir un niveau de recettes totales et dons de 3 098,6 milliards de FCFA en 2023 contre 2 091,8 milliards de FCFA en 2019, soit un taux de progression moyen annuel de 11,5%. Les recettes fiscales augmenteraient en moyenne annuelle de 11,4%. Elles représenteraient 86,3% des recettes totales en 2023 contre 83,1% en 2019. Ainsi, le taux de pression fiscale s'améliorerait graduellement et serait en moyenne à 17,0% entre 2019 et 2023. La mise en œuvre effective des mesures consignées dans le PREM et les différentes réformes en cours dans le cadre de la mobilisation des recettes fiscales demeurent la condition nécessaire pour l'atteinte de cet objectif.

458. Les dépenses totales et prêts nets augmenteraient au rythme annuel moyen de 11,0% pour atteindre 3 510,8 milliards de FCFA en 2023. Pour sa part, la masse salariale passerait de 595,6 milliards de FCFA en 2019 à 807,3 milliards en 2023, soit un taux de croissance moyen de 9,0%. Elle se situerait en moyenne à 34,8% des recettes fiscales entre 2019 et 2023.

459. Le solde global (base engagement), dons compris en pourcentage du PIB ressortirait en moyenne à moins (-) 3,1% pour le scénario optimiste contre moins (-) 3,4% sur la période du CREDD 2016-2018.

Dette publique

460. Au regard des perspectives économiques et financières, la dette publique du Mali serait viable au moins jusqu'en 2023, autrement dit le taux d'endettement public ne doit pas excéder 70% du PIB et le ratio du service de la dette publique rapporté aux recettes budgétaires ne devrait pas dépasser 30%.

461. De ce fait, la mise en œuvre effective de la politique d'endettement à long terme et la poursuite d'une stratégie financière prudente privilégiant la mobilisation des dons, des emprunts extérieurs concessionnels et des emprunts intérieurs exclusivement réservés au financement des projets hautement rentables devraient permettre de maintenir la dette publique à un niveau soutenable. Toutefois, les bonnes performances macroéconomiques et la bonne gouvernance politique, économique et financière permettraient de relever la norme de viabilité de la dette extérieure du Mali et d'accroître ainsi les marges de manœuvre du pays en matière d'endettement extérieur.

462. Les orientations globales de l'Etat en matière d'emprunts et de gestion de la dette visent à assurer la viabilité de la dette, à payer régulièrement le service de la dette à court, moyen et long termes et à réaliser les objectifs de coûts et de risques de l'Etat.

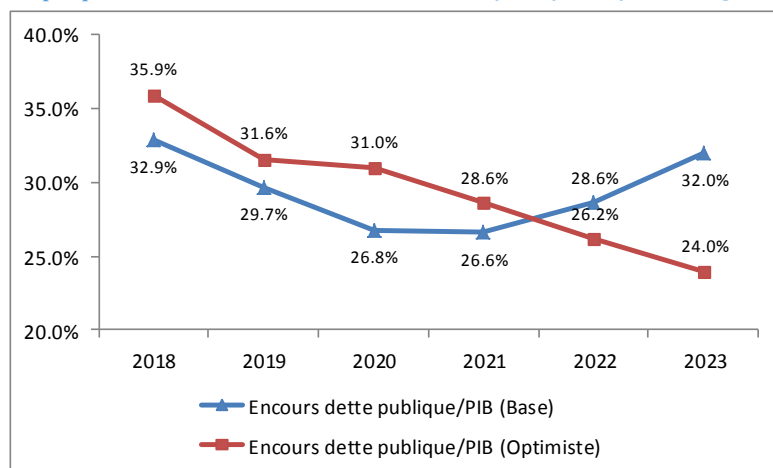
463. Les bonnes performances macroéconomiques ont permis au Mali d'être admis à l'initiative d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE) en 1998 et de bénéficier effectivement des allègements de dette à partir de 2000, notamment l'IADM.

464. Les dispositions en cours devraient permettre à terme de centraliser la gestion de la dette intérieure au niveau d'une structure unique chargée de la dette publique afin de la rendre plus efficace, d'ores et déjà à l'initiative des institutions de Bretton Woods, le Gouvernement avait entrepris le recensement de la dette intérieure dans le but de mieux la maîtriser.

465. A l'issue de cet exercice, le pays a eu la situation de ses engagements vis-à-vis des différents créanciers constitués en grande partie des banques, des opérateurs économiques et des opérations minières (crédits TVA). Selon le niveau de l'encours et des différents échéanciers, un plan de remboursement a été élaboré. Ainsi le ratio de l'encours de la dette publique sur le PIB serait en moyenne de 28,3 % sur la période 2019-2023 contre 39,0% sur la période 2016-2018.

466. Ainsi, le ratio de l'encours de la dette publique sur le PIB serait en moyenne de 28,3 % sur la période 2019-2023 contre 28,6% pour le scénario de base.

Graphique 18. Evolution de l'encours de la dette publique en pourcentage du PIB entre 2019 et 2023



Source : INSTAT/MME_DNPD

👉 Balance des paiements et situation monétaire

467. Le cadrage prévoit une croissance moyenne annuelle de 5,3% des exportations et 5,6% des importations, en liaison avec les évolutions de la production des principaux produits d'exportations (notamment or, fruits, légumes, oléagineux, animaux, coton) et de leurs cours sur le marché international. Ainsi, le déficit commercial moyen représenterait -3,3% du PIB sur la période 2019-2023 contre -4,3% pour le scénario de base.

468. Le solde des transactions courantes hors transferts publics est attendu en moyenne à -9,3% du PIB, soit une amélioration de 1,4 points de pourcentage par rapport au niveau enregistré entre 2016-2018 avec -7,9%. Cette évolution serait en relation avec l'amélioration du solde commercial sur la période.

469. Les avoirs extérieurs nets évolueraient au rythme annuel moyen de 133,4 milliards de FCFA pour s'établir à 250,5 milliards de FCFA en 2023 contre 12,8 milliards de FCFA en 2019. En outre, les crédits à l'économie seraient de 2 550,7 milliards de FCFA en 2023 contre 2 046,7 milliards en 2019, soit une progression moyenne de 5,9%.

470. Quant à la position nette du Gouvernement, elle passerait de 150,8 milliards de FCFA en 2019 à 11,2 milliards de FCFA en 2023. En conséquence, la masse monétaire progresserait en moyenne annuellement de 5,6% pour atteindre 3 387,5 milliards en 2023 contre 2 575,8 milliards de FCFA en 2019.

b). Analyse comparative

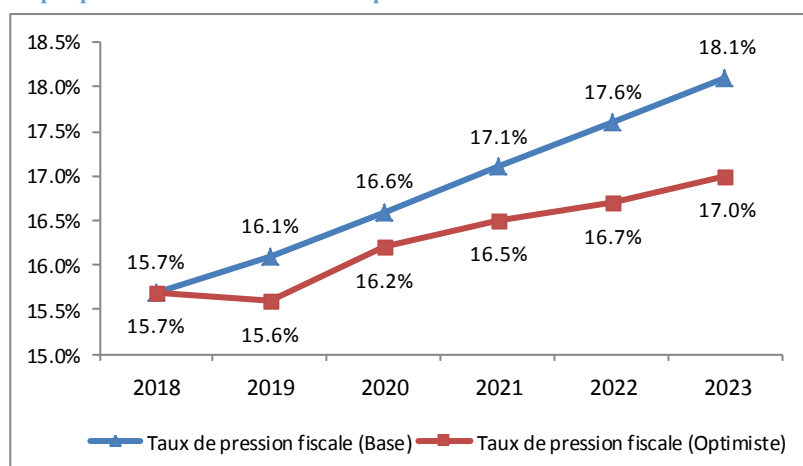
471. Le scénario de base, qui tente de reproduire le comportement de l'économie à politiques inchangées, conduit à un taux de croissance annuel moyen d'environ 5,0% sur la période 2019-2023. Ceci est en phase avec la tendance récente de l'économie malienne qui a enregistré un taux de croissance annuel moyen de 5,3% sur la période 2016-2018.

472. Pour le scénario optimiste, le taux de croissance serait de 6,5% sur la période 2019-2023. Cette prévision a été faite sous l'hypothèse des performances attendues pour tous les secteurs de l'économie, notamment dans l'agriculture et le secteur minier.

473. Les finances publiques enregistreraient en moyenne sur la période 2019-2023, un solde global (base engagements), dons compris en pourcentage de -5,9% du PIB pour le scénario de base et pour le scénario optimiste le solde global (base engagements), dons compris en pourcentage du PIB ressortirait en moyenne à moins (-) 3,1%. Ce ratio qui constitue le critère clé de l'UEMOA serait respecté, traduisant les efforts de l'Etat en matière d'assainissement des finances publiques.

474. Le taux de pression fiscale s'améliorerait graduellement pour atteindre 18,1% en 2023 dans le scénario optimiste. En effet, cet indicateur affiche en moyenne 16,4% dans le scénario de base et 17,0% dans le scénario optimiste, traduisant ainsi les efforts de recouvrement des services de recettes.

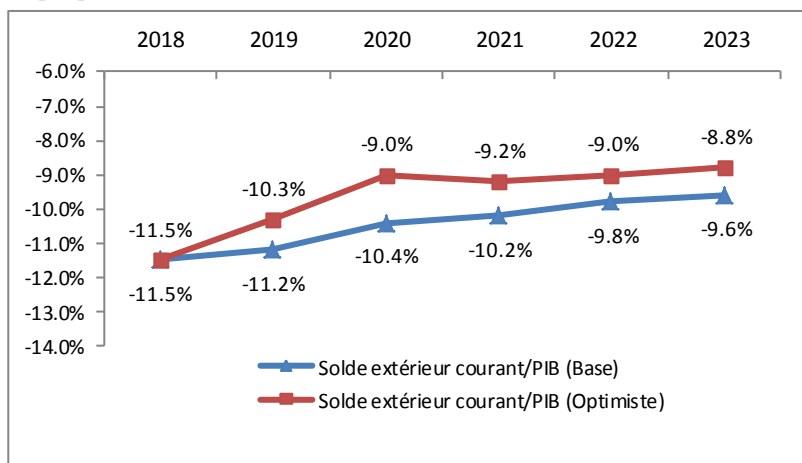
Graphique 19. Evolution du taux de pression fiscale entre les deux scénarii



Source : INSTAT/MME_DNPD

475. S'agissant des échanges extérieurs, le déficit extérieur courant hors dons va s'améliorer en s'établissant en moyenne à 10,4% pour le scénario de base et 9,3% pour le scénario optimiste. Il est à signaler que cet indicateur a été en moyenne de 9,9% durant la période 2016-2018 pour le scénario volontariste.

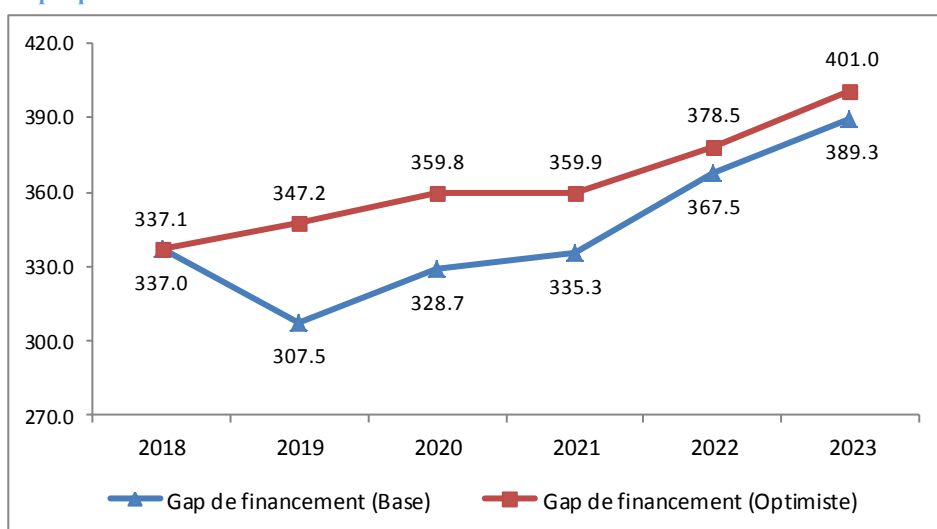
Graphique 20. Evolution du déficit extérieur courant en % du PIB entre les deux scénarii



Source : INSTAT/MME_DNPD

476. Les niveaux de financement attendus au cours de la période 2019-2023 seraient en moyenne de 345,7 milliards de francs CFA pour le scénario de base et 361,3 milliards de FCFA pour le scénario optimiste.

Graphique 21. Evolution du financement entre les différents scénarii



Source : MME_DNPD

477. La synthèse des principaux résultats de ces deux scénarii est retracée dans le tableau 4..

Tableau 5. Comparaison des principaux résultats des scénarii du cadrage

Indicateurs	Scénario	2019	2020	2021	2022	2023	Moyenne 2019-2023
Taux de croissance du PIB	Base	5,04%	4,87%	4,80%	4,85%	4,82%	4,9%
	Optimiste	5,0%	6,3%	6,8%	7,0%	7,2%	6,5%
Solde global (base engagements), dons compris, en % du PIB	Base	-3,0%	-3,0%	-6,1%	-8,1%	-9,4%	-5,9%
	Optimiste	-3,0%	-3,3%	-3,2%	-3,1%	-3,1%	-3,1%
Déficit extérieur courant hors dons/PIB	Base	11,2%	10,4%	10,2%	9,8%	9,6%	10,2%
	Optimiste	10,3%	9,0%	9,2%	9,0%	8,8%	9,3%
Taux de pression fiscale	Base	15,6%	16,2%	16,5%	16,7%	17,0%	16,4%
	Optimiste	15,6%	16,6%	17,1%	17,6%	18,1%	17,0%

Source : INSTAT/MME_DNPD

478. En résumé, avec ce scénario optimiste/volontariste, les principaux agrégats macroéconomiques sont bien orientés. Ainsi, il serait opportun de mettre en œuvre les hypothèses de projection du scénario optimiste pour une transformation structurelle de l'économie avec un plus fort taux de croissance sur la période 2019-2023.

6.2. Cadrage budgétaire

6.2.1 Le coût global de la mise en œuvre du CREDD

479. Deux scénarii de croissance économique ont été élaborés dans le cadrage macro-économique du CREDD : un niveau de croissance tendanciel dit de base et un niveau de croissance optimiste. Le taux de croissance moyen annuel du scénario de base, conforme aux objectifs définis dans le cadre du programme convenu avec le FMI est 4,9% sur la période 2019-2023 contre 6,5% pour le scénario optimiste.

480. Le coût global de la mise en œuvre du CREDD s'élèverait à 13 876 milliards de FCA sur la période 2019-2023, hors service de la dette publique, pour le scénario tendanciel, soit une moyenne annuelle de 2 775,2 milliards de FCFA.

481. Ce montant s'élèvera sur la même période pour le scénario optimiste à 14 320,4 milliards de FCFA, hors service de la dette publique, soit un coût moyen annuel de 2 864,1 milliards de FCFA. Ce scénario prévoit une mobilisation de ressources supplémentaire hors service de la dette publique de 88,9 milliards de FCFA en moyenne par an. Cet effort serait recherché au niveau de la mobilisation des ressources intérieures, notamment fiscales.

482. Rapportées au PIB, les dépenses totales du CREDD se situeraient à 24,8% en moyenne dans le scénario de base et à 24,1% dans le scénario optimiste. Ainsi, 42,8% des dépenses seraient consacrées aux dépenses en capital et 57,2% aux dépenses courantes dans le scénario de base contre respectivement 42,3% et 57,7% dans le scénario optimiste.

6.2.2 La répartition des allocations par axes stratégiques

483. Dans le scénario tendanciel :

- L'axe stratégique1 - Consolidation de la démocratie et amélioration de la gouvernance serait financé au total à hauteur de 2 841 milliards de FCFA sur la période 2019-2023, soit une moyenne annuelle de 568,2 milliards de F CFA et 19,4% des dépenses totales.
- L'axe stratégique 2 - Restauration de la paix, de la sécurité et renforcement du vivre ensemble serait couvert à hauteur de 2 392,7 milliards de FCFA, soit en moyenne, 478,5 milliards de F CFA par an et 16,3 % des dépenses totales.
- L'axe stratégique 3 - Croissance inclusive et transformation structurelle de l'économie, recevrait au total 4 518,5 milliards de FCFA, soit en moyenne 903,7 milliards de F CFA par an et 30,8 % des dépenses totales.
- L'axe stratégique 4 - Protection de l'environnement et renforcement de la résilience au changement climatique bénéficierait d'un montant total de 335,5 milliards de FCFA, soit une moyenne annuelle de 67,1 milliards de F CFA et 2,3% des dépenses totales du CREDD.
- L'axe stratégique 5 - Développement du capital humain serait pris en charge à hauteur de 3 788,3 milliards de F CFA, soit une moyenne annuelle de 757,7 milliards de F CFA et 25,8% des dépenses totales du CREDD 2019-2023.

Tableau 6.Scénario tendanciel - Allocations budgétaires suivant les axes du CREDD 2018-2023 (en milliards de FCFA)

AXES STRATEGIQUES	2019	2020	2021	2022	2023	Total 2019-2023	Moyenne annuelle
Axe 1 : Consolidation de la démocratie et amélioration de la gouvernance	469,8	528,7	568,8	611,4	662,3	2841	568,2
Axe 2 : Restauration de la paix, de la sécurité et renforcement du vivre ensemble	396,2	444,5	478	514,5	559,5	2 392,7	478,5
Axe 3 : Croissance inclusive et transformation structurelle de l'économie	730,8	839,8	907,3	981,1	1 059,50	4 518,5	903,7
Axe 4 : Protection de l'environnement et renforcement de la résilience au changement climatique	53,4	62,1	67,1	73,3	79,6	335,5	67,1
Axe 5 : Développement du capital humain	618,4	698,2	758,3	821,7	891,7	3788,3	757,7
Dette (intérêts uniquement)	141,8	141,9	154	165,4	179,6	782,7	156,5
Total Général	2 410,4	2 715,1	2 933,6	3 167,4	3 432,2	14 658,7	29 31,7

Source : DGB

484. Pour la réalisation du scénario optimiste :

- L'axe stratégique1 - Consolidation de la démocratie et amélioration de la gouvernance requerrait un financement total de 2 961,9 milliards de FCFA sur la période 2019-2023, soit une moyenne annuelle de 592,4 milliards de F CFA et 20,68% des dépenses totales.
- L'axe stratégique 2 - Restauration de la paix, de la sécurité et renforcement du vivre ensemble appellerait un financement de 2 530,0 milliards de F CFA, soit en moyenne 506,0 milliards de F CFA par an et 17,67 % des dépenses totales.
- L'axe stratégique 3 - Croissance inclusive et transformation structurelle de l'économie demanderait 4 617,5 milliards de FCFA, soit en moyenne 923,5 milliards de F CFA par an et 32,24 % des dépenses totales.
- L'axe stratégique 4 - Protection de l'environnement et renforcement de la résilience au changement climatique nécessiterait un montant total de 338,0 milliards de FCFA, soit une moyenne annuelle de 67,6 milliards de F CFA et 2,36%% des dépenses totales.
- L'axe stratégique 5 - Développement du capital humain exigerait un financement de 3 873,1 milliards de F CFA, soit une moyenne annuelle de 774,7 milliards de F CFA et 27,05% des dépenses totales du CREDD 2019-2023.

Tableau 7: Scénario optimiste - Allocations budgétaires suivant les axes du CREDD 2018-2023 (en milliards de FCFA)

AXES STRATEGIQUES	2019	2020	2021	2022	2023	Total	Moyenne annuelle
Axe 1 : Consolidation de la démocratie et amélioration de la gouvernance	469,8	544	593,8	649,1	705,2	2 961,9	592,4
Axe 2 : Restauration de la paix, de la sécurité et renforcement du vivre ensemble	396,2	467,5	514,4	553	598,9	2530	506,0
Axe 3 : Croissance inclusive et transformation structurelle de l'économie	730,8	852,3	926,9	1 005,1	1 102,4	4 617,5	923,5
Axe 4 : Protection de l'environnement et renforcement de la résilience au changement climatique	53,4	62,3	68	73,8	80,5	338,0	67,6
Axe 5 : Développement du capital humain	618,4	719,3	774	840,1	921,3	3 873,1	774,62
Dette (intérêt uniquement)	141,8	141,9	154	165,4	179,6	782,7	156,5
Total Général	2 410,4	2 787,2	3 031,1	3 286,5	3 587,9	15 103,1	3 020,6

Source DGB

6.2.3 Les allocations budgétaires du CREDD 2019-2023 par axe et par fonction

➤ **Axe stratégique 1 : Consolidation de la démocratie et amélioration de la gouvernance**

485. Cet axe vise à réformer les institutions politiques, adopter de meilleures pratiques démocratiques et améliorer la gouvernance administrative, économique, sociale et sécuritaire.

486. Le cadrage budgétaire alloue à l'axe stratégique 1, dans le scénario de base, 19,4% en moyenne des dépenses totales du CREDD sur la période 2019-2023. En valeur absolue, les allocations passeraient de 469,8 milliards de F CFA en 2019 à 662,3 milliards F CFA en 2023, soit un taux d'accroissement moyen annuel de 9%. Dans le scénario optimiste, la part de l'axe 1 s'établirait à 19,6% des dépenses totales et les concours évolueraient sur la période du CREDD de 469,8 milliards de F CFA à 705,2 milliards de F CFA, soit une progression moyenne annuelle de 10,7%.

487. L'axe couvre les fonctions suivantes : (i) Services généraux des administrations publiques et (ii) Ordre et sécurité publics, notamment, les sous-fonctions (ou groupes) relatives aux tribunaux et administration pénitentiaire.

• **Services Généraux des Administrations Publiques**

488. Les allocations en faveur des services généraux des administrations publiques (hors remboursement dette publique) sont projetées dans le scénario de base à 443,1 milliards de FCFA en 2019 et passeraient à 624,9 milliards F CFA en 2023 contre une inscription de 442.8 milliards dans le budget 2018. Dans le scénario optimiste, ils croîtraient 443,1 milliards de FCFA en 2019 à 705,2 milliards de FCFA. Les dotations serviront à poursuivre l'atteinte des objectifs spécifiques suivants :

- réformer les institutions et renforcer la démocratie ;
- renforcer la citoyenneté et le civisme ;
- moderniser l'administration publique ;
- renforcer le système de planification et de gestion du développement ;
- gérer efficacement les finances publiques et lutter contre la corruption et la délinquance financière ;
- assurer une gestion transparente des affaires foncières ;

- renforcer le partenariat pour le développement durable ;
- améliorer la gouvernance locale ;
- assurer la mise en œuvre diligente de la charte de la déconcentration des services de l'Etat et accélérer le transfert des compétences et des ressources ;
- promouvoir les économies régionales et locales.

- **Ordre et sécurité publics**

489. Les sous-fonctions de l'ordre et sécurité qui participent à la mise en œuvre de l'axe 1 concernent les tribunaux et l'administration pénitentiaire. Dans ce cadre, les objectifs spécifiques poursuivis sont les suivants :

- accroître la qualité de la justice et en faire un instrument de garantie de la paix sociale ;
- garantir les droits fondamentaux des citoyens.

490. Les allocations en faveur des tribunaux et administration pénitentiaire sont projetées en moyenne sur la période 2019-2023 à 32,1 milliards de FCFA par an dans le scénario de base et à 32,8 milliards de FCFA dans le scénario optimiste, contre une inscription de 22,8 milliards de FCFA dans le budget 2018, soit une croissance moyenne de 8,7% pour le premier et de 10,0% pour le second.

➤ **Axe stratégique 2 : Restauration de la paix, de la sécurité et renforcement du vivre ensemble**

491. L'axe 2 accordera une attention particulière à la mise en œuvre consensuelle de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali et aux efforts de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

492. Il couvre les fonctions de : (i) défense et (ii) ordre et sécurité publics hors les sous-fonctions (ou groupes) relatives aux tribunaux et l'administration pénitentiaire.

493. Les allocations budgétaires en faveur de cet axe représentent dans le scénario de base 16,3% en moyenne des dépenses totales et passeraient de 396,2 milliards de F CFA en 2019 à 559,5 milliards de F CFA en 2023, soit un taux d'accroissement moyen de 9%. Elles évolueraient, dans le scénario optimiste, de 396,2 milliards de F CFA en 2019 à 598,9 milliards de F CFA en 2023, soit une augmentation moyenne de 10,9% par an.

- **Défense**

494. Les allocations budgétaires pour la défense sont projetées sur la période 2019-2023 à 337,3 milliards de FCFA en moyenne annuelle dans le scénario de base et à 352,6 milliards de FCFA dans le scénario optimiste contre 272,3 milliards de FCFA en 2018, soit un taux de croissance moyen annuel respectif de 9,3% 10,7%. Le poids moyen des dépenses de défense dans le budget d'État serait de l'ordre 11,5% dans les deux scénarios. Ces évolutions s'expliqueraient essentiellement par le renforcement des capacités opérationnelles des forces de défense nationale en lien avec la poursuite de la mise en œuvre de la Loi d'Orientation et de Programmation Militaire (LOPM).

- **Ordre et Sécurité (hors tribunaux et administration pénitentiaire)**

495. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi de Programmation relative à la Sécurité Intérieure (LPSI) en vue de lutter contre l'insécurité sous toutes ses formes, les dépenses en faveur de l'ordre et la sécurité s'établiraient dans le scénario de base à 141,2 milliards de FCFA en moyenne annuelle et à 153,4 milliards de FCFA dans le scénario optimiste, contre 107,7 milliards de FCFA dans le budget 2018, soit un taux de progression respectif de 8,2% et 11,2%. Ces augmentations se justifieraient par le renforcement des capacités opérationnelles des forces de la police, de la gendarmerie et de la protection civile.

➤ **Axe 3 : Croissance inclusive et transformation structurelle de l'économie**

496. Cet axe vise une croissance économique forte et durable, créatrice d'emplois et réductrice de pauvreté soutenue à travers une transformation structurelle de l'économie portée par une industrialisation plus forte grâce au développement des chaînes de valeur les plus compétitives, le développement et la modernisation des infrastructures, une meilleure productivité globale des facteurs, un système de financement de l'économie plus

efficient et une exploitation judicieuse des ressources minières et des technologies de l'information et de la communication.

497. L'axe stratégique 3 couvre les fonctions suivantes : (i) Affaires économiques et (ii) Logement et équipements collectifs (iii) Loisirs, culture et culte.

498. Durant la période du CREDD, les allocations budgétaires en faveur de cet axe se situeraient dans le scénario de base à 30,8% en moyenne des dépenses totales et passeraient de 730,8 milliards de F CFA en 2019 à 1 059,5 milliards de F CFA en 2023, soit une progression moyenne de 9,7%. Dans le scénario optimiste, elles s'établiraient à 30,6% des dépenses totales et évolueraient de 730,8 milliards de F CFA en 2019 à 1 102,4 milliards de F CFA, soit un accroissement moyen annuel de 10,8%.

- **Affaires économiques**

499. Les dépenses des affaires économiques sont projetées dans le scénario de base à 783 milliards FCFA en moyenne annuelle sur la période 2019-2023 contre 668,7 milliards de FCFA dans le budget 2018. Elles représentent en moyenne 26,7% des dépenses totales, avec un taux de croissance annuel moyen de 9,7% sur la période 2019-2023. Dans le scénario optimiste ces allocations atteindraient une moyenne annuelle de 796,2 milliards de FCFA, soit 26,4% des dépenses totales et un accroissement moyen annuel de 10,6%

500. Ces hausses résultent principalement de : (i) l'augmentation des dépenses en faveur du secteur agricole ; (ii) la réalisation des infrastructures de soutien à la croissance et (iii) le soutien à la production d'énergie.

- **Logement et équipements collectifs**

501. Les dépenses relatives au logement et équipements collectifs qui s'élèvent à 55,4 milliards de FCFA dans le budget 2018, s'établiraient en moyenne annuelle à 104,5 milliards de FCFA entre 2019-2023 dans le scénario de base et représenteraient en moyenne 3,6% des dépenses totales. Dans le scénario optimiste, ces dépenses seraient de l'ordre de 111,3 milliards de FCFA en moyenne annuelle avec 3,7% des dépenses totales. Les actions prioritaires relatives au logement et aux équipements collectifs porteront sur :

- la poursuite de la mise en œuvre du programme de construction de 50.000 logements sociaux ;
- la mise en œuvre de la réforme foncière sécurisée.

- **Loisirs, culture et culte (hors Services récréatifs et sportifs et Culte et autres services communautaires)**

502. Les dépenses relatives aux Loisirs, culture et culte se chiffraient dans le scénario de base à 16,2 milliards de FCFA en moyenne annuelle sur la période 2019-2023 contre une inscription budgétaire de 14,9 milliards de FCFA en 2018, soit un rythme d'augmentation moyen de 8,4%. Dans le scénario optimiste, ces dépenses seraient de 16,0 milliards de FCFA avec un taux annuel de progression de 8,2%. Ces allocations serviront à promouvoir les secteurs de l'artisanat et du tourisme et à soutenir ceux des sports et de la culture.

➤ **Axe stratégique 4 : Protection de l'environnement et renforcement de la résilience au changement climatique**

503. Cet axe vise à concevoir le processus de développement avec le souci de préserver l'environnement et de renforcer la capacité de résilience des populations face aux effets du changement climatique.

504. L'axe stratégique 4 couvre essentiellement la fonction Protection de l'environnement. Il concentrera durant la période du CREDD, 2,3% des allocations budgétaires totales dans le scénario de base et 2,2% dans le scénario optimiste. Celles-ci passeraient de 53,4 milliards de F CFA en 2019 à 79,6 milliards de F CFA en 2023 dans le scénario de base et à 80,5 milliards de FCFA dans le scénario optimiste, soit des taux d'accroissement annuel moyen respectifs de 10,5% et 10,8%.

505. Ces allocations viseront, entre autres, à préserver la diversité biologique et à lutter contre la pollution à travers la réalisation et la réhabilitation des ouvrages d'assainissements collectifs.

➤ **Axe stratégique 5 : Développement du capital humain**

506. L'ambition de l'axe stratégique 5 est de faire en sorte que les efforts de développement se traduisent pour les populations, notamment les jeunes, les femmes et les personnes en situation de handicap, par une éducation de qualité, une bonne santé, des emplois décents, un accès universel à l'eau potable, un cadre de vie sain et une meilleure protection sociale. Il s'agit de transformer l'important bonus démographique dont dispose le Mali en un réel dividende démographique. Cet axe visera également à faire de l'urbanisation et de la migration des opportunités pour le développement du Mali.

507. En vue de l'atteinte de ces objectifs, le cadrage budgétaire prévoit dans le scénario de base 25,8% des dépenses totales sur la période 2019-2023. En valeur absolue, elles passeraient de 618,4 milliards de F CFA en 2019 à 891,7 milliards F CFA en 2023, soit une dotation moyenne annuelle de 757,7 milliards F CFA ou un taux d'accroissement moyen annuel de 9,6%. Dans le scénario optimiste, ces concours passeraient de 618,4 milliards de F CFA en 2019 à 921,3 milliards de F CFA en 2023, soit 25,7% des dépenses totales et un taux annuel moyen de progression de 10,5%.

508. L'axe couvre les fonctions suivantes : (i) Santé ; (ii) Enseignement ; (iii) Protection Sociale et (iv) Loisirs, Culture et Culte.

• **Santé**

509. Les allocations budgétaires du secteur de la santé sont projetées dans le scénario de base à 153,4 milliards de FCFA en moyenne annuelle sur la période 2019-2023 contre 124,5 milliards de FCFA dans le budget 2018, soit un poids moyen de 5,2% des dépenses totales et un taux de croissance annuel moyen de 10,6%. Dans le scénario optimiste, les dotations du secteur s'établiraient en moyenne annuelle à 156,8 milliards de FCFA, soit une part relative dans les dépenses totales de 5,2% comme dans le scénario de base et un taux de croissance annuel moyen de 10,9%.

510. Les dépenses s'inscriront dans le cadre de l'amélioration de la qualité des services sanitaires et de la lutte contre les maladies à travers notamment :

- la construction et l'équipement des infrastructures de santé (Hôpitaux, Csréf, etc.) ;
- l'amélioration du plateau technique des hôpitaux ;
- l'augmentation de l'offre et l'utilisation de services et produits de santé de qualité fournis par des ressources humaines qualifiées et équitablement réparties sur l'ensemble du territoire ;
- la réduction de la morbidité et de la mortalité liées aux maladies transmissibles et non, aux modes de vie et aux conditions de travail et le renforcement de la lutte contre le VIH-Sida ;
- la réduction de la morbidité et la mortalité maternelle, néonatale, infantile et infanto-juvénile.

• **Enseignement**

511. Les dotations relatives à l'enseignement sont projetées, dans le scénario de base, à 375,1 milliards de FCFA en 2019 pour atteindre 537,2 milliards de FCFA en 2023. Elles représentent en moyenne 15,6% des dépenses totales avec une augmentation annuelle moyenne de 9,4%. Dans le scénario optimiste, ces allocations atteindraient 562,1 milliards de FCFA en 2023, soit 15,6% des dépenses totales et une croissance moyenne annuelle de 10,6%.

512. Ces concours confirment la volonté des plus hautes autorités du pays à rendre performant le système éducatif et de renforcer la qualité des ordres d'enseignement. Les priorités seront accordées à :

- le recrutement du personnel enseignant, chercheur et d'encadrement en nombre et en qualité ;
- la construction, la réhabilitation et l'équipement des infrastructures d'accueil des étudiants (pédagogiques, sociales et laboratoires) ;

- la maîtrise de la gestion de flux des étudiants.
- l'amélioration du rendement interne du système pour une meilleure employabilité des jeunes et l'insertion socioprofessionnelle des sortants ;
- l'achèvement d'un enseignement fondamental de qualité pour tous les enfants, filles et garçons ;
- la promotion des valeurs culturelles favorables à la création de la richesse et au développement durable ;
- le renforcement de la qualité de la gestion du système éducatif et de ses ressources ;
- l'accroissement des conditions d'accès à l'enseignement supérieur et au renforcement de la recherche scientifique et l'innovation.

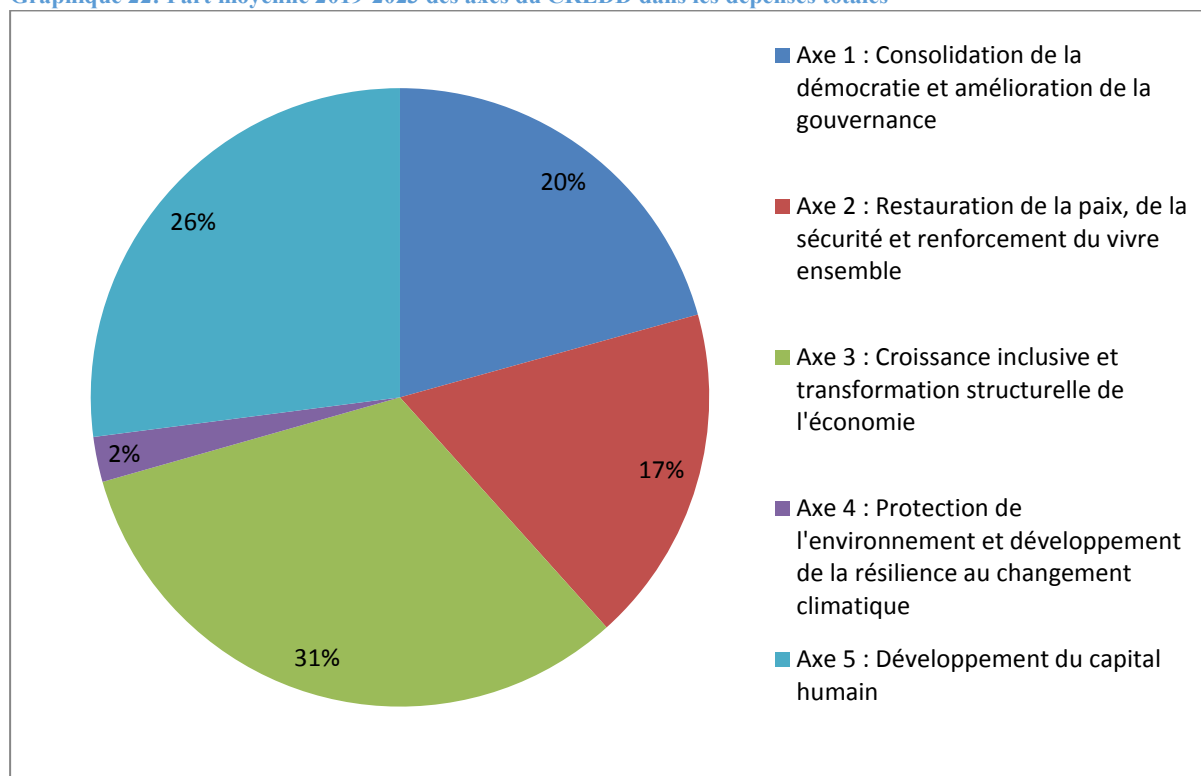
- **Protection sociale**

513. Les dépenses relatives à la protection sociale se chiffraient entre 2019-2023 dans le scénario de base à 138,6 milliards de FCFA, en moyenne annuelle, soit une proportion moyenne de 4,7% des dépenses totales du Gouvernement. Elles progresseraient en moyenne de 9,2%. Dans le scénario optimiste, elles s'accroîtraient de 9,6% en moyenne annuelle en passant de 113,4 de milliards de FCFA en 2019 à 165,5 milliards de FCFA en 2023.

514. Ces dépenses visent d'une part, à assurer la prise en charge de la retraite vieillesse à travers les différents régimes d'assurance, et d'autre part, à fournir les appuis nécessaires aux populations défavorisées et aux groupes vulnérables pour leur garantir une vie décente. Elles permettent également d'appuyer la promotion du genre. Les actions prioritaires permettront de :

- assurer la protection et la sécurisation des migrants et les membres de leurs familles ;
- étendre la protection sociale à tous ;
- assurer la sécurité élémentaire de revenu ;
- renforcer la participation des femmes et des jeunes dans les activités socioéconomiques ;
- faciliter l'accès des femmes aux postes nominatifs et électifs ;
- investir dans le capital humain pour capturer le dividende démographique.

Graphique 22: Part moyenne 2019-2023 des axes du CREDD dans les dépenses totales



Source : DGB

Tableau 8. Répartition des allocations du CREDD 2019-2023 par axe, par fonction et par groupe (en pourcentage des dépenses totales) du scénario tendanciel (I) et du scénario optimiste (II)

AXES/FONCTIONS/GROUPES	2019		2020		2021		2022		2023		Moyenne 2019-2023	
SCENARIOS	I	II	I	II	I	II	I	II	I	II	I	II
Consolidation de la démocratie et amélioration de la gouvernance	19,5%	19,5%	19,5%	19,6%	19,4%	19,6%	19,3%	19,8%	19,3%	19,7%	19,4%	19,6%
Services généraux des administrations publiques	18,4%	18,4%	18,4%	18,5%	18,3%	18,5%	18,2%	18,7%	18,2%	18,6%	18,3%	18,5%
Fonctionnent organes exécutifs & législatifs, affaires financières & fiscales, affaires étrangères	8,2%	8,2%	9,1%	9,0%	9,1%	9,1%	9,0%	9,3%	8,7%	8,7%	8,8%	8,8%
Services généraux	1,8%	1,8%	1,8%	1,9%	1,8%	1,8%	1,7%	1,7%	1,7%	1,7%	1,8%	1,8%
Recherche fondamentale	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Recherche-développement concernant des services généraux des administrations publiques	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Services généraux des administrations publiques n.c.a.	7,5%	7,5%	6,7%	6,8%	6,7%	6,9%	6,7%	6,9%	7,1%	7,5%	6,9%	7,1%
Transferts de caractère général entre administrations publiques	0,8%	0,8%	0,7%	0,7%	0,7%	0,7%	0,7%	0,7%	0,6%	0,6%	0,7%	0,7%
Ordre et sécurité publics	1,1%	1,1%	1,1%	1,0%	1,1%	1,1%	1,1%	1,1%	1,1%	1,1%	1,1%	1,1%
Tribunaux	0,7%	0,7%	0,7%	0,7%	0,7%	0,7%	0,7%	0,7%	0,7%	0,7%	0,7%	0,7%
Administration pénitentiaire	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%
Restauration de la paix, de la sécurité et renforcement du vivre ensemble	16,4%	16,4%	16,4%	16,7%	16,3%	16,9%	16,2%	16,8%	16,3%	16,6%	16,3%	16,7%
Défense	11,5%	11,5%	11,5%	11,6%	11,5%	11,8%	11,5%	11,7%	11,6%	11,6%	11,5%	11,6%
Défense militaire	3,2%	3,2%	3,2%	3,6%	3,2%	3,9%	3,3%	3,8%	3,3%	3,7%	3,2%	3,6%

AXES/FONCTIONS/GROUPES	2019		2020		2021		2022		2023		Moyenne 2019-2023	
SCENARIOS	I	II	I	II	I	II	I	II	I	II	I	II
Défense civile	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Recherche-développement concernant la défense	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Défense n.c.a.	8,3%	8,3%	8,2%	8,0%	8,2%	7,9%	8,1%	7,8%	8,2%	7,9%	8,2%	8,0%
Ordre et sécurité publics	4,9%	4,9%	4,9%	5,1%	4,8%	5,1%	4,8%	5,1%	4,7%	5,0%	4,8%	5,0%
Services de police	2,1%	2,1%	2,1%	2,3%	2,1%	2,3%	2,1%	2,6%	2,1%	2,5%	2,1%	2,4%
Services de protection civile	1,1%	1,1%	1,1%	1,1%	1,1%	1,1%	1,1%	1,1%	1,1%	1,0%	1,1%	1,1%
Ordre et sécurité publics n.c.a.	1,6%	1,6%	1,6%	1,7%	1,6%	1,8%	1,6%	1,5%	1,6%	1,5%	1,6%	1,6%
Croissance inclusive et transformation structurelle de l'économie	30,3%	30,3%	30,9%	30,6%	30,9%	30,6%	31,0%	30,6%	30,9%	30,7%	30,8%	30,6%
Affaires économiques	26,3%	26,3%	26,8%	26,4%	26,8%	26,3%	26,8%	26,5%	26,7%	26,4%	26,7%	26,4%
Tutelle de l'économie générale, des échanges et de l'emploi	1,0%	1,0%	1,0%	1,1%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%
Agriculture, sylviculture, pêche et chasse	12,8%	12,8%	13,2%	13,0%	13,2%	13,1%	13,2%	13,1%	13,2%	13,1%	13,1%	13,0%
Combustibles et énergie	1,2%	1,2%	1,2%	1,2%	1,3%	1,2%	1,3%	1,2%	1,3%	1,2%	1,3%	1,2%
Industries extractives et manufacturières, construction	0,7%	0,7%	0,7%	0,7%	0,7%	0,7%	0,7%	0,7%	0,7%	0,7%	0,7%	0,7%
Transports	7,2%	7,2%	7,4%	7,2%	7,4%	7,2%	7,3%	7,3%	7,3%	7,3%	7,3%	7,2%
Communications	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%	0,6%	0,6%	0,5%	0,5%
Autres branches d'activité	0,4%	0,4%	0,6%	0,6%	0,6%	0,6%	0,6%	0,6%	0,6%	0,5%	0,5%	0,5%
Recherche-développement concernant les affaires	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%

AXES/FONCTIONS/GROUPES	2019		2020		2021		2022		2023		Moyenne 2019-2023	
SCENARIOS	I	II	I	II	I	II	I	II	I	II	I	II
économiques												
Affaires économiques n.c.a.	2,3%	2,3%	2,1%	2,0%	2,1%	2,0%	2,0%	1,9%	1,9%	1,8%	2,1%	2,0%
Logement et équipements collectifs	3,5%	3,5%	3,5%	3,7%	3,6%	3,8%	3,6%	3,6%	3,6%	3,8%	3,6%	3,7%
Logement	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,3%	0,2%	0,2%
Équipements collectifs	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%
Alimentation en eau	2,5%	2,5%	2,6%	2,7%	2,6%	2,8%	2,6%	2,7%	2,7%	2,8%	2,6%	2,7%
Logement et équipements collectifs n.c.a ;	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%	0,4%	0,5%	0,4%	0,5%	0,5%
Loisirs, culture et culte	0,6%	0,6%	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%	0,6%	0,5%	0,5%	0,5%	0,6%	0,5%
Services culturels	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%
Loisirs, culture et culte n.c.a.	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%
Protection de l'environnement et renforcement de la résilience au changement climatique	2,2%	2,2%	2,3%	2,2%	2,3%	2,2%	2,3%	2,2%	2,3%	2,2%	2,3%	2,2%
Protection de l'environnement	2,2%	2,2%	2,3%	2,2%	2,3%	2,2%	2,3%	2,2%	2,3%	2,2%	2,3%	2,2%
Gestion des déchets	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%
Gestion des eaux usées	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Lutte contre la pollution	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Préservation de la diversité biologique et protection de la nature	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,6%	1,5%	1,6%	1,5%	1,5%	1,5%
Protection de l'environnement n.c.a.	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%

AXES/FONCTIONS/GROUPES	2019		2020		2021		2022		2023		Moyenne 2019-2023	
SCENARIOS	I	II	I	II	I	II	I	II	I	II	I	II
Développement du capital humain	25,7%	25,7%	25,7%	25,8%	25,9%	25,6%	25,9%	25,6%	26,0%	25,8%	25,8%	25,7%
Santé	5,1%	5,1%	5,1%	5,2%	5,2%	5,2%	5,3%	5,2%	5,4%	5,2%	5,2%	5,2%
Produits, appareils et matériaux médicaux	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,0%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%
Services ambulatoires	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Services hospitaliers	1,5%	1,5%	1,6%	1,6%	1,6%	1,6%	1,6%	1,7%	1,7%	1,6%	1,6%	1,6%
Services de santé publique	0,7%	0,7%	0,7%	0,7%	0,8%	0,8%	0,8%	0,8%	0,8%	0,8%	0,8%	0,7%
Recherche-développement dans le domaine de la santé	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%
Santé n.c.a.	2,7%	2,7%	2,6%	2,7%	2,6%	2,5%	2,6%	2,6%	2,6%	2,6%	2,6%	2,6%
Loisirs, culture et culte	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%
Services récréatifs et sportifs	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%
Culte et autres services communautaires	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Enseignement	15,6%	15,6%	15,5%	15,6%	15,6%	15,6%	15,6%	15,6%	15,7%	15,7%	15,6%	15,6%
Enseignement préélémentaire et primaire	6,0%	6,0%	5,9%	6,2%	5,9%	6,2%	5,8%	6,1%	5,8%	6,1%	5,9%	6,1%
Enseignement secondaire	4,1%	4,1%	4,1%	3,9%	4,1%	3,9%	4,1%	3,9%	4,1%	4,0%	4,1%	3,9%
Enseignement supérieur	2,8%	2,8%	2,8%	2,9%	2,9%	2,9%	3,0%	3,0%	3,1%	3,0%	2,9%	2,9%
Enseignement non défini par niveau	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Services annexes à l'enseignement	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%
Recherche-développement dans le domaine de l'enseignement	0,3%	0,3%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,3%	0,4%	0,3%

AXES/FONCTIONS/GROUPES	2019		2020		2021		2022		2023		Moyenne 2019-2023	
SCENARIOS	I	II	I	II	I	II	I	II	I	II	I	II
Enseignement n.c.a.	2,1%	2,1%	2,1%	2,0%	2,1%	2,0%	2,1%	2,0%	2,1%	2,0%	2,1%	2,0%
Protection sociale	4,7%	4,7%	4,8%	4,7%	4,7%	4,5%	4,7%	4,5%	4,7%	4,6%	4,7%	4,6%
Maladie et invalidité	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,2%	0,1%	0,1%
Vieillesse	2,6%	2,6%	2,5%	2,6%	2,5%	2,4%	2,5%	2,4%	2,5%	2,4%	2,5%	2,5%
Famille et enfants	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%
Exclusion sociale n.c.a.	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Recherche-développement dans le domaine de la protection sociale	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Protection sociale n.c.a.	1,6%	1,6%	1,7%	1,6%	1,7%	1,6%	1,6%	1,5%	1,6%	1,5%	1,6%	1,6%
Dette (intérêt uniquement)	5,9%	5,9%	5,2%	5,1%	5,2%	5,1%	5,2%	5,0%	5,2%	5,0%	5,4%	5,2%
Total Général	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : DGB

7. Mise en œuvre et suivi-évaluation de la stratégie de relance économique et de développement durable 2019-2023

7.1. Les Principes directeurs du CREDD 2019-2023

Déclinaison régionale et locale

515. Le CREDD constitue la stratégie nationale de développement. Les orientations stratégiques nationales doivent être déclinées à un échelon infranational. Or, les territoires (régions, cercles, communes) font face à des enjeux spécifiques en termes de développement durable.

516. Le Gouvernement s'est résolument engagé sur la voie de la décentralisation, en accordant des compétences spécifiques aux différents échelons des collectivités locales, accompagnées de ressources budgétaires transférées à ces dernières qui sont en constante augmentation.

517. La mise en œuvre de la décentralisation au Mali tient compte du principe de subsidiarité. Selon ce principe, l'action publique revient à l'entité compétente la plus proche de ceux qui sont directement concernés par le problème. Cela revient à considérer qu'une autorité centrale ou supérieure ne peut effectuer que les tâches qui ne peuvent pas être réalisées à l'échelon inférieur.

518. Ce processus de décentralisation qui consiste à améliorer la délivrance de services publics à l'échelon infranational constitue un processus complexe qui modifie l'organisation et l'administration du territoire, impacte les interactions entre les acteurs et influe directement sur la manière dont sont mises en œuvre les politiques publiques à l'échelon régional, communal et local.

519. Il reste entendu que la mise en œuvre des actions de développement à l'échelon régional et local doit faire l'objet d'une planification stratégique ad-hoc. La région doit élaborer les Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire, les Plans Stratégiques de Développement Régional, les Plans de Développement Economique Social et Culturel. Les Cercles sont tenus d'élaborer les schémas locaux d'aménagement du territoire, les plans de développement des cercles et les plans de développement économique, social et culturel. Enfin, les communes doivent élaborer les schémas communaux d'aménagement du territoire, les plans de développement communal et les plans de développement économique, social et culturel.

520. Afin d'accompagner la déclinaison régionale du CREDD, le Gouvernement soutiendra le développement des Contrats-Plans Etat-Régions, la dynamique d'augmentation des ressources transférées, ainsi que l'amélioration de la maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales.

521. La déclinaison régionale du CREDD se concrétisera également au niveau du dispositif de suivi-évaluation du CREDD et des ODD conformément au Décret n°2018-0623, via notamment les Comités Régionaux d'Orientation, de Coordination, et de Suivi des Actions de Développement (cf dispositif de suivi-évaluation).

Performance Budgétaire et Gestion axée sur les résultats

522. La Gestion axée sur les résultats (GAR) est une stratégie ou méthode de gestion appliquée par une organisation pour veiller à ce que ses procédures, produits et services contribuent à la réalisation de résultats clairement définis. Les orientations stratégiques du CREDD doivent être mises en œuvre par les structures publiques et parapubliques (institutions, ministères, organismes, collectivités territoriales) dans le cadre de leurs mandats et de leurs missions respectives. Ces structures sont clairement responsables dans leurs domaines de compétences respectives de la mise en œuvre des orientations stratégiques contenues dans le CREDD. Celles-ci sont tenues de décliner les orientations stratégiques et les actions dans leurs outils de pilotage et de suivi-évaluation.

523. A la faveur de la mise en place des directives des finances publiques de l'UEMOA, le Gouvernement du Mali a engagé un processus de réformes aboutissant à la consolidation du budget de l'Etat en mode budget-programme. La pluri-annualité des dépenses, la gestion axée sur les résultats, la transparence, le contrôle budgétaire constituent des points forts de cette réforme. Le projet de budget 2019 est bâti autour de 145 programmes, 328 actions, 457 objectifs et 1097 indicateurs, assortis de valeurs de référence et de valeurs-cibles. Cette nouvelle architecture du budget de l'Etat permet d'améliorer la lisibilité de la programmation des ministères et des institutions. La production des programmes annuels de performances (PAP) et des rapports annuels de performance (RAP) permettra d'apprécier les progrès accomplis dans l'intégration des principes de la gestion axée sur les résultats dans la programmation budgétaire et stratégique des structures qui pilotent les programmes budgétaires.

524. En outre, le CREDD dispose d'un cadre de mesure de la performance, assorti d'indicateurs et de cibles, qui servira d'input majeur pour orienter les décisions du Comité de Pilotage et du Comité National d'Orientation Stratégique.

Priorisation

525. La priorisation constitue un principe directeur pour la mise en œuvre du CREDD qui découle directement du principe de gestion axée sur les résultats. Il s'agit de rechercher l'efficacité de la dépense publique en ciblant les actions considérées comme prioritaires par les structures en charge de mettre en œuvre les politiques publiques. Il s'agit de résoudre une équation complexe entre des ressources limitées et des besoins qui dépassent les ressources budgétaires.

526. Afin d'opérationnaliser la priorisation, les structures publiques et parapubliques peuvent s'appuyer sur des méthodes d'analyse multicritères. L'analyse multicritères permet d'effectuer un choix entre plusieurs solutions en décomposant une grille d'analyse en plusieurs critères, chacun pondéré d'un coefficient (poids relatif). Il s'agit d'un outil d'aide à la décision.

527. Au niveau géographique, il s'agit de cibler sur les actions dans les communes considérées comme très pauvres, en tenant compte notamment du classement établi selon l'indice de développement communal (cf. Rapport ODHD/LCP). Les localités considérées comme très pauvres pourraient faire l'objet d'efforts soutenus.

Redevabilité

528. La redevabilité est un principe indispensable pour améliorer la performance des politiques publiques. La redevabilité consiste à rendre des comptes par rapport aux moyens techniques et financiers mobilisés et aux résultats atteints. Les structures publiques doivent rendre des comptes vis-à-vis du Gouvernement par rapport aux objectifs qui ont été fixés. Le Gouvernement est également redevable vis-à-vis des citoyens et des contribuables, et également vis-à-vis des partenaires techniques et financiers en lien avec les ressources publiques extérieures mobilisées pour venir en appui au Mali.

529. Le principe de redevabilité est au cœur du dispositif de suivi-évaluation grâce : (i) à des espaces de concertation et d'échanges pluri-acteurs (organisation d'ateliers et de revues régionales, sectorielles, etc), (ii) à des livrables (rapports des revues), (iii) au suivi des décisions et des recommandations prises par les instances d'orientation stratégique et de pilotage.

7.2. Le dispositif de suivi-évaluation

7.2.1. Alignement et prise en compte des ODD dans le CREDD

530. Une mission conjointe du Système des Nations Unies s'est appuyée sur l'approche commune des Nations Unies pour l'assistance dans la mise en œuvre des ODD intitulée MAPS (par ses sigles en anglais qui signifient Mainstreaming, Acceleration and Policy Support) et l'outil RIA, pour apporter un appui dans l'intégration et la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et des Objectifs du Développement Durable (ODD).

531. L'évaluation intégrée rapide (ou RIA par son sigle en anglais) a été appliquée au Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD 2016-2018) et certaines stratégies sectorielles. L'analyse RIA a mis en évidence une relative bonne prise en compte des ODD dans le CREDD avec **86 cibles intégrées sur 100 possibles**. Il y a néanmoins des lacunes importantes, notamment dans les ODD 4 sur l'éducation, 6 sur l'assainissement, 8 sur la croissance inclusive, 10 sur les inégalités, 12, 13, 15 sur la durabilité environnementale et 16 sur la gouvernance.

532. Par ailleurs, l'analyse montre la nécessité d'adopter une approche intersectorielle pour relever les défis de développement auxquels le Mali fait face. Une telle approche est fondamentale pour la mise en œuvre efficace des objectifs du CREDD et des ODD à l'horizon 2030.

533. A l'occasion de l'élaboration du présent CREDD, le processus d'alignement et d'intégration de ses objectifs avec ceux de l'Agenda 2030 a été réalisé à travers l'organisation de trois ateliers par le Ministère de l'Economie et des Finances à travers la Cellule technique du CSLP et avec l'appui technique et financier du PNUD sur : (i) la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation performant et la théorie du changement, (ii) l'intégration des ODD sur la base de l'outil RIA (Evaluation Intégrée Rapide) du PNUD et (iii) l'opérationnalisation de l'alignement.

534. Les résultats de ces travaux ont permis **la priorisation de 77 cibles ODD** (voir liste en annexe 2) dont 8 pour l'axe 1, 4 pour l'axe 2, 35 pour l'axe 3, 19 pour l'axe 4 et 17 pour l'axe 5. Les cibles 16.3 et 16.4 se retrouvent à la fois dans les axes 1 et 2. Il en est de même pour les cibles 17.3 et 17.6 entre les axes 1 et 3, tout comme la cible 12.2 entre les axes 3 et 4, et la cible 11.4 entre les axes 3 et 5.

7.2.2. Le dispositif de pilotage et de suivi-évaluation du CREDD et des ODD

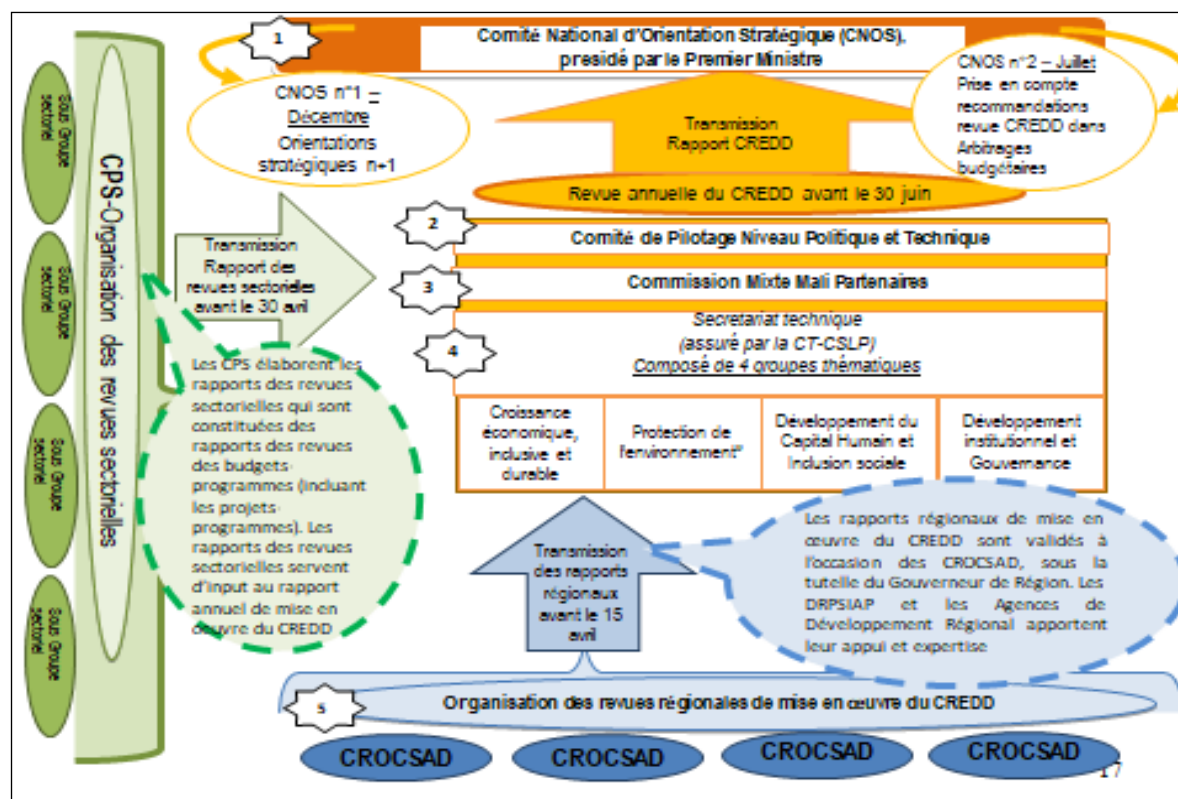
535. Le mécanisme de pilotage et de suivi évaluation du CREDD et des ODD est institué par le Décret n°2018-0623 /PM-RM du 08 août 2018. Il est guidé par quatre principes directeurs :

- Une approche participative et gouvernance inclusive impliquant les différentes parties prenantes (Administration publique, Secteur privé, Société civile, Collectivités territoriales, Partenaires techniques et financiers).
- Le développement régional constituant le niveau territorial approprié pour piloter, suivre et évaluer, à un échelon infranational, le CREDD et les ODD pour une articulation optimale avec les différents outils et cadres de programmation existants aux niveaux régional et local.
- La transparence en rendant publiques et accessibles les différentes informations relatives à la mise en œuvre du CREDD et des ODD
- Une gestion axée sur les résultats avec l'élaboration du rapport annuel de mise en œuvre du CREDD et des ODD alimenté par le cadre de mesure des résultats actualisé, les rapports régionaux des Comités régionaux d'orientation, de coordination et de suivi des actions de développement (CROCSAD) et les rapports des revues sectorielles. Le dispositif de pilotage et de suivi-évaluation du CREDD et des ODD s'articule avec le Calendrier harmonisé des revues et le Calendrier budgétaire.

536. Le dispositif de pilotage du CREDD et des ODD est articulé autour de cinq niveaux :

- un niveau d'orientation stratégique,
- un niveau de pilotage politique et technique,
- un niveau de concertation avec les partenaires techniques et financiers,
- un secrétariat technique et
- un niveau régional et local.

Graphique 23. Dispositif institutionnel du CREDD



537. 1) Le **Comité national d'orientation stratégique (CNOS)** est l'instance d'orientation et de décision. Il est chargé de fixer les orientations stratégiques, opérationnelles et budgétaires pour la mise en œuvre et le suivi/évaluation du CREDD et des ODD. Présidé par le Premier Ministre, son secrétariat est assuré par le Ministre en charge de l'Économie.

538. Le CNOS est composé des membres du Gouvernement, du Commissaire à la sécurité alimentaire, du Président de la Chambre de commerce et d'industrie du Mali, du Président du Conseil national du patronat du Mali, du Président du Conseil économique, social et culturel, du Président de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture du Mali, du Président de l'Assemblée permanente des Chambres de Métiers du Mali, du Secrétaire général de l'Union nationale des travailleurs du Mali, du Secrétaire général de la Centrale syndicale des travailleurs du Mali, du Secrétaire Général de la Confédération des Travailleurs du Mali, du Secrétaire général de la Centrale démocratique des travailleurs du Mali, des Présidents des Conseils régionaux, des Gouverneurs des régions et du district, du Président de l'Association des municipalités du Mali, du Maire du district de Bamako, du Président du Conseil national de la société civile, du Représentant de l'Assemblée nationale, du Représentant du Haut conseil des collectivités, de la Présidente de la Coordination des associations et ONG féminines (CAFO).

539. Le CNOS se réunit deux fois par an : au cours du mois de juillet et au cours du mois de décembre. La session de juillet a comme objectif, de traduire en orientations stratégiques, opérationnelles et budgétaires, les recommandations issues de la revue annuelle du CREDD et des ODD en vue de leur prise en charge dans les arbitrages techniques et politiques du projet de Loi de Finances. La session de décembre a comme objectif, de présenter la manière dont le Gouvernement entend mettre en œuvre le CREDD et les ODD à partir notamment, des Documents de Planification et de Programmation des Dépenses et des Projets Annuels de Performance annexés au projet de Loi de Finances.

540. **2) Le Comité de Pilotage politique et technique**, au niveau politique est chargé de :

- Proposer des orientations stratégiques et opérationnelles pour améliorer la performance dans la mise en œuvre du CREDD et des ODD;
- Transmettre le rapport de la revue du CREDD et des ODD au Président du Conseil national d'orientation stratégique ;
- Faire appliquer et suivre les décisions du Comité national d'orientation stratégique.

541. Au niveau politique, le Comité de Pilotage est présidé par le Ministre en charge de l'Économie et la vice-présidence est assurée par le Ministre en charge du développement durable. Les Ministres, les représentants des Collectivités territoriales, du Secteur privé, de la Société civile et des Partenaires techniques et financiers sont membres du Comité de pilotage. Le Comité de pilotage se réunit une fois par trimestre et chaque fois que de besoin. Son Secrétariat technique est assuré par la Cellule technique de coordination du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté en collaboration avec l'Agence de l'environnement et du développement durable.

542. Le Comité de pilotage au niveau technique est chargé de :

- Valider les termes de référence, la méthodologie des différents rapports et outils du processus de pilotage du CREDD et des ODD ;
- Promouvoir les synergies entre les différents acteurs (Gouvernement, Société Civile, Secteur privé, Collectivités territoriales, Partenaires techniques et financiers) ;
- Coordonner les travaux des Groupes et Sous-groupes thématiques ;
- Préparer la revue annuelle du CREDD et des ODD ;
- Analyser la performance dans la mise en œuvre du CREDD et des ODD ;
- Diffuser, échanger et partager l'ensemble des informations relatives à la mise en œuvre du CREDD et des ODD.

543. Au niveau technique, le Comité de pilotage est présidé par le Secrétaire général du Ministère en charge de l'économie et la vice-présidence est assurée par le Secrétaire général du Ministère en charge du développement durable. Il est composé (i) des représentants des Départements ministériels ; (ii) des Collectivités territoriales ; (iii) des Partenaires techniques et financiers et (iv) de la Société civile et du Secteur privé. Le secrétariat du Comité de pilotage au niveau technique est assuré par la Cellule Technique du Cadre Stratégique de lutte contre la pauvreté en collaboration avec l'Agence de l'environnement et du développement durable.

544. **3) La Commission Mixte Mali-Partenaires** est l'organe de concertation et de dialogue politique entre le Gouvernement et l'ensemble des partenaires techniques et financiers dans le cadre du suivi du CREDD et des ODD. A ce titre, elle a pour missions :

- Instaurer un cadre de dialogue ouvert entre le Gouvernement et les Partenaires techniques et financiers sur les réformes et thématiques importantes de développement dans le CREDD ainsi que les progrès réalisés dans l'atteinte des Objectifs de développement durable ;

- Faire la revue des progrès conjointement réalisés par le Gouvernement et les Partenaires Techniques et Financiers dans la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, de la Stratégie conjointe d'accompagnement pays ;
- Assurer le suivi des décisions et recommandations prises dans le cadre des revues annuelles du CREDD ;
- Donner son avis sur les questions et propositions dont elle est saisie par le Comité de pilotage, avant leur soumission au Comité national d'orientation stratégique.

545. La Commission mixte Mali-Partenaires au développement est présidée par le Ministre chargé de l'Économie. Elle est composée des membres du Gouvernement, du Commissaire à la sécurité alimentaire, des Chefs d'Agence d'aide et de coopération bilatérale et multilatérale. Elle se réunit trois fois par an ou chaque fois que de besoin. Son secrétariat est assuré par la Cellule technique du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté.

546. **4) Le secrétariat technique** des mécanismes institutionnels de suivi et évaluation du CREDD et des ODD est assuré par la Cellule technique du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté en collaboration avec l'Agence de l'environnement et du développement durable. A ce titre, elle est chargée de :

- assurer le suivi-évaluation du CREDD et des ODD ;
- suivre le fonctionnement des mécanismes institutionnels et le processus de réforme de l'aide au Mali ;
- assurer l'appropriation du processus CREDD et des ODD par l'ensemble des acteurs aux niveaux national, régional et local ;
- centraliser et diffuser les données et informations relatives au CREDD et aux ODD ;
- suivre l'allocation des ressources budgétaires conformément aux priorités définies dans le CREDD ;
- coordonner le processus de révision du CREDD.

547. En sa qualité de secrétaire du Comité de pilotage, la CT/CSLP est chargée de :

- suivre le déroulement normal des commissions thématiques multi-acteurs au sein desquelles elle joue le rôle de secrétariat et d'animation ;
- faire la synthèse des travaux des commissions thématiques ;
- préparer les documents à soumettre au Comité de pilotage et au Comité National d'Orientation Stratégique ;
- organiser et animer les séminaires et ateliers nationaux et régionaux.

548. **5) Le pilotage et le suivi régional du CREDD** est assuré par les Comités régionaux d'orientation, de coordination et de suivi des actions de développement (CROCSAD) dont le rôle et les responsabilités sont définis dans le décret N°08-095/P-RM du 21 février 2008 portant création des CROCSAD. Ce niveau régional constitue le cadre approprié pour coordonner les différents cadres de concertation et de planification du développement au niveau infranational.

549. **6) Au plan opérationnel, quatre (4) Groupes thématiques** sont créés au sein du Comité de pilotage au niveau technique, de travail :

- le Groupe thématique chargé de la croissance économique inclusive et durable ;
- le Groupe thématique chargé de la protection de l'environnement ;
- le Groupe thématique chargé du développement social et accès aux services sociaux de Base ;
- le Groupe thématique chargé du Développement institutionnel et gouvernance.

550. Ces Groupes thématiques de travail sont des organes pluri-acteurs de concertation, de dialogue et d'échanges sur l'analyse de la mise en œuvre du CREDD et des ODD. Les groupes thématiques comprennent les responsables des principales directions et structures de l'administration publique, des principaux organismes publics et parapublics, du secteur privé, des collectivités territoriales, de la société civile, des partenaires techniques et financiers, du milieu universitaire.

551. Les Groupes thématiques de travail sont chargés dans leurs domaines de compétences respectifs de :

- suivre la mise en œuvre du CREDD et des ODD ;
- suivre la tenue des revues sectorielles ;
- contribuer à la préparation de la revue annuelle du CREDD ;
- assurer l'intégration des questions transversales (Genre, Environnement et Changement Climatique, Emploi, Aménagement du Territoire, Population, Paix et Sécurité, Lutte contre la corruption).

552. Ils ont comme principale responsabilité de préparer le rapport annuel du CREDD et des ODD dans le secteur de leurs compétences en analysant et en croisant l'information contenue dans le cadre de mesure de performance renseigné et actualisé, les rapports des revues sectorielles et les rapports régionaux. Les unités de la Cellule Technique du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté et le Département développement durable de l'Agence de l'environnement et du développement durable assurent le secrétariat des Groupes et Sous-groupes thématiques de travail.

553. Le Groupe thématique « Croissance économique inclusive et durable » prend en charge la gestion du Cadre macroéconomique, des Secteurs productifs et des Infrastructures de base. Il est présidé par la Direction Nationale de la Planification du Développement. Les vice-présidents sont la Cellule de planification et de statistique du secteur « Industrie, Commerce, Artisanat, Emploi et Promotion de l'Investissement Privé » et le Conseil national du patronat du Mali.

554. Le Groupe thématique « Protection de l'environnement » est chargé des aspects relatifs à l'environnement, à la gestion des ressources naturelles et aux changements climatiques. Il est présidé par l'Agence de l'environnement et du développement durable. Les vice-présidents de ce Groupe thématique sont la Cellule de planification et de statistique du Secteur Eau, Environnement, Urbanisme et domaines de l'État et le Conseil national de l'environnement.

555. Le Groupe thématique « Développement du capital humain et Inclusion sociale » est chargé des secteurs correspondant aux services sociaux de base et au développement social. Il est présidé par la Cellule de planification et de statistique du secteur « Santé, développement social et promotion de la famille ». Les vice-présidents de ce Groupe thématique sont : le Forum des organisations de la société civile et la Cellule de planification et de statistique du secteur « de l'Éducation ».

556. Le Groupe thématique « Développement institutionnel et gouvernance » est chargé des aspects liés à la Gouvernance, à la paix, à la sécurité, à la cohésion sociale et au développement institutionnel. Il est présidé par le Commissariat au développement institutionnel. Les vice-présidents sont le Conseil national de la société civile et la Cellule de planification et de statistique du Secteur « Administration du territoire, Travail, Fonction publique et sécurité intérieure ».

557. Les quatre (4) groupes thématiques travaillent en sous-groupes de travail selon la configuration des onze (11) Cellules de planification et de statistique (CPS) qui correspondent aux secteurs de développement ci-dessous :

- Santé, Développement Social et Promotion de la Famille ;

- Coopération-Intégration ;
- Éducation ;
- Mines-Energie ;
- Industrie, commerce, artisanat-emploi et promotion de l'investissement privé ;
- Équipement, transport et communication ;
- Développement rural ;
- Administration territoriale, fonction publique et sécurité intérieure ;
- Justice ;
- Culture et jeunesse ;
- Eau, environnement, urbanisme et domaines de l'Etat.

558. Les sous-groupes de travail sont présidés pour la plupart par les Directeurs des Cellules de planification et de statistiques. Ils sont composés des représentants des départements ministériels, des collectivités territoriales, de la société civile, du secteur privé et des partenaires techniques et financiers. Ils se réunissent une fois tous les deux mois et chaque fois que de besoin. Les sous-groupes de travail sont chargés dans leurs domaines de compétences respectifs de :

- analyser la performance des politiques publiques dans leurs secteurs respectifs ;
- proposer des solutions pour améliorer la mise en œuvre de la performance des politiques publiques ;
- coordonner les actions entre le Gouvernement et les partenaires ;
- plus spécifiquement, ils participent à la préparation, à l'élaboration et à la validation des rapports des revues sectorielles.

7.2.3. L'organisation des revues du CREDD et des ODD

L'organisation du processus des revues sectorielles

559. Les rapports et les revues des projets-programmes sont fusionnés au sein des rapports et des revues des budgets-programmes. Ces rapports permettront de faire le point sur l'exécution budgétaire, les activités majeures réalisées, les résultats obtenus. Les rapports des budgets-programmes seront compilés par les CPS pour former les rapports des revues sectorielles. Les rapports des revues sectorielles seront compilés par la CT/CSLP pour former un rapport qui servira d'input au rapport de mise en œuvre du CREDD.

560. Une lettre circulaire sur le Calendrier Harmonisé des Revues du Ministère de l'économie et des finances précise le périmètre, la méthodologie et l'élaboration de ces revues sectorielles. Cette lettre circulaire sera diffusée avant le 15 janvier. Les revues sectorielles se tiendront impérativement avant le 30 avril. Les rapports des revues sectorielles devront être transmis aux participants des revues 10 jours avant la date de la revue. Les rapports finaux des revues sectorielles seront transmis au Secrétariat technique du Comité de pilotage impérativement avant le 15 mai.

L'organisation du processus des revues sectorielles

561. Un « modèle de rapport régional » sera élaboré par la Cellule Technique du CSLP, et validé par le Comité de pilotage. Il sera transmis aux présidents des CROCSAD. Les CROCSAD bénéficieront pour l'élaboration du rapport régional de mise en œuvre du CREDD, de l'appui technique des différentes structures administratives présentes en région dont notamment, les Agences de Développement Régional et les Directions Régionales de la Planification, de la Statistique, de l'Informatique, de l'Aménagement du Territoire et de la Population (DRPSIAP).

562. Le rapport régional de mise en œuvre du CREDD sera validé à l'occasion d'une réunion du CROCSAD à laquelle participera l'ensemble des parties prenantes à l'échelon régional: collectivités locales, associations, organisations professionnelles et des représentations de l'administration centrale (Cellule technique du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, etc.). Cette revue sera co-présidée par le Gouverneur et le Président du Conseil Régional.

563. Le processus d'élaboration du rapport régional commencera à partir du 15 janvier. Les revues régionales devront être impérativement organisées avant le 30 mars. La date limite pour la transmission des rapports au Secrétariat Technique du Comité de Pilotage est fixée au 30 avril.

L'organisation de la revue annuelle

564. La revue annuelle du CREDD et des ODD sera organisée par le Comité de Pilotage en deux sessions (une session technique et une session politique) espacées d'au moins trois jours. La session technique proposera des recommandations qui seront validées par la session politique.

565. Les objectifs assignés à la revue annuelle du CREDD et des ODD sont :

- analyser la performance des politiques publiques dans la mise en œuvre du Cadre stratégique pour la Relance économique et le développement durable et des Objectifs de développement durable ;
- proposer des solutions stratégiques et opérationnelles pour améliorer la performance des politiques publiques ;
- proposer des options budgétaires à prendre en considération pour les arbitrages techniques et politiques du projet de Loi de finances et du Cadrage macroéconomique et budgétaire.

566. La revue du CREDD et des ODD s'appuiera sur trois rapports :

- les rapports des CROCSAD sur la mise en œuvre régionale CREDD et des ODD;
- le rapport compilé des revues des groupes thématiques ;
- le rapport sur la performance du CREDD et des ODD issu de l'analyse du Cadre de mesure de performance.

567. Ces rapports seront transmis à l'ensemble des parties prenantes dix jours avant la revue du CREDD et des ODD.

568. Les recommandations de la revue du CREDD et des ODD seront transmises au Comité d'orientation stratégique présidé par le Premier ministre.

569. La coordination de l'ensemble du dispositif de pilotage du Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable et des Objectifs de développement durable est assurée par le ministre chargé de l'économie.

7.3. Mesures d'accompagnement : Renforcement des capacités du système de planification et de gestion du développement

570. La mise en œuvre et le suivi évaluation du CREDD exigent un système de planification et de gestion du développement performant. Cependant, ce système connaît un certain nombre de lacunes dont le portage politique insuffisant, des lacunes institutionnelles, une insuffisance de ressources humaines qualifiées, etc.

571. Sur le plan institutionnel, le système est marqué par une certaine instabilité des structures et un fort besoin de cohérence entre les différentes structures du système.

572. Il convient d'indiquer que les problèmes du système de planification et de gestion du développement se posent à ce jour avec acuité à travers de nombreux dysfonctionnements tels que la multiplicité des intervenants, les chevauchements dus aux textes et surtout le fractionnement de la fonction de planification. Ces intervenants représentant l'Etat, les collectivités locales, la société civile, le secteur privé, jouent des rôles aussi distincts que complémentaires au sein des instances et structures de planification. Une revue des textes réglementaires de certaines structures permet de constater un chevauchement des missions et attributions. Par exemple, la Division de la planification régionale et locale (DPRL) de la DNPd et la Sous-division Planification locale et régionale de la Direction générale des collectivités territoriales (DGCT) partagent les mêmes attributions.

573. La multiplicité de ces acteurs à tous les niveaux de conception et d'exécution de la planification conduit d'autant plus à des conflits de leadership et de portage du processus de développement, pouvant compromettre l'efficacité des actions de développement. Dans un tel contexte, une meilleure organisation institutionnelle du système s'avère nécessaire pour répondre aux exigences actuelles qui sont d'ordre économique, politique et institutionnel, juridique et méthodologique.

574. Concernant la question de la planification régionale et locale, de nos jours l'acquis principal est l'option pour une approche participative et de responsabilisation des Collectivités territoriales dans les méthodologies de planification utilisées (Ex : PDESC). Mais au Mali, les collectivités locales sont encore jeunes, et les services de l'Etat manquent de moyens et de ressources humaines suffisants pour les accompagner. Elles souffrent d'un manque de capacités qui nuit à la gouvernance des territoires et la conduite du développement local dont elles ont désormais la charge.

575. Dans le système de planification actuel, où l'approfondissement du processus de décentralisation apparaît comme une volonté politique affirmée, les responsabilités qui sont désormais celles des communes, cercles et régions sont assez significatives et touchent tous les enjeux de développement. L'exercice de ces responsabilités sous-entend de très fortes aptitudes dans la planification des besoins locaux. Il nécessite aussi la capacité d'analyse et de suivi des politiques mises en œuvre. Les capacités d'anticipation, de conceptualisation des besoins et d'expression de ceux-ci de manière concrète sont des exigences minimales pour une collectivité en la matière. Malheureusement ces préalables sont encore loin d'être satisfaits pour beaucoup de collectivités maliennes.

576. Par ailleurs, il apparaît que malgré les efforts en matière de renforcement des capacités nationales de planification et de gestion du développement au triple plan des ressources humaines, des institutions et des méthodes de travail, beaucoup reste encore à faire au Mali pour obtenir des résultats durables dans les différents domaines concernés. Des besoins importants restent à satisfaire dans les divers domaines, prospective et planification stratégique, analyse macro-économique, gestion financière et

budgétaire, statistiques, comptes économiques, formulation et évaluation des politiques publiques, évaluation des programmes et projets, planification décentralisée, aménagement du territoire, population et développement humain durable, environnement et développement, etc. Une attention particulière devrait être accordée au renforcement des capacités des structures centrales et déconcentrées de planification dans le cadre de la redéfinition du rôle de l'Etat en accompagnement de la politique de décentralisation.

577. A cela, s'ajoute le renforcement de la capacité de prévision et de modélisation à court terme de la Direction nationale de la planification du développement. En effet, cette structure doit produire périodiquement des prévisions de court terme de l'évolution des principaux indicateurs macroéconomiques et de gestion des finances publiques intégrant les éléments évolutifs de la conjoncture internationale, régionale et nationale. Pour ce faire, il faut disposer d'un modèle adéquat de prévision bâti sur des hypothèses réalistes d'évolution des variables indépendantes et des relations fonctionnelles avec les variables endogènes suffisamment robustes et argumentées.

578. Par ailleurs, le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation du CREDD induisent un important besoin de données statistiques sur un nombre tout aussi important d'indicateurs. Des données multiples et désagrégées doivent être produites mais aussi rendues disponibles. La satisfaction d'un tel besoin suppose un système statistique national très opérationnel, d'où la nécessité du renforcement des capacités de l'INSTAT, des CPS et des autres producteurs de statistiques, autant administratives que par enquêtes ou recensements. En droite ligne des recommandations de l'atelier national sur l'évaluation des politiques publiques tenu en novembre 2014, l'accent sera porté sur la mise en place d'un cadre politique et institutionnel adéquat et des outils techniques et méthodologiques pour l'évaluation des politiques publiques au Mali.

7.4. Les risques pour la mise en œuvre du CREDD 2019-2023

579. La mise en œuvre du CREDD commande de prendre en compte et d'anticiper les facteurs endogènes et exogènes qui peuvent compromettre sa réussite. Parmi ces facteurs, l'on pourrait retenir (i) l'insécurité collective et individuelle ; (ii) l'instabilité institutionnelle ; (iii) l'incertitude liée à la capacité de mobiliser les ressources nécessaires, (iv) une conjoncture mondiale défavorable et (v) les aléas climatiques.

L'insécurité collective et individuelle

580. Le pays a connu ces dernières années une crise sécuritaire sans précédent née des attaques jihadistes et terroristes. Cette crise a d'importantes répercussions économiques, sociales et humanitaires. Elle entraîne notamment la hausse des dépenses de sécurité et défense qui grève le budget et réduit la marge de manœuvre budgétaire pour financer les dépenses prioritaires. L'insécurité persistante entrave l'investissement et la croissance par la crise. Les mesures prises et envisagées par le Gouvernement notamment l'application de manière consensuelle l'accord de paix le renforcement des forces de défense et sécurité et l'organisation concertations locales sur les conflits communautaires et le recours aux organisations locales de la Société Civile pour la gestion des conflits locaux, sont de nature à Restaurer la paix et assurer la sécurité des personnes et biens.

Une conjoncture économique internationale défavorable

581. Les cours des principaux produits d'exportation et d'importation du Mali constitue un risque pour la mise en œuvre réussie du CREDD. Une baisse des cours mondiaux de l'or et du coton qui constituent les principaux produits d'exportation du pays pourrait affecter les recettes budgétaires mais aussi les revenus des cotonculteurs et des autres acteurs de la filière. Par ailleurs, une hausse du cours du pétrole, notamment dans un contexte où le cours du dollar est relativement élevé, affecterait non seulement le coût de l'énergie mais accroîtrait les sorties de devises. La stratégie de diversification de l'économie engagée par le Gouvernement, la promotion des industries de transformation de matières premières agricole et non agricoles comme les minerais en exploitant notamment les chaînes de valeur où le Mali dispose d'un potentiel. Les investissements prévus dans les énergies renouvelables pourraient amoindrir à terme ce risque.

L'incertitude liée à la capacité de mobiliser les ressources nécessaires

582. La mise en œuvre du CREDD requiert d'importantes ressources alors qu'au niveau international, en raison de la crise dans les pays donateurs, l'aide publique au développement a tendance à baisser et que le niveau des IDE reste encore faible au Mali. Pour pallier le risque lié la mobilisation des ressources nécessaires à l'exécution du CREDD, le Gouvernement entreprend une réforme des finances publiques pour optimiser la mobilisation des ressources intérieures comme il s'est engagé à améliorer continuellement l'environnement des affaires pour encourager l'investissement privé national et les IDE. Le cadre des PPP sera renforcé et utilisé pour le financement des investissements et de l'entretien des projets dans les secteurs stratégiques. La finance islamique va être considérée comme une modalité de financement alternatif et le marché international des capitaux sera exploré.

Les aléas climatiques

583. L'Agriculture qui occupe plus de 80% de la population du pays est tributaire des aléas climatiques. La dégradation de l'environnement et les effets du changement climatique impactent directement sur la production agricole, les revenus des populations vivant en milieu rural et la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Les mesures suivantes sont de nature à atténuer la vulnérabilité du secteur agricole en matière de changement climatique et de dégradation de l'environnement : (i) le renforcement des capacités nationales sur les changements climatiques tant au niveau des services de la météorologie nationale qu'au niveau des administrations, acteurs privés dont les agriculteurs ; (ii) le recours aux modèles de prévision saisonnière et leur utilisation par les opérateurs agricoles et (iii) l'amélioration de la réactivité aux événements climatiques extrêmes à travers le renforcement du système d'alerte existant.

Conclusion

584. Le CREDD 2019-2023 constitue la nouvelle stratégie nationale de développement du Mali. Elle vise d'abord à consolider et amplifier les résultats notables enregistrés dans les principaux domaines et secteurs d'exécution du CREDD 2016-2018 et à desserrer les contraintes qui limitent l'efficacité dans la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement du pays. Elle vise principalement à trouver une réponse pertinente et proactive aux principaux défis de développement identifiés dans le diagnostic stratégique issu des études thématiques, de l'analyse structurelle et de l'enquête de perception auprès des populations maliennes.

585. Les premiers défis à relever sont de nature politico-institutionnelle. Ils sont relatifs d'une part à la nécessité de combler le déficit de gouvernance, par la refondation d'un nouveau modèle de gouvernance qui capitalise sur les acquis démocratiques tout en prenant en compte les valeurs culturelles et sociales positives de l'évolution de notre société. Il s'agit d'autre part, en tirant le meilleur parti desdites valeurs, d'assurer la paix et la sécurité et de restaurer le bon climat de vivre ensemble qui a toujours caractérisé la société malienne.

586. Les seconds défis tout aussi cruciaux que les précédents, sont de nature économique, environnementale et sociale. Ils résident dans le besoin impérieux de créer les conditions d'une transformation structurelle de l'économie en vue d'une croissance forte et inclusive, réductrice de la pauvreté et des inégalités, de gérer au mieux l'environnement et les ressources naturelles en faisant face au changement climatique, de valoriser le capital humain à travers notamment la capture du dividende démographique.

587. Afin de relever ces défis, la Stratégie est déclinée en cinq axes stratégiques articulés autour de la consolidation de la démocratie et l'amélioration de la gouvernance, la restauration de la paix et de la sécurité et le renforcement de la cohésion nationale, la promotion d'une croissance inclusive et la transformation structurelle de l'économie, la protection de l'environnement et le renforcement de la résilience au changement climatique, le développement du capital humain.

588. Des efforts importants ont été consentis par l'ensemble des acteurs au processus de mise en œuvre du CREDD 2016-2018, qui ont permis d'enregistrer des résultats probants. Le Mali a continué de bénéficier de l'assistance de la communauté internationale au titre de l'aide publique au développement pour appuyer les populations maliennes. Liés à la spécificité du contexte, ces appuis ont été orientés en partie vers des activités humanitaires et d'urgence, ce qui a permis de consolider la résilience de l'économie malienne et de la société malienne pendant la récente période.

589. Le Mali, fidèle à sa tradition d'ouverture continue de s'engager pleinement dans les instances sous-régionales (UEMOA, CEDEAO, continentales (Union Africaine) et internationale (Nations unies) afin de défendre sa vision du développement et de développer des partenariats équilibrés et innovants. Ces efforts devront se poursuivre et s'amplifier pour permettre au Mali de réaliser l'ensemble des objectifs visés dans sa stratégie nationale de relance économique et de développement durable couvrant la période 2019-2023.

590. Pour ce faire, le mécanisme de pilotage et de suivi évaluation du CREDD et des ODD institué par le Décret n°2018-0623 /PM-RM du 8 août 2018 devra constituer le cadre unique autour duquel toutes les parties prenantes seront mobilisées pour mesurer la réalisation des résultats et l'atteinte des objectifs fixés.

591. Par ce biais, la transparence qui exige de rendre publiques et accessibles les différentes informations relatives à la mise en œuvre du CREDD et des ODD et la gestion axée sur les résultats seront promues avec l'élaboration du rapport annuel de mise en œuvre du CREDD et des ODD alimenté par le cadre de mesure des résultats actualisé, les rapports régionaux des Comités régionaux d'orientation, de coordination et de suivi des actions de développement (CROCSAD) et les rapports des revues sectorielles dans le cadre du Calendrier harmonisé des revues et le Calendrier budgétaire.

592. La mise en œuvre du CREDD commande de prendre en compte et d'anticiper les facteurs endogènes et exogènes qui peuvent compromettre sa réussite. Parmi ces facteurs, l'on pourrait retenir (i) l'insécurité collective et individuelle ; (ii) l'instabilité institutionnelle ; (iii) l'incertitude liée à la capacité de mobiliser les ressources nécessaires, (iv) une conjoncture mondiale défavorable et (v) les aléas climatiques.

593. En vue d'assurer une meilleure exécution du plan d'actions CREDD 2019-2023, les recommandations suivantes ont été formulées:

- poursuivre la mise en œuvre du programme de transition fiscale et les efforts d'élargissement de l'assiette fiscale à travers une stratégie de fiscalisation foncière et une meilleure fiscalisation du secteur informel y compris l'orpaillage, le secteur agricole moderne et le E-commerce;
- intensifier les investissements productifs dans les secteurs porteurs de croissance (agro-industrie, mines et énergie, infrastructures de transports et de communication) ;
- intensifier la recherche pour l'amélioration des rendements de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ;
- renforcer les dispositifs de prévention et de gestion des crises (climatique, alimentaire, sinistre, chocs externes, etc.) ;
- poursuivre l'amélioration continue du climat des affaires et promouvoir le secteur privé.